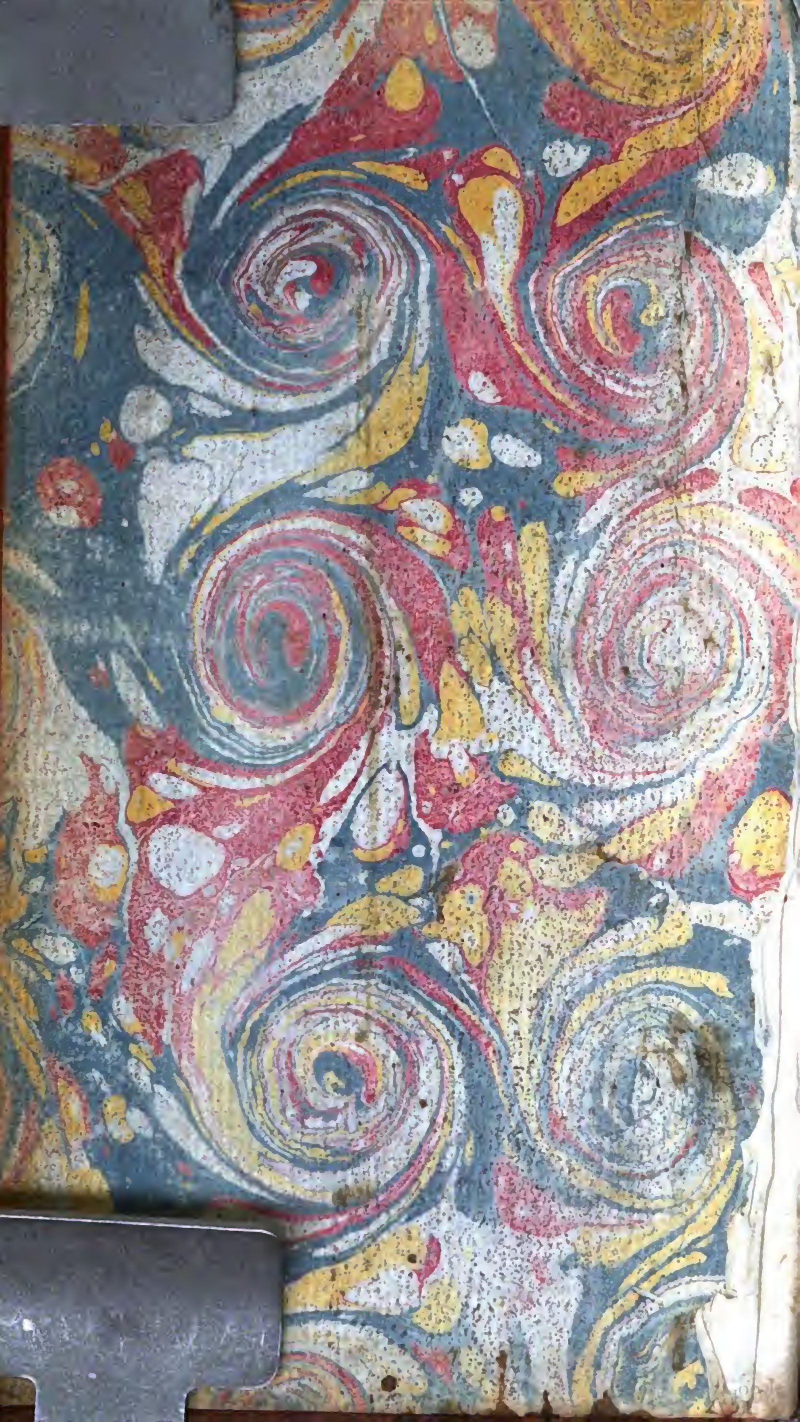
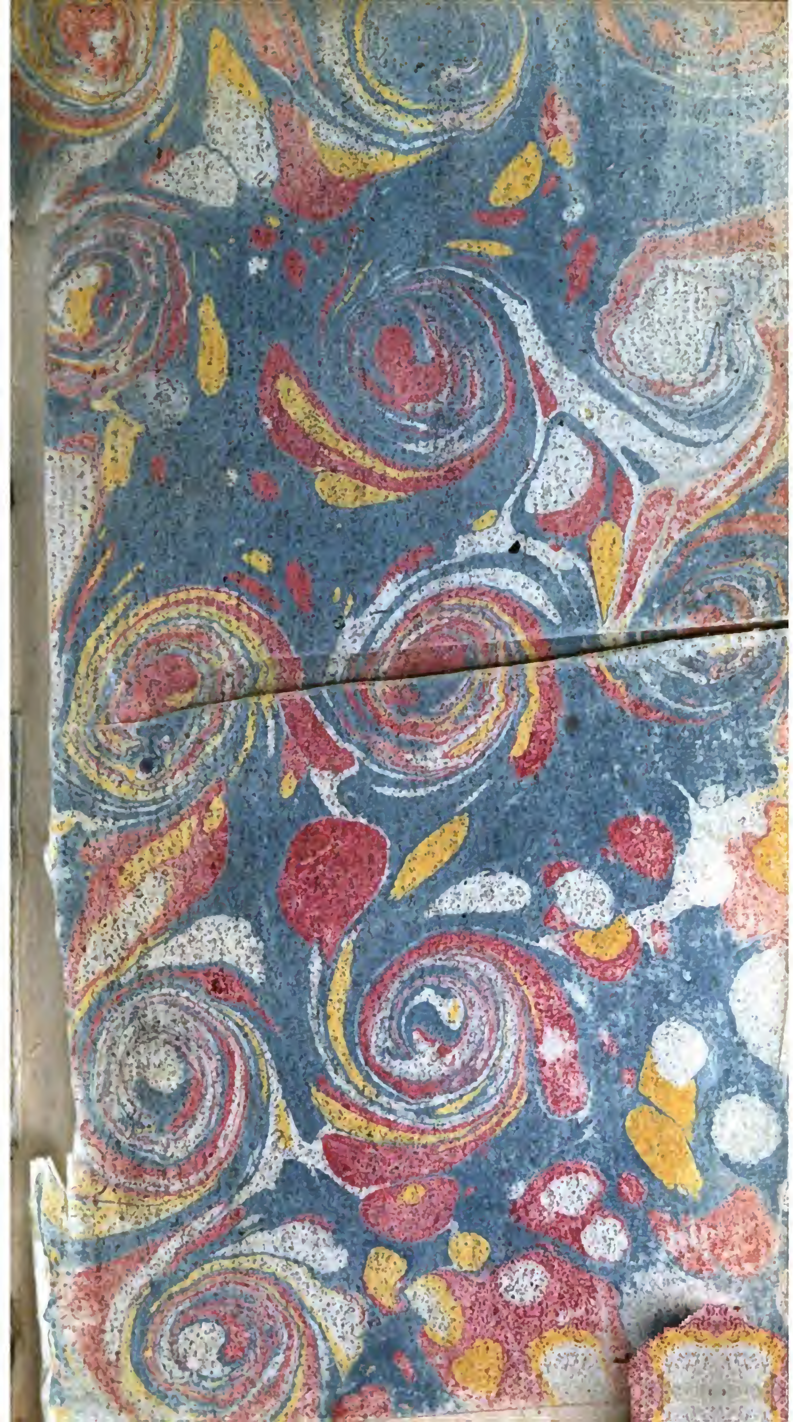
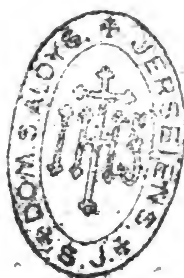









DOM. S. ALOYS. JERSEIENSIS S.J.

DESCRIPTION

HISTORIQUE

DE LA VILLE

DE PARIS

ET DE SES ENVIRONS.

Par feu M. PIGANIOL DE LA FORCE.

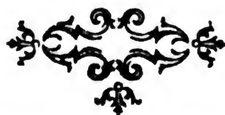
NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & considérablement augmentée.

Avec des Figures en Taille-douce.

TOME SIXIEME.

Magna situ, major Populis, sed maxima Sceptro;
Lutetia est uno, scilicet, Orbe minor.
Le P. Chevalier, J. 1672.



A PARIS,

Chez HUMAIRE, Libraire, rue du Marché Palû, vis-à-vis la Vierge de l'Hôtel-Dieu.

M. DCC. LXX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

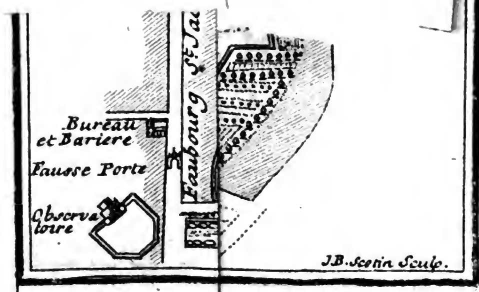
TABLE

Des Articles contenus dans le Tome ſixieme.

SUITE DU QUARTIER SAINT-BENOÎT.

Fin de la Table du Tome ſixieme.

DESCRIPTION


Bureau
et Bariere
Fausse Porte
Observa
toire
Faubourg St. Ja
J.B. Scotin Sculp.



DESCRIPTION DE LA VILLE DE PARIS.

Suite du Quartier de S. Benoît.

S. ÉTIENNE DES GRÈS.



C'Est une Eglise Collégiale située dans la rue S. Jacques, vis-à-vis le grand Couvent des Jacobins, & une des plus anciennes de Paris, puisque c'est la premiere des quatre que le Roi Henri I donna à *Imbert*, Evêque de Paris, & à l'Eglise de Notre-Dame, par sa charte rapportée dans le Pastoral de Paris. Je ne crois cependant point que M. *Baluze* ait été bien fondé à assurer aussi positivement qu'il a fait, que c'est dans l'Eglise de S. Etienne des Grès que se tint le Concile de Paris de l'an 829: car il est plus naturel de croire que ce

fut dans la Cathédrale même, qui, outre le nom de Notre-Dame, portoit aussi autrefois celui de S. Etienne. Le surnom de cette Eglise lui a été donné *à Gressibus*, de quelques marches qu'il y avoit à la porte, & non pas *à Græcis*, comme quelques-uns l'ont prétendu, voulant faire croire qu'elle avoit été bâtie par S. Denys l'Aréopagite, natif de Grece, ni *ab egressu urbis*, comme d'autres l'ont voulu persuader. On ne trouve point d'acte avant l'an 1225, où cette Eglise ait un surnom; mais il y en a un de l'an 1257, où l'on voit que le Chapitre de Notre-Dame avoit coutume de venir tous les ans en procession à saint Etienne des Grès, le jour de l'Invention de S. Etienne, & de recevoir six livres *Parisis* de rente annuelle pour cette Procession. Dans une Lettre de *Simon de Bucy*, Evêque de Paris, de l'an 1290, il est dit : *Noveritis quod ad instantiam Magistrorum Nationis Gallicanæ ad Ecclesiam S. Stephani* de Gressibus *Parisiis, causa celebrandi Missam ibidem declinavissemus, Canonicos ipsius Ecclesiæ monuimus*. On apprend d'un cartulaire de cette Eglise, de l'an 1203, qu'il n'y avoit eu pendant long-temps que deux petites Prébendes; mais qu'un Prêtre, nommé *Amicus*, pourvu de l'une de ces Prébendes, avoit donné soixante livres

pour en fonder une troisieme, & qu'une femme, nommée *Masceline*, avoit légué la somme de cent livres pour en fonder une quatrieme. Nous apprenons d'un Réglement fait en 1219 par le Doyen & par le Chapitre de Notre-Dame, à qui l'Eglise de S. Etienne étoit soumise, qu'alors il y avoit huit Prébendes dans cette derniere. Il paroît par cet acte & par plusieurs autres que le Chapitre de Notre-Dame commettoit quelqu'un de son Corps, pour conférer les Prébendes de S. Etienne, & pour régler ce qui concernoit cette Eglise, & que cette commission se nommoit *la Précaire de S. Etienne*. La Chefcerie fut instituée en 1250 par le Doyen & le Chapitre de l'Eglise de Paris, & fut annexée à une Prébende qui étoit pour lors vacante. Depuis ce temps-là, on a fondé quatre autres Prébendes; mais on en ignore la date & les noms des Fondateurs. Ainsi il y a aujourd'hui dans cette Eglise douze Prébendes, y compris la Chefcerie, qui sont d'un revenu modique. Dans la Chapelle de la Vierge, qui est dans cette Eglise, il y a eu jusqu'à présent une Confrairie sous le titre de *Notre-Dame de Bonne-Délivrance*, qui avoit été instituée l'an 1533, & à laquelle les Papes Grégoire XIII & Clément VIII avoient accordé de grandes Indulgences en 1581 & l'an 1601.

On remarque dans la vie de *S. François de Sales*, que pendant qu'il faisoit ses études dans l'Université de Paris, il alloit souvent faire ses prieres dans cette Chapelle de la Vierge, pour obtenir de Dieu par son intercession, le don de *continence*.

Le Parlement de Paris, par son Arrêt du 6 Février 1737, ordonna que ladite Confrairie de *Notre-Dame de Bonne-Délivrance* demeurera éteinte & supprimée, & fait défenses aux prétendus Confreres de s'assembler, attendu que les Maîtres, Gouverneurs & Administrateurs de ladite Confrairie n'avoient pas satisfait à l'Arrêt de ladite Cour du 22 Décembre 1734, & n'avoient pas rapporté les titres & Lettres-Patentes pour fonder leur établissement, &c.

Avant que d'aller plus loin, je dois remarquer qu'il y a dans la rue S. Jacques, depuis la rue de la Parcheminerie, jusqu'ici, quatre Etaux de Boucherie, dont un appartient au Chapitre de saint Benoît; un autre au Chapitre de saint Etienne des Grès; le troisieme aux Jacobins du grand Couvent; & le quatrieme à un particulier.

Il y a dans cette Eglise un bénitier, où est gravée une Inscription grecque, que jusqu'à présent l'on a cru un *vers* tiré de l'*Anthologie*, mais qui n'est, ni un vers, ni de l'Anthologie.

Νίψον ἀνομήματα μὴ μόναν ὄψιν.

Voici sa traduction littérale en latin :

Lava iniquitates, non solam faciem.

On lisoit anciennement cette inscription au bénitier de la belle Eglise de sainte Sophie à Constantinople. Elle est rétrograde, c'est-à-dire, qu'on peut la lire de droit à gauche, au lieu de gauche à droit, qui est la suite naturelle de ses lettres. L'on a parmi les Latins quelques exemples de ces puériles & monacales inversions; tels sont ces deux vers-ci :

Signa te, signa, temerè me tangis & angis :
Roma tibi subitò motibus ibit amor.

Où l'on voit que le sens n'y est pas moins renversé que les lettres.

Cette Eglise donne son nom à une rue qui va droit à saint Genevieve. *Sauval* assure que dès l'an 1219, elle se nommoit *la rue des Grès*; d'autres l'ont nommé la rue *S. Etienne des Grecs*, dont il ne faut point s'étonner, ajoute le même Auteur, puisque *Raoul de Presles* a bien osé lui donner le nom de *saint Etienne des Gueux*, & prétendre même que si on l'appelle autrement, c'est par corruption. *Germain Millet*, Bénédictin, & le savant *Launoy* ont aussi disputé vivement sur l'étymologie de cette

rue. Le premier prétendoit que l'Eglise & la rue s'appelloient *S. Etienne des Grecs*; & *Launoy*, au contraire, prouvoit clairement par des actes passés en 1250, 1269, 1290, 1300, 1303, 1309, 1310, 1331, 1470 & 1514, qu'elles doivent se nommer l'Eglise, & la rue S. Etienne des Grès, *de Gressibus*.

Dans cette rue, entre l'Eglise de saint Etienne des Grès & le College de Lisieux, est une inscription, qui, par sa singularité, frappe tous ceux qui la lisent :

ECOLE POUR LES SAVOYARDS.

Cette inscription & les circonstances qui ont donné lieu à cette Ecole, prouvent ce que j'ai dit ailleurs, que la charité est si ingénieuse, qu'il n'y a rien dont, avec le temps, elle ne s'avise.

Il y a dans Paris un petit peuple de *Savoyards*, que la misere arrache, dès leurs plus tendres années, du sein de leur famille & de leur Partie, & les contraint de venir à Paris pour y chercher à vivre. Ils sont répandus dans les rues de cette grande Ville, & rendent au Public les services les plus vils. Jusqu'ici ce petit peuple avoit été un troupeau abandonné, qui passoit sa vie sans Religion.

En 1732, la Providence fit naître à un Ecclésiastique la pensée de s'employer

à l'inſtruction de ces pauvres brebis, après leſquelles aucun Paſteur n'avoit encore couru. Il y fut principalement déterminé par l'événement que voici. Un d'entre eux, déja avancé en âge, lui ayant rendu ſon ſervice ordinaire, il s'aviſa de l'interroger ſur la Religion, & l'ayant trouvé dans une ignorance preſque totale, il réſolut de travailler à leur inſtruction. Il communiqua ſon deſſein à d'autres Eccléſiaſtiques, qui non-ſeulement l'approuverent, mais même s'offrirent de partager avec lui les peines de l'exécution. Ils propoſerent leur deſſein à feu M. *de Valiere*, Curé de S. Benoît, qui leur donna dans ſa Paroiſſe un lieu propre à faire leurs inſtructions. Il ne fut plus queſtion que d'aller de rue en rue, annoncer aux Savoyards les inſtructions ſalutaires que la Providence leur offroit. Les Eccléſiaſtiques, qui firent ces premieres viſites, ne purent s'empêcher d'admirer le bon ordre & la fidélité qui regnent parmi ces pauvres malheureux. Ils logent dans des fauxbourgs. Ceux de l'Evêché de Geneve, dont eſt le plus grand nombre, logent dans le fauxbourg ſaint Marceau; ceux de ſaint Jean de Maurienne, dans le fauxbourg ſaint Laurent; & ceux de l'Archevêché de Moutier en Tarantaiſe dans le Marais. Ils ſont diſtribués par

chambrées, dont chacune eſt compoſée de 8 ou 10, & eſt conduite par un Chef, ou vieux Savoyard, qui eſt l'économe & le tuteur de ces jeunes enfans, juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de ſe gouverner par eux-mêmes. Chaque Savoyard a ſa place marquée dans Paris, où il ſe rend le matin pour ſervir le Public. Ils ne rentrent que le ſoir aſſez tard, & chacun apporte ſon petit gain qu'il met dans une petite boîte commune qu'ils nomment *tirelire*. La boîte n'eſt ouverte que lorſqu'il y a une ſomme aſſez conſidérable pour en faire uſage ſuivant le conſeil du Chef de la chambrée. Ce fut à ces Chefs de chambrées que nos nouveaux Miſſionnaires s'adreſſerent. Ceux-ci, après leur avoir témoigné beaucoup de reconnoiſſance de leur charité, leur promirent d'envoyer leurs enfans aux Catéchiſmes, qu'ils devoient faire le Jeudi & le Dimanche de chaque ſemaine à cinq heures du ſoir pendant l'hiver, & à ſept heures du ſoir pendant l'été. Les premiers Catéchiſmes ſe firent à S. Benoît; mais le grand éloignement des différens quartiers où ces Savoyards ſont diſtribués, fit prendre le parti d'établir en pluſieurs Paroiſſes de Paris des Catéchiſmes pareils à celui de S. Benoît. On en établit un à S. Mery pour les Savoyards du Marais; un au Séminaire

des Miſſions étrangeres pour ceux du fauxbourg S. Germain ; un à S. Sauveur pour ceux du fauxbourg S. Laurent, de la Place des Victoires & de la Porte ſaint Martin. Cet établiſſement ayant produit un grand bien, ces pauvres enfans demanderent, avec inſtance, aux Eccléſiaſtiques, qui, par charité, ſe conſacrent à leur inſtruction, de vouloir bien leur donner deux retraites par an, à la Touſſaint, & à Pâques, & ces Meſſieurs les leur accorderent. Ils ont auſſi acquitté la parole qu'ils leur avoient donnée de faire habiller les quatre de chaque Catéchiſme qui y auroient été les plus aſſidus, & dès le 14 Avril 1755, il y eut une diſtribution générale des Prix du Catéchiſme, où il y eut ſeize enfans habillés de neuf, & près de cent-cinquante à qui on diſtribua des Prix. Comme c'eſt dans le College de Liſieux que le deſſein de cette inſtruction a été conçu, c'eſt auſſi dans la Chapelle de ce College que ſe fit pour lors la diſtribution générale des Prix. Toutes ces dépenſes, qui ont été beaucoup augmentées depuis, ne roulent que ſur la charité des gens de bien.

Le Catéchiſme de S. Benoît demandoit depuis long-temps aux pieux Eccléſiaſtiques qui le dirigent, un Maître pour leur apprendre à lire & à écrire.

Quoique cet établiſſement augmentât conſidérablement la dépenſe, ces Meſſieurs, pleins de confiance dans la Providence, établirent cette *Ecole de Charité* dans la rue de S. Etienne des Grès, & c'eſt elle qui donne lieu à cet article. Elle ſe tient tous les jours, matin & ſoir, depuis ſix heures juſqu'à huit.

Des perſonnes reſpectables ayant repréſenté qu'outre les Savoyards, il y avoit dans Paris pluſieurs enfans de différentes Provinces du Royaume, dont la miſere n'étoit pas moins grande, ni le ſalut moins négligé; nos zélés Miſſionnaires ne purent refuſer à ces enfans des ſecours qu'ils donnoient à des étrangers, & firent ſavoir dans toutes les Paroiſſes de Paris, qu'à l'avenir ils réuniroient dans leurs inſtructions tous ceux qui ſont réduits comme les Savoyards, à gagner leur vie. Cette réunion rendit les Catéchiſmes plus nombreux, & les Retraites auſſi, & donna lieu d'établir un cinquieme Catéchiſme dans la Paroiſſe de la Madelaine, au fauxbourg S. Honoré. Nos Miſſionnaires coururent auſſi-tôt dans les endroits où ſe retiroient les Auvergnats, les Limouſins, les Lyonnois & les Normands, dont tous les Chefs les reçurent avec beaucoup de reconnoiſſance, & leur promirent, non-ſeulement d'envoyer leurs enfans aux

Catéchiſmes & aux Retraites, mais auſſi d'y venir eux-mêmes pour profiter de leurs inſtructions.

Les Savoyards ſont décrotteurs, frotteurs, ſcieurs de bois, & ramonneurs; les Limouſins maçons; les Normands tailleurs de pierre, paveurs & marchands de fil; les Flamands & Allemands tailleurs d'habits; les Languedociens & les Baſques cordonniers; les Gaſcons barbiers, perruquiers & chirurgiens.

Par cet établiſſement & par pluſieurs autres dont j'ai parlé dans cet Ouvrage, on voit que ſi la charité eſt refroidie, ce n'eſt certainement pas dans la ville de Paris.

LE COLLEGE DE LISIEUX.

On rapporte l'origine de ce College à *Gui d'Harcourt*, Evêque de Liſieux, qui en 1336 laiſſa par ſon teſtament la ſomme de mille livres *Pariſis* pour vingt-quatre pauvres Ecoliers, à la nomination de ſes ſucceſſeurs en l'Evêché de Liſieux, outre cent livres *Pariſis* pour leur logement. Ces Bourſiers furent d'abord établis dans une maiſon d'emprunt, dans la rue des Prêtres près de S. Severin; mais dans la ſuite les fonds de ce College furent unis à un autre qui fut fondé l'an 1414, par *Guillaume d'Eſtouteville*, Evêque de Liſieux,

& auquel *Colard d'Estouteville*, Seigneur de *Trochi*, ou *Torci*, & *Estout d'Estouteville*, Abbé de *Fescamp*, freres du Fondateur, firent beaucoup de bien. Ce nouveau College fut bâti dans la rue S. Etienne des Grès sur la Montagne sainte Genevieve. La fondation étoit pour douze Théologiens & vingt-quatre Artiens, comme il se voit par le testament de l'Abbé de *Fescamp* en date du 18 Octobre 1422: mais la diminution des revenus a obligé de diminuer ce nombre de Boursiers. La nomination des Bourses appartient conjointement à l'Evêque de Lisieux & à l'Abbé de *Fescamp*, qui en sont les Supérieurs. La Principalité est perpétuelle; & lorsqu'elle est vacante, les Boursiers Théologiens élisent un nouveau Principal, qui doit être alternativement de Lisieux & du Pays de Caux, Prêtre, & au moins Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, & incessamment Docteur en la même Faculté. Le Procureur n'est qu'un an en charge, & est élu par le Principal & les Boursiers Théologiens, parmi lesdits Boursiers Théologiens de Lisieux & du Pays de Caux alternativement. La Chapelle de ce College est sous l'invocation de S. Sébastien, & a été bâtie des deniers d'*Estout d'Estouteville*, Abbé de *Fescamp*, dont j'ai parlé ci-dessus. Au reste, c'est

un des dix Colleges de l'Université où il y a plein exercice.

Il y avoit aussi dans la rue S. Etienne des Grès, vis-à-vis le College de Lisieux & près de la Chapelle de S. Symphorien, l'*Hôtel*, ou *College du Mont saint Michel*; mais le Pape *Sixte V.* ayant permis en 1568 au Roi Charles IX de vendre du bien d'Eglise jusqu'à la concurrence de cinquante mille écus de rente au denier vingt-quatre, & pour lors l'Abbaye du Mont saint Michel ayant été taxée pour sa part à trois mille huit cens seize livres par les Cardinaux de *Lorraine*, de *Bourbon* & de *Pellevé*, l'Hôtel ou College du Mont saint Michel fut mis en criées en 1571, & adjugé au Principal & à la Communauté du College de Montaigu, pour deux mille deux cens soixante livres, à la charge des lods & ventes qui montereut à cent treize livres, à raison d'un sol pour livre. Voilà ce qu'en dit *Sauval*, *tome 2. de ses Antiquités de Paris*, *page 268.*

Les Abbés de Vezelay ont eu longtemps dans cette rue une grande maison, qui en 1407 se nommoit l'*Hôtel de Verderei*, & fut vendue cette même année par *Philippe de Mornay*, Archidiacre de Soissons, à l'Abbé de *Vezelay*, qui lui donna le nom de son Abbaye. Cette Maison étoit partagée par la rue

en deux corps de logis, qu'on nommoit le *grand & le petit Vezelay*. Ce dernier étoit situé entre le College de Lisieux & le clos de sainte Genevieve. Quant au grand Vezelay, il aboutissoit à la Chapelle de S. Symphorien & à l'Hôtel de l'Abbaye du Mont saint Michel. *Sauval* dit qu'en 1511 il fut échangé avec les Ecoliers du College de Montaigu, pour agrandir leur College contre une maison qu'ils avoient dans la rue de Bievre, & laquelle leur avoit couté douze cens livres; mais d'autres assurent que les Hôtels du Mont saint Michel & de Vezelay furent achetés par lesdits Ecoliers des bienfaits qu'ils avoient reçus d'*Ulric* ou *Ulderic Gering*, & cela est beaucoup plus croyable.

LE COLLEGE DES CHOLETS.

Ce College, qui est dans la rue *saint Symphorien*, a été fondé en 1292 par *Jean de Bulles*, Archidiacre du Grand-Caux dans l'Eglise de Rouen, *Evrard de Nointel* & *Gerard de Saint-Just*, Chanoines de celle de Beauvais, & tous trois Exécuteurs testamentaires du Cardinal *Cholet*, mort le 2 Août 1291. Ils ne crurent point pouvoir faire un meilleur usage de la somme de six mille livres qu'il avoit laissée pour la guerre contre *Pierre* Roi d'Arragon, qu'en fondant un

College en faveur de ſeize pauvres Ecoliers des Dioceſes de Beauvais & d'Amiens. Ils acheterent, avec la permiſſion du Pape *Boniface VIII*, l'Hôtel de Senlis, qui avoit appartenu à *Gautier de Chambly*, Evêque de Senlis, & auquel ils joignirent enſuite pour ſix pauvres Ecoliers des mêmes Dioceſes étudiant en Philoſophie, une maiſon contiguë à cet Hôtel : le tout dans la cenſive de l'Abbaye de ſainte Genevieve, aux Abbé & Religieux de laquelle leſdits Exécuteurs payerent ſix cens livres pour l'indemnité, ſuivant un accord fait entre eux le Jeudi d'après la S. Martin de l'an 1295. Au mois de Juillet de la même année, *Evrard de Nointel* & *Gerard de Saint-Juſt* dreſſerent des Statuts pour ce College, & par l'un des articles ces deux Chanoines Fondateurs ſe réſervent le pouvoir de nommer aux Bourſes, & veulent qu'après la mort de l'un des deux, le ſurvivant ſeul ait le pouvoir d'établir, de corriger & de deſtituer; & qu'après la mort des deux, les Chapitres de Beauvais & d'Amiens choiſiront pour la ſupériorité de ce College, chacun un de leurs Chanoines qui ſoit né dans une de ces deux Villes; & s'il ne s'en trouvoit pas de capable, le Doyen d'Amiens, ou l'Archidiacre en cas que l'Evêché fût vacant, auront le pouvoir d'inſtituer & de

destituer les Boursiers de l'Evêché d'Amiens; & le Doyen, ou l'Archidiacre de Beauvais auront le même pouvoir à l'égard des Ecoliers du Diocese de Beauvais. La Fondation & les Statuts furent confirmés par *Boniface VIII* le 26 Janvier 1296. Après la mort de ces deux Exécuteurs testamentaires, le Cardinal *Jean le Moine*, qui fut substitué en leur place, revit les Statuts, & fonda en 1303 dans ce College quatre Chapelains, dont deux doivent être du Diocese de Beauvais, & deux de celui d'Amiens, pour dire tour à tour au moins deux Messes par jour dans la Chapelle de *S. Symphorien*, qui étoit vis-à-vis de la porte de ce College, & étoit dépendante de l'Abbaye de sainte Genevieve; car ce ne fut qu'en 1504, que les Boursiers du College des Cholets obtinrent de l'Evêque de Paris & de l'Abbé de sainte Genevieve, la permission d'avoir une Chapelle dans leur College. La Dédicace de cette derniere se fit le 10 Août 1519, sous l'invocation de *sainte Cécile*, en mémoire du Fondateur *Jean Cholet*, qui avoit été Cardinal sous le titre de *sainte Cécile*. *Géoffroi du Plessis*, Fondateur du College qui porte son nom, & dont j'ai déja parlé, légua à celui des *Cholets* en 1332, la somme de cent livres, en reconnoissance des secours qu'il avoit reçus autrefois du Cardinal *Cholet*.

Le College des *Cholets* eſt aujourd'hui compoſé de quatorze grands Bourſiers Théologiens, à la nomination des Chapitres d'Amiens & de Beauvais, & de huit petits Bourſiers Artiens, préſentés par les Théologiens au *Cuſtos* de la Maiſon, qui en donne les proviſions. Ce College eſt gouverné par un *Prieur*, que les Bourſiers Théologiens éliſent tous les ans le 23 Octobre : c'eſt le Prieur qui regle tout, & qui préſide au Chapitre de la Communauté où tout ſe décide à la pluralité des voix. Les Bourſiers Théologiens éliſent auſſi tous les ans l'un d'entre eux pour Procureur, qui adminiſtre le temporel de la Maiſon, & rend compte de ſon adminiſtration tous les ſix mois à la Communauté. Il y a au-deſſus de ces deux Officiers, deux *grands-Maîtres*, dont l'un eſt Chanoine de Beauvais & l'autre d'Amiens, nommés par les Chapitres de ces deux Egliſes; & de plus, un *Cuſtos* qui eſt toujours une perſonne de diſtinction, nommée par les Bourſiers Théologiens. La Maiſon des *Cholets* a ſon Député dans les délibérations de la Faculté de Théologie de Paris, de même que les Maiſons de *Sorbonne*, de *Navarre* & du Cardinal *le Moine*. Les grandes Bourſes de ce College ſont les meilleures de Paris, non-ſeulement par leur valeur, mais

encore par l'avantage qu'ont ceux qui en ſont pourvus, de nommer à celles des Artiens.

Le corps de *Jean Cholet* fut inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. *Lucien de Beauvais;* cependant ce Cardinal a dans la Chapelle de ce College, une eſpece d'épitaphe en quatre vers.

Belgarum me primus ager nutrivit, honorat
Roma, ſeni curæ fœdera pacis erant.
Religio, pietas, ſtudiorum inſignia creſcunt,
Me duce; quis fuerim comprobat iſta domus.

La rue dans laquelle ce College eſt ſitué, ſe nommoit autrefois, ſelon *Sauval*, la rue *des Chiens*, parce qu'elle tient à une rue qui porte encore ce nom. On la nomma enſuite la rue *S. Symphorien*, à cauſe d'une Chapelle qui étoit ſous l'invocation de ce Saint, & qui dans les anciens titres eſt nommée *Oratorium ſive Capella ſancti Symphoriani in vineis*, la Chapelle de *S. Symphorien aux vignes*, à cauſe que ce quartier étoit planté de vignes. Cette Chapelle ne ſubſiſte plus, & l'Editeur de *Sauval* ſe trompe, quand il la confond avec une autre du même nom, qui eſt auprès de *ſaint Denys de la Chartre*, & qu'il dit ſervir

aujourd'hui à la Confrairie des Peintres de S. Luc.

LE COLLEGE DE SAINTE BARBE.

Cette Maiſon, qui eſt ſituée à un des bouts de la rue Chartiere, eſt auſſi dans la cenſive de ſainte Genevieve, & a été fondée à deux différentes fois. Le 30 Mai 1430, *Jean Hubert*, Docteur & Profeſſeur en Droit Canon, prit des Religieux de ſainte Genevieve un terrein planté de vignes, joignant la Chapelle de ſaint *Symphorien*, moyennant ſoixante ſols deux deniers pariſis de cens, qui en 1553 fut réduit à quatre ſols Tournois. Ce fut ſur ce terrein que *Jean Hubert* fit bâtir un College compoſé de quatre corps de logis, & qui fut loué à des Principaux amovibles, qui entretenoient ici pluſieurs Régens & un plein exercice de Claſſes. Il y eut juſqu'à quatorze Régens à la fois; neuf d'Humanités, un de Grec & quatre de Philoſophie. Ce fut ſous la Principalité de *Jacques-Antoine Govean*, Portugais, que S. Ignace, qu'on nommoit pour lors *Inigo*, étudioit dans ce College, & que ce Principal voulut un jour lui faire donner *la ſale*, c'eſt-à-dire, le fouet, comme détournant les autres de leur devoir, ainſi qu'il eſt rapporté dans ſa vie.

La plus grande partie de ce College

appartenoit à *Robert du Guaſt*, Docteur Régent en la Faculté de Droit Canon, & ancien Curé de S. Hilaire, lorſqu'en 1556, pour affermir l'état de ce College, il y fonda à perpétuité un Principal, un Procureur & un Chapelain, tous trois Prêtres & nés dans les Dioceſes d'*Evreux*, *Rouen*, *Paris*, ou *Autun*; & quatre Bourſiers, dont il voulut qu'un fût natif de la *Neuville d'Aumont*, Paroiſſe de S. Nicolas, Dioceſe de Beauvais; un autre de la Paroiſſe de *S. Nicolas des-Allois-le-Roi*, près de Poiſſi; & les deux autres de la Paroiſſe de *S. Hilaire* à Paris. Le contrat de fondation fut paſſé pardevant *François Creſſan* & *Paſquier Valée*, Notaires au Châtelet de Paris, le 19 Novembre 1556, enrégiſtré au Parlement le 9 Décembre ſuivant, en conſéquence des Lettres-Patentes obtenues au mois de Février, & qui avoient été enrégiſtrées au Parlement le 9 Mars de la même année 1556. Le Fondateur nomma pour premier Principal de ce College, *Robert Certain*, pour lors Curé de S. Hilaire, & le même qui a donné ſon nom à un puits qu'il fit bâtir dans ce Quartier, & qui ſubſiſte encore à préſent. Outre les quatre Bourſes fondées par *Robert du Guaſt*, on en a fondé deux autres dans la ſuite: l'une de deux cens cinquante livres, a

été fondée par *Simon Menaſſier*, Docteur en Théologie, Sous-Pénitencier, Chapelain de l'Egliſe de Paris & Procureur de ce College, pour les Etudians de ſa famille; & l'autre de cent vingt livres par le ſieur *Seurat*, auſſi pour des Etudians de ſa famille. *Robert du Guaſt*, Fondateur de ce College, n'étoit propriétaire que de quatre portions de ce qui le compoſe, & n'avoit pu acquérir la cinquieme, parce qu'elle appartenoit à des mineurs. Il laiſſa à *Robert Certain*, qu'il avoit inſtitué Principal, une ſomme d'argent pour faire l'acquiſition de cette portion, lorſque ceux à qui elle appartenoit, ſeroient devenus majeurs. Il la fit en effet, mais en ſon propre & privé nom, & en mourant, il fit les pauvres de Paris ſes légataires univerſels. Ceux-ci voulurent auſſi-tôt entrer en poſſeſſion de cette cinquieme partie: le College s'y oppoſa, & cria contre l'infidélité de *Robert Certain*; mais après ſoixante ans de procédures, les parties tranſigerent, & le College s'obligea de payer tous les ans au Bureau des Pauvres, la ſomme de deux cens livres rachetable de celle de quatre mille huit cens livres. Le College s'étant trouvé redevable en 1682, de deux années d'arrérages de cette rente, le Grand-Bureau des Pauvres fit ſaiſir réellement les mai-

ſons qui lui appartenoient; mais le College, par l'avis du Recteur, des Doyens des Facultés, & des Procureurs des Nations, rembourſa cette rente, & paya au Receveur du Grand-Bureau la ſomme de 4800 liv. arrérages, frais & loyaux-couts. A ce procès en ſuccéda un autre. Le Roi ayant rétabli en 1679, l'Etude du Droit Civil à Paris, cette Faculté demanda au Conſeil la ſuppreſſion de l'un des Colleges de Sainte-Barbe, ou de Bourgogne, pour en faire des Ecoles de Droit plus ſpacieuſes & plus utiles pour le Public. Après pluſieurs délibérations, il intervint un Arrêt dudit Conſeil, qui ordonna la vente du College de Sainte-Barbe & des maiſons qui en dépendoient, pour des deniers qui en proviendroient, bâtir des Ecoles de Droit dans un lieu plus convenable. Les Officiers de ce College ne ſe découragerent point, & un an après cet Arrêt, le Roi en donna un autre par lequel la fondation de ce College fut maintenue.

Ce fut ſur la fin du regne de Henri III que les Leçons publiques y furent interrompues; & quand dans la ſuite on voulut les y rétablir, l'Univerſité s'y oppoſa, pour ne pas partager entre un plus grand nombre de Régens le revenu des Meſſageries dont elle jouiſſoit. Mais étant toujours zélée pour ſoutenir l'état

chancelant de ce College, elle lui donna par contrat du 21 Juin 1683, la ſomme de quarante-huit mille ſept cens cinquante livres, tant pour l'acquit de ſes dettes, que pour réparer les anciens édifices, & pour une Chapelle, qui ne fut bâtie qu'en 1694, & bénite le 3 Décembre de l'année ſuivante. Le College de ſon côté céda à l'Univerſité quelques places & bâtimens, le tout contenant environ trois cens treize toiſes. En conſéquence de ce contrat, le Principal, le Chapelain, le Procureur & les Bourſiers occupoient le moindre des trois corps de logis qui compoſent ce College. Les deux autres étant dans la portion réunie à l'Univerſité, ont ſervi à retirer deux cens pauvres Ecoliers, ou environ, nommés *Gilotins*, du nom de *Germain Gillot*, Docteur de Sorbonne, qui le premier en raſſembla dans ce lieu; charité qui a été continuée par M. *Durieux*, auſſi Docteur de Sorbonne & Principal du College du Pleſſis. On compte parmi les habiles Profeſſeurs qui ont enſeigné dans ce College, *Jean-François Fernel*, premier Médecin de Henri II; *George Bucanan*, grand Poëte & grand Hiſtorien; & *Edmond Pourchot*, qui après avoir long-temps profeſſé la Philoſophie avec ſuccès au College Mazarin, & avoir été Recteur de l'Univerſité, vint enſeigner ici la Langue Hébraïque.

Dans la rue des Sept-Voies, il y a les trois Colleges ſuivans.

LE COLLEGE DE MONTAIGU.

C'eſt *Gilles Aicelin*, Archevêque de Rouen, & auparavant de Narbonne, & qui étoit de l'ancienne Maiſon de Montaigu en Auvergne, qui vers l'an 1314, fonda ce College. Il fut enſuite agrandi l'an 1388 par *Pierre de Montaigu*, Evêque de Laon, Cardinal & neveu de *Gilles Aicelin*, lequel en mourant, le mit ſous la direction de *Philippe de Montaigu*, ſon couſin & Evêque d'Evreux.

Louis de Montaigu, dit *de Liſtenois*, Chevalier, prétendit que les maiſons que ſes parens avoient données pour cette fondation, lui appartenoient; mais enfin, pour avoir part à cette bonne œuvre, il conſentit qu'elles reſtaſſent à ce College par acte du 17 Janvier 1392, à condition que ce College s'appelleroit à l'avenir de *Montaigu*. *Philippe*, ci-devant Evêque d'Evreux, & pour lors de Noyon, fit le 25 Juillet 1402, des ſtatuts pour les Bourſiers, & établit le Chapitre de Notre-Dame de Paris Viſiteur & Réformateur de ce College, & lui donna le pouvoir de nommer le Principal & d'inſtaller les Bourſiers.

Les grands biens que *Louis Mallet*, Sieur

Sieur de Graville & Amiral de France, fit à ce College, porterent le Chapitre de Notre-Dame à céder l'autorité qu'il avoit à *Jean Standoncht*, & ce Principal la transporta bientôt après au Prieur de la Chartreuse de Paris, qui en a toujours joui depuis. Ce *Jean Standoncht*, pendant qu'il fut Principal, fit des Statuts & des Réglemens pour la discipline & la maniere de vivre des Boursiers de ce College, qui portent des caracteres de la sainteté & de l'austérité de ses mœurs. Suivant ces Statuts, non-seulement les Boursiers font toujours maigre, mais même jeûnent perpétuellement, à l'exception d'un petit morceau de pain qu'on leur donne le matin à déjeûner; car ils ne goutent jamais, & ne font le soir qu'une légere collation, avec une pomme, ou un petit morceau de fromage. Le Cardinal *George d'Amboise*, Légat *à latere* en France, & le Cardinal de *Vendôme* confirmerent les Statuts & les Privileges Apostoliques de ce College, le premier, l'an 1501, & le Cardinal de *Vendôme* l'an 1568.

Parmi un grand nombre de personnes qui ont fait du bien au College de Montaigu, on trouve *Ulderic Gering* ou *Gueringg*, l'un des premiers Imprimeurs, & des bienfaits duquel le College acheta la Terre d'Annet sur Marne, la Maison

de Vezelay, & le petit College, ou Hôtel du Mont-ſaint-Michel. Ce fut ſur l'emplacement de ces deux maiſons voiſines que furent bâties les Claſſes des Grammairiens, & le reſte ſervit à l'agrandiſſement du College.

LE COLLEGE FORTET.

Le 12 Août 1391, *Pierre Fortet*, Chanoine de l'Egliſe de Paris, fit ſon teſtament dans lequel, après une grande quantité de legs pieux & des diſpoſitions en faveur de ſes parens, il fonda un College pour un Principal & huit Bourſiers, dont quatre doivent être d'*Aurillac*, ſa Patrie, ou du Dioceſe de *Saint-Flour*, & pris par préférence dans le nombre de ſes parens, & quatre de la ville de Paris. Il nomma *Pierre Fortet*, ſon neveu, pour Exécuteur à l'égard des biens d'*Aurillac*, & pour ſes biens de Paris, il en nomma cinq; ſavoir, *Laurent de Mongerie*, *Jean de Chanteprime*, Chanoines de l'Egliſe de Paris; *Guillaume Curton*, Prêtre-Vicaire de la même Egliſe; *Guillaume Langlois*, & *Guillaume Doiſſe*. Il laiſſa à ces Exécuteurs le pouvoir de déclarer & d'interpréter ſa volonté. *Pierre Fortet* mourut le 24 Avril 1394, ſuivant le Nécrologe de Paris; & il paroît par une concluſion capitulaire du 8 Mai ſuivant, que ces cinq Exécuteurs teſtamen-

taires remirent au Chapitre de Paris en corps, l'exécution du testament du Sieur *Fortet*. Il est fait mention de cette renonciation sur les registres du Chapitre de l'Eglise de Paris.

On ne voit point aujourd'hui de titre particulier qui ait appellé le Chapitre de l'Eglise de Paris à l'exécution testamentaire au défaut des Exécuteurs qui avoient été nommés ; mais le Chapitre avoit un titre, soit qu'il fût émané de la volonté du Testateur, soit que l'exécution testamentaire lui appartînt suivant l'usage & le droit commun de ce temps-là, comme il semble le dire dans un acte que je vais citer incessamment. Quoi qu'il en soit, on voit qu'après la renonciation des cinq Exécuteurs testamentaires, il se chargea d'exécuter le testament. *Pierre Fortet* avoit destiné à la fondation du College, sa maison *des Caves*, qui étoit située au coin de la rue des Cordiers, qui aboutit à la rue saint Jacques; mais le Chapitre de l'Eglise de Paris, n'ayant pas trouvé le lieu commode, il acheta de *Louis de Listenois*, Seigneur de Montaigu, une autre maison qui étoit située dans la rue des Sept-Voies, & qui lui parut plus convenable. Le contrat d'acquisition est daté du pénultieme jour de Février 1397. Il y fit construire un College, il y établit un Principal & des

Boursiers; & pour y maintenir une bonne discipline, il donna des Statuts à ce College le 10 Avril 1396. Ces Statuts indiquent en général le droit du Chapitre: *Nos ejusdem Magistri* Petri Forteti *laudabile propositum volentes juxta ejusdem voluntatem, prout possumus, ad effectum deducere, cùm ad nos jure ordinario executio dicti Petri spectet & ad nullum alium.*

Quoique nous ne voyons pas aujourd'hui quel est ce droit ordinaire dont il est parlé dans cet article des Statuts, il est constant que depuis ce temps jusqu'à présent, le Chapitre de Paris a conservé sans interruption le droit & la possession *de faire exécuter les anciens Statuts, & de les réformer suivant les besoins du Colle, d'y faire des visites par le ministere des Proviseurs toujours nommés du Corps du Chapitre, de nommer les Principaux, Procureurs, Chapelains & autres Officiers du College, de conférer les bourses, de passer les actes concernant le temporel du College, & d'homologuer ceux qui ont été faits entre les Principaux, les Procureurs & les Boursiers, sous l'agrément & autorité du Chapitre.*

Ce droit du Chapitre de Paris a été toujours reconnu par les parties intéressées depuis la fondation jusqu'à présent: les parens qui sont appellés par préféren-

ce aux quatre premieres bourſes, ont toujours pris des Proviſions du Chapitre. Les Principaux & les Bourſiers qui ſe ſont ſuccédés dans ce College, ſe ſont toujours ſoumis à la ſupériorité du Chapitre.

L'Univerſité de Paris fut la premiere à reconnoître ce droit du Chapitre dans le temps de la fondation du College; car elle lui envoya des Députés pour demander communication du teſtament de *Pierre Fortet*. Le Chapitre ſatisfit à ſa demande, & depuis ce temps-là l'Univerſité y vient faire ſes viſites comme dans les autres Colleges qui ont des Supérieurs. Le 2 Septembre 1420, le Recteur fut député au Chapitre par l'Univerſité, afin de demander la préférence pour la Principalité du College *Fortet*, en faveur de *Jean du Sellier*, lequel fut nommé le 16 du même mois. Cette ſupériorité du Chapitre de Paris ſur le College *Fortet*, a été auſſi reconnue par nos Roi mêmes. Dès l'an 1416, le Roi envoya trois Députés au Chapitre de Paris, pour l'engager à nommer *Jean de Rouvraie*, Maître ès Arts, pour Principal, à la place de *Jean-François*, qui étoit abſent; ce que le Chapitre fit, & le Sieur *de Rouvraie* fut inſtallé le 19 Octobre 1416, par les Proviſeurs du College, après avoir prêté ſerment.

Le Parlement a auſſi toujours reconnu ladite ſupériorité par ſes Arrêts. En 1576 il s'éleva une grande conteſtation entre le Chapitre de Paris, l'Univerſité, & *Jean de Cinqarbres*, ſur la nomination d'un Principal. Le Chapitre avoit nommé *Charles de Gouſſancourt*, l'un de ſes membres, & les Bourſiers avoient nommé *Cinqarbres*, & avoient interjetté appel comme d'abus de la nomination du Sieur *de Gouſſancourt*. Le Parlement par ſon Arrêt du 4 Septembre 1576, confirma la nomination faite par les Bourſiers, maintint *Cinqarbres*, & reconnut en même-temps la ſupériorité du Chapitre de Paris ſur ce College. *La Cour*, dit l'Arrêt, *ſans préjudicier au droit deſdits du Chapitre prétendant être fondés ſur l'intendance dont ils ont joui paſſé à cent ans audit College, ordonne que Maître* Jean Cinqarbres *demeurera principal dudit College de* Fortet, *faiſant par lui ce qui eſt en la fondation dudit College que le Principal eſt teuu de faire*. Cet Arrêt, qui ſemble impliquer contradiction en ce qu'il maintient la nomination faite par les Bourſiers, ſans préjudicier aux droits dudit Chapitre, fut cependant rendu par un motif très-équitable, & qui concilie la contradiction apparente qu'il ſemble renfermer; car il y avoit véritablement abus dans la nomination du Chapitre,

parce que l'élection du Sieur *de Goussancourt* avoit été faite pendant le Service Divin.

La question de la supériorité de ce College fut encore agitée deux ans après, c'est-à-dire, en 1578, au sujet de la nomination faite par le Chapitre à une bourse. *Cinqarbres*, nouveau Principal, prétendit que la nomination aux bourses appartenoit au College, & que le Chapitre de Paris n'avoit aucun titre de supériorité. Les Boursiers s'unirent au Principal, & le Procureur du College intervint dans la cause. La supériorité du Chapitre ayant été reconnue lors de la plaidoirie par *Cinqarbres* même, qui déclare qu'étant nouvellement pourvu de la Principalité, & n'étant pas bien instruit, il avoit voulu contester la supériorité du Chapitre; mais que depuis en ayant été fait certain, il ne vouloit la révoquer en doute. Le Parlement par son Arrêt du 3 Septembre 1578, décida absolument la question. Des quatre dispositions de cet Arrêt, il n'y en a pas une qui ne confirme la supériorité du Chapitre. La premiere met hors de cour sur les demandes du Principal, par lesquelles il contestoit au Chapitre le droit de supériorité & de nomination aux bourses; la seconde confirme la nomination faite par le Chapitre; la troisieme charge le Cha-

pitre de l'exécution de la fondation, & lui prescrit une regle pour nommer aux bourses; & la quatrieme enfin charge encore le Chapitre d'entendre les comptes du Procureur du College, ou par lui-même, ou du moins par ses Députés. Le Chapitre a continué sa possession sans interruption & même sans trouble, depuis 1578 jusqu'au commencement de ce siecle; car ayant pourvu le Sieur *Bernard Collot* de la Principalité en 1704, à peine fut-il dans cette place, qu'il prétendit que la nomination que le Chapitre avoit faite d'un Procureur n'étoit pas valable, & demanda la destitution dudit Procureur. L'affaire fut portée au Châtelet, où le 8 Juillet 1707, il intervint une premiere Sentence, qui débouta le Sieur *Collot* de sa demande, & le condamna aux dépens. Le 9 Février 1708, seconde Sentence qui enjoint au Sieur *Collot* de recevoir le serment d'un Boursier pourvu par le Chapitre, & que ledit Sieur *Collot* n'avoit pas voulu recevoir. Ce même Principal, de son autorité particuliere, ayant destitué le Sieur *Corteille*, Procureur, le Châtelet rendit une troisieme Sentence le 10 Septembre 1712, laquelle ordonna que par provision le Sieur *Corteille* seroit réintégré, & appointa sur le fond des contestations; mais lorsque le Procès fut instruit, le

Sieur *Collot* s'en désista par acte du 13 Décembre 1714. Le même Principal, de son autorité, chassa du College le Sieur *de Ferriere*, Boursier, pourvu par le Chapitre; mais le 21 Mai 1715, ce Boursier fut réintégré par Sentence des Requêtes du Palais, qui fait défenses au Sieur *Collot* de récidiver, & le condamne aux dépens.

Le Sieur *Collot* interjetta appel de ces Sentences; mais ne trouvant pas de moyen pour le soutenir, il rechercha un accommodement, & MM. *Maingui* & *Dreux*, pour lors Proviseurs du College *Fortet*, firent agréer au Chapitre un projet de transaction, par délibération du 27 Avril 1716, & le 8 Mai suivant, la transaction fut passée entre MM. *Maingui*, *Dreux* & le Sieur *Collot*. Dans cette transaction, le Sieur *Collot* reconnoît que le Chapitre de Paris, en qualité de Supérieur & de Proviseur du College *Fortet*, est en droit, de tous les temps, d'établir & destituer le Procureur dudit College. En 1728, le Sieur *Corteille* étant mort, le Sieur *Collot* persuada à de nouveaux Boursiers, peu instruits des droits du Chapitre, que c'étoit à eux à nommer un Procureur: ils nommerent *Louis Grand-Jean de Vesle*, un des Boursiers; le Chapitre de son côté, par sa conclusion du 3 Septembre 1728, nom-

ma *Pierre Germain*, Professeur au College de Montaigu. Le Chapitre se pourvut aussi-tôt aux Requêtes du Palais pour être maintenu, & obtint le 28 Avril 1729, Sentence de maintenue contre les Sieurs *Collot* & de *Vesle*. Ceux-ci & les Boursiers interjetterent conjointement appel comme d'abus de la nomination du Sieur *Germain*, & appel simple de la Sentence de maintenue. Le premier Septembre 1729, la Cour rendit un premier Arrêt contradictoire, qui ordonna que le Sieur *Germain* feroit seul les fonctions de Procureur; mais le Sieur *Collot* le traversa toujours, & ajouta une infinité d'incidens, de demandes & d'appellations à son appel comme d'abus; ce qui força le Chapitre de demander sa destitution. La Cour par son Arrêt du 30 Mai 1732, pour rendre la cause susceptible de l'Audience, divisa toutes ces contestations. Elle renvoya aux Gens du Roi l'appel simple de la Sentence de maintenue & tous les autres incidens, & ne retint que la connoissance d'appel comme d'abus de la nomination du Procureur, pour y être préalablement fait droit. Pour donner un prétexte à l'appel comme d'abus, le Sieur *Collot* prétendit que la possession du Chapitre, tant de la supériorité sur le College, que de la nomination à la Principalité, aux Bourses & à la Procure

étoit abusive ; & comme il trouva en son chemin la transaction qu'il avoit passée le 8 Mai 1716, & l'Arrêt du 3 Septembre 1578, pour faire tomber ces deux titres, il appella comme d'abus de la transaction, & forma tierce opposition à l'Arrêt. Le Parlement par Arrêt contradictoirement rendu le 15 Avril de l'an 1734, faisant droit sur les appellations comme d'abus, dit qu'il n'y avoit abus, déclara ledit *Bernard Collot* non recevable dans son opposition formée à l'Arrêt du 3 Septembre 1578..... La Cour faisant droit sur le réquisitoire de son Procureur - Général, fait défenses audit *Collot* d'entreprendre, ni poursuivre aucun Procès sans l'avis & conseil par écrit de la *Vigne*, ancien Avocat, que la Cour a nommé d'office, & condamne *ledit Collot* & les Boursiers aux dépens, &c.

Après avoir rapporté tout ce qui prouve la supériorité du Chapitre de Paris sur le College *Fortet*, il ne reste plus qu'à faire connoître ceux sur qui cette supériorité s'exerce. Ce College est composé d'un Principal, d'un Procureur & de seize Boursiers, qui sont tous à la nomination du Chapitre de Paris. Le Principal & huit des Boursiers ont été fondés par *Pierre Fortet*, ainsi qu'il a été dit plusieurs fois ; mais depuis cette premiere

fondation il y en a eu quatre autres. La premiere est du 10 Mai 1558, & fut faite pour deux bourses par *Jean Beauchesne*, Grand-Vicaire de l'Eglise de Paris & Sécrétaire du Chapitre : la seconde est du 23 Août 1578, & aussi de deux bourses ; le Fondateur fut *Nicolas Watin*, Prêtre du Diocese de Noyon, qui avoit été Principal du College *Fortet*. Il fit cette fondation pour des Etudians de sa famille, & à leur défaut, pour de pauvres Ecoliers du village de *Curlu*, Diocese de Noyon : la troisieme est du 11 Août 1612, & de quatre bourses fondées par *Claude Croisier*, Prêtre du Diocese de Clermont en Auvergne, qui avoit aussi été Principal de ce College : la quatrieme est du 29 Juillet 1721, & fut faite par *Jean Gremiot*, Prêtre du Diocese de Besançon, en faveur de deux pauvres Ecoliers de ce Diocese.

La diminution des revenus du College, & la cherté de toutes les choses nécessaires à la vie, ont donné lieu à la suppression des deux bourses fondées par le Sieur de *Beauchesne*.

Depuis la fondation faite par *Pierre Fortet* l'an 1391, ç'a toujours été le Chapitre de Paris qui a nommé sans interruption à la Principalité & aux Bourses de ce College.

L'établissement d'un Procureur pour

la gestion & l'administration du temporel de ce College, est l'ouvrage du Chapitre de Paris, & du 11 Mai 1414. Depuis ce temps-là jusqu'à présent, le Chapitre a toujours nommé sans interruption à la Procure du College, lorsqu'elle a été vacante. Rarement y a-t-il nommé des Boursiers, parce que deux raisons très-pertinentes semblent les en exclure presque toujours. L'une est que l'attention que demande le temporel, détourneroit les Boursiers de leurs études qui doivent être leur principal objet : la seconde est que, selon la fondation, les Boursiers qui doivent être pauvres, ne seroient pas par conséquent en état de donner caution pour la sûreté de leur administration.

Le bâtiment du College *Fortet* n'a rien qui le fasse remarquer, ni qui le distingue des autres maisons de cette rue. Il consiste en la maison que le Chapitre de l'Eglise de Paris acheta en 1397 de *Louis de Listenois*, Seigneur de Montaigu, & en quelques petites portions des Hôtels de *Marly* & de *Nevers*, dont on fit l'acquisition, pour agrandir la maison qu'on avoit achetée en premier lieu. Sur la porte est une inscription qui marque l'année de la fondation de ce College, & celle de la construction du vestibule qu'on y voit encore aujourd'hui.

Aureliacensium, & Fortetica Familiæ
decus, D. PETRUS FORTETUS,
Parisiensis Canonicus, has ædes
sacratissimis Musis
anno Domini 1391 *dicavit.*
Prudentissimi moderatores
ruinosum vestibulum restituebant
anno Domini 1560.

La Chapelle est sous l'invocation de *S. Geraud*, en son vivant, Seigneur d'Aurillac.

C'est au reste dans ce College & dans une assemblée d'environ quatre-vingt personnes, qu'on y tint en 1585, que fut conçue cette fatale *Ligue* qui a couté tant de sang à la France, qui a fait massacrer deux de nos Rois, & qui pensa renverser la Monarchie. Ce fut dans cette assemblée que seize personnes furent choisies pour veiller sur les seize Quartiers de Paris, & rapporter fidélement tout ce qui s'y passeroit; ce qu'ils firent avec assez de bonheur pour eux & de malheur pour la France.

LE COLLEGE DE RHEIMS.

Guy de Roye, Archevêque de Rheims, ayant acheté l'Hôtel de Bourgogne qui étoit au Mont saint Hilaire, le 12 Mai 1412, ce Prélat y établit aussi-tôt un College qui fut ruiné par les Anglois de

la faction des Ducs de Bourgogne, en 1418, mais rétabli en 1443 par ordre de Charles VII, qui y unit le College de Rhétel qui en étoit proche, & qui avoit été fondé par *Gautier de Lanoy* pour de pauvres Ecoliers du Rhételois à la nomination de l'Abbé de S. Denis de Rheims, & du Grand-Prieur de saint Remi de la même Ville. *Jeanne de Bresles* avoit fondé aussi dans ce même College de *Rhétel* quatre bourses pour des Ecoliers du Comté de *Porcien*. Ce College de *Rhétel* étant alors entiérement ruiné, l'Abbé de S. Denis de Rheims & le Grand-Prieur de S. Remi sembloient avoir abandonné leur droit, & d'ailleurs la disposition des bourses de *Porcien* étant dévolue au Roi, parce qu'il ne restoit aucuns héritiers de la Demoiselle *de Presles*, le Roi unit le College de *Rhétel* & les bourses de *Porcien* au College de Rheims. Cette union soutint pendant quelque temps le College de Rheims, & en donna l'entiere administration, supériorité & disposition des bourses à l'Archevêque de Rheims. Malgré cette union, le College de Rheims étoit tombé dans la suite dans un si pauvre état, qu'en 1720 il n'y avoit plus de Boursiers, & il n'y restoit plus que deux Officiers. Le Cardinal *de Mailly*, pour lors Archevêque de Rheims, entreprit

de le rétablir, & se servit de *Louis le Gendre*, Chanoine de l'Eglise de Paris, pour le visiter & le réformer. Celui-ci dressa des statuts le premier d'Août de la même année, qui furent confirmés par le Cardinal de *Mailly* le 4 Octobre suivant. Selon ces statuts, il doit y avoir dans le College de Rheims un Principal & un Chapelain, avec sept Boursiers, dont cinq doivent être du Diocese de Rheims, un de la Ville ou Duché de Rhétel, & un autre du Comté de Porcien. A ces Boursiers on en ajouta en même-temps un huitieme, en ne faisant qu'une bourse des deux que *Jean Gerbais*, Docteur de Sorbonne, & Principal de ce College, y avoit fondées.

Dans la basse-cour du même Hôtel de Bourgogne, il y avoit encore un autre College nommé *de Cocquerel*, à cause que *Nicole Cocquerel*, natif de Montreuil sur mer, y avoit tenu de petites Ecoles. Il ne reste plus de ce College qu'un seul bâtiment qui est dans la rue Chartiere, & où il n'y a, ni Principal, ni Boursiers.

LE COLLEGE DE LA MERCY.

Cette Maison est au bas de la rue des Sept-Voies, auprès de l'Eglise de saint Hilaire. Ce College ou Hospice, fut fondé en 1520, par *Allain d'Albret*, qui

donna aux Religieux de la Mercy une place & une masure qui faisoient partie de son Hôtel d'Albret. Les Religieux de la Mercy y construisirent aussi-tôt un College pour les Religieux de leur Ordre qui viendroient étudier à Paris. La place où est bâti ce College, fut amortie par le Roi & par l'Abbé & les Religieux de sainte Genevieve, moyennant douze sols *parisis* de cens & rente fonciere par chacun an, partie de soixante-cinq sols deux deniers, dont tout l'Hôtel d'Albret étoit chargé.

L'ÉGLISE DE S. HILAIRE.

Cette Eglise est bâtie sur un terrein qui faisoit partie du Clos Bruneau, & qui étoit dans la censive du Chapitre de S. Marcel. Elle est située au bas de la rue des Sept-Voies, & en face de celle des Carmes. On ignore le temps auquel elle a été bâtie, & celui de son érection en Eglise Paroissiale. On voit seulement dans les Registres qui sont dans ses archives, qu'elle étoit bâtie avant l'an 1300. Elle est sous l'invocation de saint Hilaire, Evêque de Poitiers; & comme ce Saint avoit été marié, il y avoit autrefois ici une Confrairie de son nom, dans laquelle beaucoup de personnes mariées se faisoient inscrire pour obtenir de Dieu par l'intercession de ce Saint, la grace de

vivre heureusement dans leur état. Cette Eglise a été réparée & embellie au commencement de ce siecle, par les soins & les libéralités de feu M. *Jollin*, l'un de ses Curés & Docteur de Sorbonne. Quoique cette Paroisse soit d'une petite étendue, cependant le College d'Harcourt, qui est situé dans la rue de la Harpe, en dépend, parce qu'il est aussi dans la censive du Chapitre de S. Marcel. En 1674 le Curé de S. Côme, ayant intenté procès au Curé de S. Hilaire, prétendant que le College d'Harcourt devoit être de sa Paroisse, il fut débouté de ses prétentions par Arrêt du Parlement de Paris, rendu contradictoirement le 2 Septembre 1678, avec défense à lui & à tous autres, de troubler le Curé de S. Hilaire en la jouissance dudit College d'Harcourt.

L'an 1683 l'on inhuma dans cette Eglise le corps de *Patrice Maginn*, Docteur en Droit & premier Aumônier de la Reine d'Angleterre. Je parlerai dans l'article suivant de la part qu'eut cet Abbé au rétablissement du College des Lombards.

Malgré le peu d'étendue de la Paroisse S. Hilaire, & du peu de fortune de la plupart de ses Paroissiens, la Cure est cependant une des meilleures de Paris; car si le casuel est peu de chose, le reve-

nu fixe en eſt de huit ou dix mille livres par an, provenant du loyer de dix ou douze maiſons appartenantes à cette Cure, qui eſt à la nomination du Chapitre S. Marcel.

LE COLLEGE DES LOMBARDS.

Ce College fut fondé en 1334 par quatre Italiens, ſavoir, *André Chinni*, né à Florence, Evêque d'Arras, puis de Tournai, & ci-devant Clerc, ou Chapelain du Roi *Charles le Bel; François de l'Hôpital*, Bourgeois de Modene, Clerc des Arbalêtriers du Roi; *Renier Jean*, Bourgeois de Piſtoie, Apoticaire à Paris; & *Manuel de Rolland*, de Plaiſance, Chanoine de S. Marcel lez-Paris. Ces quatre perſonnes de concert, & chacune ſelon ſes facultés, fonderent ici onze Bourſes pour autant de pauvres Ecoliers natifs des Villes où ces quatre Fondateurs avoient pris naiſſance, & qui n'auroient pas plus de vingt livres *pariſis* de revenu. L'Evêque fonda quatre de ces bourſes, le Bourgeois de Modene trois, celui de Piſtoie autant, & celui de Plaiſance une. Ils promirent de donner à chacun des Ecoliers pourvus de ces bourſes, quinze florins de Florence par an, ou de leur donner des fonds équivalens. Outre cela, l'Evêque d'Arras donna à ces pauvres Ecoliers la maiſon où il les

avoit établis, située dans la rue de saint Hilaire, qu'on nomme aujourd'hui des Carmes, & voulut que ce College se nommât *la Maison des pauvres Ecoliers Italiens de la Charité Notre-Dame*. Les Fondateurs nommerent en même-temps trois Proviseurs ou Directeurs de leur College, qui étoient trois Clercs habitués à Paris, & dont l'un étoit de Toscane, un autre de Lombardie, & le troisieme des environs de Rome. Ils nommerent aussi le Chancelier de l'Eglise de Paris, & l'Abbé de S. Victor pour Visiteur & Protecteur de ce College. Il falloit que quelque fondation particuliere eût associé ici des Boursiers Espagnols aux Boursiers Italiens, puisque nous lisons que ce fut dans ce College que S. *Ignace de Loyola* demeura en arrivant à Paris. Le désordre se mit ensuite dans le temporel de cette Maison, au point qu'elle se trouva ruinée & entiérement abandonnée. Deux Prêtres Irlandois, *Patrice Maginn & Malachie Kelly*, la demanderent au Roi, pour y faire instruire des Prêtres de leur nation, & les rendre capables d'aller faire des Missions dans les Royaumes d'Angleterre, d'Irlande & d'Ecosse, parmi les Protestans. Le Roi leur accorda leur demande par ses Lettres-Patentes de l'an 1677. Aussi-tôt ces deux pieux Irlandois poserent la premie-

re pierre à ce College, qu'ils firent rebâtir & mettre dans l'état où il est présentement. Il n'y a point d'exercice public de Classes dans cette Maison, qui n'est qu'une retraite & un asyle pour une quarantaine de Prêtres Missionnaires & pour autant de jeunes Ecoliers, tous Irlandois, qui ne subsistent ici que par les charités des Fideles. On lit sur la porte une inscription qui marque les deux différens états de ce College.

Collegium Beatæ Mariæ Virginis,
pro Clericis Hibernis
in Academia Parisiensi studentibus
instauratum anno 1681,
pro Italis fundatum anno 1330.

Guillaume Postel enseigna autrefois dans le College des Lombards, & l'on remarque que ce fut avec tant de célébrité, que la grand-salle de cette Maison ne pouvant contenir la foule de ceux qui venoient l'entendre, il étoit obligé de les faire descendre dans la cour, & de leur faire leçon par une des fenêtres.

On a fait, il y a quelques années, des réparations considérables à ce College, & sur-tout à la Chapelle, qui a été reconstruite des libéralités de M. l'Abbé *de Vaubrun*, de la Maison & Société de Sorbonne, sur les desseins & sous la conduite de M. *Bosery*, Architecte. On

voit au portail un ordre corinthien, qui ſert de fond à un porche elliptique, décoré de colonnes & de pilaſtres ioniques, qui porte un entablement, lequel eſt terminé par un fronton briſé dans le tympan duquel ſont les armes de M. l'Abbé *de Vaubrun*.

LE COLLEGE DE PRESLES.

J'ai dit ci-deſſus que le College de *Preſles*, ou de *Soiſſons*, avoit été fondé par *Raoul de Preſles*, en 1313, Clerc & Sécrétaire du Roi, en même-temps que *Guy de Laon*, Tréſorier de la ſainte Chapelle du Roi, & Chanoine de Paris & de Laon, fonda celui de Laon. Ce dernier ayant été transféré depuis dans la rue de la Montagne ſainte Genevieve, le Cardinal *Jean de Dormans*, Evêque de Beauvais & Chancelier de France, acheta les bâtimens que les Bourſiers de Laon venoient de quitter, & y fonda le College de Beauvais, ainſi que je l'ai déja dit. *Raoul de Preſles* & *Jeanne du Chaſtel*, ſa femme, augmenterent la fondation de leur College le Vendredi d'après Noël 1324, en y fondant deux Chapelles & deux Chapelains, avec quinze Bourſiers du Dioceſe de Soiſſons. Cette fondation fut encore conſidérablement augmentée par l'achat que fit en 1455 le Principal, nommé *Jean Pane-*

chair, de trois maiſons avec cour & jardin, pour la ſomme de ſoixante écus d'or, qu'il paya aux exécuteurs teſtamentaires de *Laurent Lenfant*, Prêtre. Ce College a été uni à celui de Beauvais pour l'exercice des Claſſes depuis 1597 juſqu'en 1699, auquel temps on fit une muraille de ſéparation entre les deux Colleges pour laiſſer l'exercice au College de Beauvais.

Remontons le long de la rue des Carmes & de celle des Sept-Voies, juſqu'à ce que nous entrions dans celle des Amandiers, qui d'un côté aboutit à celle des Sept-Voies.

La rue des *Amandiers* s'appelloit en 1300 la rue de l'*Allemandier*, en 1386 la rue des *Allemandiers*, & depuis la rue des *Amandiers*, nom qui, ſelon toutes les apparences, eſt corrompu de celui des Allemandiers. Cette rue eſt ſi étroite, que les voitures ne pouvoient entrer que difficilement dans le College des Graſſins, qui y eſt ſitué; ce qui fit qu'en 1738 on démolit une vieille maiſon qui étoit vis-à-vis la porte de ce College. En démoliſſant les caves de cette maiſon, on fut fort ſurpris d'y trouver pluſieurs tombeaux de pierre, dans leſquels il y avoit des oſſemens de morts. Comme cette maiſon n'étoit qu'à trente ou quarante toiſes du Cimetiere de S. Etienne

du Mont, peut-être avoit-elle été bâtie ſur une partie de ſon terrein; peut-être auſſi que cette maiſon avoit appartenu à des Calviniſtes, qui en faiſoient ſervir la cave à la ſépulture de leur famille, & cela paroît plus vraiſemblable que tous les raiſonnemens qu'on pourroit faire ſur ce ſujet.

LE COLLEGE DES GRASSINS.

Ce College porte le nom de ſes Fondateurs. *Pierre Graſſin*, Seigneur d'Ablon, Conſeiller au Parlement de Paris, fit ſon teſtament le 16 Octobre 1569, par lequel, après avoir élu ſa ſépulture dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Severin à Paris, & après avoir fait pluſieurs legs pieux, il veut & ordonne qu'il ſoit pris ſur tout ſon bien la ſomme de trente mille livres tournois, pour être employée, ſelon la diſpoſition de Maître *Thierry Graſſin*, Avocat au Parlement, ſon frere & exécuteur teſtamentaire, & par le conſeil de Meſſire *Antoine le Cirier*, Evêque d'Avranches, & ſon oncle maternel, en un College de Pauvres, & qu'à cette fin leur ſera achetée maiſon en l'Univerſité, de ladite ſomme, *pour y être par eux fait exercice en l'étude & ſervice divin;* & ſupplie ſondit frere, au cas que ladite ſomme de trente mille livres tournois ne ſuffiſe, y employer, & y faire

faire son aumône, ce qu'il croit qu'il fera de bon cœur; & au cas que son fils *Pierre Graſſin* décede sans enfans, soit avant le trépas de sondit frere ou autrement, il veut & entend que sur tout son bien, outre & par-dessus ladite somme de trente mille livres tournois, soit pris la somme de soixante mille livres tournois, pour être employée ainsi que dessus: à quoi il prie ledit sieur Evêque d'Avranches de tenir la main, s'il lui plaît. De plus, il veut & ordonne qu'aux bourses dudit College soient préférés les pauvres de la ville de Sens & des environs, qui seront présentés par sondit frere, & après sa mort par M. l'Archevêque de Sens, & les comptes rendus pardevant ledit sieur Archevêque, ou son Commis, appellés Messieurs les Gens du Roi audit Sens. *Pierre Graſſin*, Seigneur d'Ablon & de Pomponne, & fils du précédent, survécut peu de temps à son pere. Il fit son testament le Lundi 7 jour de Novembre de la même année 1569, par lequel il ordonna & recommanda que le testament dudit sieur *Pierre Graſſin*, Conseiller en la Cour, son pere, fût accompli de point en point selon sa forme & teneur, suppliant & requérant Maître *Thierry Graſſin*, son oncle, de tenir la main à ce qu'il fût exécuté en la plus grande diligence que faire se pour-

roit. De plus, il donna & laissa par donations & legs testamentaires audit College fondé par sondit pere, la somme de douze cens livres tournois une fois payée, & outre & pardessus les trente mille livres tournois d'une part, & soixante mille livres d'autre, données & léguées par sondit pere audit College. Après la mort des sieurs *Pierre Grassin*, pere, & de *Pierre Grassin*, fils, *Thierry Grassin* ne perdit pas un moment de vue les pieuses intentions dont l'exécution lui avoit été confiée; il alla même au-delà. Le 26 Avril 1571, il passa un contrat d'échange par lequel il donna quatre cens cinquante livres tournois de rente en neuf parties à Messire *Jean-Jacques de Mesmes*, Seigneur des Arches, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, & à ses cohéritiers, pour une grande maison, où présentement sont construits l'ancien corps du College des Grassins, & les deux maisons dans la rue des Sept-Voies vis-à-vis l'Eglise de saint Hilaire, faisant partie de l'Hôtel d'Albret, ladite maison acquise l'an 1527 le 6 Avril, de noble Seigneur *Frédéric de Foix*, Grand-Ecuyer, fondé de Procuration de haut & puissant Prince *Henri Roi de Navarre*, par Messire *Jean-Jacques de Mesmes*, Seigneur de Roissy, aussi Conseiller du Roi en son privé

Conseil, & Maître des Requêtes de son Hôtel, pere dudit Seigneur *des Arches*, & cohéritiers. *Thierry Grassin* acheta ensuite trois maisons situées dans la rue des Amandiers, de *Gillette* & *Isabelle de Cueurly*, sœurs, filles majeures usant de leurs droits, pour la somme de sept mille huit cens livres tournois. Le contrat est du premier Mai 1571. Le 15 du même mois de la même année il acquit une autre maison avec ses appartenances, située dans le carrefour de sainte Genevieve du Mont, ladite acquisition faite des héritiers de *Jean Cleret*, Bourgeois de Paris, moyennant la somme de quatre mille vingt-sept livres dix sols tournois; ledit sieur *Thierry Grassin*, tant comme héritier & exécuteur testamentaire des Sieurs *Pierre Grassin*, pere, & *Pierre Grassin*, fils, ses frere & neveu, que de son chef, & augmentant leurs dispositions, *mu comme eux d'affection envers la Patrie & le pays de Sens, lieu de leur naissance, & à ce que ledit Pays soit dorénavant pourvu de gens doctes, & pour la faveur des bonnes lettres*, donna de son bon gré, & sans aucune contrainte, non-seulement lesdites six maisons au Principal & Boursiers dudit College, mais encore deux mille huit cens cinquante & une livre, douze sols, onze deniers, pite, tournois

de rente annuelle, en vingt-ſix parties conſtituées ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris. L'acte de donation eſt du 13 Février 1578. Le même *Thierry Graſſin* fit un projet latin de ſtatuts non ſignés pour ledit College, par lequel il ordonna, entre autres choſes, qu'il y eût, outre le Principal, ſix grands Bourſiers & douze petits, & que chacun des grands Bourſiers eût ſoin de deux des petits. Il fit enfin ſon teſtament le 5 Février 1584, & entre pluſieurs diſpoſitions qu'il fit, voulut que tous & chacun les livres imprimés qui ſe trouveroient au jour de ſon décès en la maiſon où il demeuroit rue Sainte-Avoie, tant du feu ſieur d'*Ablon*, ſon frere, que de ſon neveu & de lui, fuſſent pris pour en faire une *Librairie* au College des Graſſins pour l'inſtruction de ceux qui habiteront ledit College, &c. Il ordonne auſſi par ce teſtament qu'*Antoinette le Rebours*, femme de *Jean Sevin*, Préſident en la Cour des Aides, & ſa ſeule héritiere du côté maternel, achete une maiſon rue des Amandiers, joignant l'entrée du College des Graſſins, d'un côté, & de l'autre côté tenant aux maiſons par lui déja acquiſes de *Cueurly*, & qu'elle paie les droits de lods & vente, & faſſe promettre indemnité au Seigneur dont elle eſt mouvante, afin d'être ci-après tenue en main-morte par ledit College. Cent

ans après la mort de ce dernier Fondateur, c'est-à-dire, l'an 1684 & 1685, on fut obligé de restaurer la grande porte de ce College. Il y avoit sur l'ancienne une inscription équivoque que l'on n'a point mise sur la nouvelle; elle étoit conçue en ces termes: *Le College des Grassins fondé pour les pauvres de Sens.* Sur la fin du siecle dernier & au commencement de celui-ci, la mauvaise administration du temporel de ce College avoit considérablement diminué ses revenus, & causé même du dérangement dans la discipline. Le 14 Août 1705, le Parlement rendit un Arrêt sur le réquisitoire du Procureur-Général, par lequel il fut ordonné que les titres qui concernent l'établissement, fondation & dotation du College des Grassins, ensemble les Statuts, Réglemens, si aucun il y a, avec les comptes de la recette & dépense dudit College pendant les dix dernieres années, seront mis au Greffe de la Cour par les Principal & Procureur dudit College, pour, après en avoir été pris communication par mondit sieur le Procureur-Général, être requis par lui ce qu'il jugera nécessaire pour le bien dudit College. Le 11 Mars 1707, le Parlement rendit un autre Arrêt, qui ordonna que les statuts & titres, ensemble les comptes de l'administration des biens dudit

College des Graſſins pendant les dix dernieres années, &c. ſeroient remis à *Edme Pirot*, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, Chanoine & Chancelier de l'Egliſe & de l'Univerſité de Paris, & à *Edme Pourchot*, Syndic & ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, & Profeſſeur émérite en Philoſophie, pour donner leurs avis ſur ce qu'ils eſtimeroient devoir être réformé ou obſervé dans ledit College, pour y rétablir ou y maintenir l'ordre & la diſcipline, &c. Après que leſdits ſieurs *Pirot* & *Pourchot* ſe furent pluſieurs fois tranſportés audit College, & qu'ils eurent tout conſidéré, examiné & diſcuté, ils donnerent leurs avis ſur l'adminiſtration des biens, & ſur la diſcipline qui y doit être obſervée, & cet avis fut homologué par Arrêt du Parlement du 4 Mai 1710. Par cet Arrêt il eſt ordonné, entre autres choſes, que les douze bourſes de ce College qui avoient été ſuſpendues depuis quelques années, le ſeront juſqu'à l'entier payement des dettes actuellement exigibles, & au rembourſement de la rente due au ſieur *Montade*, &c. *Pierre Graſſin*, Ecuyer, Seigneur d'Arcis, de Dyenville, de Mormant, Directeur-Général des Monnoies de France, qui a hérité des ſentimens des Fondateurs de ce College, com-

me de leur nom, est venu généreusement en soutenit l'état chancelant. Il a entrepris d'en acquitter les dettes, & y fait élever à ses dépens douze ou quinze jeunes gens du Diocese de Sens, préférant toujours les Gentilshommes à ceux qui ne le sont point.

Il y a dans la Chapelle de ce College deux tableaux qui méritent d'être remarqués. L'un représente la résurrection du fils de la veuve de Naïm par *Vouet*; dans l'autre on voit Tobie conduit par un Ange. Celui-ci est de la premiere maniere de *le Brun*.

De la rue des Amandiers on entre dans la Place ou Quarré de S. Etienne du Mont, dans lequel est le College d'Huband, ou de l'*Ave-Maria*.

LE COLLEGE D'HUBAND, *ou de* L'AVE-MARIA.

Ce College fut fondé en 1339, par *Jean d'Huband*, Clerc, Conseiller du Roi, & Président en la Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris. Il fit cette fondation en faveur de six jeunes Ecoliers, d'un Maître, ou Principal & d'un Chapelain, & donna pour cet effet la Maison qui compose encore à présent ce College, avec quelques autres revenus. Selon la fondation, les six Boursiers doivent être tirés du village d'*Huband*,

dans le Nivernois, ou des lieux circonvoisins, & doivent y être élevés depuis l'âge de huit ou neuf ans jusqu'à seize. Il institua pour Gouverneurs & Administrateurs perpétuels l'Abbé de sainte Genevieve, & le Grand-Maître du College de Navarre. Comme l'intention du Fondateur étoit que ces six enfans, ou Boursiers, fussent particuliérement dévoués à la sainte Vierge, il fit mettre son Image sur la porte de ce College, comme aussi celles de S. Jean-Baptiste, de S. Jean-l'Evangéliste, & des six enfans qu'il vouloit y faire élever, & y fit écrire en lettres d'or ces deux mots de la Salutation Angélique, *Ave Maria*. C'est à cause de cette inscription qu'on a nommé ce College de l'*Ave-Maria*, nom qui a presque entiérement fait oublier celui d'*Huband* qu'il porta d'abord, & qu'on ne lui donne plus que très-rarement. Le nombre des bourses a été réduit à cause de la modicité du revenu, & c'est l'Abbé de sainte Genevieve, & le Grand-Maître du College de Navarre qui les conferent à qui bon leur semble.

L'ABBAYE DE STE GENEVIEVE.

L'Abbaye de sainte Genevieve est le Chef-lieu d'une Congrégation de Chanoines Réguliers de l'Ordre de saint Augustin. Elle a été fondée & bâtie par

le Roi *Clovis*, & la Reine *Clotilde*, sa femme. Cette fondation fut l'accomplissement d'un vœu que ce Prince avoit fait, lorsqu'il alla combattre *Alaric*, Roi des Visigots. Le lieu où cette Eglise fut bâtie, étoit déja consacré par la sépulture de plusieurs saints personnages, entre autres de *Prudence*, Evêque de Paris. *Clovis* étant mort en 511, avant que d'avoir pu achever cet édifice, la Reine *Clotilde* y mit la derniere main, & l'enrichit de divers ornemens. Le grand *S. Remi* en fit la Dédicace sous l'invocation des Apôtres *S. Pierre* & *S. Paul*.

On y mit, dès le commencement, des Clercs pour la desservir, & nous avons long-temps ignoré si ces Clercs étoient Réguliers, ou Séculiers. Le fameux *Adrien de Valois*, qui avoit cru avec *du Breul*, que c'étoient des Clercs Séculiers, changea d'avis, après avoir fait de nouvelles découvertes & de nouvelles réflexions. Il prouva invinciblement, dit le P. *Mabillon*, que cette Eglise fut qualifiée de *Basilique* dès les premiers temps de sa fondation, & que dans le sixieme siecle on ne donnoit ce nom, en France, qu'aux Eglises de Moines. Il n'y a donc plus à douter que ces Chanoines ne fussent Réguliers. A cette preuve le même M. de *Valois* en ajoute

une autre, qui, au ſentiment du même P. *Mabillon*, eſt ſans replique. Dans la vie de ſainte *Bathilde*, écrite par un Auteur contemporain, il eſt dit, *que la Reine* Clotilde, *femme de* Clovis, *bâtit la Baſilique de S. Pierre, pour y faire obſerver la Religion de l'Ordre Monaſtique.*

Feu M. de *la Mare* & quelques autres ont prétendu que *Clovis* en faiſant bâtir cette Baſilique, avoit fait auſſi élever un Palais dans l'endroit où eſt maintenant ce qu'on nomme la Maiſon Abbatiale. *Clovis* étant mort, fut inhumé dans cette Baſilique, & *Clotilde*, ſa femme, le fut auſſi après lui. L'Egliſe & les autres bâtimens eſſuyerent par deux fois toute la fureur des Normands, & l'on ne peut certainement pas dire par qui ont été élevés ceux qu'on y voit à préſent, à l'exception de l'Egliſe. Quelques-uns conjecturent qu'ils l'ont été aux dépens du Roi *Robert*; mais ils n'en donnent pour preuves que ces paroles qu'on lit dans un Obituaire, *Obiit Francorum Rex, qui dedit Clauſtrum huic Eccleſiæ*; paroles qui ne prouvent autre choſe, ſinon qu'il en fit bâtir le Cloître. *Le Maire* rapporte un extrait d'un ancien Nécrologe, qui nous apprend que *Thibault*, Prêtre & Chantre de cette Egliſe, fit bâtir une partie de la tour ſur laquelle le

clocher est élevé : 10 *Kal. Aprilis obiit Theobaldus, Sacerdos & Præcentor, qui Præbendam sanctæ Mariæ tribuit huic Ecclesiæ, & turrim usque ad primum Solium evexit, &c.* Il paroît par les vies des célebres Architectes, que *Félibien des Avaux* avoit eu connoissance de ce Nécrologe, puisqu'il en rapporte aussi cet extrait, auquel il ajoute qu'un nommé *Maignaud* fit le portique de l'Eglise. Le reste du bâtiment ne fut construit que vers l'an 1175, par *Etienne*, Evêque de Tournai & Abbé de ce Monastere.

Les Chanoines Réguliers qu'on avoit mis d'abord dans cette Abbaye, la posséderent jusqu'en 1147, que le Pape *Eugene III*, ayant quitté Rome à cause d'une sédition, se rendit à Paris; & étant allé en l'Eglise des Apôtres S. Pierre & S. Paul pour y célébrer la Messe, les Chanoines firent étendre devant l'Autel un riche tapis de pied que le Roi *Louis VII*, dit *le Jeune*, leur avoit envoyé pour faire honneur au Pape. Le S. Pere se prosterna sur ce tapis pour faire sa priere; mais il ne se fut pas plutôt retiré dans la Sacristie, que ses Officiers voulurent s'emparer du tapis, comme de chose qui, selon l'usage, leur appartenoit. Les domestiques de l'Abbaye voulurent aussi l'avoir. Des paroles on en vint à tirer le tapi chacun de son côté, puis on en vint

aux coups, & le tumulte fut si grand, que le Roi, qui étoit pour lors dans l'Eglise, crut qu'il n'avoit qu'à se présenter pour tout pacifier, & en effet il le fit ; mais ce ne fut qu'après avoir été frappé lui-même dans la foule par les domestiques de l'Abbaye : *Adeo ut*, dit *Surius*, *ipse Rex Ludovicus, qui illos compescere voluit, à Canonicorum famulis verberatus sit.*

Le Roi & le Pape furent si indignés de cette sédition, qu'étant d'ailleurs informés que la vie de ces Chanoines n'étoit rien moins que réguliere, ils convinrent de mettre des Moines de Cluni en leur place, & chargerent l'Abbé *Suger* de l'exécution de ce dessein. Celui-ci étoit sur le point d'y faire entrer huit Moines de S. Martin-des-Champs, & le Prieur de S. Pierre d'Abbeville pour être leur Abbé; mais sur ces entrefaites il reçut de nouveaux ordres du Roi & du Pape, qui sur la requête que les Chanoines de l'Abbaye de S. Pierre & de S. Paul leur avoient présentée, consentirent qu'on les réformât, en y introduisant des Chanoines Réguliers de l'Abbaye de S. Victor lez-Paris. *Suger* alla trouver *Gilduin*, Abbé de cette Abbaye, & lui demanda douze de ses Religieux, & *Eudes* pour être leur Abbé, & établir la Réforme dans l'Abbaye de S. Pierre &

de S. Paul, ce qui lui fut accordé. Tout cela se passa en 1148, & ce fut vers ce temps-là que cette Abbaye prit le nom de *sainte Genevieve*, qui y avoit été enterrée en 512.

Cette Réforme se soutint jusqu'aux guerres des Anglois. Elles causerent de si grands désordres dans l'Etat, que les Monasteres s'en ressentirent, & que la discipline réguliere fut presque anéantie dans l'Abbaye de sainte Genevieve. Le Roi *Louis XIII*, après la mort de *Benjamin de Brichanteau*, qui en étoit Abbé & Evêque de Laon, crut qu'on n'y pouvoit remettre l'ordre, qu'en y nommant de son autorité, pour cette fois seulement, le Cardinal de la *Rochefoucauld*, à condition de la réformer. Celui-ci n'en trouva pas de plus sûr moyen que d'y appeller le P. *Faure*, avec douze Religieux de la Réforme que ce Pere avoit établie dans la Maison de S. Vincent de Senlis. Le Pere *Faure* & douze de ses Religieux prirent donc possession de l'Abbaye de *Ste Genevieve* le 27 Avril 1624: mais on ne mit la derniere main à cette bonne œuvre que dans le Chapitre général des Chanoines Réguliers de cette Réforme, qui se tint le 10 Octobre 1634, où le P. *Faure* fut élu Abbé-Coadjuteur de sainte Genevieve, & Supérieur-Général de sa Congrégation.

De tous les anciens bâtimens de cette Abbaye, il n'y a que l'Eglise qui subsiste, telle qu'elle fut achevée en 1175.

La cave ou *Crypte*, qui est au-dessous de cette Eglise, est très-ancienne, puisque c'est ici que *S. Prudence*, *S. Céran*, Evêques de Paris, & sainte Genevieve furent enterrés. Ce lieu a été très-orné dans la suite. Aujourd'hui la voûte en est soutenue par des colonnes & des piliers de marbre, avec des chapiteaux de même matiere.

Le tombeau de sainte Genevieve est de marbre, & entouré de grilles de fer; mais il n'y reste plus rien du corps de cette Sainte, qui a été mis tout entier dans la Chasse qui est au chevet de l'Eglise supérieure. Ce tombeau est entre celui de S. Prudence & celui de S. Céran. A une des extrêmités de cette Crypte, il y a un Autel entre deux piliers, sur lequel il y a une croix garnie de quelques agates; au pied est un *Ecce Homo*, d'un seul morceau de corail: c'est un présent du feu P. *du Molinet*.

L'Eglise haute renferme plusieurs choses qui méritent d'être remarquées.

La Chasse où est le corps de sainte Genevieve, est exposée derriere le grand-Autel. Elle est portée sur quatre grandes colonnes d'ordre ionique, avec leur entablement & leur piedestal sur un

plan quarré : c'eſt un préſent du Cardinal de *la Rochefoucauld*. De ces colonnes il y en a deux de marbre que cette Eminence avoit achetées ; & deux d'un marbre antique & rare, que le Roi *Louis XIII* lui avoit données. Sur ces colonnes ſont quatre ſtatues de Vierges, plus grandes que le naturel, leſquelles ſemblent ſoutenir la Chaſſe, & portent chacune un candélabre à la main. Cette Chaſſe eſt de vermeil, & fut faite en 1242, par les ſoins de *Robert de la Ferté-Milon*, Abbé de ce Monaſtere. L'on dit que l'orfevre y employa 193 marcs d'argent & huit marcs d'or. Preſque tous nos Rois & toutes nos Reines ont ſignalé leur libéralité envers cette Chaſſe, & l'ont, pour ainſi dire, couverte de pierreries. La couronne, ou bouquet de diamans qui brille au-deſſus, eſt d'un grand prix, & fut donnée par la Reine *Marie de Médicis*.

Comme ſainte Genevieve eſt la Patrone de la ville de Paris, qui a ſouvent reſſenti les effets de ſon interceſſion auprès de Dieu, on deſcend ſa Chaſſe, & on la porte en Proceſſion à *Notre-Dame*, dans les grandes calamités publiques. Tout le Clergé & toutes les Cours Supérieures de Paris aſſiſtent à cette Proceſſion. Les Religieux de ſainte Genevieve y marchent nuds pieds, & ont la droite

ſur le Chapitre de l'Egliſe Métropolitaine, ainſi que leur Abbé l'a ſur l'Archevêque de Paris, dans cette occaſion.

Le grand-Autel eſt iſolé, & le Tabernacle qui eſt deſſus, eſt d'une richeſſe & d'un travail prodigieux. Aux côtés de cet Autel ſont les ſtatues des Apôtres S. Pierre & S. Paul, de métail doré. La baluſtrade de cuivre & celle de marbre ont été faites en même-temps, & le tout aux dépens du Cardinal de *la Rochefoucauld*. Le lutrin, qui eſt au milieu du chœur, eſt, dit-on, le plus beau du Royaume; il eſt du deſſein du fameux *le Brun*, qui ne faiſoit rien que d'admirable. Sa forme eſt triangulaire; on y voit trois Anges qui touchent une lire à trois faces: toute la compoſition en eſt grande & très-ingénieuſe.

Le tombeau de *Clovis* eſt auſſi au milieu du chœur. L'effigie du Prince, qui eſt couchée deſſus, eſt de marbre blanc, & ſa matiere nous fait connoître que ce monument eſt moderne; car, comme l'a fort bien remarqué le ſavant P. *Mabillon*, *la ſépulture des Rois de la premiere Race, étoit fort ſimple, & preſque ſans aucune pompe extraordinaire.... On n'a employé que fort tard, c'eſt-à-dire, ſous les Enfans de S. Louis, le marbre & le bronze à leurs tombeaux, ſi l'on excepte un petit nombre de tombeaux.*

Cette remarque s'accorde parfaitement avec l'inſcription que les Chanoines Réguliers de ſainte Genevieve ont fait graver ſur ce tombeau.

CLODOVÆO MAGNO

Regum Francorum, primo Chriſtiano
hujus Baſilicæ Fundatori,
ſepulchrum vulgari olim lapide ſtructum
& longo Ævo deformatum,
Abbas & Convent. meliori opere,
cultu & formâ renovaverunt.

La Reine *Clotilde* fut inhumée aſſez près des dégrés du grand-Autel; mais ſes reliques ont été tirées de ſon tombeau, & enfermées dans une Chaſſe qui eſt derriere le chœur. Les bonnes œuvres qu'elle a pratiquées pendant le cours de ſa vie, & l'obligation que la France lui a de l'avoir rendue Chrétienne, nous la font regarder comme une Sainte.

Sous *Charles VI.* un Boucher ſéditieux, nommé *Goy*, ayant été tué en Beauſſe par les Armagnacs, ſon corps fut apporté à Paris, & enterré à ſainte Genevieve, où, ſelon *Jouvenel des Urſins*, *on lui fit moult honorables obſeques, autant que ſi c'euſt été un grand Comte ou Seigneur, & y fut préſent le Duc de Bourgogne avec foiſon de peuple.* On grava même ſur ſa tombe une épitaphe

qui se voyoit encore du temps de l'Historien que je viens de citer. Ce Boucher, à la sédition près, étoit un homme vaillant, agréable, & qui fut fort regretté dans son parti. Il étoit un des trois fils d'un Boucher d'auprès de sainte Genevieve, qui se signalerent dans la sédition des *Cabochiens*, & allerent avec *Caboche*, leur Chef, suivis d'une quantité de gens de la lie du Peuple, mettre le feu au Château de Bicêtre que le Duc de Berry avoit fait peindre & enrichir. *Voyez Sauval, tome 1, page 642.*

Dans une Chapelle qui est à côté du grand-Autel, est un magnifique tombeau de marbre noir, sur lequel on voit la statue de marbre blanc du Cardinal de *la Rochefoucauld*, à qui un Ange sert de Caudataire. Ce chef-d'œuvre de sculpture est de *Philippe Buister*, Sculpteur du Roi. Voici son épitaphe :

Eminentissimo S. R. E. Cardinali
FRANCISCO DE LA ROCHEFOUCAULD,
antiquâ & perillustri stirpe oriundo;
doctrinâ, pietate & omni virtutum
genere celeberrimo;
primùm Claromontano,
deindè Silvanectensi Episcopo;
antiquæ Religionis & Ecclesiasticæ
dignitatis acerrimo Defensori;
Rerum & consiliorum publicorum
in Gallia quondam Præsidi,

& Administratori integerrimo ;
summo Galliarum Elemosinario ;
& optimo pauperum Parenti.
Religiosorum Ordinum amantissimo
Patrono ; Regularis Canonicorum
Sancti Augustini
disciplinæ Vindici ac Restitutori ;
hujus domûs Abbati Religiosissimo
ac munificentissimo benefactori :
hoc superstitis & æterni amoris
ac observantiæ monimentum
tristi Religione mœrentes posuerunt
Abbas
& Canonici Regulares hujus Ecclesiæ.
Hic titulum Abbatiæ,
quem ante ipsum nemo,
nisi istius Domûs Canonicus possederat,
huic eidem familiæ restituit.
Ossa ejus in subterraneo specu sacelli
inferioris jacent.
Obiit Ann. D. 1645,
die Febr. 14, ætat. 87.

Auprès de la porte par laquelle les Religieux vont au chœur, sont deux niches dans lesquelles on voit deux morceaux qu'on croit être de *Germain Pilon*, & qui sont fort estimés, quoiqu'ils ne soient que de terre cuite. L'un représente J. C. qu'on va mettre au tombeau, & l'autre J. C. qui ressuscite.

La Sacristie renferme quantité d'or-

nemens, dont plusieurs sont d'une grande magnificence.

Sur un des piliers de la nef, à droite en entrant dans l'Eglise, on voit à présent un buste qui est le portrait du fameux *Réné Descartes*. Les deux épitaphes qu'on y lit, font mieux son éloge que tout ce que j'en pourrois dire. Voici la premiere, qui est gravée sur une table de marbre blanc, placée au-dessous de ce portrait.

DESCARTES, *dont tu vois ici la sépulture,*
A dessillé les yeux des aveugles mortels,
Et gardant le respect que l'on doit aux Autels,
Leur a du monde entier démontré la structure.
Son nom par mille Ecrits se rendit glorieux;
Son esprit mesurant, & la Terre, & les Cieux,
En pénétra l'abyme, en perça les nuages:
Cependant comme un autre, il cede aux loix du sort,
Lui qui vivroit autant que ses divins Ouvrages,
Si le Sage pouvoit s'affranchir de la mort.

Cette épitaphe est de *Gaspar de Fieubet*, qui, après avoir été Chancelier de la Reine *Marie-Thérese d'Autriche*, &

étant Conseiller d'Etat, se retira en 1691 dans une maison particuliere située dans l'enclos des Camaldules de Gros-Bois, à quatre lieues de Paris, pour ne plus s'occuper que de la seule affaire nécessaire.

Plus bas, & dans une autre table, aussi de marbre blanc, on lit cette épitaphe latine :

RENATUS DESCARTES,

Vir supra titulos omnium retro
Philosophorum, nobilis genere,
Armoricus gente, Turonicus origine,
in Gallia, flexiæ studuit;
in Pannonia, miles meruit;
in Batavia, Philosophus delituit;
in Suecia, vocatus occubuit:
tanti viri pretiosas reliquias
Galliarum percelebris tunc Legatus
PETRUS CHANUT, CHRISTINÆ,
sapientissimæ Reginæ, sapientum
amatrici, invidere non potuit,
nec vindicare Patriæ, sed quibus licuit
cumulatus honoribus peregrinæ terræ
mandavit invitus;
anno Domini 1650, *mense Febr.* 10,
ætatis 54.
Tandem post septem & decem annos,
in gratiam Christianissimi Regis
Ludovici decimi quarti,
Virorum insignium cultoris,

& remuneratoris, procurante
PETRO DALIBERT,
ſepulchri pio & amico violatore,
Patriæ reddita ſunt,
& in iſto Urbis & Artium culmine
poſitæ : ut qui vivus apud exteros otium
& famam quæſierat, mortuus
apud ſuos cum laude quieſceret, ſuis,
& exteris in exemplum
& documentum futurus.
I nunc Viator,
& divinitatis, immortalitatiſque animæ
maximum & clarum aſſertorem, aut jam
crede felicem, aut precibus redde.

On ne ſait pas poſitivement qui eſt l'Auteur de cette épitaphe. Les uns diſent qu'elle eſt de feu M. *Clerſelier*, & les autres du feu Pere *Lallemant*, Chanoine Régulier de ſainte Genevieve, & Chancelier de l'Univerſité de Paris.

Pour la parfaite intelligence de cette épitaphe, il n'eſt pas hors de propos de remarquer que M. *Deſcartes* ayant été appellé à Stockholm par *Chriſtine* Reine de Suede, il y mourut le 11 Février 1650, à quatre heures du matin, âgé de cinquante-trois ans, dix mois & onze jours. Il fut enterré le lendemain, ſuivant le cérémonial de l'Egliſe Romaine, dans un endroit du cimetiere des Etrangers où l'on inhumoit les Catholi-

ques. Cet enterrement se fit d'une maniere très-simple, aux dépens de la succession du défunt. Dix-sept ans après la mort de M. *Descartes*, ses os & ses cendres furent transportés en France à la sollicitation & aux dépens de M. *Dalibert*, Trésorier de France & ami du défunt. Ils arriverent en France au mois de Janvier 1667, furent mis en dépôt dans une des Chapelles de l'Eglise de saint Paul, puis transportés avec un convoi pompeux le 24 de Juin de la même année, à huit heures du soir, dans l'Eglise de sainte Genevieve du Mont, où ils furent reçus par l'Abbé & les Chanoines Réguliers avec un appareil magnifique. Le lendemain, l'on y fit un Service solemnel, où le P. *Blanchard*, Abbé & Supérieur-Général de la Congrégation, officia pontificalement, & où assisterent plusieurs personnes qualifiées, comme au convoi de la veille. Le P. *Lallemant*, Chancelier de l'Université, avoit préparé une Oraison funebre; mais il reçut un ordre de la Cour qui lui défendoit de la prononcer. Le cercueil fut mis dans un caveau entre deux Chapelles de la partie méridionale de la nef, où M. *Dalibert* fit mettre le Buste en marbre du Philosophe, & au-dessous les deux inscriptions, ou épitaphes que je viens de rapporter. Voyez la vie de *Descartes* écrite par *Baillet*.

Affez près des cendres de *Defcartes*, & du même côté de l'Eglife, a été dépofé le cœur de *Jacques Rohault*, un des plus zélés & des plus habiles difciples de ce Philofophe, pour ne point féparer les reftes précieux de deux hommes fi unis de fentimens. Ce cœur eft ici annoncé par cette infcription compofée par Monfieur de *Santeul.*

D. O. M.

Et æternæ Memoriæ JACOBI ROHAULT,
Ambiani, celèberrimi quondam
Mathematici, & Philofophi,
cujus cor hîc repofitum.

Difcordes jam dudum æquis rationibus ambæ,
Et natura, & Religio fibi bella movebant:
Tu, rerum caufas fideî & Myfteria pandens,
Concilias utrafque & amico fœdere jungis.
Munere pro tanto, decus immortale Sophorum,
Hoc memores pofuêre tibi venerabile Buftum.
Quos unum doctrina facit, compingit in unum,
Doctaque Cartefii offa hoc marmor corque Roalti;

Has

Has tanti exuvias hominis Lienardus *ad aras*
Appendit fidi officiis cumulatus amici.
positum 1675.

Parmi les tableaux dont la nef eſt ornée, on en diſtingue particuliérement trois grands, dont deux ſont à gauche en entrant, & ſont fort beaux, quoiqu'ils ſoient peints par deux Peintres qui s'étoient particuliérement attachés à peindre le portrait. L'un eſt de *Nicolas de Largilliere.* C'eſt un vœu fait à ſainte Genevieve par la ville de Paris, en 1694, après avoir eſſuyé deux années de famine. La Sainte y eſt repréſentée dans la Gloire; au bas ſont le Prévôt des Marchands, les Echevins, les principaux Officiers du Corps de Ville, & un grand nombre de ſpectateurs. Le Peintre y a repréſenté *Santeul*, Chanoine Régulier de ſaint Victor; & au lieu de laiſſer paroître ſon rochet, il l'a enveloppé dans ſon manteau, qui eſt noir. *Santeul* ne fut pas plutôt informé de cette malice pittoreſque, qu'il porta ſa plainte au Prévôt des Marchands, de ce qu'on l'avoit peint en habit noir dans ce tableau, au lieu de le mettre en habit blanc. Cette plainte eſt en beaux vers latins, & intitulée *in votiva tabella ad ædem D. Genovefæ, pictus fraudulenter*

conqueritur ex albo Santolius niger, ad Cl. Bosc *Urbi Præfectum*.

A côté de ce tableau, il y en a un autre de même grandeur, qui est aussi un vœu que la ville de Paris fit à Dieu par l'intercession de sainte Genevieve en 1710, pour la cessation de la famine causée par le grand froid de l'hiver de 1709. Ce tableau est de feu de *Troy*, & a des beautés qui mériteroient un jour plus favorable.

Le troisieme tableau est à droite en entrant par la grande porte de l'Eglise. C'est encore un vœu fait par la ville de Paris, à l'occasion d'une espece de famine dont elle fut affligée en 1725. Il a été peint par de *Troy*, fils de celui qui a peint le précédent, un des bons Peintres d'Histoire qu'il y ait aujourd'hui. Il est actuellement Directeur de l'Académie Royale de Peinture que le Roi entretient à Rome. Pour mettre ce tableau où il est, il a fallu déplacer le Buste & les épitaphes de M. *Descartes*, qu'on a transportés sur le pilier de la nef qui est vis-à-vis.

La principale porte par laquelle on entre dans la Maison, a été bâtie il y a environ 65 ans, sur les desseins du P. *de Creil*, Religieux de la Maison, qui avoit beaucoup de gout pour l'Architecture, & qui étoit très-savant dans l'art de la

coupe des pierres. Cette porte eſt une eſpece de double portique ſoutenu de colonnes doriques, dont les baſes ſont d'ordre toſcan: il y a deux pavillons quarrés aux extrêmités. Vis-à-vis eſt une niche décorée de deux colonnes ioniques, dans laquelle il y a une ſtatue de ſainte Genevieve, qui a une fontaine à ſes pieds. Delà on entre ſous un périſtile formé par des colonnes doriques, & qui a environ quarante pas de longueur. Le nouveau Cloître vient enſuite, & eſt ſoutenu d'un côté par des colonnes doriques. Dans le Chapitre ſont pluſieurs tombes de marbre blanc. Au milieu eſt celle du Pere *Faure*, qui eſt le premier Abbé Régulier que cette Maiſon ait eu depuis la Réforme dont cet Abbé eſt l'Inſtituteur. Sur ſon tombeau on lit cette épitaphe :

HIC JACET

Reverendiſſimus in Chriſto Pater
CAROLUS FAURE,
hujus domûs Abbas,
Ord. Can. Reg. Cong. Galli.
Hoc ſæculo Reſtaurator, ac primus
Præpoſitus generalis; vir ad magna
quæque natus; magnus ingenio,
memoriâ, eloquentiâ, eruditione;
major animo, labore, conſtantiâ,
maximus modeſtiâ,

Religione ſupereminens charitate.
Qui collapſam ubique ferè Galliarum
Canonicæ vitæ diſciplinam,
primus erigere cogitavit;
conſiliumque tam arduum,
& cepit ipſe adoleſcens,
& ſenibus dedit:
mox ut opere impleret,
faventibus Gregorio XV & Urbano VIII.
P P. M M.
annuente Ludovico Juſto Franc.
Rege chriſtianiſſimo, operam præbente
Franciſco Cardinale Rupifucaldo;
aſpirante in omnibus,
& ſuper omnes
Deo Optimo Maximo.
Primum in ſancti Vincentii
Silvanectenſis Domo,
ubi Deo ſe devoverat,
tum in hac ſancta Genovefæ,
ubi Deo quam plurimos devovit,
tanto conatu tantoque ſucceſſu inſudavit;
ut Canonicorum coloniis per varia
paſſim cœnobia deductis,
ampliſſimum Ordinem diu miſereque
deformatum brevi feliciter inſtauraverit:
Demum aucta 50 Monaſteriis
ſuâ Congregatione,
cæteris ejuſdem Ordinis eamdem
ſubinde diſciplinam
certatim amplectentibus, poſt conditas

ad Canonicæ vitæ normam optimas leges,
ipſe viva lex, ipſe ſuorum regula,
magis quàm Rector; in animis filiorum,
quos prope innumeros Chriſto genuit,
æternum victurus,
obiit Prid. Non. Novemb.
ann. ſal. 1644.
Ætat. 50, Profeſſ. 30.

Proche cette tombe eſt celle de *François Boulart*, ſecond Abbé-Général de la Réforme. Son épitaphe eſt conçue en ces termes :

HIC JACET

Reverendiſſimus Pater
FRANCISCUS BOULART,
Abbas hujus Eccleſiæ
& Can. Regul. Congr. Gallicanæ
Præpoſitus generalis :
Vir tranquillitate animi,
lenitate morum,
vitæ innocentiâ conſpicuus;
Eccleſiæ, Religionis,
diſciplinæ amantiſſimus;
moris antiqui retinentiſſimus :
quem in rebus gerendis dexteritas,
ſagacitas, & fides, in dignitatibus
exercendis integritas, & modeſtia,
in laboribus aſſiduitas, & diligentia,
in adverſis, & proſperis æquabilitas,
& conſtantia, ſuis mirifice charum

atque utilem,
magnatibus notum probatumque,
omnibus gratum,
& spectabilem reddiderunt:
qui dum pro ordine Canonico,
atque hâc Domo Regiâ
præclara multa operatur,
& plura cogitat,
obiit 5 Idûs Januarii
ann. sal. 1667.
Ætatis 62, Profess. 45.

A gauche de cette tombe est celle du P. *Blanchart*, troisieme Abbé-Général depuis la Réforme.

HIC JACET

Reverendissimus Pater
FRANCISCUS BLANCHART,
Abbas hujus Ecclesiæ
& Canon. Regul. Congreg. Gallicanæ
tertius Præpositus Generalis.
Vir corporis dignitate, mentis præstantiâ,
vitæ æquabilitate,
morum innocentiâ,
& sermonis gratiâ excellens:
in tractandis rebus prudentiâ,
regendis animis dexteritate,
complectendis suis
quotquot erant, charitate,
& divinorum affectu singularis,
qui nonum Abbas,

& Præpositus Generalis electus,
dum hanc Domum 27. annos
piâ & assiduâ sollicitudine
regit, ornat, amplificat;
ac mirâ quâdam summæ lenitatis,
& autoritatis moderatione,
auctam à se 50.
Monasteriis Congregationem, conciliat,
fovet, promovet;
quæ semper providerat spiritu magno
vidit ultima,
atque per totos sexdecim menses
acerbissimis morbi cruciatibus probatus
& Deo dignus inventus,
in spe
immortalitatis plenâ
obiit
7. Idûs Februarii an. 1675.
ætatis 69, Professi. 49.

La petite tombe qui est très-proche, renferme les cendres d'un Religieux distingué par son esprit & encore plus par sa vertu. Voici ce qu'en dit son épitaphe. J'en parlerai plus au long dans les Eloges des Hommes Illustres de cette Abbaye.

HIC JACET

Reverendus Pater
PETRUS LALLEMANT,
Prior hujus Ecclesiæ

ejuſdemque,
ac Univerſitatis Pariſienſis
Cancellarius.
Obiit 1673.
Febr. 18.
ætatis 51, *Profeſſionis* 17.

Du Cloître on entre dans une ancienne Chapelle, qui eſt ſous l'invocation de *Notre-Dame de Miſéricorde*, & au milieu de laquelle eſt un tombeau élevé, ſur lequel eſt la figure en bronze d'un Prélat revêtu de ſes habits Pontificaux; mais au lieu qu'ordinairement ſur chaque tombeau il n'y a qu'une inſcription ou épitaphe, celui-ci en a deux & avec raiſon.

HIC JACET

FR. JOSEPHUS FOULON,
hujus Eccleſiæ Canonicus,
qui an. Domini 1557.
in Abbatem Dei gratiâ electus,
ita ſapienter vitam inſtituit,
ut omnibus,
duris licèt temporibus,
gratus charuſque eſſet.
Cujus anima in pace quieſcat.
Amen.
Obiit
7. *Aug.* 1607.

L'autre inſcription eſt gravée autour de ce même tombeau:

Hoc eodem componitur Tumulo
Dominus BENJAMIN DE BRICHANTEAU ;
Episcopus
& Dux Laudunensis ,
Comes d'Annissy ,
& Par Franciæ ;
Abbas & Religiosus Professus
hujus Monasterii ;
qui nobilitate sic pietate
clarus
obiit
an. 1619.
3. *Idûs Julii.*

Après la mort de ce dernier, les Religieux de sainte Genevieve élurent pour leur Abbé *Philibert de Brichanteau*, frere de *Benjamin*, qui offroit de prendre l'habit de Chanoine Régulier, & de faire Profession de la Regle de S. Augustin ; mais le Roi ne voulut jamais confirmer son élection, & donna cette Abbaye au *Cardinal de la Rochefoucauld*, qui ne l'accepta que pour y établir le bon ordre, & la remettre ensuite en regle, comme elle l'avoit été auparavant.

Le grand escalier se présente ensuite. Le trait de sa coupe est hardi ; toute la voûte de son plafond n'étant portée que sur deux petites colonnes. Il est du dessein du même P. *de Creil*, dont on a parlé ci-devant, & a le même défaut

que le périſtile du Cloître, dont le plafond n'eſt point aſſez élevé.

Le veſtibule eſt orné de quatre ſtatues qui repréſentent des Prophetes. Il conduit à pluſieurs grandes ſalles, aux Dortoirs & à une petite Chapelle qu'on a bâtie depuis peu ſous la nouvelle Bibliotheque, & où l'on entre par le grand Dortoir.

La Bibliotheque eſt une des plus belles qu'il y ait en France, tant pour le vaiſſeau, que par le choix & la quantité de Livres qu'elle renferme. Lorſque le Cardinal de la *Rochefoucauld*, Abbé Commendataire de ſainte Genevieve de Paris, y fit venir en 1624 des Chanoines Réguliers de S. Vincent de Senlis, ils n'y trouverent aucuns livres, ni manuſcrits, ni imprimés. Ainſi les PP. *Fronteau* & *Lallemant* doivent être regardés comme les Fondateurs de la Bibliotheque que l'on voit ici. Dans l'eſpace de peu d'années ils amaſſerent juſqu'à ſept ou huit mille volumes. Le Pere *du Molinet*, qui en eut enſuite la direction, acheta quantité de Livres pour achever de la remplir. Il l'accompagna d'un Cabinet d'Antiquités & de Curioſités, & eut le bonheur de l'enrichir de ce qu'il y avoit de plus curieux & de plus rare dans celui du fameux *Peireſc*. Cette Bibliotheque eſt devenue une des plus nombreuſes & des plus curieuſes depuis

1710, que *Maurice le Tellier*, Archevêque de Rheims, légua la ſienne à cette Maiſon. La Bibliotheque de ce Prélat étoit un choix riche & exquis de ce qu'il y avoit de meilleur en Livres. Dans le Cabinet d'Antiquités & de Curioſités, on y voit une ſuite de médailles de *grand bronze*, au nombre de plus de quatre cens, qui ont les têtes les plus rares des Empereurs & des Impératrices leurs femmes. La ſuite du *moyen bronze* eſt beaucoup plus ample, ayant juſqu'à quatorze cens médailles, dont il y en a bien trois cens grecques; elle deſcend bien avant dans le bas Empire. Une ſuite de *petit bronze* qui eſt ſi ſinguliere, que le feu P. *du Molinet* diſoit qu'il n'y en avoit peut-être pas une ſemblable dans l'Europe. Elle conſiſte en douze cens médailles, ou environ, tant du haut, que du bas Empire, entre leſquelles il y en a bien auſſi trois cens grecques. Une ſuite de médailles d'*argent* de plus de ſept cens, à la tête deſquelles ſont celles qui repréſentent les *Déités*. Toutes ces ſuites ſont antiques.

On voit auſſi dans ce Cabinet les meſures, les poids & les monnoies antiques des Romains, des monnoies grecques & des monnoies d'argent des Hébreux; des Taliſmans, tant en pierres, qu'en métaux, anciens & modernes, & de

toutes ſortes de Langues; des inſtrumens de ſacrifices, des Déités, des armes des Romains, & des autres uſtenſiles & antiquités Romaines, Grecques, Egyptiennes, &c.

On y voit auſſi une ſuite de quatre cens médailles en cuivre des Papes, depuis Martin V juſqu'à Innocent XI; mais la plupart des plus anciennes n'ont été frappées que dans ces derniers temps & ſur des coins modernes.

Les médailles de nos Rois depuis Charles VIII juſqu'à Louis XIV; celles des Reines, des Princes, des Chanceliers & des Illuſtres de tous les Etats de ce Royaume.

Les médailles des Empereurs, des Rois d'Eſpagne, d'Angleterre, de Danemarck, de Suede & autres du Nord, des Princes d'Italie, des Ducs de Savoie, des Electeurs & Princes d'Allemagne, & de pluſieurs autres Princes de l'Europe.

Une ſuite des monnoies de France en or, en argent & en billon, depuis Clovis juſqu'à notre temps.

Les jetons de nos Rois depuis François I juſqu'à Louis XV, qui compoſent une ſuite de plus de ſix cens jetons, dont les deviſes marquent leurs plus belles actions. On y voit auſſi des Reines, des Princes, des Familles, des Magiſtrats, des Compagnies, & pluſieurs qui

ont rapport aux événemens de ce ſiecle, jusqu'au nombre de mille.

Des pierres gravées, cornalines, lapis, agates, onix, jades, camayeux, des minéraux & des coquilles.

Des Inſtrumens de Mathématiques, des Horloges, des Lunettes d'approche, des Pierres d'aimant & autres choſes ſemblables.

Pluſieurs ſortes d'habits & d'armes des pays étrangers, des Perſes, des Indiens, des Américains, &c. Parmi les meſures des Romains que j'ai dit qu'on voyoit dans ce Cabinet, on y remarque deux *Conges* d'airain, dont l'un eſt antique indubitablement, & a ſervi autrefois de meſure; l'autre n'eſt qu'une copie; elle eſt cependant conſidérable en ce qu'elle a été tirée & meſurée exactement ſur l'original qui eſt à préſent au Palais Farneſe, & qui ſe gardoit au Capitole du temps des Empereurs Romains, pour ſervir à ajuſter les autres meſures ſur celle-là, ainſi que l'inſcription le marque. Ce fut feu M. *de Peireſc*, qui pendant qu'il étoit à Rome, fit faire cette copie avec tout le ſoin & toute la préciſion poſſibles. Le Conge tenoit trois pintes d'eau, ou d'autre liqueur, meſure de Paris, leſquelles peſoient dix livres Romaines. Toutes les meſures qui étoient au-deſſus, ou au-deſſous, y avoient du

rapport. L'*amphora*, par exemple, tenoit huit conges; l'*Urna*, quatre; le *Sextarius* en étoit la ſixieme partie; l'*Hémine*, la douzieme; & le *Quartarius*, la vingt-quatrieme.

Le P. *du Molinet*, après avoir meſuré les deux conges qui ſont ici, trouva que l'ancien tenoit environ demi-once d'eau de plus que celui qui n'eſt que copie. Celui-ci étoit à la meſure juſte, & le premier à la meſure bourgeoiſe. Dom *Lancelot* en ſon livre de l'Hémine fait cette diſtinction. Le Conge original fut mis au Capitole vers l'an 75 de l'Ere de Jeſus-Chriſt, pour y être gardé comme une meſure juſte & publique. Ces mots qui ſont gravés deſſus le juſtifient :

IMP. CÆSARE
Veſpaſ. VI.
T. Cæſ. Aug. F. IIII. Coſ.
Menſuræ
exactæ in Capitolio
P. X.

C'eſt-à-dire, *Imperatore Cæſare Veſpaſiano, ſextum Conſule. Tito Cæſare Auguſti filio, quartum Menſuræ exactæ in Capitolio. Pondo decem.*

On voit auſſi dans ce Cabinet le *Sextarius* & le *Quartarius*, & le P. *du Molinet* ajoute que c'eſt une choſe digne de

remarque, qu'on ſe ſerve encore à Paris des meſures des anciens Romains : en effet, la Chopine ou Sextier de cette Ville eſt la même meſure que la Chopine ou Sextier de Rome du temps de Veſpaſien ; & l'Hémine eſt juſtement notre demi-Sextier. Il n'en eſt pas de même des Poids. La Livre de Paris a ſeize onces, & celle de Rome n'étoit que de douze, encore plus foibles que celles de Paris, d'un huitieme ; puiſque ſept de France peſent autant que huit de Rome.

Ceux qui voudront connoître particuliérement le Cabinet de ſainte Genevieve, n'ont qu'à lire le Livre que le feu P. *du Molinet* a donné au Public.

Ce Cabinet, qui a été long-temps reſſerré dans une eſpece de galetas, a été rebâti magnifiquement en 1753 dans le milieu du grand corps du bâtiment qui donne ſur le jardin, & forme une belle galerie décorée d'armoires grillées ou vitrées, dont la ſculpture eſt très-recherchée. Feu M. *le Duc d'Orléans*, qui logeoit chez ces PP. où il avoit fait bâtir une maiſon particuliere pour ſon habitation, a beaucoup contribué à la conſtruction de ce beau Cabinet, & l'a enrichi d'une collection de Pierres gravées & de *Camées* antiques d'un très-grand prix. On y voit encore pluſieurs vaſes étruſques fort eſtimés ; qui vien-

nent du Cabinet de M. le Comte de *Caylus*, de l'Académie des Belles-Lettres, très-ſavant Antiquaire.

Les PP. *Fronteau*, *Lallemant* & *du Molinet*, ayant ſucceſſivement & heureuſement travaillé à acquérir des Livres, des Manuſcrits, des Eſtampes, des Médailles, des curioſités de la nature & de l'art, il fallut pour lors néceſſairement ſonger à diſpoſer un lieu pour les mettre. Pour cet effet, on pratiqua en 1675 une Galerie ou vaiſſeau de trente toiſes de longueur ſur quatre de largeur. Il étoit éclairé des quatre côtés par des croiſées, & décoré de tablettes de menuiſerie, &c. Cette Bibliotheque n'étoit que d'environ dix-neuf mille volumes; mais elle a été ſi fort augmentée depuis, tant par les acquiſitions qu'on a faites, que par celle de M. *le Tellier*, Archevêque de Rheims, qu'à préſent elle eſt au moins de quarante-cinq mille volumes. Il a donc fallu agrandir le vaiſſeau de plus de moitié, tant dans ſa longueur qui eſt aujourd'hui d'environ cinquante-trois toiſes, que par un autre vaiſſeau qu'on a bâti du côté de l'Egliſe & du Jardin, & qui coupe l'ancien avec lequel il forme une croix, au milieu de laquelle on a ouvert une eſpece de dôme qui éclaire encore les quatre parties de cette croix. La partie de cette croix qui

eſt du côté de l'Egliſe, eſt plus courte que les trois autres; & pour cacher cette irrégularité, le ſieur de *la Joue*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture, a peint au fond de cette partie une Perſpective qui repréſente un Sallon ovale éclairé par une grande croiſée au milieu. A l'entrée de ce Sallon il paroît deux conſoles qui portent deux Urnes de marbre antique. Sur le devant eſt une Sphere ſelon le ſyſtême de Copernic. Tous ces morceaux ſont peints avec tant d'art & d'intelligence, que les yeux y ſont trompés tous les jours.

Les peintures du dôme repréſentent S. Auguſtin, que deux Anges élevent au Ciel. Entre pluſieurs ſujets qui auroient pu orner ce dôme, on a cru devoir préférer celui-ci, puiſque rien ne paroît plus convenable que d'ériger dans le centre d'une multitude infinie de volumes, un trophée au plus célebre des Peres de l'Egliſe. Ce motif intéreſſant pour toute Bibliotheque, formée dans un gout de Religion, eſt encore plus preſſant pour une Bibliotheque poſſédée par des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, attachés à ſes maximes & à ſa doctrine. Ils confierent l'expreſſion de leur idée à *Jean Reſtout*, neveu & éleve du fameux *Jouvenet*, Peintre ordinaire du Roi. Il a très-bien répondu à leur choix, & a

rendu l'apothéose de ce Saint avec une dignité & une sublimité presque égale au génie sublime de ce Pere de l'Eglise.

On voit donc dans les peintures de la voûte de ce dôme, S. Augustin sur une nuée, entouré d'Anges & de Chérubins, qui semblent applaudir aux victoires que ce Saint a remportées sur les Hérétiques; deux autres Anges l'élevent au Ciel. Il tient d'une main un livre, & de l'autre cette plume victorieuse employée depuis sa conversion à la défense de la Vérité & de la Religion. Des rayons lumineux, qui reviennent assez au *Nimbus* des Anciens, entourent sa tête & marquent la vivacité de son zele & l'ardeur de sa charité. Sur le visage du Saint se lisent les sentimens de joie & d'admiration que lui cause l'approche du Seigneur dont il avoit étudié les grandeurs & annoncé la puissance. Le sieur *Restout* n'a eu garde d'imiter ici les Peintres qui donnent à S. Augustin, pour attribut, un cœur à la main, qui désigne symboliquement l'amour divin. *Jean-Baptiste Champagne*, suivant les traces de *Philippe Champagne*, son oncle, a inspiré aux Peintres une noble hardiesse dans le portrait qu'il fit de S. Augustin. Il ne s'asservit point à lui mettre à la main un cœur qu'on peut appeller charnel; mais il en répandit les sentimens dans tous les traits & dans l'at-

titude de ce grand Saint, ainſi que tout le monde peut le voir dans l'Eſtampe de ce Saint, que les Bénédictins ont miſe à la tête du dernier tome de leur édition des Oeuvres de ce ſaint Pere. Le ſieur *Reſtout*, inſtruit pareillement de la forme des habits Eccléſiaſtiques, ſelon les différens âges, a donné ici à S. Auguſtin une Chaſuble antique relevée ſur les bras : ſa croſſe & ſa mitre portées par des Anges, reſſentent la vénérable ſimplicité du cinquieme ſiecle. Au-deſſous de la figure de ſaint Auguſtin s'offre quelque choſe d'effrayant. On voit partir de la même nuée un dard de feu ſerpentant, qui tombe impétueuſement ſur un tas de vieux livres oppoſés à la doctrine du Saint, & foudroyés par ſes Ecrits. Le Peintre déſigne par-là les Ouvrages de *Pélage*, de *Manès*, de *Julien d'Eclane*, qu'on croit voir ſe conſumer dans les flammes, & jetter une épaiſſe fumée. La deſcription qu'on lit ici de ce grand morceau de peinture, a été faite ſur un mémoire communiqué par le ſieur *Reſtout*, & où il n'avoit oublié que les éloges qui ſont dûs à ſon ouvrage & à ſes grands talens. J'ai tâché de ſuppléer à ce que ſa modeſtie ne lui avoit pas permis de dire.

La décoration de cette grande Bibliotheque eſt d'une menuiſerie uniforme.

Les armoires qui renferment les Livres, ſont fermées de fil d'archal, & ont quinze pieds de largeur ſur toute la hauteur du vaiſſeau. A chaque côté de ces armoires, eſt un Scabellon portant un Buſte de quelque homme illuſtre, choiſi indifféremment parmi les Anciens, ou les Modernes. On y voit ceux du Chancelier *le Tellier*, de M. *Colbert*, de M. *de Louvois*, de l'*Archevêque de Rheims*, ſon frere, qui a donné ſa Bibliotheque à cette Maiſon. Cette Bibliotheque devient par ces Buſtes une eſpece de Temple de Mémoire, où les parens & amis des hommes illuſtres en tous genres s'empreſſent de dépoſer leurs portraits. Madame *de Montargis*, fille de *Jules-Hardouin Manſart*, Comte de Sagonne & Surintendant des Bâtimens du Roi, a donné en 1738 un magnifique Buſte de marbre fait par *Couſtou*, le jeune, qui repréſente l'illuſtre Architecte à qui cette Dame doit le jour. La plupart des autres Buſtes ſont de l'ouvrage de *Girardon*, de *Coyzevox*, ou des *Couſtou*; c'eſt-à-dire, des chefs-d'œuvres de Sculpture.

C'eſt ordinairement dans cette Maiſon qu'on trouve raſſemblés les plus ſavans hommes qu'il y ait parmi les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France. On y a vu les Savans qui ſuivent.

Le P. *Jean Fronteau* étoit né à Angers

en 1614, entra en 1631 dans la Congrégation des Chanoines Réguliers de ſainte Genevieve, & s'y diſtingua beaucoup par ſa grande piété & par ſon ſavoir. Il ſavoit neuf Langues, *l'Hébraïque*, *la Chaldaïque*, *la Syriaque*, *l'Arabe*, *la Grecque*, *la Latine*, *l'Italienne*, *l'Eſpagnole* & *la Françoiſe*. Il enſeigna long-temps la Philoſophie & la Théologie, & puis fut fait Chancelier de l'Univerſité de Paris, s'acquit beaucoup de réputation dans cette place par les diſcours qu'il prononçoit, en donnant le Bonnet de Maîtres ès Arts aux Actes de l'Univerſité. Il a donné quelques Ouvrages au Public, & en a laiſſé quelques autres qui n'ont pas encore paru. Parmi les Imprimés il y en a un dont il ne faut pas juger par le ſuccès; il eſt intitulé: *Quæſtionum de Prædeſtinatione & gratia, Concordia*. Enfin, il fut fait Prieur-Curé de l'Egliſe de la Madelaine de Montargis, & à peine en eut-il pris poſſeſſion, qu'il mourut le 17 Avril 1662. Voyez la Vie du Pere *Fronteau*, compoſée par le Pere *Lallemant*, ſon confrere.

Le Pere *Pierre Lallemant*, natif de Rheims, étudia dans l'Univerſité de Paris, & y fit de ſi grands progrès dans les Sciences & dans les Belles-Lettres, qu'après avoir pris le dégré de Bachelier en Théologie, & avoir profeſſé la Rhéto-

rique avec distinction, il fut élu Recteur de cette Université, & fut même continué plusieurs fois dans cette charge. Il ne fut point ébloui de tous ces titres; & voulant mener une vie plus retirée & plus chrétienne que celle qu'il menoit dans le monde, il prit l'habit de Chanoine Régulier à saint Vincent de Senlis, & au bout de l'an, vint faire Profession à sainte Genevieve. La place de Chancelier de l'Université de Paris, qui dépend de l'Abbaye de sainte Genevieve, étant venue à vaquer par la mort du Pere *Fronteau*, l'Université demanda le Pere *Lallemant* pour Chancelier. L'Abbé le lui accorda; mais il n'accepta cette place qu'avec une répugnance infinie, disant que c'étoit le reproduire encore dans le monde. Cependant l'obéissance qu'il devoit à son Supérieur l'emporta sur toute autre considération. On retrouva en lui la même éloquence qui l'avoit signalé avant que d'entrer en Religion; & la prudence qu'il fit paroître dans plusieurs commissions qui lui furent adressées par le Conseil du Roi & par le Parlement, pour régler des affaires Ecclésiastiques, décélerent en lui des talens qu'on ne lui avoit point connus jusqu'alors. Au milieu de tous ces succès & de tant d'applaudissemens, sa principale occupation étoit de méditer sur la mort, & de s'y

préparer. Il étoit si pénétré de ce sujet, qu'il en composa trois livres, qui sont, *le Testament Spirituel; la Mort des Justes; & les saints Désirs de la Mort*; Ouvrages pleins de pensées sublimes & touchantes. Il mourut le 18 Février 1673, âgé de 51 ans.

Le P. *Réné le Bossu* étoit né à Paris, & étoit fils de *Jean le Bossu*, Avocat-Général à la Cour des Aides, & de *Madelaine de la Lane*. Il a publié un excellent Traité du *Poëme Epique*, qui lui a fait un nom dans la République des Lettres. Il est aussi l'Auteur d'un petit Livre intitulé, *Parallele de Descartes & d'Aristote*; mais celui-ci est peu de chose & peu digne du P. *le Bossu*. Ce Religieux mourut à Chartres le 14 Mars 1680, âgé de 49 ans.

Le P. *Claude du Molinet* étoit né à Châlons en Champagne l'an 1620, de *Pierre du Molinet*, Ecuyer, Prévôt de Châlons, & de N.... de *l'Hôpital*. Son pere étoit d'une ancienne Noblesse, illustrée par les alliances qu'elle avoit avec les familles d'*Arcis*, de *Mœurs*, de *Boucherat* & de l'*Hôpital*. *Claude du Molinet* étant venu à Paris pour y faire son cours de Philosophie, y prit l'habit de Chanoine Régulier à sainte Genevieve, & devint dans la suite Procureur-Général de la Congrégation. Son humilité, le

gout qu'il avoit pour la retraite & pour l'étude, le firent renoncer à toutes les charges où ſon mérite l'avoit élevé. Il eſt un de ceux qui ont le plus contribué à enrichir la Bibliotheque de ſainte Genevieve, tant par les Livres dont il fit l'acquiſition, que par le Cabinet de Médailles & d'Antiquités qu'il y forma. Son mérite ne fut pas renfermé dans cette Abbaye; car il donna pluſieurs Ouvrages au Public, qui ont été reçus très-favorablement. En 1682 il donna les Lettres *d'Etienne*, Evêque de Tournai, miſes dans un très-bel ordre, & enrichies de ſavantes notes. Ce Livre eſt intitulé: *Stephani Tornacenſis Epiſtolæ, ex emendatione & cum notis Claudii du Molinet, in*-8°. L'Hiſtoire des Papes par médailles, depuis *Martin* V jusqu'à *Innocent* XI; des Réflexions ſur l'origine, l'Antiquité & les habits des Chanoines Réguliers; pluſieurs Diſſertations, dont il y en a une ſur *la Mitre* des Anciens, & une autre ſur une tête d'*Iſis*, trouvée dans une maiſon de la rue Coquilliere, auprès de S. Euſtache. En 1692 on publia l'Hiſtoire du Cabinet de la Bibliotheque de ſainte Genevieve, qu'il avoit compoſée en un volume *in-folio*. Il mourut dans cette Maiſon le 2 Septembre 1687, âgé de 67 ans.

Le Pere *Anſelme de Paris* naquit à Rheims

Rheims le 26 Novembre 1631, dans une famille distinguée par la probité & par la piété. L'an 1647 il entra dans la Congrégation des Chanoines Réguliers de sainte Genevieve, & y vécut dans une application continuelle à ses devoirs & à l'étude. Il joignit aux vertus, qui lui étoient, pour ainsi dire, héréditaires, une profonde connoissance des Langues savantes & de la Théologie. Il en donna des preuves en servant de second au fameux Auteur de la Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie, dans la dispute qu'il eut avec le Ministre *Claude*; car la Dissertation anonyme sur le Livre de *Bertram*, ou *Ratramne*, qui est à la fin du troisieme tome de la Perpétuité de la Foi, est du P. *Anselme de Paris*. Il travailla ensuite à fortifier l'argument de la Perpétuité de la Foi, en faisant voir l'accord de l'Eglise Grecque avec la Latine, & donna au Public en 1675 & 1676 deux volumes *in*-12. sur ce sujet. Il mourut le 2 Mars 1683.

Le P. *Claude de Creil* étoit de Paris, & étoit très-habile dans l'Architecture. C'est sur ses desseins qu'ont été exécutés les embellissemens qu'on a faits à sainte Genevieve & à sainte Catherine du Val, ou de la Couture. Il mourut en 1708.

Le P. *Louis de Sanlecque*, né à Paris, étoit originaire de Chanlu dans le Bou-

lonnois en Picardie. Son nom eſt celui d'une terre proche de Montreuil ſur mer, dont un des ancêtres du P. *Sanlecque* étoit Seigneur. Celui-ci fut Humaniſte, Poëte & Théologien. Il mourut en 1715.

Le Jardin de cette Maiſon eſt fort grand, pour être dans l'enceinte d'une Ville comme Paris : l'on prétend que ce Jardin, la Maiſon & toutes ſes dépendances occupent un terrein d'environ dix-huit arpens.

LA NOUVELLE EGLISE DE SAINTE GENEVIEVE.

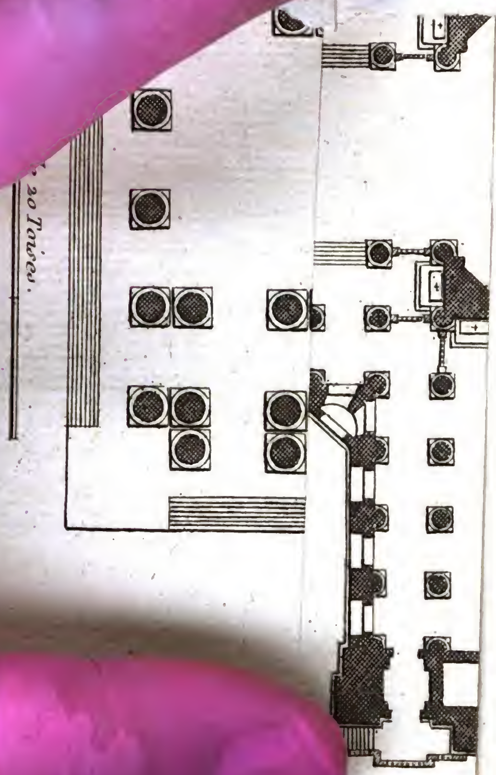
LE 9 Décembre 1754, les Abbé & Chanoines Réguliers de ſainte Genevieve préſenterent une Requête au Roi, diſant que le bâtiment de leur Egliſe menaçoit une ruine ſi prochaine, que les fideles n'y étoient point en ſûreté, & que ſa réédification étoit indiſpenſable; que leſdits Abbé & Chanoines n'étant point en état de fournir à une dépenſe ſi conſidérable, ils ont eu recours à la piété de Sa Majeſté, pour y pourvoir de la façon la plus convenable. Sur quoi Sa Majeſté voulant conſerver une Egliſe précieuſe aux habitans de Paris, & déſirant, à l'exemple des Rois ſes Prédéceſſeurs, donner des marques de ſa protection à une Abbaye auſſi diſtinguée, n'a point

jugé de moyen plus facile & moins onéreux, que celui qui a déja été employé pour le soutien de semblables établissemens, à savoir, *le produit des loteries.* Elle a ordonné, à cet effet, qu'à compter du premier Mars 1755, les billets des trois loteries qui se tirent chaque mois dans Paris, & dont le prix est de vingt sols, seront augmentés d'un cinquieme, & fixés à vingt-quatre sols, pour être le produit de la moitié de cette augmentation, appliqué au profit desdits Abbé & Chanoines, pour être employé par eux uniquement à la réconstruction de leur Eglise, lequel produit sera remis au Procureur de ladite Abbaye, & constaté véritable par des bordereaux vérifiés & approuvés par le Lieutenant-Général de Police, auquel seul Sa Majesté attribue la jurisdiction & connoissance de l'exécution du présent Arrêt donné à Versailles le 9 Décembre 1754.

Le sieur *Soufflot*, Architecte du Roi, Contrôleur de ses Bâtimens & Chevalier de l'Ordre de S. Michel, reçut des ordres de Sa Majesté de faire des projets pour ladite Eglise. Il en fit plusieurs desseins, qui furent présentés au Roi par M. le Marquis *de Marigni*, Directeur-Général des Bâtimens Royaux, Arts & Manufactures du Royaume, parmi lesquels Sa Majesté choisit celui qui s'exé-

cute à présent, & nomma ledit sieur *Soufflot*, par Arrêt du Conseil & Lettres-Patentes, pour présider à la construction de ladite Eglise jusques à son entiere perfection.

En 1757 & 1758 on travailla aux fouilles qu'il falloit faire pour établir solidement les fondemens de cette Eglise. Le terrein parut bon & ferme à douze pieds de profondeur. Pour s'en assurer, on fonça dans le gravier, & on apperçut quelques parties de terres rapportées. On les fouilla, & bientôt on fut certain que ces parties étoient des puits, dont plusieurs avoient jusqu'à quatre-vingt pieds de profondeur. On en a trouvé plus de cent cinquante de différentes formes & profondeurs, qu'il a fallu vuider, & remplir de bonne maçonnerie bien liée, pour donner dans toute l'étendue du terrein la solidité nécessaire. Ces puits avoient été faits dans des temps très-reculés par des potiers de terre qui habitoient ce quartier, pour y trouver les matieres avec lesquelles ils faisoient de très-belles poteries, dont on a trouvé beaucoup de fragmens. Ces puits ont occasionné une très grande dépense, & causé un retardement considérable. Mais tous ces obstacles ayant été surmontés, on a établi l'année suivante une plate-forme presque générale de deux assises


20 Toises.

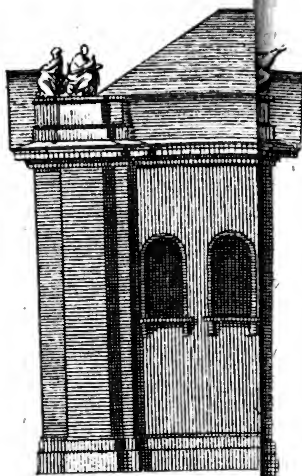
de pierres croisées l'une sur l'autre, & l'on a élevé au-dessus tous les murs & les piliers, & fait des arcs & des voûtes renversées, au moyen desquels chaque partie du terrein reçoit sa portion du fardeau.

PLAN DE LA NOUVELLE EGLISE.

Le plan de l'Eglise de sainte Genevieve que l'on construit à présent, représente à peu près une croix grecque de cinquante-cinq toises ou trois cens trente pieds de longueur hors d'œuvre, compris le porche, & de quarante-deux toises ou deux cens cinquante-deux pieds de largeur, aussi hors d'œuvre. Chaque croisillon forme dans l'intérieur une croix de la même espece. La réunion de ces quatre croix aux quatre piliers triangulaires, qui soutiendront un dôme de dix toises & demi de diametre dans œuvre, forme la croix générale, dont il est le centre. C'est dans ce centre que la Chasse de sainte Genevieve doit être exposée à la vénération des fideles, afin qu'elle soit apperçue de toutes les parties de l'Eglise. Il y aura autour de son soubassement deux rampes circulaires, par lesquelles on descendra dans une Eglise souterreine, où le tombeau de la Sainte sera transporté, & elle est presque achevée. Les voûtes de cette basse Eglise se-

ront peu décorées, & portées par des piliers & des colonnes courtes, qui donneront la ſolidité & le caractere convenable à leur deſtination.

Les entablemens, ainſi que les grandes voûtes de l'Egliſe ſupérieure, & les plafonds des colonnades, qui ſerviront de bas côtés, ſeront ſoutenus par cent trente-deux colonnes d'ordre corinthien, tant iſolées, qu'engagées dans les murs d'enceinte & dans les piliers du dôme. Ces colonnes auront quatre pieds de diametre. Elles ſeront éloignées l'une de l'autre de deux diametres & demi, ou de dix pieds : ainſi les intervalles auront en hauteur quatre fois juſtes leur largeur. Celles des nefs ſeront de trois intervalles & deux colonnes, c'eſt-à-dire, de trente-huit pieds. Cette largeur étant doublée, donnera pour la hauteur ſous clef ſoixante & ſeize pieds. Les ſocles, qui feront la hauteur des cinq marches par leſquelles on montera du niveau du pavé de la nef au plein-pied des colonnades ou bas côtés, en auront deux & demi, les colonnes quarante, l'entablement dix, le ſocle qui dégagera les voûtes de la ſaillie des corniches, quatre, la voûte dix-neuf & demi, en tout ſoixante & ſeize. Les fenêtres, qui éclaireront les grandes nefs, ſeront au-deſſus des entablemens dans le fond de chaque



croiſillon des petites croix; celles qui éclaireront les bas côtés, ſeront fort élevées au-deſſus du pavé, & laiſſeront au-deſſous d'elles des places propres à mettre les tombeaux des hommes célebres qui ſont dans l'ancienne Egliſe, & de ceux que l'on enterrera par la ſuite dans la nouvelle.

Le porche très-vaſte par lequel on entrera dans la grande nef & dans les bas côtés, ſera formé par vingt-deux colonnes, tant iſolées, qu'engagées, qui en ſoutiendront les entablemens & les voûtes. Ces colonnes auront ſix pieds de diametre & ſoixante de hauteur. Les intervalles auront deux diametres & demi de largeur, c'eſt-à-dire, quinze pieds, & en hauteur quatre fois juſtes leur largeur comme dans l'intérieur. L'entablement aura le quart de la hauteur des colonnes, & les ſix qui ſeront placées ſur le devant, ſoutiendront un grand fronton de cent vingt pieds de baſe, orné d'un bas-relief analogue à la deſtination de l'édifice.

Le porche ſera la ſeule partie décorée de colonnes; le reſte de l'extérieur de l'Egliſe ne ſera orné que de grands corps liſſes, qui ſoutiendront, ainſi que les murs d'enceinte, un entablement qui regnera dans toute l'étendue. Les fenêtres même ſeront peu décorées, afin d'attirer toute l'attention à la partie principale.

Le dôme, qui s'élevera au-dessus des combles, sera orné de colonnes d'ordre corinthien, de trois à quatre pieds de diametre, & flanqué de quatre avant-corps, qui en donnant du mouvement à l'ordonnance, donneront aussi la résistance nécessaire à la poussée des voûtes.

Il y aura extérieurement à ces avant-corps, sur des soubassemens qui se raccorderont avec celui du dôme, des socles ronds & un peu élevés, sur lesquels seront posés des groupes des huit Peres de l'Eglise, & le sommet du dôme, qui s'élevera à plus de trente toises au-dessus du pavé de l'Eglise, sera couronné par un piedestal sur lequel on placera la Religion, & autour les quatres Evangélistes.

La façade de l'Eglise sera précédée d'une place, dont l'étendue & la décoration, quoique très-simple, formera une distance convenable pour jouir en entier de l'aspect de ce grand édifice, & l'espace nécessaire pour contenir le grand nombre des carrosses qui y aborderont. On y arrivera de la rue S. Jacques par une nouvelle rue fort large, & dont l'axe prolongé suivant le projet, aboutiroit à l'entrée du parterre du Jardin du Luxembourg; de façon que de ce point du jardin on appercevroit le frontispice & le dôme de l'Eglise.

C'est à la science & au grand gout du

ſieur *Soufflot*, déja connu par pluſieurs excellens ouvrages élevés ſur ſes deſſeins, entr'autres la ſuperbe façade de l'Hôtel-Dieu de Lyon du côté du Rhône; c'eſt à cet Architecte que Paris ſera redevable du plus bel édifice en ce genre, & de la diſtribution la plus neuve & la mieux raiſonnée de toutes ſes parties qui ait paru juſqu'à préſent dans toute la France. Sa majeſtueuſe beauté ne ſera altérée, ni aidée par aucune ſculpture inutile. On n'y verra, ni pilaſtres, ni niches, ni abus de frontons, ni d'ornemens que ceux qui ſeront eſſentiellement néceſſaires. Leur abondance ſi chere à ce ſiecle-ci, eſt une preuve de la petiteſſe d'un génie ſtérile, qui n'a pas d'autres reſſources pour mendier & uſurper l'applaudiſſement de ſes contemporains. L'Artiſte d'un génie élevé & vaſte, mépriſe ces éloges injuſtes & paſſagers. Il étend ſes vues juſques dans les ſiecles à venir. Le Public ne fera point des cris d'admiration au premier aſpect de cet Edifice; mais on voudra y revenir. Plus il ſera examiné, plus le bon gout ſera ſatisfait par la juſteſſe des proportions de toutes ſes parties, dont l'accord & l'unité feront la ſeule & vraie beauté.

L'ÉGLISE DE S. ETIENNE DU MONT.

Cette Montagne étoit anciennement

peu, ou point habitée, & ce ne fut qu'après que sainte Genevieve y eut été enterrée, que les Parisiens, par la dévotion qu'ils avoient à cette Sainte, dont ils avoient souvent ressenti la protection, commencerent à bâtir des maisons auprès de cette Eglise. Dès que les Normands eurent abandonné les environs de Paris, les Peuples n'étant plus retenus par la crainte d'être saccagés par ces Barbares, bâtirent ici une quantité de maisons assez considérables, pour qu'il fût nécessaire d'y construire un Oratoire où l'on mît un Prêtre pour le desservir, & pour administrer les Sacremens aux habitans; mais cet Oratoire, ou Chapelle, étoit encore renfermé dans l'Eglise basse de sainte Genevieve. *Philippe-Auguste* ayant fait clore de murs la ville de Paris du côté de l'Université, & ayant fait faire une partie de ces murs au milieu du clos de cette Abbaye, cela divisa son territoire en deux parties, l'une dans la Ville, & l'autre hors de la Ville. Ce rempart donna lieu à plusieurs personnes de tous les Ordres de bâtir des maisons dans la partie qui étoit renfermée dans la Ville. Ce fut environ vers ce temps-là qu'on établit les Ecoles de la rue du Fouarre, & qu'on bâtit la plupart des Colleges qui sont presque tous sur la Seigneurie de l'Abbaye de sainte Gene-

vieve. L'accroiſſement de cette Paroiſſe donna lieu à une conteſtation en 1202 entre *Eudes de Sully*, Evêque de Paris, & *Jean*, Abbé de ſainte Genevieve, touchant les droits Epiſcopaux & Paroiſſiaux ſur la Paroiſſe, dont l'Abbé & les Religieux de ſainte Genevieve alléguoient la poſſeſſion immémoriale. L'Evêque de Paris, au contraire, ſoutenoit en avoir acquis la poſſeſſion par une Sentence d'excommunication qu'il avoit décernée contre le Bourg de ſainte Genevieve, & à laquelle les habitans avoient acquieſcé; ce qui donna lieu à la déciſion du Pape Innocent III, qui eſt rapportée dans le chapitre *olim* ſous le titre des Décrétales, *de reſtitutione ſpoliatorum*. Cette déciſion fut ſuivie d'une tranſaction, qui fut paſſée au mois de Juin de l'an 1202 entre l'Evêque de Paris & l'Abbé & les Religieux de ſainte Genevieve. Par cet Acte, les Parties convinrent que l'Evêque aura tout droit Epiſcopal en la Paroiſſe du Mont; que le Curé de cette Paroiſſe, quoiqu'il ſoit Chanoine Régulier, ſera préſenté à l'Evêque, & prendra de lui la charge des ames; que l'Evêque ne pourra, ſans le conſentement deſdits Chanoines, bâtir aucune Egliſe ou Chapelle dans le Bourg de ſainte Genevieve, ni les Chanoines, ſans le conſentement de l'Evêque, &

plusieurs autres clauses moins importantes, &c. Ce fut en conséquence de cette transaction, que l'Evêque donna, pour l'augmentation de cette Paroisse, sa vigne *du Clos Bruneau*, & consentit que ceux qui y habitoient, seroient de la Paroisse du Mont. L'Abbé de sainte Genevieve céda de son côté à l'Evêque de Paris la Cure de sainte Genevieve de la Cité, dite *des Ardens*, & la Prébende ou Vicairie qu'il avoit dans l'Eglise de Paris. Ainsi le territoire du Clos Bruneau sur lequel sont aujourd'hui les rues *Fromenteau*, *de S. Jean de Latran*, *de saint Hilaire*, *de S. Jean de Beauvais*, *la rue Chartiere*, *&c.* tiennent lieu à l'Abbaye de sainte Genevieve, de la Paroisse de sainte Genevieve des Ardens. *Le Clos Mauvoisin* appartenoit aussi à l'Abbaye de sainte Genevieve, qui le donna en Fief en 1202 à *Matthieu de Montmorency*, à la charge que ceux qui bâtiroient dans ce Clos, seroient de la Paroisse du Mont. C'est sur ce Clos qu'ont été bâties les rues de *S. Julien le Pauvre*, *du Fouarre*, *des Rats*, *des trois Portes*, *de la Bucherie & partie de la rue Galande*. Cet agrandissement du territoire de la Paroisse de S. Etienne du Mont, rendit le peuple si nombreux, qu'il ne pouvoit plus tenir dans l'Eglise de sainte Genevieve; ce qui fit qu'en 1221 l'on pria l'Evêque de

Paris de donner son consentement pour la construction d'une nouvelle Eglise : ce fut en conséquence de ce consentement, que l'Abbé & les Chanoines Réguliers bâtirent dans leur propre enclos une Eglise Paroissiale sous l'invocation de *S. Etienne*. Elle ne fut pas bâtie comme on la voit aujourd'hui. L'édifice fut pour lors proportionné au temps & aux facultés de l'Abbaye, & fut contigu à l'Eglise de sainte Genevieve. Il n'y eut pas même d'autre porte pour y entrer, que par l'Eglise de l'Abbaye; ce qui paroît par deux arcades qu'on remarque encore dans le mur de l'aîle droite de l'Eglise de S. Etienne : elles furent ainsi pratiquées, afin que cette Eglise Paroissiale demeurât encore incorporée à celle de l'Abbaye où étoient les Fonts baptismaux, qui n'en ont été ôtés qu'en 1624. Le bâtiment de l'Eglise de S. Etienne du Mont demeura en cet état jusqu'en 1491, qu'il fut augmenté par les Paroissiens, du côté du Chœur, sur les place & bâtiment de l'Infirmerie, qui furent cédés à cet effet par ladite Abbaye. L'an 1538 elle fut encore agrandie des Chapelles & de toute l'aîle de la nef, du côté de l'Eglise de sainte Genevieve; en 1605 & 1606 de la Chapelle de la Communion & des Charniers; en 1609 du grand & du petit Portail; enfin, l'an 1618 des

perrons & des escaliers. Tous ces différens morceaux, quoique faits en divers temps, ne laissent pas de faire un assez bel ensemble, & de rendre cette Eglise une des plus belles, eu égard à ces temps-là. Parcourons ce qu'on y remarque de plus digne d'attention.

Le Portail a de l'apparence. La Reine *Marguerite de Valois*, premiere femme de *Henri IV*, donna trois mille livres pour sa construction, & en posa la premiere pierre le 2 Août 1610. Les armes de cette Princesse sont gravées sur cette pierre, & sont accompagnées de cette inscription :

DEO FAVENTE,
S. Stephano deprecante, & auspiciis
MARGARETÆ VALESIÆ
Reginæ,
Anno Domini 1610. 2. *Augusti.*

Quatre colonnes d'ordre composite, bandées & sculptées, qui portent un fronton, forment l'architecture de ce Portail, que la profusion & la pauvreté des ornemens rendent d'un très-mauvais gout.

Description de l'intérieur de l'Eglise.

Elle fut commencée dans le XIII[e] siecle, & achevée dans le XVII[e]. La partie du rond-point est remarquable

par sa singularité, & mérite d'être examinée. Les voûtes de la nef & des bas côtés sont extrêmement élevées, & soutenues par des especes de colonnes, ou piliers ronds d'environ cinq pieds de diametre, dont les bases, qui sont assez correctes, portent sur un piedestal d'environ trois pieds de hauteur. Du sommet de ces piliers très-exhaussés naissent des faisceaux d'arêtes qui forment celles de la voûte. A ces gros piliers ronds, & au tiers de leur hauteur, sont appuyés des arceaux surbaissés, de deux pieds seulement d'épaisseur, qui soutiennent un passage de la même largeur pour un homme seul, & qui peut faire le tour de la nef. Cet étroit passage est fermé des deux côtés par des balustres de pierre fort massifs, & qui font un retour circulaire en-dehors de la nef dans l'endroit de ces piliers. L'on monte à cette espece de galerie par deux escaliers, dont les portes sont dessous le Jubé. Ce Jubé, qui est fort orné par des sculptures gothiques, n'est point assez élevé, & il est porté par une voûte en ceintre très-surbaissé. On y admire un Crucifix qui a de la beauté, & qui est l'ouvrage de *Biart*, le pere, habile Sculpteur de son temps. Mais ce qui frappe le plus en entrant dans cette Eglise, ce sont les deux tourelles à jour qui sont aux deux extrêmités de ce Jubé,

& qui s'élevent d'environ trente pieds au-dessus de son niveau. Elles renferment les deux escaliers pour arriver à la galerie dont j'ai parlé ci-devant; & ce qui en rend l'aspect si surprenant, c'est qu'étant à jour, on voit le dessous des marches portées en l'air par encorbellement, & dont le mur de leurs têtes n'est soutenu que par une foible colonne d'un demi-pied de diametre placée sur le bord extérieur de l'appui de la cage tournée en limaçon. L'Architecte de ces deux escaliers a plus pensé à étonner par la hardiesse & la science de leur construction, qu'à plaire aux yeux par leur aspect, qui n'est point agréable.

Derriere le chevet du Chœur, on a construit nouvellement les Chapelles du rond-point. Celle de la Vierge est dans le milieu & dans un renfoncement considérable hors du rond-point. Elle est grande & bien éclairée par six vitraux. Son plafond est en demi-coupole allongée & ornée de bandeaux en relief, & qui se terminent à une espece de rose en sculpture. Cette Chapelle a été bâtie aux dépens de la Fabrique, & bénite en 1661 par le P. *Paul Beurrier*, Curé de cette Eglise, & c'est sous M. *Menessier*, Desservant, qu'elle a été ornée telle qu'on la voit aujourd'hui d'un Autel, dont les colonnes sont de bois veiné, & le dessein d'assez mauvais gout.

Vis-à-vis de cette Chapelle, l'on a incrusté, au mur du derriere du Chœur, trois bas-reliefs du célebre *Germain Pilon*, qui ont été long-temps fort négligés & exposés aux injures de l'air. Celui du milieu représente J. C. au Jardin des Olives & ses Apôtres endormis; il est d'une singuliere beauté. Les deux autres à côté, qui sont beaucoup plus petits, représentent S. Pierre & S. Paul. En revenant dans la nef, on pourra remarquer dans la voûte du plafond de la croisée, une clef pendante, qui a plus de deux toises de saillie hors du nud de la voûte, & où viennent aboutir plusieurs de ses arêtes.

Le pourtour du Chœur est orné des figures des douze Apôtres, parmi lesquelles celles de S. Philippe, de S. André & de S. Jean l'Evangéliste se distinguent par leur beauté; aussi sont-elles de *Germain Pilon*.

La Chaire du Prédicateur est un chef-d'œuvre de sculpture en bois. Une grande & belle statue de Samson semble soutenir le corps ou masse de cette Chaire, dont le pourtour est orné de plusieurs Vertus assises, & qui sont séparées les unes des autres par d'excellens bas-reliefs dans les panneaux. Sur le dais est un grand Ange, qui tient deux trompettes pour appeller les Fideles. Cet ou-

vrage a été ſculpté par *Claude l'Eſtocart*, ſur les crayons de *Laurent de la Hire*, Peintre habile.

Il faut cependant convenir que cette Chaire ne mérite pas les éloges exceſſifs qu'on lui a donnés juſqu'à préſent. Toute la ſculpture eſt à la vérité de la plus parfaite exécution, & les deſſeins des bas-reliefs ſont d'un très-beau & grand caractere; mais la compoſition de la Chaire eſt ſans génie, ſoit dans ſa forme très-commune, ſoit dans ſes accompagnemens. A quel propos cette figure de Samſon? Quel rapport a-t-elle au ſujet? Un objet auſſi frappant par ſon volume, devoit-il y être placé ſans raiſon? De plus, ces Vertus ſont aſſez mal aſſiſes, & ſemblent prêtes à tomber. Le dais eſt beaucoup trop lourd & d'un mauvais deſſein. Les connoiſſeurs ſans prévention ne mettront point en parallele cette Chaire avec celle de S. Roch, dont la forme eſt infiniment plus noble, mieux raiſonnée, & eût fait l'admiration du Public, ſi, par le plus mauvais de tous les gouts, on n'eût ôté à la ſculpture ſa vraie beauté, & caché toutes les fineſſes du ciſeau & la vérité des caracteres des Vertus en ſupport & des bas-reliefs, en les couvrant d'or & de plâtre, au lieu de les laiſſer tels qu'ils ſont ſortis des mains de l'habile Sculpteur, comme la Chaire de S. Etienne.

On estime encore beaucoup les peintures des vitres des Charniers, qui représentent plusieurs traits de l'Ancien & du Nouveau Testament, le miracle de la sainte Hostie des Carmes des Billettes, &c. Les couleurs en sont admirables, & le temps semble avoir augmenté leur vivacité; mais toutes les figures pechent par le défaut de correction dans le dessein. Nous devons bien regretter la perte du secret de cette peinture, & il est étonnant que depuis trois siecles l'on n'ait point cherché à le recouvrer.

Les tapisseries de cette Eglise, qui représentent la vie de S. Etienne, méritent particuliérement l'attention des connoisseurs. Bien des personnes ont cru qu'elles avoient été faites sur les desseins de *le Sueur*; mais on assure que c'est d'après ceux de *Laurent de la Hire*, dont j'ai déja parlé, & voici ce qu'en dit *Philippe de la Hire*, son fils. *Il fit*, dit-il, en parlant de son pere, *tous les desseins des tapisseries pour l'Eglise de S. Etienne du Mont, qui étoient très-finis à la pierre noire, sur du papier bistré, lavés pardessus & rehaussés de blanc, dont il n'y en a eu que quelques-uns d'exécutés. On attribue aujourd'hui ces desseins à* Eustache le Sueur, *mais faussement; & ce qui a donné lieu à cette erreur entre les curieux, est qu'un des freres de* le Sueur *peignoit en*

grand d'après les desseins de la Hire, *les patrons pour ces tapisseries.*

Voilà ce que l'on a jugé de plus remarquable dans l'intérieur de cet édifice, où l'Architecte ayant voulu éviter le matériel des arcades & de leurs épais massifs dans la plupart des Eglises gothiques, leur a substitué, pour plus de légéreté, des piliers ronds trop exhaussés, pour séparer la nef des bas côtés, auxquels sont appuyés deux étages d'arceaux très-légers, dont l'aspect n'est point agréable, & qui l'ont forcé d'élever si haut les vitraux, que les jours y sont très-foibles. Il a fait voir par cet édifice, qu'il étoit plus versé dans la science du trait, que dans la composition d'un bel ensemble.

Les curieux doivent ensuite parcourir les tombeaux de l'Eglise & du cimetiere, où sont les cendres d'un grand nombre d'Illustres & de Savans.

Blaise Vigénere étoit de Saint-Pourçain, & fut Secrétaire du Duc de Nevers: il acquit de la réputation par son savoir & par son gout. Il traduisit en François un grand nombre d'Ouvrages des Anciens; & quoique ses traductions soient aujourd'hui Gauloises par les changemens qui sont arrivés à notre langue, elles sont cependant encore estimées pour leur fidélité, pour l'érudition & le dis-

cernement qu'on trouve dans les remarques qui les accompagnent. *Vigénere* mourut à Paris en 1596, & fut inhumé en cette Eglise.

Derriere la Chaire du Prédicateur, fut inhumé un Chirurgien fameux, nommé *Nicolas Thognet*, qui mourut le 29 Décembre 1642. Son mérite n'est aujourd'hui connu que par son épitaphe, qui est ridiculement avantageuse. La voici :

Passant, qui que tu sois, arrête & considere
Qui gist sous ce tombeau :
Tu sauras que Thognet, *par un secret mystere,*
Ce Monde abandonna pour en prendre un plus beau.
Son art & son savoir garentissoient les hommes
Bien souvent de mourir.
Mortels, pensés à vous, dans le siecle où nous sommes ;
Puisque Thognet *n'est plus, qui pourra vous guérir ?*

Dans l'enceinte du Chœur à droite, au premier pilier vis-à-vis l'Autel, il y a une table de marbre noir sur laquelle est écrit :

D. O. M.

JOANNES PERRAU, *Philoſophiæ Profeſſor Regius in Academia Pariſienſi, hîc expectat reſurrectionem mortuorum.*

Docte Viator, ſeu collem hunc Muſarum incolas, ſeu luſtres nonnumquam doctorum hominum funera, exemplis noſtris parùm didiciſſe puta ni mori chriſtianè & catholicè didiceris.

Obiit anno ætatis 56, menſ. 4, dieb. 6, ſalutis 1645, die 16 Martii.

Un peu plus loin eſt une table de marbre blanc, ſoutenue par un génie en pleurs, & qui tient d'une main un flambeau renverſé. Ce petit monument, dont la ſculpture eſt de *François Girardon*, eſt ſur le tombeau de *Pierre Perrault*, Avocat au Parlement, originaire de Tours, & pere de Meſſieurs *Perrault* ſi connus par leur habileté dans les Sciences & dans les beaux Arts. Ce ſont eux qui ont fait mettre cette table de marbre & l'inſcription qui y eſt gravée :

D. O. M.

PETRUS PERRAULT, *Cauſarum in Supremo Senatu Patronus, hîc ſepultus eſt anno Domini 1652, quocum* Paſchaſia le Clerc, *conjux amantiſſ. poſt annum duodecimum depoſita eſt; ibidem*

Maria *filia jucundiſſima ante annum decimum quartum condita fuerat ; his* Nicolaus, *Presbyter, Doctor & Socius Sorbonicus, Mariæ frater, adjungi peroptavit anno* 1662 ; *ejuſdem voti impos* Joannes, *Cauſarum Patronus frater natu major, Burdigalæ jacet, ubi obiit anno* 1669 ; Petrus, *Vectigalium Quæſtor Generalis apud Pariſienſes ;* Claudius, *Medicus Pariſienſis, &* Carolus, *Regiorum Ædificiorum Cognitor, piis parentum, fratrum & ſororis manibus benè precantes, titulum ſepulchro poſuêre anno* 1674.

Euſtache le Sueur, Peintre fameux, né à Paris en 1617, & mort au mois de Mai 1655, âgé de trente-huit ans. Quoiqu'il n'eût jamais vu l'Italie, qui ſe vante d'être la ſeule école de la peinture, & qu'il n'eût pas même quitté Paris, la nature lui avoit donné ce gout ſi rare du vrai & du ſublime (qui conſiſte dans le beau ſimple,) & qui lui a mérité d'être appellé *le Raphaël de la France*, par la reſſemblance de ſes ouvrages à ceux du Prince de la peinture. Eh ! à quel dégré de perfection n'eût-il pas porté ſon talent, ſi la mort ne l'eût enlevé au milieu de ſa carriere ? Les vers ſuivans donnent une légere idée du mérite de cet Apelle :

Telle eſt de ſon pinceau la ſavante magie,
Qu'il donne à ſes ſujets la penſée & la vie,

Et maîtriſe les cœurs par ce puiſſant attrait.
Le Brun, *tu peins aux yeux le fier & le terrible;*
Mais le Sueur *peint l'ame; il nous la rend viſible,*
Et tout cede à l'effort d'un ſi rare portrait.

Les tableaux de la vie de S. Bruno, qui ſont dans le petit Cloître des Chartreux de cette Ville, ſont admirables, &, au ſentiment des connoiſſeurs, ce qu'il a fait de plus beau.

Jean-Baptiſte Morin, Médecin & Profeſſeur Royal en Mathématiques à Paris, étoit né à Villefranche en Beaujolois le 23 Février 1583, & mourut à Paris le 6 Novembre 1656. Il étoit ſavant & homme d'eſprit; mais quelques prédictions qu'il avoit faites, & qui, par hazard, furent juſtifiées par l'événement, furent cauſe qu'il s'infatua de l'Aſtrologie Judiciaire, & le mirent aux priſes avec pluſieurs Savans, entre autres avec *Gaſſendi*, qui lui objecta tant de bévues, que tout autre que lui auroit reconnu la fauſſeté de cette prétendue Science.

Antoine le Maître, né à Paris d'*Iſaac le Maître*, Maître des Comptes, & de *Catherine Arnaud*, parut dans le monde avec tous les avantages de l'eſprit & du corps,

corps, & exerça la profession d'Avocat, dans laquelle son éloquence le fit admirer pendant dix ans. A l'âge de vingt-cinq ans, M. *Séguier*, Chancelier de France, lui fit donner le Brevet & la Pension de Conseiller d'Etat; mais, ni cette récompense, ni les grands applaudissemens du Public ne purent le retenir dans le monde. Il le quitta en 1637, étant âgé de trente ans, pour aller pleurer ses péchés dans la solitude, où il mourut le 4 Novembre 1658, âgé de cinquante ans. Il fut enterré à Port-Royal des Champs, où il étoit mort; mais cette Maison ayant été détruite, son corps fut exhumé comme les autres, & on le transporta avec ceux de M. *le Maître de Saci*, son frere, & de M. *Racine*, dans l'Eglise de saint Etienne du Mont, où ils furent mis dans la cave de la Chapelle de saint Jean-Baptiste.

Isaac-Louis le Maître de Saci, que je viens de nommer à la fin de l'article *d'Antoine le Maître*, son frere, étoit un Prêtre de beaucoup de savoir & de vertu. Le surnom de *Saci* étoit l'anagramme du nom d'*Isaac*. Il mourut le 4 Janvier 1684, âgé de 71 ans.

Jean Racine, Trésorier de France en la Généralité de Moulins, Secrétaire du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, & un des plus grands Poëtes Dra-

matiques qu'il y ait eu, mourut le 29 Avril 1699. L'affection singuliere qu'il avoit pour Port-Royal des Champs, où il avoit été élevé, lui fit souhaiter d'être enterré dans le cimetiere de cette Maison, & il l'ordonna ainsi par son testament.

Derriere le Chœur, auprès de la Chapelle de la Vierge à main droite, est la tombe sous laquelle fut inhumé *Blaise Pascal.* Il y avoit sur cette tombe une épitaphe qui étoit effacée : on l'a gravée sur un marbre blanc, & attachée à l'un des piliers du Chœur au même endroit. Ce grand & sublime génie mourut à Paris le 19 Août 1662, âgé de trente-neuf ans & deux mois. Voici cette épitaphe.

HIC JACET

BLASIUS PASCAL, *Claromontanus*, Stephani Pascal, *in suprema apud Arvernos subsidiorum curia Præsidis filius; post aliquot annos in severiori secessu & divinæ legis meditatione transactos, feliciter & religiosè in pace Christi vitâ functus anno* 1662, *ætatis* 39, *die* 19 *Augusti. Optasset ille quidem piæ paupertatis & humilitatis studio etiam his sepulchri honoribus carere, mortuusque etiamnùm latere : verùm ejus hac in parte votis cedere non potuit* Florinus Perrier, *in eadem subsidiorum curia Consiliarius, ac sorori* Gilbertæ Pascal *matrimonio junctus, qui hanc*

ipsi tabulam posuit indicem sepulchri, & suæ in illum pietatis; parcet tamen laudibus, quas ille summoperè semper aversatus est, & Christianos ad christiana precum officia, & sibi & defuncto profutura cohortari satis habebit.

Les curieux d'une épitaphe digne d'un homme si rare & d'un génie si sublime, liront avec plaisir la suivante, qui peut passer pour un chef-d'œuvre en ce genre, & un modele par sa simplicité, son énergie & sa vérité.

Nobilis scutarii BLASII PASCALIS *Tumulus.*

D. O. M.

Hic jacet.
Pietas si non moritur, æternum vivet
Vir conjugii nescius,
Religione sanctus, virtute clarus,
doctrinâ celebris,
ingenio acutus,
Sanguine & animo pariter illustris,
Doctus, non Doctor.
Æquitatis amator, Veritatis defensor,
virginum ultor.
Christianæ moralis corruptorum
acerrimus hostis.
Hunc Rhetores amant facundum,
Hunc Scriptores norunt elegantem,
Hunc Mathematici stupent profundum,

Hunc Philoſophi quærunt ſapientem,
Hunc Doctores laudant Theologum,
Hunc pii venerantur auſterum,
Hunc omnes mirantur omnibus ignotum,
Licet omnibus notum.
Quid plura, viator, quem perdidimus
PASCALEM,
Is LUDOVICUS *erat* MONTALTÍUS.
Heu! ſatis dixi, urgent lachrymæ. Sileo.
Et qui benè precaberis, benè tibi eveniat,
& vivo, & mortuo.
Vixit annos 39, obiit an. rep. ſal. 1662,
14 Kal. Sept.
* ΩΛΕΤΟ ΠΑΣΚΑΙΟΣ
ΦΕΥ, ΦΕΥ, ΠΕΝΘΟΣ ΟΣΟΝ.
Poſuit A. P. D. C. *mœrens Aurelian.*
Canoniſta.
* *Cecidit* PASCALIS.
Heu! heu! luctus quantus!

Pierre Barbay, Profeſſeur en Philoſophie dans l'Univerſité de Paris, a auſſi été inhumé dans cette Egliſe. C'étoit un fidele & zélé partiſan de la Philoſophie d'*Ariſtote*, dont il a laiſſé un cours qui n'eſt aujourd'hui connu que de quelques Hibernois. Voici l'épitaphe qu'on lit près de la Chapelle S. Roch,

D. O. M.

Magiſtro PETRO BARBAY *Abbavillæo,*
ſui ſæculi genio,

Academiæ Principis ornamento, Philoſophiæ, Medicinæ, Matheſeos, Theologiæ, doctrinarum ferè omnium laude celebri; qui pôſtquam Pariſiis Philoſophiam per annos quatuordecim ſummo cum honore, maximâ Auditorum frequentiâ publicè docuit, confectis tandem ſtipendiis miles emeritus cum ſummo omnium bonorum dolore migravit ad ſuperos.

Die 2. Sept. ann. 1664.

Sui mœrentes poſuêre.

François Pinſſon, Avocat au Parlement de Paris, & connu par pluſieurs Ouvrages qu'il a donnés au Public, étoit né à Bourges le 5 Août 1612, & mourut à Paris le 10 Octobre 1691. Il étoit fils de *François Pinſſon*, Profeſſeur de Droit à Bourges, & de *Marie Bengi*, fille d'*Antoine Bengi*, auſſi Profeſſeur de Droit en la même Univerſité.

Les principaux Ouvrages de *Pinſſon* ſont un Traité *des Bénéfices* en Latin, que *Bengi*, ſon grand-pere maternel, avoit enſeigné & dicté dans les Ecoles de Bourges, & que ſon petit-fils continua, & fit imprimer à Paris en 1654: *la Pragmatique-Sanction de Charles VII*, avec la Gloſe de *Guimiere*, & que *Pinſſon* fit imprimer à Paris en 1666, en deux volumes; des *Notes ſommaires ſur les Indults* accordés au Roi, ou à d'au-

tres à sa recommandation par les Papes *Alexandre* VII & *Clément* IX, Ouvrage imprimé en 1673. Un *Traité singulier des Régales*, imprimé à Paris en deux volumes *in*-4°. l'an 1688, & quelques autres Ouvrages, &c. *François Pinsson*, dont je viens de parler, laissa un fils nommé *François Pinsson des Ricles*, qui étoit aussi Avocat au Parlement; mais qui, au lieu d'en exercer la Profession, s'étoit entiérement attaché à l'étude des Belles-Lettres & des Sciences. Il a continué les Vies des anciens Jurisconsultes qu'*Antoine Dadin d'Hauteserre*, fameux Professeur de Droit à Toulouse, avoit entrepris.

Jean Gallois, Abbé de saint Martin de Core, l'un des quarante de l'Académie Françoise, Académicien-Pensionnaire de celle des Sciences & Professeur en Langue Grecque au College Royal de France, étoit né à Paris le 14 Juin 1642. Il possédoit les Langues savantes, la Philosophie, la Théologie & les Mathématiques. Tant de belles connoissances le rendoient fort propre à travailler avec succès au Journal des Savans : aussi soutint-il seul ce pénible Ouvrage, depuis l'année 1665 jusqu'à l'année 1673. M. *Colbert*, Contrôleur-Général des Finances, Ministre & Secrétaire d'Etat, l'honora de son estime, de sa familiarité

& de ses bienfaits. Il mourut le 19 Avril 1707, & fut inhumé dans cette Eglise.

Jean Miron, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Société de Navarre, a été aussi inhumé dans cette Eglise. Il a mérité du Public, en donnant sa Bibliotheque aux PP. de la Doctrine Chrétienne de la Maison de saint Charles, à condition qu'elle seroit publique deux jours de la semaine.

Dans le Cimetiere ont été inhumés :

Simon Pietre, Médecin fameux de la Faculté de Paris, qui par son testament défendit qu'on l'enterrât dans l'Eglise, de peur de nuire à la santé des vivans. On mit ces deux épitaphes sur son tombeau :

SIMON PIETRE, *Doctor*,
Medicus Parisiensis,
Vir pius & probus,
hîc sub dio sepeliri voluit,
ut ne mortuus cuiquam noceret,
qui vivus omnibus profuerat.

SIMON PIETRE, *qui fut jadis*
Docteur Médecin de Paris,
D'une probité singuliere,
A voulu que son corps fût mis
Au milieu de ce Cimetiere,
Craignant ailleurs de faire tort
Dans une place mieux choisie,

Et qu'ayant fait à tous du bien
Pendant sa vie,
Il ne pût nuire après sa mort.

Pierre Petit naquit à Paris, où son pere étoit Greffier de la Justice de l'Abbaye de S. Victor. Il étoit né Poëte, & devint savant & habile Littérateur. Il y eut un temps dans sa vie où il crut avoir de la vocation pour la Médecine, & il se fit même recevoir Docteur dans la Faculté de Montpellier; mais son génie pour la Poésie, & l'attrait qu'il trouvoit dans l'étude des Belles-Lettres, le ramenerent à son gout naturel presque aussitôt, & se l'attacherent tellement, qu'il n'a jamais pratiqué la Médecine. Content d'un patrimoine au-dessous du médiocre, quoiqu'augmenté par les petites épargnes qu'il avoit faites chez le Président *Nicolaï*, des enfans duquel il avoit été Précepteur, il s'enveloppa dans sa propre vertu, & se livra sans réserve au talent qu'il avoit pour la Poésie Latine, à l'étude des Belles-Lettres & de la Philosophie. Ses vers lui mériterent une place dans l'Académie de Padoue, & le firent mettre au nombre des sept Poëtes Latins dont on composa la Pléiade Parisienne sur la fin du dix-septieme siecle. Ces sept Poëtes étoient les PP. *Rapin*, *Commire*, *de la Rue*, Jésuites, *Ménage*,

Santeul, Chanoine Régulier de S. Victor, M. *du Perier*, Gentilhomme Provençal, & M. *Petit*, Docteur en Médecine. Celui-ci a fait imprimer un grand nombre d'Ouvrages sur différens sujets, & mourut le 12 Décembre 1687, âgé d'environ 71 ans.

L'Abbé *Nicaise* fit aussi-tôt une épitaphe, où, en rendant justice à son ami, il lui donne les éloges qui lui sont dûs; mais jusqu'ici personne ne s'est mis en peine de la faire graver sur sa tombe.

D. O. M.

Adsta Viator & perlege.
In hoc vertice Parnassi Parisiensis
eximius Poëta,
Pleïadis clarissimum sydus,
Asili Patavini ornamentum,
PETRUS PETITUS
positus est
ex adverso Renati Cartesii,
insignis Peripateticus,
Medicus Philologus
Sibyllæ, Amazonum,
Nympharum, Vatumque,
præco magnificus.
Scaligeris, Salmasiis, Casaubonis
æquiparandus.
Adeste Musæ omnes,
& Alumno carissimo
parentate mecum & flores spargite;

adeste pii & preces fundite.
Obiit septuagenario major
Idib. Decemb. 1687.
Claudius Nicasius *Divionensis*
ex debito amicitiæ.

Dans le petit Cimetiere qui est derriere la Chapelle de la Vierge, a été inhumé un vertueux Ecclésiastique, dont on voit l'épitaphe dans l'Eglise, laquelle est attachée au premier pilier, à gauche de ladite Chapelle. Elle est historique & digne par sa simplicité de celui pour qui elle a été faite.

Dans le Cimetiere qui joint cette Chapelle, repose le corps de Messire Nicolas le Fevre, *Sous-Précepteur du Roi d'Espagne, & de Messeigneurs les Ducs de Bourgogne & de Berry, qui pendant sa vie a mis à profit les rares talens que Dieu lui avoit confiés, pratiqué toutes les vertus chrétiennes, principalement la charité, qu'il a exercée abondamment envers les Filles de Sainte-Aure, dont Monseigneur* le Cardinal de Noailles *l'avoit chargé, & est mort dans l'exercice de ces mêmes vertus le* 24 *Août* 1708, *âgé de* 64 *ans.*

Le 2 Juin 1698, le Roi ayant fait dire à l'Abbé de *Langeron*, Lecteur du Duc de Bourgogne, & à l'Abbé de *Beaumont*,

Sous-Précepteur du Duc de Berry, de se retirer, & de ne plus paroître à la Cour, on prit M. *Vittement* pour remplacer l'Abbé de *Langeron*; & M. *le Fevre* pour remplir la place de l'Abbé *de Beaumont*. Le sujet de la disgrace des deux premiers fut le commerce continuel qu'ils entretenoient avec M. de *Fénélon*, Archevêque de Cambrai.

Joseph Pitton de Tournefort, né à Aix en Provence le 5 Juin 1656, de *Pierre Pitton*, Ecuyer Seigneur de Tournefort, & d'*Aimare de Fagoue*, d'une famille noble de Paris, se sentit Botaniste dès qu'il vit des Plantes, & ce gout n'a fait qu'augmenter tous les jours de sa vie. Sa réputation étant parvenue jusqu'à M. *Fagon*, alors premier Médecin de la Reine, il résolut de l'attirer à Paris, & y réussit en 1683. Dès la même année, M. *Fagon* lui procura la Place de Professeur en Botanique au Jardin Royal des Plantes, & lui laissa la liberté de faire différens voyages qui pouvoient perfectionner la grande connoissance qu'il avoit des Plantes. L'Académie Royale des Sciences ayant été mise en 1692 sous l'inspection de M. l'Abbé *Bignon*, il y fit entrer deux mois après M. *de Tournefort*, qui se fit ensuite recevoir Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, & dédia à M. *Fagon*, pour lors premier Mé-

decin du Roi, une These qu'il soutint le 29 Novembre 1695, avec beaucoup de capacité & d'éclat. A son retour d'un voyage qu'il avoit fait par ordre du Roi, en Grece, en Asie & en Afrique, on lui donna en 1702 une Place de Professeur en Médecine au College Royal. Il mourut le 28 Décembre 1708, en réputation d'un des plus savans Botanistes qu'il y eût en Europe, & fut inhumé dans ce Cimetiere, ainsi qu'il l'avoit ordonné par ses dernieres volontés. Les Ouvrages qu'il a donnés au Public sont si connus, qu'il seroit inutile d'en mettre ici le Catalogue.

La Cure de saint Etienne du Mont est à la nomination de l'Abbé de sainte Genevieve, qui y nomme toujours un Religieux de sa Congrégation.

La Paroisse de S. Etienne du Mont est d'une grande étendue, non-seulement dans la Ville & les fauxbourgs, mais même dans la campagne derriere les Chartreux, entre le chemin du Bourg-la-Reine & de Vaugirard, & depuis le chemin de Vaugirard jusqu'à la riviere de Seine dans le territoire de Grenelle.

Revenons à la *rue S. Jacques* que nous avons quittée, après avoir fait la description de l'Eglise de S. Etienne des Grès, & continuons à la parcourir.

La porte S. Jacques étoit un peu plus

haut, & fut rasée en 1684. C'étoit un vieux édifice plus incommode qu'utile, & en la place duquel on a bâti des maisons d'une décoration agréable, & qui étant occupées par différens Marchands, fournissent aux habitans du fauxbourg les commodités de la vie.

A l'entrée de ce fauxbourg il y a une Boucherie composée de cinq étaux qui appartiennent à différens Particuliers.

Le Monastere des Filles de la Visitation de Sainte-Marie.

Les Filles de la Visitation de Sainte-Marie ne furent pas plutôt établies dans leur Couvent de la rue S. Antoine, que le grand nombre de sujets qui embrassoient leur Institut, les fit penser à former un second établissement dans Paris. Dans cette vue elles acheterent de Monsieur *le Clerc*, Conseiller au Parlement, trois grandes maisons situées dans la grand-rue du fauxbourg S. Jacques, & qu'elles convertirent en un Monastere, où elles entrerent le 13 Août 1626. Cette Maison est aujourd'hui une des plus riches & des plus considérables de cet Ordre; mais l'Eglise n'est encore que dans une salle qui n'est pas des plus grandes.

Le tableau de l'Autel, qui représente saint François de Sales, Instituteur de ces Filles, est du fameux *le Brun*. Ce

qu'on voit d'ailleurs de ce Monastere, n'offre rien à la vue qui mérite attention.

LE MONASTERE DES URSULINES.

Cette Maison, ainsi que la précédente, est située dans la grande rue du fauxbourg S. Jacques, & du même côté. La B. *Angele* ayant assemblé dans la ville de Bresse en 1537, des filles & des femmes vertueuses, elle les mit sous la protection de *sainte Ursule*, & les occupa à instruire les jeunes filles, à visiter les malades, à aller consoler les affligés jusques dans les Prisons & dans les Hôpitaux, &c. Quoiqu'elles ne fussent unies que par les seuls liens de la vertu & de la charité, le Pape Paul III approuva cette Institution en 1544. *Françoise de Bermont* ayant entendu parler de ces Ursulines, résolut d'en faire venir d'Italie, & d'en introduire à Aix en Provence; ce qu'elle fit en 1587. Elles réussirent à Aix, comme elles avoient réussi en Italie, & leur réputation étant parvenue jusques dans la Capitale du Royaume, on comprit que Paris étoit la ville du monde où l'établissement de cet Institut étoit le plus nécessaire pour élever les jeunes filles. On fit venir d'Aix deux de ces Ursulines, l'une nommée *Françoise de Bermond*, celle-là même qui les avoit introduites en Provence, & l'autre appellée *Lucrece de Montez*.

A leur arrivée au mois de Mars 1608, on les logea à l'*Hôtel de S. André* au fauxbourg S. Jacques, qu'on loua exprès. Leur attention à bien élever des filles, détermina *Madelaine Luillier*, veuve de *Claude le Roux*, Sieur de *Sainte-Beuve*, Conseiller au Parlement, à leur procurer un établissement. Mais pour le rendre plus stable, elle voulut que ces Filles, qui jusques-là étoient séculieres & sans clôture, fussent désormais Religieuses & cloîtrées; & qu'outre les trois vœux ordinaires de Religion, elles en fissent un quatrieme particulier de vaquer à l'instruction des jeunes filles, & leur passa un contrat de deux mille livres de rente perpétuelle pour l'entretien de douze Religieuses, après avoir obtenu des Lettres-Patentes du Roi, datées du mois de Décembre 1611, registrées au Parlement le 12 Septembre de l'année suivante. Le Pape Paul V confirma cet établissement, & permit d'ériger en corps de Religion ces Filles qui auparavant n'étoient que séculieres. Sa Bulle est datée du 13 Juin 1612, & porte expressément que le Monastere bâti & doté par la Dame de *Sainte-Beuve* dans la ville ou les fauxbourgs de Paris, sera sous le titre de *Sainte-Ursule*, & sous la Regle réformée de S. Augustin. Après avoir obtenu l'approbation des deux Puissances,

la Fondatrice acheta l'Hôtel de S. André, & une grande place au lieu appellé *des Poteries*, tenant d'un côté à l'Hôtel de S. André, & de l'autre aboutissant à une petite ruelle nommée *de Paradis*, autrement la *rue Jean le Riche*, & d'autre part depuis la grande rue du fauxbourg S. Jacques, jusqu'au chemin qui est devant la porte de la Santé au fauxbourg S. Marcel. L'on fit bâtir aussi-tôt une grande maison dans cette place, & dans une partie des bâtimens de l'Hôtel de S. André, on fit une petite Chapelle pour le dehors, & un Chœur au-dedans pour les Religieuses. Tous les lieux réguliers étant disposés pour loger une Communauté, *Anne de Roussi*, Abbesse de S. Etienne de Rheims, fut priée de venir pour former aux exercices du Cloître les sujets qui se présentoient. Elle arriva à Paris le 11 Juillet 1612, accompagnée de quatre de ses Religieuses, & le 11 Novembre suivant elle donna l'habit à douze Filles, en présence de *Henri de Gondi*, Evêque de Paris, qui officia à la Messe, & mit le S. Sacrement dans le Tabernacle de la Chapelle de ce nouveau Monastere.

L'Eglise qu'on voit ici à présent, ne fut bâtie que quelques années après. La premiere pierre y fut posée par la Reine *Anne d'Autriche* le 22 Juin 1620, & le

bâtiment ne fut conduit à sa perfection qu'en 1627. Elle fut bénite le 14 Mars de la même année par *Jean-François de Gondi*, Archevêque de Paris. Cette Eglise est petite, mais assez jolie. L'Autel est décoré de colonnes de marbre de Dinan, & orné d'un tableau qui représente l'Annonciation, & qui a été peint par *Van-Mol*, un des éleves de *Rubens*.

Au milieu du Chœur des Religieuses fut enterré le corps de Madame *de Sainte-Beuve*, Fondatrice de ce Monastere, morte le 29 Août 1628.

Dans l'Eglise on remarque la tombe sous laquelle a été inhumé *Jean de Montereuil*, & laquelle est accompagnée de deux épitaphes.

Sur sa tombe on lit :

AD MAJOREM DEI GLORIAM.

Cy-dessous gist le corps de Messire
JEAN DE MONTEREUIL,
Conseiller du Roi en ses Conseils
d'Estat, & Privé,
& Résident pour Sa Majesté
en Angleterre, & en Ecosse,
qui mourut le XXVII. *Avril*
M. VI CLI.

Sur le mur qui est à côté, est cette autre épitaphe :

Cy devant gist le corps d'illustre personne Messire JEAN DE MONTEREUIL, *Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, & Secrétaire des Commandemens de Monseigneur le Prince de Conti.*

Dès l'âge de vingt ans il fit paroître tant de jugement & de sagesse, qu'on le rechercha pour des emplois dont peu d'hommes sont capables après une longue expérience. La maniere dont il s'en acquitta, justifia le choix des Ministres qui l'avoient appellé aux affaires. La bonté de son esprit lui donna ce que les autres acquierent par les années. La France, l'Italie, l'Angleterre & l'Ecosse, où il a eu de grands emplois en des temps fort difficiles, publient sa grandeur & son adresse. Il acquit l'estime & l'amitié de tous les Souverains avec lesquels il négocia. Comme plusieurs Nations ont été témoins de sa vertu, la douleur de sa perte n'a pas été renfermée dans sa Patrie. Il a eu pour amis tous les honnêtes gens. Ils l'ont pleuré avec autant de tendresse que ses parens. Les Princes de Condé *& de* Conti *l'ont honoré de leurs larmes. Il semble qu'il n'a voulu vivre qu'autant qu'il falloit pour s'employer à leur liberté, qu'il avança par son adresse. Il voyoit bien qu'en travaillant à rompre leurs chaînes, il usoit celle qui joignoit en sa personne une belle ame, avec un corps accompli; mais s'immolant*

pour ſes Maîtres, il crut s'immoler pour le bien public. Trente-ſept ans ſemblent n'avoir pas été une carriere aſſez étendue pour un homme qui l'avoit commencée avec tant de force. Il l'a ſi bien fournie, que ſi elle n'a pas été fort longue, elle a été très-glorieuſe. Il a vécu pour les autres plutôt que pour lui. Paſſant, tâche de l'imiter au lieu de le plaindre. Il mourut le 27 d'Avril 1651.

Montrolii cineres (quem Gallia luget ademptum)
Hæc gelido clauſos continet urna ſinu:
Si numeras bene quæ geſſit, plus Neſtore vixit,
Si numeras annos, occidit ante diem.

Ceux qui ont fait mettre ici ces épitaphes, étoient ſans doute, ou des parens, ou des amis de celui pour qui elles ſont faites, & l'on doit croire qu'ils ſavoient ſon nom : cependant feu M. *Peliſſon* dans l'*errata* de la premiere édition de l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe, dit avec réflexion, que cet Académicien ſe nommoit *Montereul.*

On n'eſt pas moins ſurpris de voir que dans les titres & les qualités de ce bel eſprit, on n'ait point fait mention de

l'honneur qu'il avoit d'être un des quarante de l'Académie Françoise. Les épitaphes qu'on vient de lire, nous font connoître que cette omission n'a pas été faite par modestie; mais aussi oseroit-on penser que ç'ait été par mépris? Une qualité que les Evêques, les Cardinaux, les Maréchaux & les Pairs de France même ne dédaignent point de prendre, pouvoit-elle être au-dessous de Montereul?

De l'autre côté de la rue sont le Séminaire de saint Magloire, & l'Eglise Paroissiale de saint Jacques du Haut-Pas.

LE SÉMINAIRE DE S. MAGLOIRE.

Il n'y a qu'environ cent soixante & quelques années que ce Séminaire étoit un Hôpital nommé *saint Jacques du Haut-pas*, & occupé par des Religieux Hospitaliers qui lui avoient donné leur nom. Cet Ordre, qui paroît être le même que celui des Religieux appellés *Pontifices*, ou Faiseurs de Ponts, prit naissance en Italie vers le milieu du douzieme siecle, & ne fut d'abord qu'une Société de laïques, dont le principal Institut étoit de faciliter aux Pélerins les passages des rivieres, en faisant eux-mêmes des bacs & des ponts pour cet usage; & c'est pour cela qu'ils portoient un marteau sur la manche gauche de leur habit. Cet Institut forma dans la suite une Con-

grégation Religieuse, dont le Chef-lieu fut l'Hôpital de *S. Jacques du Haut-pas*, situé dans le Diocese de Luques en Italie, où résidoit le Commandeur-Général de tout l'Ordre. Ces Religieux avoient pris leur nom d'un endroit appellé *Haut-Pas*, ou *Maupas*, situé sur la riviere d'*Arno*, où se fit le premier établissement de leur Institut. Plusieurs Papes ayant approuvé & confirmé cet Ordre par leurs Bulles, & ayant accordé de grandes Indulgences à ceux qui lui feroient du bien, il se multiplia, sur-tout en France, où il eut un Commandeur-Général pour ce Royaume, qui faisoit sa résidence à l'Hôpital de *S. Jacques du Haut-pas*, à Paris, dépendant néanmoins du Chef de l'Ordre, qui étoit en Italie. La Commanderie-Générale de Paris fut fondée, à ce que dit *du Breul*, par *Philippe le Bel* en 1286; mais il n'en rapporte point de preuve. La situation de cet Hôpital & celle de plusieurs autres ne permettant pas aux Religieux qui les occupoient, de rendre aux Pélerins les secours charitables qui avoient donné lieu à leur Institut, ils se consacrerent au service des Pélerins, en les recevant & les nourrissant dans leurs Hôpitaux. Quoique le Pape Pie II eût supprimé l'Ordre de S. Jacques du Haut-pas, par sa Bulle de l'an 1459, & qu'il en eût

appliqué les revenus à celui de Notre-Dame de Bethléem, qu'il institua par la même Bulle, il ne laissa pas de subsister long-temps après, puisqu'en 1519 l'Hôpital & une partie de l'Eglise de S. Jacques du Haut-pas de Paris furent rebâtis par le Commandeur *Antoine Canu*, comme nous l'apprenons de son épitaphe. Cette Eglise fut dédiée quelque temps après, sous l'invocation de la Glorieuse Vierge de S. Jacques le Majeur, de S. Jean-Baptiste, de S. Jean l'Evangéliste, de S. Sébastien, de S. Raphaël & de tous les Anges. L'Ordre de S. Jacques du Haut-pas étant sur le point de s'éteindre en France, & n'y ayant dans l'Hôpital de Paris qu'un ou deux Religieux, la Reine *Catherine de Médicis*, qui voulut faire bâtir un nouveau Palais à l'Hôtel d'Orléans occupé par les Filles Pénitentes, fit transférer ces Filles au Monastere de S. Magloire, & les Religieux de S. Magloire à l'Hôpital de saint Jacques du Haut-pas, en conséquence d'un contrat passé entre cette Reine & les parties intéressées au mois d'Octobre 1572. Après l'exécution de ce contrat, l'Hôpital de S. Jacques du Haut-pas changea de destination & de nom, & devint l'Abbaye de S. Magloire. Il y avoit pour lors six ans, qu'à la priere des habitans du fauxbourg S. Jacques, l'E-

glise de cet Hôpital avoit été érigée en Eglise succursale, & dépendante des Paroisses de S. Benoît, de S. Hippolite & de S. Médard. A peine les Moines de S. Magloire furent-ils installés en ce lieu, qu'ils se trouverent incommodés de l'Office Paroissial qui se faisoit dans la nef de leur Eglise, souvent à la même heure qu'ils célébroient le leur : les habitans, de leur côté, souhaitoient d'avoir une Eglise particuliere, & prirent cette occasion pour faire bâtir tout proche une Chapelle qui prit le nom de S. Jacques du Haut-pas, que l'autre avoit quitté, pour prendre celui de S. Magloire. Voilà l'origine de l'Eglise Paroissiale de saint Jacques du Haut-pas, de laquelle je parlerai, après avoir rapporté l'origine du Séminaire de S. Magloire.

Comme la Reine *Catherine de Médicis* avoit fait séculariser l'Abbaye de saint Magloire & toutes les petites dignités conventuelles, & les avoit fait réunir à l'Evêché de Paris par des Bulles du Pape Pie IV de l'an 1564, *Henri de Gondi*, Cardinal de Retz, Evêque de Paris, forma dans la suite le dessein de convertir l'Abbaye de S. Magloire en un Séminaire. Il obtint à ce sujet des Lettres-Patentes en date du mois de Juillet 1618, registrées au Parlement le 9 Février 1619, par lesquelles le Roi lui permit

d'établir ledit Séminaire audit lieu & Abbaye de S. Magloire, d'unir à icelui la Menſe capitulaire, & portion du revenu de ladite Abbaye de S. Magloire dont jouiſſoient les Religieux, l'Egliſe, bâtimens, jardins & enclos, tant de la demeure Abbatiale, que Clauſtrale, & généralement tous les édifices & enclos deſdits lieux, avec les droits appartenans à ladite Abbaye & Monaſtere ſur les maiſons & lieux proches d'icelle qui en ont été démembrés; pour de ladite Menſe capitulaire, & portion de revenu & logemens affectés auxdits Religieux, jouir par ledit Séminaire après le décès deſdits Religieux, ſans que de leur vivant ils puſſent y être troublés ou inquiétés. En conſéquence de ces Lettres-Patentes, le *Cardinal de Gondi* fit ici un Séminaire, dont il donna la direction aux Prêtres de l'Oratoire en 1620, & les chargea en même-temps d'inſtruire & d'entretenir douze Séminariſtes, ou eſpece de Bourſiers, qui doivent être nommés par l'Archevêque de Paris. Ce Séminaire doit être regardé comme le premier Séminaire du Dioceſe de Paris, par ſon ancienneté, & l'a été même pendant long-temps par le nombre & la qualité des Eccléſiaſtiques qui y ont été élevés. On y a vu tout ce qu'il y a de plus titré & du plus grand nom parmi les Pré-
lats

lats du premier & du ſecond ordre. Toutes les parties de la ſcience Eccléſiaſtique, la Scholaſtique, la Morale & la Poſitive y ont été cultivées avec un grand ſuccès & une haute réputation par grand nombre de Profeſſeurs de mérite.

La Maiſon eſt grande & en bon air. Les Peres de l'Oratoire y ont fait élever un beau bâtiment avec un grand eſcalier, dont les premieres rampes ſont d'un trait ingénieux. Les biens que différens Peres de l'Oratoire ont donnés à cette Maiſon, montent à plus de cent mille écus.

L'Egliſe eſt ancienne & point belle. On y remarque quelques épitaphes des Hoſpitaliers de S. Jacques du Haut-pas, entre autres celles de Frere *Dimanche de Luques*, mort le premier de Janvier 1403, & de Frere *Antoine Canu*, mort le 15 Octobre 1526, l'un & l'autre qualifiés Commandeurs-Généraux de l'Ordre de S. Jacques du Haut-pas au Royaume de France. Comme c'eſt ce dernier qui fit rebâtir la Maiſon & une partie de l'Egliſe, je rapporterai ici ſon épitaphe, qui eſt gravée ſur une lame de cuivre attachée à la muraille.

L'an mil cinq cent vingt-ſix davantage ;
Par mort certaine au dernier héritage,
Fut mis & clos en ce dévot ſéjour,

D'Octobre prins le quinzieme jour,
Religieuse & honnête personne,
Dont renommée en plusieurs places sonne,
Publiquement Frere ANTOINE CANU,
Qui par bon droit lui vivant advenu,
Fut Commandeur, de ce ne doutez pas,
En Général saint Jacques du Haut-pas;
Et par mérites exempt de maléfices,
Il posséda autres trois Bénéfices:
Sens naturel montra en tout endroit,
Par sens acquis il fut en chacun droit
Licentié, & après tous ces titres,
Vertu en lui déclara par registres,
Que l'Hôpital en très-belle devise
Fit faire neuf & grand part de l'Eglise,
Semblablement comme on a évidence
Le corps d'Hostel étant en décadence;
De charité fut le vrai exemplaire,
Pauvres repeut, pour à Jesus complaire;
Et sans cesser prenoit la cure & soin
De les panser quand il étoit besoin.
Priez pour lui, dites dessus sa lame,
Cy gist le corps, en Paradis soit l'ame.
Amen.

Dans le Chœur fut inhumé le 30 Juin 1662, le corps de *Philippe-Emmanuel de Gondi*, Comte de Joigni, Baron de Villepreux, &c. Chevalier des Ordres du Roi & Général des Galeres, qui après la mort de *Marguerite de Silli*, sa femme, se retira chez les Prêtres de l'Oratoire,

où il reçut l'Ordre de Prêtrise, & y mourut dans une grande réputation de piété le 29 Juin 1662, âgé de quatre-vingt & un an. Entre les enfans qu'il eut de son mariage, il y en a eu deux qui ont été fort connus dans le monde. L'un étoit *Pierre de Gondi*, Général des Galeres par la démission de son pere; & l'autre *Jean-François-Paul de Gondi*, Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, &c. qui eut tant de part aux troubles excités pendant la minorité de Louis XIV.

Dans ce même Chœur a été aussi inhumé le P. *Louis Thomassin*, Prêtre de l'Oratoire, un des plus savans hommes de son siecle, & encore plus vertueux que savant. Il a donné un grand nombre d'Ouvrages au Public, dont le plus considérable est celui de l'ancienne & nouvelle discipline de l'Eglise, auquel font allusion les derniers mots de l'épitaphe qu'on lit ici sur sa tombe.

D. O. M.

Hîc conditus est
qui fulgebit in perpetuas æternitates
R. P.
LUDOVICUS THOMASSINUS,
Aquisextanus
Congreg. Oratorii D. J. Presbyter,
summâ vir Religione,
Doctrinâ, Modestiâ, Charitate,

de tota Ecclesia optimè meritus.
Obiit nocte Natalis Christi
ann. 1695, *vitæ* 76, *Congreg.* 63.
Scriba Doctus in Regno Cœlorum
qui profert de thesauris suis
Nova & Vetera.
Requiescat in pace.

Le P. *Thomassin* avoit porté le joug du Seigneur dès sa plus tendre jeunesse; car il étoit né le 28 Août 1619, & avoit été reçu dans la Congrégation de l'Oratoire sur la fin du mois de Septembre 1632.

Il y auroit de l'injustice de ne point parler ici d'un Savant fort connu, qui a passé une bonne partie de sa vie dans cette Maison, & que j'ai fort connu. *Pierre le Brun*, Prêtre de l'Oratoire, étoit né à Brignoles, petite ville du Diocese d'Aix en Provence, le 11 Juin 1661. Il entra dans la Congrégation de l'Oratoire le 11 Mars 1678, & dans la suite enseigna la Philosophie à Toulon, & puis la Théologie à Grenoble pendant les années 1687 & 1688. Au mois de Juin 1690, il fut appellé au Séminaire de S. Magloire à Paris, où il fut chargé de faire les Conférences sur l'Histoire Ecclésiastique, dont il s'acquitta avec succès pendant treize ans. Les liaisons qu'il eut avec les Peres *Thomassin* &

Bordes, ne contribuerent pas peu aux grands progrès qu'il fit dans ses études; aussi a-t-il passé pour un de leurs disciples. Depuis ce temps-là il a publié plusieurs Ouvrages de Philosophie, de Théologie, de Chronologie & sur les Liturgies. Il mourut dans cette Maison le 6 Janvier 1719, âgé de 67 ans & sept mois, ou environ.

Le Cardinal *François Barberin*, envoyé Légat *à latere* en 1625, par le Pape *Urbain VIII*, son oncle, au sujet des affaires de la Valteline, vint descendre d'abord aux PP. de l'Oratoire de S. Magloire, y prit son premier repas, y reçut de la part du Roi, les complimens de *Gaston*, frere de Sa Majesté, & commença delà sa cavalcade en grand'pompe, vers l'Eglise de Notre-Dame. Le Mercure François appelle l'Eglise de S. Magloire, *l'Eglise de saint Jacques du Haut-pas*, parce qu'elle se nommoit ainsi avant que l'Eglise voisine fût bâtie.

L'ÉGLISE DE S. JACQUES ET DE S. PHILIPPE DU HAUT-PAS.

J'ai commencé dès l'article précédent à faire connoître l'origine de cette Eglise Paroissiale, en disant qu'en 1566, les habitans du fauxbourg S. Jacques avoient obtenu que l'Eglise, pour lors nommée de S. Jacques du Haut-pas, & puis de

S. Magloire, fût érigée en Succursale des Paroisses de S. Benoît, de S. Hypolite, & de S. Médard; & qu'enfin pour la commodité des Religieux de S. Magloire, & pour celle des habitans de ce fauxbourg, ces derniers acheterent quelques maisons tout proche, & y bâtirent une Chapelle qui fut achevée en 1574, & à laquelle ils donnerent le nom de *S. Jacques du Haut-pas*, que celle de S. Magloire avoit quitté. Cette Chapelle se trouvant ensuite trop petite pour le grand nombre d'habitans de ce fauxbourg, ils la démolirent en 1630, & commencerent d'en faire bâtir une autre plus grande, qui est celle que nous voyons aujourd'hui. Ils entreprirent en même-temps de la faire déclarer Paroissiale indépendante d'aucune autre; à quoi ils trouverent de grandes oppositions de la part des Eglises de S. Benoît, de S. Hypolite & de S. Médard, mais qui furent enfin levées par un Arrêt du Parlement rendu le 9 Avril 1633, par lequel il fut ordonné que pour le dédommagement des Eglises intéressées, les Marguilliers, Manans & Habitans de l'Eglise & Paroisse S. Jacques & S. Philippe du Haut-pas seroient tenus de payer tous les ans, ès jours de S. Benoît, S. Hypolite & S. Médard, la somme de cent vingt livres: savoir, aux Chanoi-

nes & Vicaire perpétuel de S. Benoît, ſoixante livres Tournois, dont moitié appartiendra auxdits Chanoines, & l'autre moitié audit Vicaire perpétuel de la Paroiſſe de S. Benoît; & que du reſtant, il en ſera payé cinquante-quatre livres au Curé de S. Hypolite, & ſix livres au Curé de S. Médard, &c. Et en outre condamna leſdits Marguilliers, Manans & Habitans de ladite Paroiſſe de S. Jacques & de S. Philippe du Haut-pas, à payer la ſomme de cent ſols Tournois à la Fabrique de ſaint Benoît, & autres cent ſols à la Fabrique de S. Hypolite, & huit ſols à celle de S. Médard. Le même Arrêt ordonne que vacation advenant de la Vicairie perpétuelle de ſaint Jacques & S. Philippe du Haut-pas, il y ſera pourvu par l'Archevêque de Paris, à la préſentation des Chanoines & Chapitre de S. Benoît premiérement, & puis après par le Curé de S. Hypolite alternativement, à la maniere accoutumée au Dioceſe de Paris.

Ce fut donc en 1630 qu'on commença à bâtir ici l'Egliſe qu'on y voit à préſent, & ce fut *Jean-Baptiſte Gaſton de France*, Duc d'*Orléans*, & frere du Roi *Louis* XIII, qui en poſa la premiere pierre, comme il paroît par cette inſcription gravée ſur une table de marbre attachée au pilier qui eſt vis-à-vis la Chapelle de la Vierge.

Primi lapidis Ecclesiæ hujus Inscriptio.

D. O. M.

SS. & magnis Apostolis Jacobo Alphæi,
& Philippo Parrochiæ Patronis.

D. D.

Serenissimus
JOANNES-BAPTISTA GASTO,
LUDOVICI JUSTI
frater unicus,
Aurel. & Carnot. Dux,
protogonum lapidem posuit
ædis sacræ,
quam æditui & plebs ejusdem Ecclesiæ
extruunt
anno Christi 1630.
4. Non. Septemb.

Lorsqu'on posa la premiere pierre, ce fut l'Archevêque de Paris qui fit la cérémonie. Le bâtiment fut ensuite continué jusqu'à l'entiere construction du Chœur. Quant à la Nef & au Clocher, Madame la Duchesse *de Longueville* y mit la premiere pierre le 19 Juillet 1675, & en fit presque toute la dépense, comme il paroît par cette inscription gravée sur une table de marbre, qui est dans la Chapelle du Bon-Pasteur, dont le tableau est de *Mignard*, à main droite en entrant dans cette Eglise.

ANNE-GENEVIEVE DE BOURBON,
Princesse du Sang,
Duchesse Douairiere de Longueville,
Souveraine de Neufchastel, &c.

Triste, mais précieux dépôt.

Dieu la conduisit par une providence particuliere en cette Paroisse, & lui fit trouver dans la Maison des Carmélites, qui lui avoit toujours été chere, la solitude qu'elle cherchoit; dans une grande multitude de pauvres, un exercice perpétuel à sa charité; & dans cette Eglise ruinée, une occasion d'élever un Temple au Seigneur; monument éternel de sa piété & de sa foi: enfin, pleine de mérite & de bonnes œuvres, détachée de toutes choses, de la vie même, & toute occupée des pensées de l'éternité, elle mourut le 15 Avril 1679, âgée de 59 ans 7 mois.

Les entrailles de cette Princesse ont été inhumées dans cette Chapelle au milieu de laquelle il y a une pierre quarrée de marbre blanc, où sont gravées ses armes.

Le Portail de cette Eglise est décoré de quatre colonnes d'ordre dorique, qui soutiennent un entablement & un fronton, avec un attique au-dessus. Il n'y manque qu'une tour ou clocher pour faire symmétrie avec celle qu'on y a const-

truite. Toute cette architecture est du dessein d'un Architecte nommé *Gittard*, de l'Académie Royale d'Architecture.

Sur la porte de cette Eglise, en-dedans, on remarque un tableau qui représente le Martyre de S. Barthelemi, & qui est de *Laurent de la Hire*. Ce tableau est d'une grande force de coloris, & acquit beaucoup de réputation à ce Peintre, qui dans la suite tomba dans une maniere beaucoup plus foible :

Jean du Verger de Hauranne, natif de Bayonne, & Abbé de S. Cyran, fut inhumé dans un cercueil de plomb à côté du grand-Autel de cette Eglise, le 3 Octobre 1643, avec cette épitaphe.



Non erit tibi Deus recens.	Non erit tibi Veritas recens.

HIC JACET

Dominus JOANNES DU VERGER DE HAURANNE, *Abbas sancti Sigiranni; qui raro admodum exemplo humilitatem cum sublimiori scientia conjunxit; qui cum ardentissimo zelo pro unitate Ecclesiæ, traditione Patrum, & veritatibus quas ab antiquis acceperat, flagrasset; postquam cœpit calamum stringere adversùs hæreticos hujus temporis, pro defensione Ecclesiæ Catholicæ, cui unicè addic-*

tus erat, diem ſuum obiit magno totius Cleri Gallicani, & omnium proborum mœrore XI *Octobris* 1643, *ſuæ ætatis* 62.

Veritas. Charitas. Humilitas.

Jean-Dominique Caſſini, né à Périnaldo, dans le Comté de Nice le 8 Juin 1625, mourut à l'Obſervatoire de Paris le 14 Septembre 1712, âgé de 87 ans & demi, & fut inhumé dans cette Egliſe. Ç'a été le plus ſavant & le plus prodigieux Aſtronome qui ait paru dans l'univers. Le grand *Colbert*, occupé ſans ceſſe de la gloire de ſon Roi & de ſa patrie, & qui venoit d'établir l'Académie des Sciences, ſentit le beſoin qu'elle avoit d'un ſi excellent homme, & conçut le deſſein de l'enlever à l'Italie. L'impoſſibilité apparente de ce projet ne le rebuta point. Il lui fit tenir une ſomme conſidérable comme un préſent & un hommage que Louis XIV rendoit à la ſupériorité de ſon ſavoir, & fit ajouter par notre Ambaſſadeur, que S. M. déſiroit le voir. Une générosité ſi inattendue & ſi honorable de la part d'un Monarque dont le nom étoit reſpecté ſur tout notre globe, lui fit demander au Pape *Clément* IX, au Duc de Modene & au Sénat de Boulogne, où il profeſſoit l'Aſtronomie, la permiſſion d'aller à Paris porter ſes reſpects & ſa reconnoiſſance

aux pieds d'un Roi si magnifique. Il l'obtint avec des peines infinies, & aux conditions d'un très-prompt retour. Mais l'accueil engageant que lui fit ce grand Monarque, qui brûloit d'envie de l'arrêter, & les bienfaits dont il l'accabla, lui firent rompre tous les liens du sang & des honneurs qui l'attachoient à son pays, pour se marier à Paris, & y fixer entiérement son séjour. Ce fut par lui & sur son plan que le fameux *Claude Perrault* bâtit l'Observatoire. Il étoit d'une noble extraction, & joignit au mérite d'excellent Astronome, celui de Géometre, d'Ingénieur, de Naturaliste, & sur-tout de parfait Chrétien; grace qu'il attribuoit au spectacle continuel de ces espaces immenses, où roulent avec tant de regle ces corps célestes, dont le volume & le nombre sont effrayans; preuve bien sensible de l'existence & de la magnificence de leur Auteur.

Philippe de la Hire naquit à Paris le 18 Mars 1640. *Barthelemi de la Hire*, son pere, étoit Peintre, & c'en fut assez pour qu'il le destinât aussi à la peinture; mais ce Peintre se changea dans la suite en un grand Géometre. Il fut de l'Académie Royale des Sciences, & Professeur de Mathématiques au College Royal, & mourut le 21 Avril 1718, âgé de plus de 78 ans.

Cette Eglise perdit en 1732 un Pasteur qui lui étoit infiniment cher, & à la mémoire duquel les Paroissiens ont consacré une épitaphe qui est latine & françoise, & qu'ils ont fait mettre en deux endroits, savoir, dans l'Eglise & dans le Cimetiere sur la tombe du défunt. La latine est dans l'Eglise, & conçue en ces termes :

JACET

ex adversa hujus muri parte
JOANNES DESMOULINS,
sacræ Facultatis Parisiensis
Doctor Theologus,
hujus Ecclesiæ Pastor.
Imbutus à pueritia non minùs pietate
quàm Litteris,
stadium indè Sorbonicum
feliciter emensus.
Caritatis jam tum igne flagrans,
revocandis hinc,
& hinc ab errore heterodoxis,
mox audiendis in Ecclesia principe
Pœnitentium Confessionibus
totum se dedit,
opere priùs quàm titulo Pastor.
His quasi rudimentis
ad regimen animarum ritè præparatus,
Argentolii primùm,
deindè in hoc Suburbio
pascendum Christi gregem suscepit,

vocante & jubente Christo.
Nactus hic Parœciam tùm antiquis,
tùm recentibus
pietatis & pœnitentiæ exemplis
prædivitem,
Antecessorum vestigiis insistens,
non destitit curæ suæ commissas oves
pinguibus sinceræ doctrinæ
pascuis alere:
indefesso labore, acri vigilantiâ,
profusâ liberalitate,
inprimis ardente fidei & veritatis zelo,
verè Doctor & Pastor.
Pauperes & ægrotos ali, ac sustentari,
utriusque sexûs juvenes Evangelicæ
doctrinæ præceptis imbui,
domum hanc, cujus decorem apprimè
diligebat, exornari,
Divini cantûs partes decenter
& religiosè administrari,
nulli non sub muneris officio intentus,
nulli parcens impensæ, diligenter curavit.
Idem, ut etiam post obitum vices
Pastoris expleret,
Ecclesiæ & pauperibus duas legavit
domos:
Clero & populo, divitibus & egenis
æquè carus,
post administratam per annos
octo & viginti hanc Parœciam
obiit VI *Kal. Maii* M. DCCXXXII,
annos natus LXXXII.

In communi Cæmeterio, pauperes inter,
quos ut familiam suam amabat,
ac fovebat,
pauper ipse spiritu, inhumari voluit.
REQUIESCAT IN PACE.

La traduction françoise de cette inscription est la véritable épitaphe de ce Pasteur; car elle est sur sa tombe dans le Cimetiere.

ICI REPOSE

Messire JEAN DESMOULINS, *Docteur*
de Sorbonne,
Curé de cette Paroisse.
Formé dès sa jeunesse à la science
& à la piété,
suivit avec succès les études
de Sorbonne.
Son cœur brûlant déja du feu
de la charité,
il se consacra à des Missions établies
pour la conversion des Hérétiques,
& ensuite au ministere pénible
de Sous-Pénitencier de ce grand Diocese,
faisant ainsi les fonctions de Pasteur
avant que d'en avoir reçu le titre.
Formé par-là à la conduite si difficile
des ames,
il prit par l'ordre & la vocation
de JESUS-CHRIST,
le gouvernement de la Cure d'Argenteuil,

& ensuite de cette Paroisse;
& se proposant pour modele les exemples
de piété & de pénitence
que Dieu y a fait éclater de tout temps,
marchant lui-même sur les traces
de ses prédécesseurs,
il n'a jamais cessé de nourrir du suc
de la plus pure doctrine le troupeau confié
à ses soins.
Un travail infatigable, une vigilance
continuelle, une libéralité sans bornes;
mais sur-tout un zele ardent
pour la défense des vérités de la Foi,
l'ont toujours montré vrai Pasteur
& Docteur fidele.
Aussi attentif à remplir toutes
les fonctions de son ministere,
que porté à fournir aux dépenses
nécessaires,
on l'a vu en même-temps donner ses soins
au soulagement des pauvres
& des malades,
à l'instruction solide de la jeunesse,
à l'ornement de cette Eglise,
dont il aimoit la beauté, & à la décence
du culte divin & des saints Offices.
Voulant encore, après sa mort,
remplir les fonctions de Pasteur,
il a donné de son vivant
une maison pour le service des pauvres,
& en a légué une seconde
à la Fabrique de cette Paroisse.

Il mourut le 26 Avril 1732,
âgé de 82 ans,
regretté du Clergé & du Peuple,
des riches & des pauvres,
ayant gouverné 28 ans cette Paroiſſe,
avec autant de douceur que de charité:
Plein de l'eſprit de pauvreté,
il a demandé, par ſon teſtament,
d'être enterré dans ce Cimetiere,
au milieu des pauvres,
qu'il a toujours regardés comme ſes enfans.

Priez Dieu pour le repos de ſon ame.

LE MONASTERE DES FEUILLANTINES.

Le B. *Jean de la Barriere*, uſant de la permiſſion que le Pape *Sixte V.* lui avoit accordée d'établir par-tout des Monaſteres de ſa Congrégation de l'un ou de l'autre ſexe, en établit, dit-on, un à Rome pour des Filles dont le Couvent eſt ſous le titre de ſainte Suſanne, mais dont les Religieuſes n'ont cependant jamais porté le nom de Feuillantines.

Le premier Couvent de Filles de cet Inſtitut qu'il y ait eu en France, fut établi à Monteſquiou dans le Dioceſe de Rieux, puis transféré à Toulouſe en 1599. La bonne réputation de ces Filles étant parvenue juſqu'à la Reine *Anne d'Autriche*, cette Princeſſe écrivit elle-même le 9 Mai 1622 aux Peres Feuillans

assemblés pour lors dans leur Chapitre-Général à Pignerol, afin d'établir un Couvent de ces Filles à Paris. Les Supérieurs firent partir dès le 30 Juillet suivant, six Religieuses du Monastere de Toulouse, lesquelles arriverent à Paris le 28 Novembre de la même année, & descendirent d'abord aux Carmélites de ce fauxbourg, d'où elles furent conduites dans leur Monastere, qui est de l'autre côté de la rue. Dès le mois de Septembre 1622, le Roi avoit donné des Lettres-Patentes portant permission pour l'établissement de ce Couvent, qui fut fondé par *Anne Gobelin*, femme de *Charles d'Estourmel*, Seigneur de Plainville, Gouverneur de Corbie & premier Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté. La Prieure, ou premiere Supérieure de cette Maison, fut *Marguerite de Clausse de Marchaumont*. Elle étoit fille de *Henri de Clausse*, Conseiller d'Etat, & de *Denyse de Neuville-Ville-Roi*. *Marguerite* avoit été mariée deux fois, la premiere avec *Henri de Fours*, Gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, & la seconde avec *Salomon de Bethune*, Seigneur de Rosny, aussi Gentilhomme ordinaire. Cette Dame n'avoit que 22 ans, quand son second mari mourut, & dès lors elle contracta une alliance plus durable, car elle se fit Religieuse.

Le Portail de l'Eglise de ce Monastere est un des plus avantageusement situés de toutes les Eglises de Paris. Il est fâcheux pour le Public qu'il n'ait à lui présenter que des défauts, aussi-bien que l'intérieur de l'Eglise. Ce mauvais Architecte se nommoit *Marot*.

L'Autel est décoré de colonnes d'ordre composite, avec des canelures. Le tableau est une assez bonne copie du fameux tableau de *Raphaël*, qui représente la Sainte-Famille, & qui fait un des principaux ornemens du grand Appartement du Château de Versailles. Cette Eglise fut solemnellement dédiée le 16 Juillet 1719, par *Louis d'Illiers d'Entragues*, Evêque de Leictoure.

Comme cette Maison n'est pas riche, & que les fondemens menaçoient ruine, le Roi lui accorda une Loterie par Arrêt de son Conseil du 29 Mars 1713, qui fut ouverte le 29 Mai, & tirée le 10 Octobre de la même année. Elle étoit de six cens cinquante mille livres de principal, dont cette Maison eut quinze pour cent de bénéfice.

Cette Maison est sous la supériorité & la direction des Peres Feuillans.

LE MONASTERE DES BÉNÉDICTINS ANGLOIS.

Quelques Bénédictins Anglois, pour

ſe dérober à la perſécution qu'ils ſouffroient dans leur pays, ſe refugierent en France l'an 1618, dans le deſſein de s'y établir, s'ils en trouvoient l'occaſion. D'abord ils ſe logerent au fauxbourg S. Germain dans une maiſon qu'ils prirent à loyer, y célébrerent l'Office divin, & adminiſtrerent les Sacremens, ſans la permiſſion de l'Ordinaire. Le Promoteur de la Juriſdiction ſpirituelle de l'Abbaye de S. Germain des Prez, en ayant été informé, fit ſes diligences pour les en empêcher, & il ne lui fut pas difficile d'obtenir ce qu'il demandoit. Pour lors le P. Dom *Gabriel de Sainte-Marie*, Provincial de ces Bénédictins Anglois, préſenta Requête aux Religieux de l'Abbaye de S. Germain, aux fins d'obtenir la liberté de continuer leurs exercices. On leur permit d'avoir un Oratoire, d'y célébrer l'Office divin, & d'y donner la Communion à leurs domeſtiques & à un petit nombre de perſonnes de conſidération; à condition cependant que s'ils achetoient la maiſon où ils étoient pour lors, ou quelqu'autre demeure permanente, la permiſſion deviendroit nulle, & qu'ils ſeroient obligés de prendre des Lettres d'établiſſement.

Dans la ſuite, ces Religieux allerent s'établir à demeure dans le fauxbourg

S. Jacques, entre les Feuillantines & le Val-de-Grace. La premiere pierre de leur Eglise fut posée en 1674, & deux ans après, cette Eglise fut achevée, & ensuite bénite en 1677, sous l'invocation de S. Edmond, par l'Abbé de *Noailles*, depuis Evêque de Cahors, puis de Châlons-sur-Marne, & enfin Archevêque de Paris & Cardinal. *Joseph Thiburne*, Religieux de cet Ordre, étant Prieur Titulaire de S. Etienne de Choisi au Bac, auprès de Compiegne, membre dépendant de l'Abbaye de S. Médard de Soissons, procura l'union de ce Prieuré à la Maison des Bénédictins Anglois du fauxbourg S. Jacques, par Bulle du Pape du 14 Mars 1682 & Lettres-Patentes du Roi du 28 Juin 1684, registrées au Parlement le 30 Avril 1686. La Reine *Anne d'Autriche*, par des aumônes considérables, avoit contribué à cet établissement, de même que plusieurs personnes de piété, tant de France, que d'Angleterre.

L'Eglise de ce Monastere est petite, mais propre, & décorée de pilastres corinthiens. Le grand-Autel est orné de colonnes du même ordre, & de figures assez bien dessinées. La menuiserie des Chaires des Religieux est propre. Les Chapelles qui sont aux côtés de la porte du Chœur sont ornées de tableaux, dont

l'un représente la Vierge ayant l'Enfant Jesus sur ses genoux, & l'autre S. Benoît en méditation. Le premier a été peint par la *Princesse Palatine*, Abbesse de Maubuisson, qui donnoit à la peinture les momens de récréation que sa Regle & sa grande piété lui permettoient.

Le Corps de *Jacques II.* Roi de la Grand-Bretagne, mort à S. Germain-en-Laye le 16 Septembre 1701, est ici en dépôt; de même que celui de *Louise-Marie Stuard*, sa fille, morte à S. Germain-en-Laye, le 18 Avril 1712.

Le Roi *Jacques*, mourant, recommanda à ceux qu'il chargea du soin de sa sépulture, de la faire sans faste, & telle qu'on la feroit pour un simple Gentilhomme, & ordonna qu'on gravât sur son tombeau cette épitaphe :

CI GIST

JACQUES II.

ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

LE MONASTERE DES CARMÉLITES.

Ce Couvent étoit auparavant un Prieuré de l'Ordre de saint Benoît, qui dépendoit de l'Abbaye de Marmoutier. On nommoit ce Prieuré *Notre-Dame des Champs*, & *Notre-Dame des Vignes*,

parce qu'il étoit dans des champs & entouré de vignes. L'on a prétendu qu'anciennement il y avoit ici un Temple consacré à *Cérès*. Une statue, qui est au haut du pignon de cette Eglise, a donné lieu à cette opinion, parce qu'on l'a prise pendant long-temps pour une statue de cette Déesse. Quand on examine attentivement cette figure avec des lunettes de longue vue, l'on voit distinctement qu'elle a le visage d'un jeune homme sans barbe, & qu'elle est vêtue d'une draperie depuis le col jusqu'aux pieds. Sa tête est nue, a des cheveux fort courts, & est penchée sur l'épaule gauche. Cette figure tient de la main gauche une balance, dans chacun des bassins de laquelle est une tête d'enfant. Certaines pointes de fer qui ont été mises sur le haut de cette statue pour empêcher les oiseaux de se percher dessus, & la garantir des ordures qu'ils auroient pu y faire, ont fait croire à *Charles Patin* & à *Moreau de Mautour* que c'étoient des épis de bled, symboles de *Cérès*; mais *André Favin* & plusieurs autres après lui, ont pensé avec raison, que cette statue représente S. *Michel*, qui en général est considéré comme le Protecteur de l'Eglise militante, & en particulier comme un de ceux de la France.

Les Peres *Félibien* & *Lobineau* ont fort

bien remarqué, qu'*en matiere de découvertes, la grande regle, mais peu obſervée par quantité d'Aventuriers qui fatiguent le Public de leurs viſions, eſt de s'aſſurer, avant toutes choſes, des faits; car d'abord que le fait n'eſt pas vrai, tout le bâtiment écroule. On pourroit citer beaucoup d'autres exemples poſtérieurs à celui de la prétendue Cérès; mais la démangeaiſon de ſe faire valoir dans le Public par ces ſortes de productions, eſt un mal incurable.*

Le bâtiment de cette Egliſe, tel qu'il eſt encore aujourd'hui, eſt du moins du temps du Roi *Robert:* nous trouvons même que dès la huitieme année du regne de *Hugues Capet*, laquelle répond à l'an 995, les Religieux de Marmoutier étoient établis à Notre-Dame des Champs. Ce Prieuré a été deſſervi par ces Religieux juſqu'en 1604, que l'Egliſe & le Monaſtere furent cédés aux Religieuſes Carmélites de la Réforme de ſainte Thérèſe, dont le Cardinal *de Bérulle* en avoit amené ſix. Le titre & le reſte des biens du Prieuré ont été unis au Séminaire d'Orléans par Lettres-Patentes du mois d'Août 1671, obtenues par Meſſire *Pierre du Cambout*, Evêque d'Orléans, Premier Aumônier du Roi, Prieur Commendataire du Prieuré de Notre-Dame des Champs. Les Abbé & Religieux

Religieux de Marmoutier donnerent leur consentement à cette union, le 22 Avril 1672.

M. *de Bérulle* établit ici en 1604 six Religieuses Carmélites, qu'il avoit amenées d'Espagne, après avoir obtenu un Bref du Pape Clément VIII & des Lettres-Patentes du Roi *Henri le Grand*.

Ce Couvent est le plus ancien des soixante-dix que cet Ordre a aujourd'hui en France. Quoique la Regle de ces Filles soit très-austere, la Communauté est toujours des plus nombreuses. C'est ici où de nos jours *Louise-Françoise de la Baume le Blanc*, Duchesse de la Valiere, aima mieux vivre en Servante de Jesus-Christ, que d'être dans le siecle la Maîtresse du plus grand Roi du Monde. Elle y a pratiqué pendant trente-six ans toutes les austérités de cette Regle d'une maniere très-édifiante. Elle étoit connue dans la Religion sous le nom de *Sœur Louise de la Miséricorde*, & mourut l'an 1710.

L'Eglise de ce Couvent a été bâtie, ainsi que je l'ai dit, sous le regne de *Robert*, fils de *Hugues Capet*; mais la Chapelle souterreine est bien d'une autre antiquité. Le dedans de cette Eglise est magnifiquement décoré par la libéralité de la Reine *Marie de Médicis*, qui y employa long-temps *Philippe Champagne*,

ſon premier Peintre. Les peintures de la voûte ſont à freſque & de ce Peintre. Les Curieux & les Connoiſſeurs regardent, avec une attention particuliere, un morceau de Perſpective dont *Deſargues*, habile Mathématicien, avoit donné le trait à *Champagne* : c'eſt un Crucifix entre la ſainte Vierge & S. Jean. Ce groupe paroît être ſur un plan perpendiculaire, quoiqu'il ſoit ſur un plan horizontal.

La clôture, qui ſépare la Nef du Chœur, eſt formée par quatre grandes colonnes de marbre, chargées de flammes de bronze doré. Sur la porte eſt un beau Crucifix auſſi de bronze, qui eſt un des meilleurs morceaux qu'ait fait *Jacques Sarrazin*.

Le grand-Autel a été magnifiquement décoré par la libéralité de la Reine *Marie de Médicis*. Il eſt élevé ſur douze marches de marbre, & formé par un corps d'architecture de quatre colonnes corinthiennes, dont deux ſont en corps avancé & les deux autres en retrait. Ces colonnes, qui ſont de marbre, ont des baſes, des chapiteaux & des modillons de bronze doré d'or moulu. Dans l'attique eſt un grand bas-relief auſſi de bronze doré, ſur un fond de marbre de Dinan : il repréſente l'Annonciation. Ce morceau de ſculpture eſt d'*Anſelme Flamen*.

Les deux Anges de bronze ont été fondus par *Perlan*. Le tableau de l'Annonciation est beau, sans être néanmoins un des meilleurs du *Guide*. La Gloire est ce qu'il y a de plus digne de ce grand Peintre. Le Tabernacle est tout d'orfévrerie, & représente l'Arche d'alliance. Sur le devant on voit l'Annonciation en bas-relief. Une ou deux fois l'an on expose sur cet Autel, un grand Soleil d'or enrichi de pierreries. Ce Sanctuaire est enfermé dans une Balustrade de marbre.

Sous chaque vitrail de cette Eglise il y a un tableau orné d'une riche bordure. Ces tableaux sont au nombre de douze, six de chaque côté.

A gauche, le premier & le plus proche de l'Autel, représente Jesus-Christ ressuscité, & qui apparoît aux trois femmes qui le cherchoient; il est de Laurent de *la Hire*. 2. Jesus-Christ dans le désert, servi par des Anges; c'est un des meilleurs tableaux de *le Brun*. 3. Jesus-Christ assis sur le bord du puits de Jacob, s'entretenant avec la Samaritaine; il est de *Stella*. 4. l'Entrée triomphante de Jesus-Christ dans Jérusalem, & une quantité prodigieuse de peuple qui l'accompagne; par Laurent de *la Hire*. 5. Jesus-Christ chez Simon le Pharisien, & la Madelaine à ses pieds, sur lesquels elle répand le parfum le plus exquis; il

eſt de *le Brun*, & digne de lui. 6. Le Miracle des cinq Pains, par *Stella*.

Les ſix qui ſont de l'autre côté, & qui ſont poſés vis-à-vis de ceux dont je viens de parler, ſont tous de *Philippe Champagne*. 1. La Naiſſance de Jeſus-Chriſt dans une étable, & les Bergers qui y ſont accourus. 2. La Deſcente du Saint-Eſprit ſur les Apôtres. 3. L'Aſſomption de la Vierge. 4. L'Adoration des Mages. 5. La Circonciſion de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. 6. La Réſurrection du Lazare.

Les Chapelles ſont auſſi très-bien ornées. Il y en a même une, qui eſt celle de la Madelaine, qu'on peut appeller magnifique. Dans un tableau de *le Brun*, qui paſſe pour un de ſes chefs-d'œuvres, l'on voit la Madelaine abſorbée dans la douleur & dans le repentir qu'elle a de ſes péchés; mais ſa componction & ſa pénitence ont quelque choſe de tendre, & font voir que l'amour y avoit plus de part que la crainte. Dans cette même Chapelle eſt la ſtatue à genoux du Cardinal *de Bérulle*, Inſtituteur de la Congrégation de l'Oratoire, & Introducteur des Carmélites en France. Cette ſtatue, qui eſt de marbre, fut faite par *Jacques Sarrazin* en 1659, & eſt ſur un piedeſtal enrichi de deux bas-reliefs, dont l'un nous repréſente le Sacrifice que Noé fit à

Dieu, après qu'il fut ſorti de l'Arche; & l'autre le ſaint Sacrifice de la Meſſe. Ce piedeſtal & ces bas-reliefs ſont de l'*Eſtocart*, d'Arras, Sculpteur habile. Le lambris de cette Chapelle eſt décoré de pluſieurs tableaux, dont les ſujets ſont pris de la Vie de la Madelaine, & qui ont été peints par les meilleurs éleves de *le Brun*, & ſur ſes deſſeins. C'eſt l'Abbé *le Camus* qui a fait la dépenſe de tous les embelliſſemens de cette Chapelle, au milieu de laquelle il a été inhumé. Sur un quarré de marbre blanc on lit cette épitaphe:

In ſpem Reſurrectionis

HIC JACET

EDUARDUS LE CAMUS,

Sacerdos Chriſti & Dei.

Obiit anno ſalutis

1674.

Die 24. Febr.

Sit in pace locus ejus.

Au-deſſus de la porte de cette Egliſe eſt une grande Tribune grillée, où les Religieuſes peuvent entendre le Sermon, lorſque l'on prêche dans la Nef. Cette Tribune eſt décorée de colonnes feintes de marbre, & des ſtatues de ſaint Pierre & de ſaint Paul. Sur l'entablement eſt S. Michel, qui précipite le Dé-

mon dans l'Enfer; c'est *Stella* qui en a donné le dessein, qui est d'une grande maniere.

Les personnes qui ont été inhumées dans cette Eglise sont: *Marguerite Tricot*; *François Vautier*, premier Médecin du Roi; trois filles de *Henri-Charles-Alphonse de Lorraine*, Prince d'Harcourt, & de *Marie de Brancas-Villars*; *Pierre de Bullion*, Abbé de saint Faron; *Julie d'Angennes*, Duchesse de Montausier, morte en 1671; *le Duc de Montausier*, son mari, mort en 1690; *Antoine Varillas*, mort en 1696; *Marie-Anne de Bourbon*, Duchesse de Vendôme, morte au mois d'Avril 1718. Le cœur du Vicomte *de Turenne*, tué d'un coup de canon en 1675, y a été aussi déposé.

Le cœur d'*Anne-Marie Martinozzi*, Princesse de Conti, morte en 1672, fut aussi porté dans l'Eglise de ce Couvent, où il gît, avec cette épitaphe, qui est de la composition de feu M. *Dodart*, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, & Membre de l'Académie Royale des Sciences.

HIC JACET

Cor clarissimæ & potentissimæ Principis ANNÆ-MARIÆ MARTINOZZIÆ, *viduæ Celsissimi & Potentissimi Principis* Ar-

mandi Borbonii, *Principis de Conti; quod à media sui parte illustrissimi ac charissimi conjugis obitu separatum, tantùm Christo gemuit, donec sponso & Deo redderetur, quem unum uterque amaverat. Nullum in eo mundi amor locum habuit. Hoc Altare Deo sacrum nullo alio igne caluit, quàm Dei. Amor Christi; amor sponsi, amor liberorum & Ecclesiæ illud sibi vindicarunt. Charitas hujus cordis natura est, postquam à Christo creatum est in operibus bonis, quibus plenum perfectè Deo vivere cœpit, moriens mundo & sensibus, qui suam illi lucem abscondebant. Si cor christianum moreretur, obiit prid. Non. Feb. 1672. ætat. 35.*

Au bas des dégrés du grand-Autel, à droite, est une tombe plate de marbre noir, sur laquelle on lit :

HIC JACET

MARGUERETA TRIGOT, *uxor Domini* Ludovici Lavocat, *illustrissimæ viduæ Serenissimi Principis Condæi ab ornamentis, dum vixit, ardenti, fidelique obsequio animum Dominæ demeruit, erga omnes officiosa, & quasi pauperum Patrona; grata hominibus fuit; Deo chara; virtutes christianæ quæ vitam decoravêre, mortem illustrarunt. Obiit 31 Januarii ann. 1651, ætatis 54.*

Au bas des mêmes dégrés, mais à gauche, est une autre tombe décorée de même que la précédente, & sur laquelle on lit une épitaphe, qui très-certainement n'a pas été faite par *Guy Patin*.

FRANCISCUS VAUTIER, *Archiatrorum Comes latet hîc, qui divinæ artis claritudine innotuit omnibus, semper notissimus ipse sibi, antiquam Arelatensis Imperii gloriam restituens, natalibus suis, palam fecit perfectis Medicis deberi jus regnandi etiam in Reges. Obiit ann.* 1652.

Auprès de cette tombe on en voit une autre de marbre blanc, au-dessus de laquelle on lit :

D. O. M.

Hîc jacent corpuscula tria,
sororum trium, filiarum Serenissimi
è Lotharingia Principis Henrici,
Caroli, Alphonsi d'Harcourt,
& nobilissimæ conjugis Mariæ
Brancacciæ de Villars;
has innominatas unda baptismatis lavit,
& eas intra quindecim circiter dies
defunctas in Cœlum vexit,
perpetuo regnaturas, cum alio Principe
qui Christus est.
Sit his in hac Ecclesia
Virginum Carmeli sponsarum
fidelium Jesu,

usque dum advenerit magni judicii dies, quieta dormitio. 1671.

Dans la nef, vis-à-vis de la seconde Chapelle, est la tombe d'*Antoine Varillas*, Historien très-connu. On y lit cette épitaphe:

Clarissimo viro
Antonio de Varillas,
Regi à Consiliis,
Franciæ Historiographo,
cujus
fama latè per orbem diffunditur;
mens in libris lucet,
corpus hîc resurrectionem expectat;
anima requiescat in pace.

Posuerunt sanguine & amicitiâ
conjuncti nobiles viri,
Josephus Couturier de la Prugne,
Regi à Consiliis,
Proprætor urbis Waracti,
& Claudius Pillon,
in suprema Galliarum Curia
causarum Patronus,
piæ & ultimæ voluntatis Executores.
Anno Domini M. DC. XCVI.

L'on doit savoir gré à l'Auteur de l'épitaphe qu'on vient de lire, de n'avoir loué *Varillas* que sur son esprit, & de n'avoir pas poussé la flatterie jusqu'à vanter son amour pour la vérité.

Au bout de la nef, du côté de la porte, on voit une grande tombe de marbre, sur laquelle on lit cette épitaphe :

HIC JACET

PETRUS DE BULLION, *Sacerdos*
Abbas sancti Faronis,
qui fugiens mundi delicias,
mansit in solitudine
Montis hujus Virginum Carmeli,
ibique Christum abundantiùs inveniens
piè vixit,
expiravit ann. 1659.
Sit habitatio ejus in sancta Sion.

Au bas de cette Eglise, est inhumé le célebre *Philippe Hecquet*, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, sur le mérite duquel on se dispensera de s'étendre; il suffit de lire la belle épitaphe latine, dont l'illustre M. *Rollin* a honoré sa mémoire. On la rapporte ici telle qu'elle est sur sa tombe, & nous y joindrons la traduction que l'on trouve imprimée dans l'Histoire de la Vie de ce savant Médecin. Il avoit nommé pour Exécuteur de son Testament & pour Légataire universel de ses Manuscrits & du peu d'effets mobiliers qu'il laissoit, le sieur *Lacherie*, qui avoit mérité toute sa confiance par l'affection la plus marquée & par des soins infinis depuis plus de vingt-trois ans. Celui-ci, par reconnois-

sance, prit soin des funérailles de son Bienfaiteur, auxquelles il invita un grand nombre de Docteurs & de gens de mérite de toute profession, qui se firent un devoir de s'y trouver. La tombe & l'inscription qu'il a fait graver dessus, sont un monument éternel de son tendre attachement pour son respectable Maître.

HIC JACET

PHILIPPUS HECQUET, *Doctor Regens*
In Facultate Medicinæ Parisiensi,
Natus apud Abbatis-Villam
An. Chti. 1661. *Die* 11 *Februarii.*
Piè ac diligenter à Parentibus educatus;
Totum se Medicæ Artis studio dedit.
Eam primùm,
Doctor in Facultate Remensi factus,
In Patriâ exercuit.
Mox accensus desiderio doctrinæ amplioris,
Parisios venit.
Ibi stadium Medicum cum insigni laude emensus,
Nobiliorem Doctoris gradum adeptus est.
Evocatus in Regii Portus solitudinem
Ut illustri Fæminæ opem medicam præberet,
Intùs, foris, ægrotantes
Per annos quatuor assiduâ & felici operâ curavit.

Exinde, Doctrinâ & pietate, non opibus auctior,
Parisios rediit.
Quantùm pertinaci labore & longo Medicinæ usu profecerit
Testantur plena Medicæ eruditionis opera quæ elucubravit.
Decanus suæ Facultatis anno 1712 electus,
Re diù & maturè cum selectis Doctoribus perpensâ,
Saluberrimum Medicinæ Codicem instituit.
An. 1727 ingressus in hanc Carmelitarum Domum,
Quam, ut Medicus, per annos 32 jam rexerat,
Reliquum vitæ tempus,
In oratione, jejunio, & continuâ mortis meditatione,
Vini, carnisque abstinens, transegit.
Pauperes ægrotos, à quibus nunquam non consulebatur,
Pluribus membris è diutino morbo captus;
At idem animo, & mente integer ac valens,
Pecuniâ & consilio usque adjuvit.
Tandem, penè pauper ipse, cœlebs obdormivit in Domino,
An. ætatis suæ 76, Chti. 1737, die Aprilis XI.

C'est-à-dire : ICI *repose* PHILIPPE HECQUET, *Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris. Il naquit à Abbeville le 11 de Février 1661, & fut élevé par ses parens avec soin & dans la piété. La Médecine fut son étude. Il s'y livra tout entier, & l'exerça d'abord dans sa Patrie, après avoir pris le dégré de Docteur dans la Faculté de Rheims. Dans la suite, enflammé du désir de se rendre plus habile dans son Art, il vint à Paris. Il y remplit son Cours de Médecine avec beaucoup de distinction, & fut revêtu d'un plus noble titre de Docteur. Appellé dans la solitude de Port-Royal, pour prendre soin de la santé d'une illustre * Demoiselle, il y secourut pendant quatre ans, avec autant de succès que d'assiduité, les Malades du dedans & du dehors. Il revint ensuite apporter à Paris, non plus de richesses, mais plus de science & de piété. Ses Ouvrages, si remplis d'érudition médicinale, sont des témoignages de la grande habileté qu'il avoit acquise par un travail opiniâtre & par une longue expérience. En 1712, il fut élu Doyen de sa Faculté. Ce fut alors qu'après un long & mur examen, il commença, conjointement avec un nombre de Docteurs, qu'elle avoit choisis, à dresser un excellent Code de Pharmacie. L'an 1727 il se retira dans cette Maison des Carmélites, qu'il avoit*

* Mademoiselle de Vertus.

déja gouvernée pendant trente-deux ans, en qualité de Médecin, & passa le reste de sa vie dans la priere, dans la pratique du jeûne, & dans la méditation continuelle de la mort, auxquelles il joignit l'abstinence du vin & de la viande. Privé par les suites d'une ancienne infirmité, de l'usage de plusieurs de ses membres, mais sain d'esprit & conservant toute la vigueur des facultés de son ame, il aida jusqu'à la fin de ses conseils & de ses aumônes, les Pauvres, qui venoient sans cesse le consulter dans leurs maladies. Enfin, après avoir vécu dans le célibat, & s'être rendu lui-même presque pauvre, il s'endormit dans le Seigneur le 11 d'Avril 1737, étant âgé de 76 ans & deux mois.

En sortant de cette Eglise, l'on remarque sur la petite porte en-dehors une Annonciation peinte en grisailles, qui est aussi de l'ouvrage de *Champagne*, & qui est estimée des Connoisseurs.

Ce Monastere renferme dans son enceinte environ neuf arpens de terre, le tout sous une seule & même clôture. Ce fut la Reine *Marie de Médicis* qui posa la premiere pierre aux fondemens des Cloîtres.

Hors de l'Eglise, & au côté septentrional, en entrant dans le Cimetiere, l'on voit une petite pierre quarrée, d'un

pied ou environ de diametre, sur laquelle est la figure de la Vierge, tenant son Fils sur ses genoux, qui étoit autrefois émaillée d'or & d'azur, & que le bon *Favin* dit avoir été copiée sur celle que saint Denys apporta en France, lorsqu'il y vint prêcher l'Evangile. Dans la base de ce tableau sont gravés ces quatre vers :

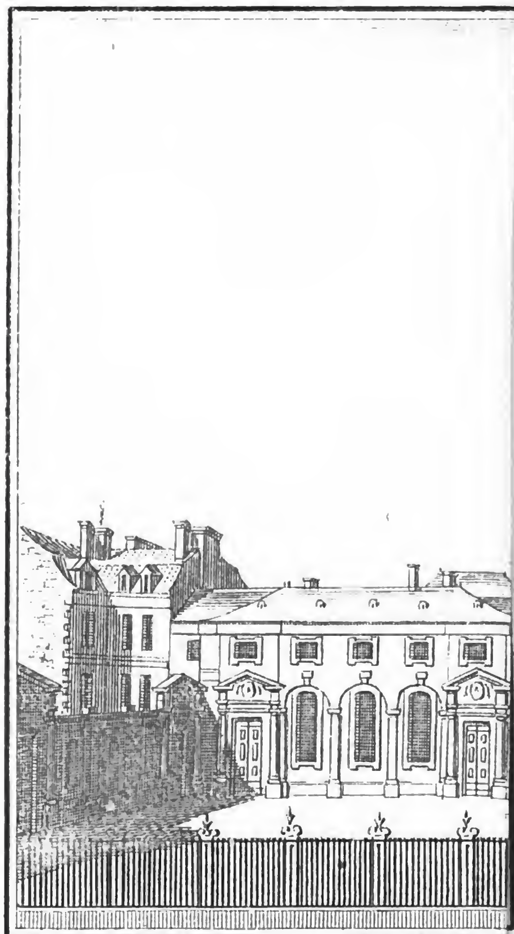
Siste Viator iter, Mariam reverenter honora ;
Nam fuit hæc Saxo primùm depicta minori,
Quod medium spectas, at sculptam primitus ædes,
Et Basilica tenet tanto de nomine dicta.

Vers l'an 1630, dans le temps qu'on travailloit à faire la fontaine du jardin de ces Religieuses, l'on déterra quelques restes d'un mausolée, entre autres un bas-relief de deux pieds de haut, où étoit un Sacrificateur debout, ayant à ses pieds un taureau tout prêt à être immolé. Auprès delà l'on découvrit encore un autre tombeau, où l'on voyoit un Licteur haut de quatre pouces ou environ, vêtu d'un *Pallium*, & d'un habit plissé aussi long que celui des Sénateurs Romains. Dans ce tombeau on trouva une Fibule avec une Boule & un Cornet; le tout de bronze & bien travaillé.

Au-deſſus on liſoit en Lettres majuſcules & bien formées :

VIBIUS HERMES EX VOTO.

Ces mêmes Religieuſes ayant depuis acquis, & enfermé dans leur enclos, une piece de terre du voiſinage, & faiſant creuſer pour y jetter les fondemens d'une Chapelle, on rencontra à quatorze pieds du rez de chauſſée, une cave, & dedans vers le milieu un homme à cheval, deux hommes derriere lui, & un petit enfant, ces trois derniers à pied & debout. Dans l'un des doigts de la main gauche d'un de ces piétons, étoit paſſé l'anneau d'une lampe de terre rouge qui ne brûloit plus, & qui reſſembloit à un pied chauſſé d'un brodequin, tout couvert de clous, ou ſi l'on veut à la *Caliga clavata* des ſoldats Romains. Il falloit que ce fût un Joueur; car de la main droite il tenoit une petite taſſe en forme d'écuelle de terre dans laquelle étoient trois jetons & trois dés d'ivoire. Le petit enfant ſerroit avec les doigts de la main droite, une cuilliere d'ivoire, dont le manche étoit long d'un pied, & ſembloit vouloir la porter dans un grand vaiſſeau de terre proche de lui, qu'on trouva plein d'une liqueur ſi odoriférante, qu'ayant été caſſé par hazard, l'air en fut tout embaumé. Dans ſa bou-



VUE

che, de même que dans celle des autres figures, étoit une Médaille de bronze de *Fauſtine* la mere & d'*Antonin*, apparemment pour payer le paſſage de la Barque à Caron. Voyez *Sauval*, tom. 3. p. 337.

L'on voit dans la Vie de Sœur *Marie de l'Incarnation*, par M. *du Val*, que lorſque les Carmélites vinrent en France, on les appella *Carmélines*. Une Carte de la ville de Paris, & les Livres imprimés vers ce temps-là ne parlent point autrement. On dit que le changement de *Carmélines* en *Carmélites*, eſt venu des dévots, qui ne pouvant ſouffrir le mot de *Carmélines*, à cauſe de ſon analogie avec *Carmélin*, Baladin fameux de ce temps-là, accoutumerent le peuple de Paris au nom de *Carmélites*, ſelon ſon étymologie latine.

LE VAL-DE-GRACE.

L'Abbaye du Val-de-Grace eſt un Monaſtere de Filles de la Réforme de S. Benoît. Elle étoit originairement ſituée auprès de Bievre-le-Châtel, à trois lieues de Paris, & étoit anciennement nommée *Val-profond*; mais la Reine *Anne de Bretagne*, qui la prit ſous ſa protection, changea ſon premier nom en celui du *Val-de-Grace de Notre-Dame de la Crêche*. C'eſt donc cette Abbaye du Val-de-Grace que la Reine

Anne d'Autriche fit transférer à Paris dans le fauxbourg S. Jacques, & à laquelle elle donna une seconde naissance si magnifique, qu'elle a presque fait oublier la premiere. La Reine étoit belle & vertueuse, & d'un âge qui ordinairement n'est pas celui où l'on s'occupe à fonder des Monasteres, car elle n'avoit pas encore dix-neuf ans accomplis; mais le Favori du Roi *Louis XIII*, son mari, le possédoit absolument, & répandoit tant d'amertume sur la vie de cette Princesse, qu'elle prit la résolution de faire bâtir un Monastere, pour lui servir quelquefois de retraite, & où elle pût trouver au pied de la croix, une paix & une satisfaction qu'elle ne trouvoit point sur le trône. Le 7 Mai 1621, elle fit acheter, au nom de l'Abbaye du Val-de-Grace, une grande place avec quelques bâtimens qu'on nommoit *le Fief de Valois*, ou *le petit Bourbon*. Cette Maison, qui avoit été auparavant occupée par M. *de Bérulle*, & par la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire qu'il venoit d'instituer, avoit appartenu au Connétable *de Bourbon*, après la défection & la mort duquel *Louise de Savoie*, Mere du Roi *François I*, se l'étoit fait adjuger avec les autres biens de la succession de ce Prince. Ayant ensuite obtenu du Roi son fils la permission d'a-

liéner de cette succession jusqu'à la concurrence de douze mille livres de rente, elle donna en 1528 le Fief du petit Bourbon à *Jean Chapelain*, son Médecin, & ce fut des descendans de ce Médecin que la Reine *Anne d'Autriche* le fit acheter, & en fit donner trente-six mille livres, en se portant pour Fondatrice de ce Monastere.

Quand on eut mis ces bâtimens en état de loger une Communauté Réguliere, la translation se fit le 20 Septembre de la même année 1621, avec toutes les cérémonies qui se pratiquent en pareilles occasions. Ces Religieuses n'étant pas logées commodément, la Reine fit élever un bâtiment contigu aux anciens, & elle en posa la premiere pierre le premier Juillet 1624. Ce Monastere demeura en cet état jusqu'à la mort du Roi *Louis XIII*. Pour lors la Reine se trouvant maîtresse des Finances, en qualité de Régente du Royaume, voulut donner des marques éclatantes de son affection pour ce Monastere, & accomplir en même-temps le vœu qu'elle avoit fait à Dieu, de lui élever un Temple magnifique, s'il lui donnoit un Dauphin. Cette Princesse entreprit de faire rebâtir l'Eglise & le Monastere du Val-de-Grace avec une magnificence extraordinaire.

Ce fut le Roi *Louis XIV*, encore enfant, qui, le premier Avril 1645, mit la premiere pierre de l'Eglise, l'Archevêque de Paris officiant, en présence de la Reine & de toute la Cour. Dans cette pierre étoit encastrée une Médaille d'or, de trois pouces & demi de diametre, pesant un marc & trois onces, sur laquelle est d'un côté le portrait au naturel de *Louis XIV*, porté par la Reine Régente sa mere, avec cette Inscription autour ;

ANNA *Dei gratiâ Francorum & Navarræ Regina Regens, Mater Ludovici XIV, Dei gratiâ Franciæ & Navarræ Regis Christianissimi.*

Au revers de cette Médaille sont aussi en bas-relief, le portail & la façade de l'Eglise par dehors, & autour est écrit :

Ob gratiam diu desiderati Regii & secundi partûs.

Au bas de la Médaille, au-dessous des dégrés du portail, sont les mots suivans, qui marquent le jour & l'année de la naissance du Roi *Louis XIV*.

Quinto Septembris 1638.

Comme ce bâtiment est vaste, & que d'ailleurs les troubles qui agiterent le Royaume pendant quatre ou cinq ans,

en ſuſpendirent les travaux, l'on ne doit pas être ſurpris ſi on employa vingt années à le mettre dans l'état où nous le voyons. Ce fut *François Manſart*, un de nos plus fameux Architectes, qui donna le deſſein du Monaſtere & de l'Egliſe; mais il ne conduiſit le bâtiment de cette derniere que juſques à neuf pieds de haut de l'aire de l'Egliſe. Pour des raiſons particulieres, on ôta la conduite de ce Temple à *Manſart*, & on la donna à *Jacques le Mercier*, Architecte du Roi. Celui-ci le continua juſqu'à la hauteur de la corniche du dedans de l'Egliſe & du dehors du Portail. Au commencement de l'an 1654, la Reine ayant ordonné qu'on reprît les travaux, elle en donna la conduite à *Pierre le Muet*, Architecte, qui avoit de la réputation, & auquel elle aſſocia depuis *Gabriel le Duc*, autre Architecte, qui étoit depuis peu revenu de Rome, où il avoit fait de bonnes études, principalement ſur les Temples.

Les édifices que je vais décrire ici, conſiſtent en pluſieurs grands corps de logis, & en une Egliſe d'une grande magnificence. On entre d'abord dans une cour qui a vingt-deux toiſes de face, ſur vingt-cinq toiſes de largeur, & qui eſt formée par le grand Portail de l'Egliſe; aux deux côtés par deux aîles de

bâtimens, flanquées par deux Pavillons quarrés qui donnent sur la rue ; & du côté de cette même rue, par une grande grille de fer qui regne d'un de ces Pavillons à l'autre, & au milieu de laquelle est la porte. Au fond de cette cour, & en face, sur seize marches s'éleve le grand Portail de l'Eglise, orné d'un portique soutenu par huit colonnes corinthiennes, & accompagnées de deux niches dans lesquelles sont les statues de S. Benoît & de sainte Scholastique, l'une & l'autre de marbre, & sculptées par *Michel Anguiere*. Sur la frise de ce portique est cette inscription gravée en lettres d'or de relief :

JESU NASCENTI, VIRGINIQUE MATRI.

On a observé, à propos de cette inscription, que les Temples ne doivent être dédiés qu'à Dieu, & que pour la rendre réguliere, il faudroit qu'elle fût conçue ainsi :

Jesu Nascenti, sub invocatione Virginis Matris.

Au-dessus de ce premier ordre de colonnes, s'en éleve un autre qui est composite, & qui est raccordé avec le premier par de grands enroulemens qui sont aux côtés, & par deux niches. Dans le tympan du fronton sont les Armes de

France écartelées d'Autriche, avec une couronne fermée. Presque aussi-tôt que la Reine *Anne d'Autriche* fut Régente, elle accorda ces Armes, au nom du Roi son fils, à cette Maison. Les Lettres-Patentes de cette concession sont datées du mois de Mars 1644, & elles furent registées au Parlement le 16 Juillet de la même année. Toute cette sculpture est du même *Michel Anguiere*.

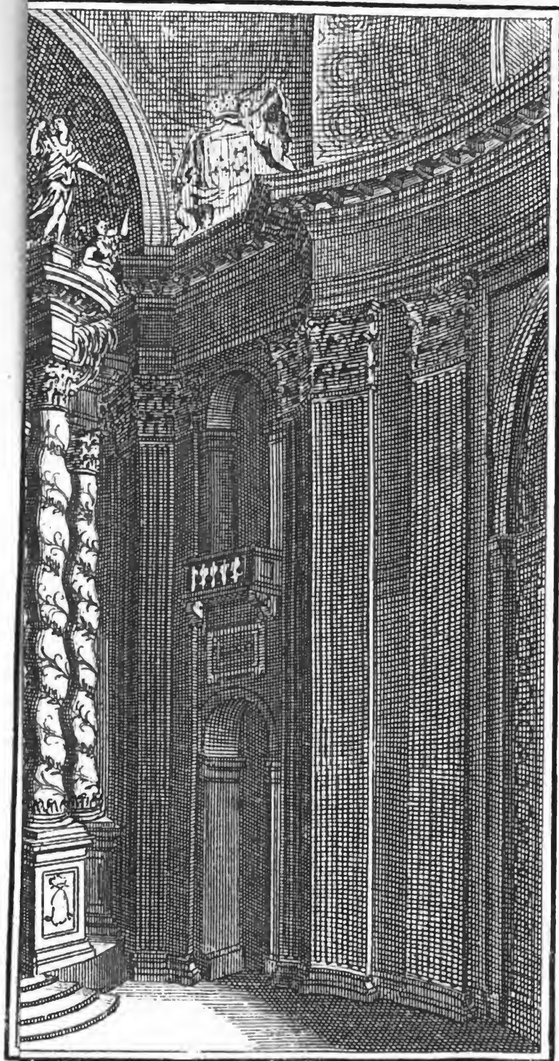
Le Dôme est très-élevé, bien proportionné, couvert de plomb avec des platebandes dorées, surmonté d'un campanille entouré d'une balustrade de fer, & soutenant un globe aussi de métail doré, sur lequel est une croix, qui fait le couronnement de tout l'ouvrage.

Le dedans de l'Eglise est décoré de pilastres d'ordre corinthien à canelures rudentées, & le pavé est à compartimens de marbre de différentes couleurs. Les bas-reliefs, qui sont à la grande voûte de la Nef, sont six médaillons, qui représentent, l'un la tête de la sainte Vierge, un autre celle de S. Joseph, le troisieme celle de sainte Anne, le quatrieme celle de S. Joachim, le cinquieme celle de sainte Elisabeth, & le sixieme celle de S. Zacharie. Outre ces six médaillons, on y voit plusieurs figures d'Anges qui portent des cartels, où sont des inscriptions & des Hiéroglyphes qui

ont rapport à ces ſaints Perſonnages. Cette ſculpture eſt encore de la main de *Michel Anguiere*.

Le Dôme a onze toiſes de diametre, & eſt ſoutenu par quatre grands arcs doubleaux. Le grand-Autel eſt dans l'arc du fond oppoſé à la nef, & de l'invention de *Gabriel le Duc*. L'intention de la Reine *Anne d'Autriche* fut qu'on repréſentât ici une étable très-richement ornée, pour relever la pauvreté de celle où le Verbe éternel a bien voulu naître. Cette étable, qui eſt ici repréſentée en marbre, eſt au milieu de ſix grandes colonnes torſes, d'ordre compoſite & de marbre de Barbançon. On prétend qu'elles ſont les ſeules qu'il y ait en France de cette eſpece, & qu'elles ont couté dix mille francs la piece. Elles ſont élevées ſur des piedeſtaux auſſi de marbre, & ſont chargées de palmes & de rinceaux de bronze doré. Elles ſoutiennent un baldaquin formé par ſix grandes courbes, & ſur lequel eſt un amortiſſement de ſix conſoles, terminé par une croix poſée ſur un globe. Ces colonnes, qui ont ſur leur entablement de grands Anges qui tiennent des encenſoirs, ſont liées les unes aux autres par des feſtons de palmes & de branches d'olivier, où ſont ſuſpendus de petits Anges qui tiennent des cartels où ſont écrits des verſets du *Gloria*

in



Lucas Sculp.

AL-DE-GRACE.

in excelsis Deo. Les Anges & le baldaquin sont dorés d'or bruni; mais les chiffres qui sont dans le dé des piedestaux, les bases, les chapiteaux, les modillons, & les rosons de bronze qui sont dans le plafond de la corniche, sont dorés d'or mat.

Sur l'Autel, qui est sous ce baldaquin, est la crêche dans laquelle est l'Enfant Jesus, accompagné de la sainte Vierge sa Mere, & de saint Joseph, toutes figures de marbre blanc, grandes comme nature, & sculptées par *François Anguiere.* Le parement de cet Autel est un bas-relief de bronze doré qui représente une Descente de Croix, & qui est aussi de l'ouvrage de *François Anguiere.* Entre les trois figures dont je viens de parler, mais derriere, est un Tabernacle en forme de niche, soutenu par douze petites colonnes qui portent un demi-Dôme. On ne voit de ces colonnes que les quatre qui sont en face; car les huit autres sont dans l'enfoncement. Cet Autel est double; car il y en a un autre derriere qui sert aux Religieuses, & à la Chapelle du saint Sacrement, qui est interne, par l'ouverture de laquelle elles reçoivent la Communion, & adorent le saint Sacrement qui est exposé au principal Autel en un riche Tabernacle sans être vue des externes.

La coupe du Dôme a été peinte par *Pierre Mignard*, mort premier Peintre du Roi. C'est le plus grand morceau de peinture à fresque qu'il y ait en Europe. Cet excellent ouvrage est composé d'environ deux cens figures, dont les plus grandes ont seize ou dix-sept pieds de haut, & les plus petites neuf ou dix pieds; & cependant il fut peint en treize mois. Le dessein du Peintre a été de nous rendre sensible ce que l'œil n'a point vu & que l'oreille n'a point entendu; & pour y parvenir, il a fait un Commentaire ingénieux sur ce que l'Ecriture nous dit de *la gloire dont les Saints jouissent dans le Ciel.*

L'Agneau immolé, environné d'Anges prosternés, & le Chandelier à sept branches, attirent les premiers regards des spectateurs. On lit au-dessous de l'Agneau ces paroles du premier Chapitre de l'Apocalypse :

Fui mortuus, & ecce sum vivens.

Plus haut est un Ange qui porte le Livre scellé de sept sceaux dont il est parlé dans l'Apocalypse. La Croix, le mystere & le signe de notre salut, est vue dans les airs, portée & soutenue par cinq Anges.

Dans le centre est un trône de nuées sur lequel sont les trois Personnes de la

Trinité. On voit dans le Pere son éternité, sa puissance infinie & sa majesté. Sa main droite est étendue, & de la gauche il tient le Globe du monde. Le Fils, toujours occupé du salut des hommes, présente à son Pere les Elus qu'il lui a donnés, & fait parler pour eux le sang qu'il a répandu. Le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe, est au-dessus du Pere & du Fils. Un cercle de lumiere les environne, & éclaire tout ce tableau. Les Chœurs des Anges groupés dans cette lumiere, composent le premier ordre de la Cour céleste. Une infinité de Chérubins entourent la Divinité; mais les plus proches du trône n'en pouvant supporter l'éclat, se couvrent de leurs aîles; d'autres qui en sont plus éloignés, forment des concerts.

La sainte Vierge est à genoux auprès de la Croix, & est accompagnée de la Madelaine & des autres saintes femmes qui assisterent à la mort & à la sépulture de Jesus-Christ. S. Jean-Baptiste, tenant la Croix qui le désigne ordinairement, est de l'autre côté.

A droite de l'Agneau sont S. Jérôme & S. Ambroise; à gauche S. Augustin & le Pape S. Grégoire : à droite on voit aussi S. Louis & sainte Anne qui conduisent la Reine *Anne d'Autriche*, qui dépose sa couronne aux pieds du Roi

des Rois, & lui présente le Temple qu'elle vient d'élever à sa gloire. C'est à cette action que fait allusion l'inscription en lettres de bronze doré qui est à la frise du dedans de ce Dôme : *Anna Austriaca D. G. Francorum Regina, Regnique Rectrix, cui subjecit Deus omnes hostes ut conderet Domum in nomine suo.*

Un groupe de nuées sépare S. Augustin & S. Grégoire des Apôtres & des Saints que l'Eglise honore comme Confesseurs. S. Benoît, Pere des Moines d'Occident, & dont les Religieuses de cette Abbaye suivent la Regle, occupe ici une place distinguée. Un nombre infini de Martyrs occupent la place qui suit. Plus bas sont les Fondateurs d'Ordres. Sous les Martyrs est écrit :

Laverunt stolas suas in sanguine Agni.
Apoc. ch. 7. ℣. 14.

Moïse, Aaron, David, Abraham, Josué, Jonas, & quelques autres Saints de l'Ancien Testament, occupent le bas du tableau.

Les Anges, qui emportent l'Arche d'Alliance, nous apprennent par cette action que l'ancienne Loi a fait place à la Loi de Grace, & qu'on ne peut plus mériter le Ciel que par le sang de l'Agneau :

Salus Deo noſtro & Agno. Apoc. 7. 10.

Les Vierges viennent enſuite, & rempliſſent ce qui reſte de place. Ce paſſage de l'Apocalypſe nous fait connoître qu'elles ſont occupées à ſuivre par-tout l'Agneau :

Sequuntur Agnum quocumque ierit. Apoc. 14. 4.

Une foule d'Eſprits céleſtes ſont répandus dans différens endroits de ce tableau, & ſont occupés, ou à porter des palmes aux Vierges & aux Martyrs, ou à faire fumer l'encens en l'honneur du Très-Haut. Enfin, au bas eſt une inſcription qui convient à tout le tableau, & qui eſt tirée du Pſeaume 149.

Sic exultant Sancti in gloria, ſic lætantur in cubilibus ſuis.

Toutes les inſcriptions qu'on lit dans ce Temple, ſont de la compoſition, ou du choix du Sieur *Quinet*, pour lors Intendant des Inſcriptions des Edifices Royaux.

Les ſculptures en bas-relief qui ſont aux quatre angles de ce Dôme, les quatre Evangéliſtes, & les Anges qui les accompagnent, portant des cartels où ſont des paſſages tirés de l'Ecriture-Sainte ſur la Naiſſance du Fils de Dieu, ſont de

Michel Anguiere, de même que les figures de bas-relief ſculptées ſur les arcades des neuf Chapelles qui ſont dans cette Egliſe, trois ſous le Dôme, & ſix dans la Nef. Ces ſculptures repréſentent des attributs de la ſainte Vierge, & voici comme elles ſont diſtribuées.

A la Chapelle de ſainte Anne, la Miſéricorde & l'Obéiſſance; à la Chapelle du ſaint Sacrement, la Pauvreté & la Patience; à l'ouverture du Chœur des Religieuſes, la Simplicité & l'Innocence; l'Humilité & la Virginité ſur la premiere Chapelle de la Nef à côté des Sacriſties; la Bonté & la Bénignité ſur la Chapelle qui eſt enſuite; la Prudence & la Juſtice ſur la derniere des Chapelles, qui ſont à main gauche en ſortant de l'Egliſe, & à main droite en entrant; la Force & la Tempérance ſur la premiere Chapelle qu'on rencontre à main gauche en entrant; la Religion & la Piété ſur celle qui eſt au milieu de ce côté de la Nef; la Foi & la Charité ſur la troiſieme, qui eſt proche le Dôme.

Les peintures de la Chapelle du S. Sacrement ſont de *Philippe* & de *Jean-Baptiſte Champagne*, oncle & neveu.

Les ſix Chapelles de la Nef dont je viens de parler, ne ſont point encore achevées, & doivent être dédiées ſous l'invocation de trois Rois & de trois

Reines qui ont eu le bonheur de se sanctifier sur le trône. Ces Rois & Reines sont, *S. Canut*, Roi de Danemarck; *S. Eric*, Roi de Suede; *sainte Clotilde*; *sainte Bathilde*; *sainte Radegonde*; & *saint Louis*, qui tous quatre en différens temps ont regné en France.

C'est dans cette Eglise que sont les Cœurs des Princes & Princesses de la Famille Royale, & voici comment cet honneur fut accordé à ce Monastere. Le 28 Décembre 1662, La Reine-mere, qui avoit passé les Fêtes au Val-de-Grace, y étant encore, le Roi l'envoya prier de retourner promptement au Louvre, parce que *Madame*, sa fille aînée, étoit malade à l'extrêmité. La Mere *Marguerite du Four de S. Bernard*, pour lors Abbesse de ce Monastere, & la Mere *Marie de Burges de S. Benoît*, qui en a été la seconde Abbesse élective, supplierent très-humblement Sa Majesté, que si Dieu disposoit de la Princesse, on leur fît l'honneur de leur donner son Cœur, & ajouterent que comme les corps des Princes & des Princesses de la famille Royale reposoient dans l'Abbaye de saint Denis en France, elles supplioient très-humblement & très-instamment le Roi & Sa Majesté de choisir sa Maison du Val-de-Grace pour y déposer leurs Cœurs. La Reine leur répondit qu'elle

s'employeroit avec plaisir pour leur obtenir du Roi cette faveur. La Reine s'acquitta de sa promesse aussi-tôt que *Madame*, sa petite-fille, fut morte, & le Roi l'accorda avec beaucoup de bonté. Depuis ce temps-là, tous les Cœurs des Princes & Princesses de la Famille Royale qui sont morts, reposent dans l'Eglise de l'Abbaye du Val-de-Grace. Ils furent d'abord déposés dans la Chapelle de sainte Scholastique; mais le 20 Janvier 1676, ils furent transportés par ordre du Roi dans la Chapelle de sainte Anne, qui est dans le Dôme de cette Eglise, du côté de l'Evangile & vis-à-vis du Chœur des Religieuses. Cette Chapelle fut tendue de drap noir depuis la voûte jusqu'en-bas. Sur cette tenture il y a trois lés de velours noir chargés d'Ecussons aux Armes de France & d'Autriche. Le pavé est entiérement couvert par un tapis de la même étoffe. Au milieu de la Chapelle est une estrade de trois dégrés, environnée d'une balustrade, & sur laquelle se voit un tombeau couvert d'un poële de velours noir croisé de moire d'argent, bordé d'hermine, & chargé des Armes de France écartelées avec celles d'Autriche, en broderie d'or. Au-dessus est un lit de parade à pentes de même étoffe, enrichie de crépines d'argent, & ornée d'Ecussons aux mêmes Armes. Le fond

de ce lit est croisé de moire d'argent. L'intérieur du Tombeau est composé de plusieurs petites *layettes* séparées, & qui sont fermées à clefs. Ces layettes sont garnies en-dedans, les unes de velours noir, & les autres de satin blanc. Le cœur de chaque Prince ou Princesse est embaumé dans un cœur de plomb, qui est lui-même enfermé dans un autre cœur de vermeil couvert d'une couronne en relief de même matiere. Ils sont posés dans les layettes sur des carreaux de velours noir, ou de moire d'argent, selon l'âge des Princes ou Princesses. Sur chaque cœur de vermeil est gravée une inscription qui fait connoître le nom du Prince, ou de la Princesse, dont le cœur y est enfermé.

Tous ces cœurs, aussi-bien que le corps de *Mademoiselle de Valois*, fille aînée de *Philippe d'Orléans*, pour lors Duc de Chartres, & de *Marie-Anne de Bourbon*, furent transportés par ordre du Roi dans le caveau qui est sous cette Chapelle de sainte Anne, le 17 Janvier *1696*. Ce caveau est incrusté de marbre, & autour sont de petites niches où sont les cœurs. Celui d'*Anne d'Autriche*, & celui de *Philippe de France*, Duc d'Orléans, son fils, sont les seuls qui sont restés dans le Tombeau qui est dans la Chapelle de sainte Anne.

Les Noms des Princes & Princesses de la Famille Royale, dont les Cœurs reposent dans le Caveau, ou dans la Chapelle de sainte Anne de l'Abbaye Royale du Val-de-Grace, depuis l'année 1662.

I.

Anne-Elisabeth de France, fille aînée de *Louis XIV*, Roi de France & de Navarre, & de la Reine *Marie-Thérese d'Autriche*, son épouse, décédée le 30 Décembre 1662, âgée de 43 jours. Son cœur fut apporté le 31 par *Anne d'Autriche*, son aïeule, Fondatrice de cette Maison.

II.

Anne-Marie de France, fille de *Louis XIV*, & de *Marie-Thérese*, son épouse, décédée le 26 Décembre 1664, âgée de 41 jours. Son cœur fut apporté le 28 par Madame la Maréchale de la *Mothe-Houdancourt*, Gouvernante des Enfans de France.

III.

Mademoiselle d'Orléans, seconde fille de *Philippe de France*, frere unique du Roi, Duc d'Orléans, & de *Henriette-Anne d'Angleterre*, qui naquit le 9 Juin 1665, & mourut le même jour. Son cœur fut apporté le 24 du même mois, par Messire *Henri de la Mothe-Houdan-*

court, Archevêque d'Auch, Grand-Aumônier de la Reine *Anne d'Autriche*.

IV.

Anne d'Autriche, Reine de France & de Navarre, épouse de *Louis XIII*, mere de *Louis XIV*, fondatrice de cette Maison, décédée le 20 Janvier 1666, âgée de 64 ans & 4 mois. Son cœur fut apporté le 22 par Messire *Henri de la Mothe-Houdancourt*, Archevêque d'Auch, son Grand-Aumônier, accompagné des Petites-Filles de France & des Princesses du Sang.

V.

Philippe-Charles d'Orléans, Duc de Valois, fils aîné de *Philippe de France*, frere unique du Roi, Duc d'Orléans, & de *Henriette-Anne d'Angleterre*, son épouse, décédé le 8 Décembre 1666, âgé de 2 ans 4 mois & 20 jours. Le lendemain, son cœur fut apporté par Messire *Daniel de Conac*, Evêque & Comte de Valence, premier Aumônier de S. A. R. *Monsieur*. Monsieur le Comte de *Saint-Paul* faisoit les honneurs du deuil.

VI.

Henriette-Anne d'Angleterre, épouse de *Philippe de France*, frere unique du Roi, Duc d'Orléans, décédée le 30 Juin 1670, âgée de 26 ans. Le 2 de Juillet suivant, son cœur fut apporté par Mon-

ſieur l'Abbé de *Montaigu*, ſon premier Aumônier, la Princeſſe de *Condé* faiſant les honneurs du deuil.

VII.

Philippe Duc d'Anjou, fils de *Louis XIV*, & de *Marie-Théreſe*, ſon épouſe, décédé le 2 Juillet 1671, âgé de 3 ans moins 25 jours. Le lendemain, ſon cœur fut apporté par Meſſire *Pierre du Cambout de Coiſlin*, Evêque d'Orléans, premier Aumônier du Roi, le Duc *d'Anguien* faiſant les honneurs du deuil.

VIII.

Marie-Théreſe de France, fille de *Louis XIV*, & de *Marie-Théreſe d'Autriche*, ſon épouſe, décédée le premier Mars 1672, âgée de 5 ans & 2 mois. Le 3 du même mois, ſon cœur fut apporté par Monſieur le Cardinal de *Bouillon*, Grand-Aumônier de France, Madame la Ducheſſe de *Guiſe* faiſant les honneurs du deuil.

IX.

Louis-François Duc d'Anjou, fils de France, décédé le 4 Novembre 1672, âgé de 4 mois & 22 jours. Son cœur fut apporté le 7 par Meſſire *Louis-Marie-Armand de Simianes de Gordes*, Evêque Duc de Langres, premier Aumônier de la Reine. Le Prince de la *Roche-ſur-Yon*, accompagné du Duc *d'Aumont*, fit les honneurs du deuil.

X.

Alexandre d'Orléans, Duc de Valois, fils de *Philippe de France*, frere unique du Roi *Louis XIV*, & d'*Elisabeth-Charlotte Palatine*, sa seconde épouse, décédé le 16 Mars 1676, âgé de 2 ans & 10 mois. Son cœur fut apporté le 18 par Messire *Louis de la Vergne Montenard de Tressan*, Evêque du Mans, son premier Aumônier, le Duc d'*Elbeuf* faisant les honneurs du deuil.

X I.

Marie-Thérese Infante d'Espagne, Reine de France & de Navarre, épouse de *Louis XIV*, décédée le 30 Juillet 1683, âgée de 44 ans dix mois. Le 3 Août suivant, son cœur fut apporté par Monsieur le Cardinal de *Bouillon*, Grand-Aumônier de France, accompagné des Petites-filles de France & des Princesses du Sang.

X I I.

Marie-Anne-Chrétienne-Victoire de Baviere, épouse de *Louis* Dauphin de France, décédée le 20 Avril 1690, âgée de 29 ans 5 mois. Le 26, son cœur fut apporté par Messire *Jacques-Bénigne Bossuet*, Evêque de Meaux, son premier Aumônier. Madame de *Guise* & les deux Princesses de *Conty* firent les honneurs du deuil.

XIII.

Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de *Gaston* Duc d'Orléans, décédée le 5 Avril 1693, âgée de 66 ans. Le 10, son cœur fut apporté par Monsieur l'Abbé *de la Combe*, son premier Aumônier. *Mademoiselle*, fille de *Monsieur*, frere unique du Roi, accompagnée de Madame la Princesse *de Turenne*, & de Madame la Duchesse *de Ventadour*, fit les honneurs du deuil.

XIV.

Mademoiselle de Valois, fille aînée de *Philippe d'Orléans*, Duc de Chartres, & de *Marie-Anne de Bourbon*, décédée le 16 Octobre 1694, âgée de 10 mois. Le 19, son corps fut conduit par Messire *Hardouin Roussel de Medavy*, premier Aumônier de *Monsieur*, frere unique du Roi, & fut apporté en cette Abbaye. Madame la Princesse *d'Elbeuf*, accompagnée de Madame la Comtesse *de Maré*, Gouvernante des Enfans de S. A. R. firent les honneurs du deuil.

XV.

Philippe de France, Duc d'Orléans, frere unique du Roi *Louis XIV*, décédé le 9 Juin 1701, âgé de 61 ans. Le 13, son cœur fut apporté par Monsieur l'Abbé *de Grancé*, son premier Aumônier. Monsieur le Duc *de Bourbon*, & Monsieur le Duc *de la Trimouille* firent les honneur du deuil.

X V I.

Monseigneur le Duc de Bretagne, fils aîné de *Louis de France*, Duc de Bourgogne, & de *Marie-Adelaïde de Savoie*, décédé le 14 Avril 1705, âgé de 9 mois & demi. Le 16, son cœur fut apporté par Monsieur le Cardinal *de Coislin*, Evêque d'Orléans, Grand-Aumônier de France. Monsieur le Duc *de Bourbon*, Monsieur le Duc *de Trêmes*, & Madame la Duchesse *de Ventadour* firent les honneurs du deuil.

X V I I. & X V I I I.

Marie-Adelaïde de Savoie, épouse de *Louis* Dauphin, décédée le 12 Février 1712, âgée de 26 ans 2 mois & 6 jours.

Louis Dauphin, fils de *Louis Dauphin*, & de *Marie-Anne-Chrétienne-Victoire de Baviere*, décédé le 18 Février 1712, âgé de 29 ans 6 mois. Le 19, leurs cœurs furent apportés ensemble par Messire *Jean-François Chamillard*, premier Aumônier de la feu Dauphine & Evêque de Senlis. Madame la Princesse & Monsieur le Duc *du Maine* firent les honneurs du deuil.

X I X.

Louis Dauphin, fils de *Louis Dauphin*, & de *Marie-Adelaïde de Savoie*, décédé le 8 Mars 1712, âgé de 5 ans & 2 mois. Son cœur fut apporté par Messire *Henri-Charles du Cambout de Coislin*,

premier Aumônier du Roi & Evêque de Metz. Monsieur le Duc *de Mortemar* & Madame la Duchesse *de Ventadour* firent les honneurs du deuil.

XX.

Charles Duc d'Alençon, fils de *Charles Duc de Berry*, & de *Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans*, Duchesse de Berry, décédé le 16 Avril 1713, âgé de 21 jours. Le 17, son cœur fut apporté par Messire *Dominique-Barnabé Turgot*, premier Aumônier du Duc de Berry & Evêque de Séez. Madame la Marquise *de Pompadour*, & Monsieur le Duc de *Saint-Agnan* firent les honneurs du deuil.

XXI.

Charles de France, Duc de Berry, fils de *Louis Dauphin*, & de *Marie-Anne-Chrétienne-Victoire de Baviere*, décédé le 4 Mai 1714, âgé de 27 ans 8 mois & 4 jours. Le 10, son cœur fut apporté par Messire *Dominique-Barnabé Turgot*, premier Aumônier de ce Prince & Evêque de Séez. Monsieur le Comte *de Charollois* & Monsieur le Duc *de Sully* firent les honneurs du deuil.

XXII.

Marie-Louise-Elisabeth, fille de *Charles de France*, Duc de Berry, & de *Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans*, Duchesse de Berry, née le 16 Juin 1714, & dé-

cédée le 17. Le 18, ſon cœur fut apporté par Meſſire *Dominique-Barnabé Turgot*, Evêque de Séez. Madame la Ducheſſe de *Saint-Simon* & Madame la Marquiſe *de Pompadour* firent les honneurs du deuil.

XXIII.

Marie-Louiſe-Eliſabeth d'Orléans, Ducheſſe de Berry, née le 20 Août 1695, & morte au Château de la Muette la nuit du 20 au 21 Juillet 1719. La nuit du 22 au 23, ſon cœur fut apporté par *Armand-Pierre de la Croix de Caſtries*, ſon premier Aumônier, nommé à l'Archevêché de Tours. Mademoiſelle de la *Roche-ſur-Yon* fit les honneurs du deuil.

Germain Brice s'eſt trompé, lorſqu'il a placé ici le cœur d'*Eliſabeth-Charlotte de Baviere*, veuve de *Philippe de France*, Duc d'Orléans, morte à Saint-Cloud le 8 Décembre 1722, à quatre heures du matin. Cette Princeſſe ayant recommandé que ſon corps ne fût point ouvert, on ſe conforma à ce qu'elle avoit ſouhaité, & il fut porté tout entier à S. Denys.

XXIV.

Philippe Duc d'Orléans, fils de *Philippe de France*, Duc d'Orléans, frere unique du Roi *Louis XIV*, & d'*Eliſabeth-Charlotte de Baviere*, mort au Château de Verſailles le 2 Décembre 1723,

sur les huit heures du soir. Son cœur fut porté du Château de Saint-Cloud en l'Abbaye du Val-de-Grace, le 9 de ce même mois, par *Louis de la Vergne de Tressan*, Evêque de Nantes, nommé à l'Archevêché de Rouen, premier Aumônier de ce Prince, qui le présenta à l'Abbesse. Le Comte *de Clermont*, Prince du Sang, fit les honneurs du deuil, & étoit accompagné par le Duc de *Montmorency*, qu'on nomme à présent le Duc *de Luxembourg*.

XXV.

Auguste-Marie-Jeanne de Bade-Baden, Duchesse d'Orléans, morte à Paris le 8 Août 1726, âgée de 21 ans 8 mois 28 jours. Son corps & son cœur furent portés au Val-de-Grace le 16 du même mois, & présentés à l'Abbesse par *Louis de la Vergne de Tressan*, Archevêque de Rouen. Mademoiselle *de Beaujolois*, belle-sœur de la défunte, fit les honneurs du deuil, & étoit accompagnée de la Princesse *de Pons*.

XXVI.

Louise-Madelaine d'Orléans, morte à Saint-Cloud le 14 Mai 1728, âgée de 21 mois & 9 jours. Son corps fut porté au Val-de-Grace, & présenté à l'Abbesse par l'Abbé *Honel*, Aumônier de S. A. S. *Monseigneur le Duc d'Orléans*. La Marquise *de Pons* & Madame *Bar-*

naval, Sous-Gouvernante de la Princesse défunte, firent les honneurs du deuil.

XXVII.

Madame *Louise-Marie de France*, troisieme fille du Roi, morte à Versailles le 19 Février 1733, vers les trois heures du matin, âgée de 4 ans 6 mois & 21 jours. Le 23 du même mois, son corps fut porté avec beaucoup de pompe à l'Abbaye Royale de saint Denis, & son cœur fut porté tout de suite à l'Abbaye Royale du Val-de-Grace, & présenté par le Cardinal *de Rohan*, Grand-Aumônier de France. La Princesse *de Conti* fit les honneurs du deuil, accompagnée de la Duchesse *de Tallard*.

XXVIII.

N..... *de France*, Duc d'Anjou, étant mort à Versailles le 7 Avril 1733, âgé de 2 ans 7 mois & 8 jours, son corps fut porté à l'Abbaye Royale de saint Denis, & tout de suite son cœur fut porté à l'Abbaye Royale du Val-de-Grace, où il fut présenté à l'Abbesse par l'Abbé de *Bellefond*, Aumônier du Roi en quartier. Le Duc *d'Orléans*, accompagné du Duc *de Brissac*, fit les honneurs du deuil.

XXIX.

Philippine-Elisabeth d'Orléans, connue sous le nom de Mademoiselle de Beaujolois, mourut de la petite vérole à

Bagnolet près de Paris, le 21 Mai 1734. La maladie dont cette Princeſſe étoit morte, n'ayant pas permis de lui rendre les honneurs funebres qu'on rend aux perſonnes de ſon Sang, ſon corps fut porté la nuit du 21 au 22, ſans aucune cérémonie, dans l'Egliſe de cette Abbaye, & préſenté à l'Abbeſſe par l'Abbé *Ragon*, Chapelain de S. A. R. Madame la Ducheſſe *d'Orléans*, & mis tout de ſuite dans le Caveau de la Chapelle de ſainte Anne.

XXX.

Louiſe-Diane d'Orléans, Princeſſe de Conty, mourut à Iſſy le 26 Septembre 1736, & ſon cœur fut porté au Val-de-Grace le 30 du même mois, & fut mis dans le Caveau par l'Aumônier de la Communauté.

XXXI.

Marie-Thérèſe-Antoinette-Raphaëlle, fille de *Philippe V*, Roi d'Eſpagne, & *d'Eliſabeth Farneſe*, premiere femme de *Louis* Dauphin de France, morte à Verſailles le 22 Juillet 1746, reſta expoſée dans ſon lit de parade juſqu'au 6 Août ſuivant, que ſon corps fut porté à S. Denis. Après cette cérémonie, ſon cœur fut apporté au Val-de-Grace, & préſenté à Madame l'Abbeſſe par Monſieur *Boyer*, ancien Evêque de Mirepoix. La Ducheſſe *de Chartres*, la Prin-

cesse *de Conti*, Douairiere, Mademoiselle *de Sens* & les autres Dames & Officiers de Madame la Dauphine assisterent à cette cérémonie.

XXXII.

Marie-Thérese de France, fille de Monsieur le Dauphin, & de *Marie-Thérese*, Infante d'Espagne, morte le 27 Avril 1748, fut portée le 30 du même mois à S. Denis, & le même jour son cœur fut porté au Val-de-Grace, & présenté à l'Abbesse par le Prince *Constantin*, premier Aumônier du Roi. La Duchesse *de Chartres*, accompagnée de la Princesse *de Montauban*, de la Duchesse *de Tallard*, fit les honneurs du deuil.

XXXIII.

Louis Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, mort à Paris le 4 Février 1752, dans l'Abbaye de sainte Genevieve, où depuis long-temps il vivoit dans la retraite & dans les exercices de la pénitence la plus austere, fut porté le huitieme du même mois à l'Abbaye du Val-de-Grace, & présenté par l'Abbé de sainte Genevieve.

XXXIV.

Anne-Henriette de France, fille aînée du Roi, morte à Versailles le 10 Février 1752, fut transportée la nuit suivante au Palais des Tuileries. Son corps y resta en dépôt jusqu'au 19 du même

mois, qu'il fut porté à S. Denis. Le 17, on avoit porté le cœur en grand cortege au Val-de-Grace, où il fut présenté à l'Abbesse par M. l'Evêque *de Meaux*, premier Aumônier de la Princesse. Le deuil étoit conduit par Madame la Duchesse *d'Orléans*, accompagnée de Mesdames les Duchesses *de Beauvilliers* & *de Luxembourg*.

XXXV.

Xavier-Marie-Joseph de France, Duc d'Aquitaine, fils de *Louis*, Dauphin, mort à Versailles le 22 Février 1754, fut porté à S. Denis le 25, dans le plus grand cortege, & présenté au Prieur de l'Abbaye par M. le Cardinal *de Soubise*, Grand-Aumônier de France. Le cœur fut ensuite porté & présenté, avec les mêmes cérémonies, à l'Abbaye Royale du Val-de-Grace.

XXXVI.

Marie-Zéphirine de France, sœur du Duc d'Aquitaine, morte le 1 Septembre 1755, âgée de 5 ans, fut portée le 5, en grand cortege, à l'Abbaye de S. Denis, & présentée au Prieur par l'Abbé *de la Chateigneraye*, Aumônier du Roi. Le même cortege accompagna le transport du cœur à l'Abbaye du Val-de-Grace.

XXXVII.

Louise-Henriette de Bourbon-Conti,

Ducheſſe d'Orléans, morte le 9 Février 1759, fut inhumée au Val-de-Grace, où elle fut portée en grand cortege, & préſentée à l'Abbeſſe par l'Evêque *de Valence.* On mit enſuite le corps dans le Caveau où repoſent les Princes & Princeſſes de la Maiſon d'Orléans.

XXXVIII.

Charlotte-Aglaé d'Orléans, Ducheſſe de Modene, morte le 19 Janvier 1761, fut portée le 23 au Val-de-Grace, ſans grande cérémonie, comme elle l'avoit ordonné par ſon teſtament. Son corps fut préſenté à l'Abbeſſe par l'Evêque *de Valence.*

XXXIX.

Louis Duc de Bourgogne, mort le 22 Mars 1761, âgé de 9 ans & demi, fut porté à S. Denis le 1 Avril. On avoit porté ſon cœur le 30 Mars, en grand cortege, à l'Abbaye du Val-de-Grace. Il fut préſenté à l'Abbeſſe par l'Evêque *d'Autun*, premier Aumônier du Roi.

Ce fut à l'occaſion de Philippe de France, Duc d'Anjou, *mort le* 10 *Juillet* 1671, *âgé de trois ans moins vingt-cinq jours, que le Roi* Louis XIV *ordonna qu'à l'avenir on ne feroit point les grandes cérémonies accoutumées aux Princes de ſa Famille qui décéderoient avant l'âge de ſept ans, & que l'on ne feroit qu'un même convoi, pour porter leurs corps à*

S. Denys, & leurs cœurs au Val-de-Grace.

Je remarquerai ici en paſſant, une faute qui regne dans quelques articles de cette liſte, dans leſquels *Henriette-Anne Stuart* eſt appellée *Henriette-Anne d'Angleterre :* cette faute mérite d'autant plus d'être relevée, que la plupart des Hiſtoriens la commettent tous les jours. Parce que nos Rois n'ont pas de ſurnom, ils croient bonnement qu'il en eſt de même de ceux d'Angleterre; mais ils ſe trompent, & c'eſt parler très-improprement que de dire *Henriette-Anne d'Angleterre*, au lieu de *Henriette-Anne Stuart.*

Outre les Cœurs de la Famille Royale qui ſont dans cette Egliſe, pluſieurs perſonnes de diſtinction ont été inhumées dans ce Monaſtere. Les entrailles de *Honorat de Beauvilliers*, Comte de Saint-Agnan, mort à Paris en 1662, le 28 Février, furent miſes dans un des murs de la vieille Egliſe, lequel n'a pas été abattu. Dans le Cloître du côté du Chapitre, ſont les entrailles & l'épitaphe de *Marie de Luxembourg*, Ducheſſe de Mercœur, morte en 1623. Dans ce même lieu ſont des corps & l'épitaphe de *Jeanne de Leſcouet*, veuve de *Charles de Beurges*, Seigneur de Seuly, & Gouverneur de Nomeni en Lorraine. Elle mourut le 21 Janvier 1631. Le cœur de *Philippe*

Philippe de Beurges, leur fille, & femme de *Charles du Cambout*, Baron de Pontchâteau, Gouverneur de Breſt, morte le Samedi 7 Juin 1636. Le cœur de *Céſar du Cambout*, Marquis de Coiſlin, Gouverneur de Breſt, Colonel-Général des Suiſſes, &c. lequel fut tué au ſiege d'Aire en 1641, âgé de 28 ans & 9 mois. Le corps de *Bénédictine de Gonzague*, Abbeſſe d'Avenay, morte en l'Hôtel de Nevers à Paris le 20 Décembre 1637. Le corps de *Conſtance du Blé d'Uxelles*, Abbeſſe de ſaint Menou en Bourbonnois, morte à Paris le 22 Juillet 1648, âgée de 57 ans, ou environ, &c.

Dans ce même Cloître a été auſſi inhumé le corps de la Princeſſe *Bénédicte*, fille d'*Edouard*, frere de *Charles-Louis*, Electeur, Comte-Palatin du Rhin, Duc de Baviere, & d'*Anne de Gonzague de Nevers*, épouſe de *Jean-Frédéric*, Duc de Brunſwick & de Lunebourg, & mere de *Caroline-Félicité*, mariée à *Renaud d'Eſt*, Duc de Modene, & de l'Auguſte Princeſſe *Amélie-Wilhelmine*, veuve de *Joſeph I*, Empereur des Romains. La Princeſſe *Bénédicte*, Ducheſſe de Brunſwick, eſt morte le 12 Août 1730, âgée de plus de 79 ans. L'Impératrice *Amélie-Wilhelmine*, ſa fille, a envoyé de Vienne une épitaphe latine, qui a été gravée ſur ſon tombeau.

Je ferois ici un trop long détail, si je voulois spécifier tous les riches ornemens & tous les Reliquaires d'or, ou d'argent que la Reine *Anne d'Autriche* a donnés à cette Maison. Je remarquerai seulement qu'elle possede jusqu'à trois cens Reliques très-considérables, & un grand Soleil d'or émaillé de couleur de feu, & enrichi de diamans jusqu'aux bords même de la robe de l'Ange qui le soutient. Ce présent de la Reine *Anne* a couté sept ans entiers de travail, & quinze mille livres de façon. Aux grandes Fêtes le Saint-Sacrement est exposé dans ce Soleil sur le grand-Autel.

La Reine *Anne d'Autriche* avoit pour cette Abbaye une affection si tendre, qu'elle n'a laissé passer aucune occasion de lui faire du bien. Ayant considéré qu'une Communauté aussi nombreuse que celle-ci, & de vastes bâtimens, étoient d'un grand entretien, elle obtint du Roi, son fils, l'union de la Mense Abbatiale des saints Corneille & Cyprien de Compiegne, à l'Abbaye du Val-de-Grace.

Cette pieuse Princesse s'étoit fait faire un appartement dans la clôture de ce Monastere, où elle se retiroit souvent, sur-tout aux grandes Fêtes de l'année. On compte que depuis le commencement de sa Régence, jusqu'à sa mort, elle y a passé cent quarante-six nuits.

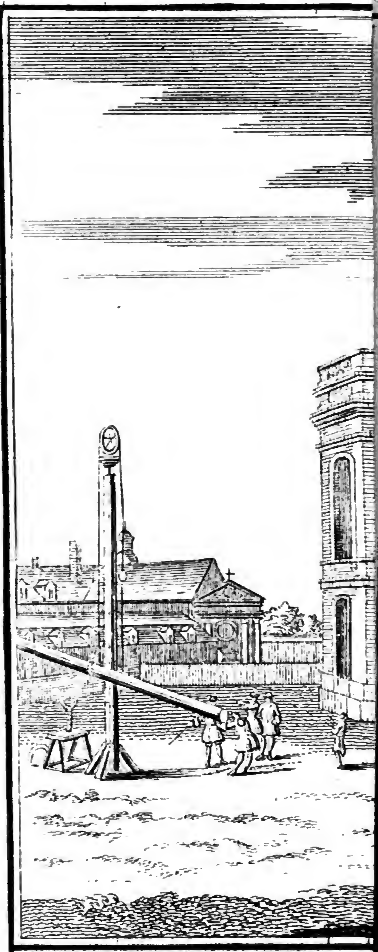
LE COUVENT DES CAPUCINS.

Ce Couvent est situé au fauxbourg, & dans la grande rue S. Jacques, auprès de l'Abbaye Royale du Val-de-Grace, & du même côté. *François-Godefroy de la Tour*, étant malade en sa maison de la Tour, située au fauxbourg S. Jacques, donna aux Capucins par son testament du 27 Avril 1613, cette maison avec toutes ses appartenances & dépendances. *Matthieu Molé*, qui n'étoit encore que Président au Parlement de Paris, & qui étoit Syndic des Peres Capucins, se transporta en cette maison, & en prit possession en cette qualité le 11 de Septembre suivant. Ces Religieux s'étant établis dans cette Maison, en approprierent la grange, & y dresserent un Autel, pour leur servir de Chapelle jusqu'à ce qu'il vînt quelque personne charitable qui leur donnât les moyens d'y bâtir une Eglise. *Pierre de Gondi*, Evêque de Paris, & Cardinal de l'Eglise Romaine, voulut bien contribuer à ce pieux établissement, & donna dequoi construire le Dortoir & l'Eglise. Ce fut *Jean-François de Gondi*, son neveu, qui n'étoit encore que Doyen de Notre-Dame, & Abbé de S. Aubin, qui, au nom du Cardinal son oncle, bénit & posa la premiere pierre de cette Eglise, qui fut

ensuite dédiée sous le titre de l'Annonciation par *François de Harlay*, Archevêque de Rouen. Il n'y a rien de remarquable dans cette Eglise que deux tableaux de *le Brun*, dont l'un est une Présentation au Temple, & l'autre une Annonciation. Le Couvent est aussi bâti fort simplement, & n'a rien qui le distingue des autres Couvens de cet Ordre. C'est ici le Noviciat des Capucins de la Province de Paris.

Le Roi *Louis XIII.* accorda à ce Couvent en 1617, un demi-pouce d'eau, & cette concession fut confirmée en 1635.

Entre l'Abbaye Royale du Val-de-Grace, & le Couvent des Capucins, est un nouveau cours, qui a été planté d'arbres en conséquence d'un Arrêt du Conseil d'Etat du 18 Octobre 1704, & conduit depuis les Capucins jusqu'au bord de la riviere, pendant qu'un autre, qui commence au bord de la même riviere, mais du côté de la Porte S. Bernard, doit être continué jusqu'à celui du fauxbourg S. Jacques, qui est celui dont nous parlons ici. A côté de ce cours est un grand terrein vuide, qu'on nomme le *Champ des Capucins*. Au bout de ce Champ est une croix de pierre faite en forme de pyramide, & qu'on nomme *la Croix de la sainte Hostie*. Voici l'occasion qui l'a fait ériger, & qui lui a donné le nom qu'elle porte. En 1668, trois voleurs



étant entrés de nuit dans l'Eglise de saint Martin au fauxbourg S. Marcel, rompirent le tabernacle, & emporterent le saint Ciboire. Ils furent pris & brûlés vifs; mais avant leur supplice, ils découvrirent qu'ils avoient enveloppé une des Hosties dans un mouchoir, & l'avoient jettée contre les murs de l'Abbaye du Val-de-Grace. On la chercha, & on la trouva en cet endroit. Ce fut pour réparation de ce sacrilege qu'on fit une Procession générale, où l'Archevêque de Paris, nuds pieds, & ayant l'Etole derriere le dos, porta le Saint-Sacrement, qui fut posé & adoré sur un Autel qu'on avoit dressé en cet endroit, & paré magnifiquement. C'est donc en mémoire de cette réparation que cette croix fut dressée, & qu'on lui donna le nom qu'elle porte.

L'OBSERVATOIRE ROYAL.

LE Roi *Louis le Grand*, voulant accorder une protection singuliere aux Sciences, & particuliérement à l'Astronomie, résolut de faire bâtir un Observatoire, & la place en fut marquée au fauxbourg S. Jacques. Comme ce bâtiment étoit destiné aux Observations Astronomiques, on voulut qu'il fût posé sur une ligne méridienne, & que tous ses angles répondissent à certains azi-

muts. * Les plus fameux Aſtronomes de Paris ſe tranſporterent ſur le lieu le 21 Juin 1667, jour du Solſtice. Rien ne fut plus ſolemnel que les Obſervations qu'ils y firent. Ils tirerent une méridienne & huit azimuts, avec tout le ſoin que leur pouvoient inſpirer des conjonctures ſi particulieres. Ils trouverent la hauteur méridienne du Soleil de 64 dégrés 41 minutes au moins; ce qui donne pour la hauteur du Pole à l'Obſervatoire 48 dégrés 49 minutes & 30 ſecondes, en ſuppoſant que la vraie déclinaiſon du Soleil fût de 23 dégrés 28 minutes $\frac{1}{3}$, & la réfraction à cette hauteur d'une demi-minute ſeulement. Ils trouverent auſſi que la déclinaiſon de l'aiguille aimantée étoit de 15 minutes à l'Occident.

L'édifice de l'Obſervatoire fut conſtruit ſur les deſſeins de *Claude Perrault*. Les fondemens en furent jettés cette même année 1667, & l'on en frappa une Médaille avec ces mots : *Sic itur ad aſtra*.

* *Azimut*, terme d'Aſtronomie, lequel eſt purement Arabe. C'eſt un grand cercle vertical qui coupe l'horizon à angles-droits. Il paſſe par le Zénith (c'eſt-à-dire, par la partie du Ciel qui eſt préciſément au-deſſus de notre tête,) & par le Nadir (c'eſt-à-dire, par la partie qui eſt oppoſée directement à nos pieds dans l'autre hémiſphere.) L'on compte autant d'azimuts qu'il y a de dégrés dans l'horizon, qui eſt diviſé en 360.

Ce bâtiment, dans la construction duquel on n'a employé, ni fer, ni bois, fut entiérement achevé de bâtir en 1672. C'est un quarré d'environ quinze toises à chaque face, & à deux tours octogones aux coins de la face du Midi. Une troisieme tour, mais qui est quarrée, est au milieu de la face du Nord, & c'est ici qu'est l'entrée. Ces tours ont la même hauteur que le reste du bâtiment, & le comble de l'édifice est en terrasse ou plate-forme. Ces terrasses ou plate-formes ne réussissent pas en France, à cause des pluies & des neiges qui y sont infiniment plus fréquentes qu'en Italie & dans le Levant. Le temps n'a que trop justifié cette réflexion faite il y a plus de 20 ans. L'on s'étoit déja apperçu, depuis quelques années, que l'eau de la pluie filtroit au travers des voûtes qui soutiennent ces terrasses pavées de pierres à fusil, taillées en cube de trois pouces d'épaisseur, & qu'elle avoit pénétré le ciment qui les lie. On prévit alors un dommage important & inévitable, si l'on n'y apportoit un prompt remede. Messieurs les Académiciens Astronomes, intéressés à la conservation d'un édifice si nécessaire à leurs observations, & dont la construction faite avec tout l'art dont la science de l'Architecture & de la coupe des pierres est susceptible, fait un si

grand honneur à la Nation : ces Messieurs firent alors les plus vives remontrances à ce sujet, & exposerent fortement à M. *Orri*, alors Gouverneur des Finances, les dangers du délai. Un des plus célebres Académiciens offrit même à ce Ministre pour tout ce bâtiment un abri insurmontable aux injures du temps pour la modique dépense de 25 mille livres, en le faisant couvrir de plomb laminé. La réponse qu'il en reçut, fut que les embellissemens que le Roi faisoit faire à Choisi étoient bien plus pressans que la conservation d'un Observatoire. Depuis ce temps, les pluies & les neiges, dont les progrès sont imperceptibles, mais continuels, ont pénétré toutes les pierres des voûtes, les ont calcinées; & au cas qu'un heureux hazard nous donne quelque Ministre jaloux de la gloire de son Maître & de l'honneur du nom François, tel qu'est aujourd'hui M. le Marquis de *Marigni*, savant estimateur du beau & du grand, zélé protecteur des Arts, malgré le mauvais gout qui étoit près de nous inonder; si, dis-je, il s'en éleve un pareil qui veuille réparer les dommages du temps & de l'abandon de ce bâtiment, il faudra abattre toutes les voûtes de la partie du haut, dont la réconstruction coutera plus de deux cens mille écus.

Cet édifice eſt voûté par-tout, & l'on croit qu'il a couté plus de 2 millions. La tour qui eſt à l'Orient, n'eſt point voûtée dans ſon étage ſupérieur, & ſes deux faces oppoſées qui regardent le Midi & le Nord, ont deux fentes ou embraſures qui ont ſervi à employer ſans tuyau des verres pour obſerver le paſſage des Planetes dans le Méridien; & du côté du Nord, le paſſage des Etoiles fixes au même Méridien au-deſſus & au-deſſous du Pole pour en conclure ſon élévation ſur notre horizon. Cette Méridienne a été prolongée par ordre du Roi *Louis le Grand*, du côté du Midi juſqu'aux Pyrénées, & du côté du Nord juſqu'à Dunkerque.

L'Eſcalier eſt fort hardi, & la rampe de fer qui regne tout le long, eſt d'un beau travail.

Dans une des Salles on conſervoit un grand nombre de Machines, la plupart inventées par des Membres de l'Académie Royale des Sciences, & d'autres par des Externes. Parmi les premieres il y en a beaucoup de l'invention de *Claude Perrault*: elles ont été depuis tranſportées aux Cabinets du Jardin du Roi.

Louis le Grand, voulant faire honneur à ſon ouvrage, alla à l'Obſervatoire avec toute ſa Cour le 21 Mai 1682. *Caſſini*, *Picard* & *la Hire* ſuivirent tou-

jours Sa Majesté, & lui expliquerent la construction des différens instrumens, & leurs usages pour différentes observations astronomiques. Le Roi vit avec plaisir sur le pavé du premier étage de la Tour Occidentale, une Carte Géographique, ou Planisphere Terrestre, tracé avec toute la précision possible, par les Sieurs *Sedillau* & *Chazelles*, sous la direction du sieur *Cassini*. Ce Planisphere, qui a vingt-sept pieds de diametre, a cela de remarquable, dit l'élégant Historien* de l'Académie Royale des Sciences, c'est qu'il a été en quelque sorte prophétique; car il contenoit sur de certaines conjectures du Sieur *Cassini*, des corrections anticipées & fort importantes, qui ont été justifiées depuis par des observations incontestables faites sur les lieux par différens Astronomes & Voyageurs.

* *M. de Fontenelle.*

Cette Salle a été encore enrichie depuis d'un grand nombre de Machines curieuses. On y a mis deux Miroirs ardens, dont l'un a été fait par *Vilette* de Lyon; & l'autre par *la Garouste*, Gentilhomme de Saint-Céré. Celui du premier fond le plomb dès qu'il est exposé à son foyer. Il fut fait à Paris en 1680, & a trente-quatre pouces de diametre. *Vilette* reçut un ordre du Roi *Louis XIV.* pour le faire transporter à S. Germain, où Sa Majesté en vit les effets avec tant

de ſatisfaction, qu'elle lui fit donner cent piſtoles pour avoir eu le plaiſir de le voir, & ordonna qu'on lui payât le Miroir, & qu'on le mît à l'Obſervatoire. Celui de *la Garouſte* eſt plus grand, mais eſt moins ardent.

On a donné à une autre Salle le nom de *la Salle des Secrets*. Ce qui y a donné lieu, c'eſt qu'une perſonne parlant tout bas près d'un des murs de cette Chambre, ſe fait entendre à une autre qui eſt près du mur oppoſé, ſans que ceux qui ſont au milieu de cette même Chambre, entendent rien de ce qu'ils ſe diſent. On peut voir dans le P. *Kirker* en quoi conſiſte l'artifice de ces ſortes de Chambres parlantes, qui eſt aujourd'hui fort connu, étant produit par la courbure de la voûte.

Les Caves ſont profondes, & l'eſcalier par lequel on y deſcend, eſt en vis, & ſuſpendu par le milieu, où il eſt vuide. Ce vuide, en maniere de noyau, perce toutes les voûtes par le moyen des ouvertures rondes, d'environ trois pieds de diametre qu'on y a faites. Les centres de ces ouvertures étant à plomb ſur le centre du vuide de l'eſcalier, cela forme une eſpece de puits de vingt-huit toiſes de profondeur, du fond duquel on peut voir la lumiere par ces ouvertures. On dit qu'il a été ainſi pratiqué exprès pour

K vj

observer avec une lunette de 160 pieds que l'on avoit fait en fixant l'objectif en haut, & l'oculaire & ses fils au fond de l'escalier. Mais l'impossibilité de conserver des instrumens & leurs fils par la grande humidité qui regne dans ces souterreins, a fait abandonner ce projet.

Cette ouverture sert encore à observer les dégrés d'accélération, de la chute & descente des corps en l'air, pour les observations des Barometres, de plus de quatre-vingt pieds de longueur, tant avec le mercure seul, qu'avec l'eau seule, &c. On a pratiqué dans ces carrieres des chambres pour éprouver si les grains & les fruits pourroient s'y conserver, & pour connoître les différentes qualités de l'air enfermé & de l'air libre. On y a fait aussi une infinité d'expériences pour découvrir les divers effets que produisent les différens dégrés de l'humide, du sec, du chaud & du froid.

Une grande esplanade relevée en terrasse, regne au pourtour de ce bâtiment. On y voit un mat qui porte une lunette de trente-quatre pieds de longueur. Il n'y a que quelques années qu'on y voyoit encore une tour de charpente haute de vingt toises, qui servoit aux observations qu'on ne pouvoit pas faire dans la maison, & qui avoit servi à élever les eaux de la Machine à Marly, avant qu'on

eût élevé la tour de pierre qui y est à présent.

Cet Observatoire Royal est devenu un des plus célebres de l'univers, soit par les observations singulieres & les nouvelles découvertes qui ont été faites dans le Ciel par l'Illustre *Jean-Dominique Cassini* & ses successeurs, soit par l'exactitude de sa position & la distribution de ses parties intérieures pour faciliter toutes les spéculations astronomiques. *Claude Perrault*, seul auteur de cet édifice, & qui connoissoit parfaitement les loix de la convenance, si ignorées de la plupart des Architectes, n'a voulu employer aucune décoration inutile, ni dans les façades, ni dans les croisées qui sont en plein ceintre. Celles du rez-de-chaussée sont à impostes, enfermées dans des renfoncemens dont la largeur est égale à l'ouverture des croisées du premier étage : ces dernieres sont ornées de bandeaux au lieu d'archivoltes & d'impostes, pour laisser à ce monument la majesté d'une architecture grave & imposante. L'entablement qui couronne la partie supérieure de cet édifice, est d'une expression corinthienne, dont on a supprimé les denticules & les modillons. Au-dessus de cet entablement regne une espece d'attique sur lequel est posé un appui percé d'entrelas,

servant de balustrade à la terrasse supérieure. Bien des gens n'ont pas approuvé ces deux parties élevées l'une au-dessus de l'autre, & dont l'effet, à la vérité, n'est pas heureux. On pourroit encore blâmer l'avant-corps du milieu de cette façade, qui a trop peu de saillie, & qui est d'une proportion trop étroite pour sa hauteur. La façade du côté du Septentrion, est couronnée d'un fronton où sont les armes du Roi, seul ouvrage de sculpture dans ce monument, excepté les trophées astronomiques placés dans l'avant-corps de la façade méridionale, représentée dans la figure, & qui étoient nécessaires pour annoncer, dès la principale entrée, le caractere & l'intention de ce bâtiment.

A l'Orient de la rue S. Jacques, il y a plusieurs rues du fauxbourg S. Marcel, qui sont du Quartier de S. Benoît que je décris ici, & dans lesquelles il y a des Couvens ou des Communautés, dont il est à propos de dire quelque chose.

Dans le cul-de-sac *des Vignes*, est la Communauté *des Orphelines de l'Enfant Jesus*, qui a été fondée, il y a environ trente ans, pour de pauvres Orphelines de la campagne.

La rue de l'*Arbalete* a pris son nom d'une Enseigne de l'Arbalete. Elle abou-

rit d'un côté à la rue des Charbonniers, & de l'autre à la rue des Postes. On y remarque deux Communautés, & le Jardin des Apothicaires.

La Communauté de *sainte Agathe*, ou de *la Trape*, ou des *Filles du Silence*, suit la Regle des Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, & fit son premier établissement dans la rue neuve de sainte Genevieve, au fauxbourg saint Marcel, l'an 1697. Un an après, ces Filles furent obligées d'en sortir, à cause que la maison qu'elles occupoient, fut vendue par décret. Pour lors elles allerent s'établir auprès du village de la Chapelle, du côté de S. Denis; mais le Curé de la Paroisse leur ayant suscité beaucoup de traverses, & même les ayant fait mettre à la Taille, elles revinrent à Paris, & occuperent une maison située dans la rue de Loursine, laquelle avoit été autrefois une Maladrerie, & portoit le nom de *sainte Valere*. Elles y trouverent une Dame nommée Mademoiselle *Guinard*, avec laquelle elles vécurent quelque temps; mais ensuite ne pouvant plus s'accorder, les Filles de sainte Agathe se séparerent d'elle en 1700, & allerent demeurer dans deux maisons qu'elles avoient achetées, l'une le 9 Avril, & l'autre le 17 Mai de la même année. Elles y firent bâtir une Chapelle en 1701,

& ont toujours demeuré depuis en cet endroit dans la rue de l'Arbalete. Leur habit est le même que celui des Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, & elles renouvellent tous les ans leurs vœux. C'étoit une des Communautés de Paris où les Pensionnaires étoient le mieux élevées : elle a été détruite en 1753.

La Communauté *des Filles de la Providence* fut instituée par Madame *Marie Lumague*, veuve de *François Pollalion*, Résident pour le Roi à Raguse. La principale vue de l'Institutrice fut de retirer des filles, dont la chasteté étoit en danger dans le monde. Il n'est pas difficile de concevoir l'étendue de ce dessein ; mais Madame *Pollalion* n'en fut point effrayée, & mit toute sa confiance dans la Providence divine, qui ne lui manqua jamais, non pas même pendant les troubles de la minorité de *Louis XIV*. Elle établit sa Communauté naissante en 1630, au village de Fontenay, à deux lieues de Paris, ensuite à Charonne, puis auprès des Chartreux, dans une maison où sont aujourd'hui les Feuillans, & enfin dans la rue de l'Arbalete, en une maison que leur donna la Reine *Anne d'Autriche*, & qu'elles ont toujours occupée depuis.

Cette maison, où il y avoit déja une Chapelle sous l'invocation de S. Sébas-

tien, étoit nommée *la Santé*, & appartenoit à l'Hôtel-Dieu, qui y envoyoit les Scorbutiques & les Pestiférés. La Reine *Anne d'Autriche* eut besoin d'une partie de ce terrein pour le Val-de-Grace, & promit aux Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de leur donner en échange une maison qu'on commença à bâtir en 1652, entre la Tombe Isoire & le Champ de l'Alouette, & à laquelle on donna le nom *de sainte Anne de la Santé*. La Reine prit donc de l'ancienne maison de *la Santé* le terrein qui entroit dans le plan du Val-de-Grace, & donna la maison & le reste de l'emplacement aux Filles de la Providence, qui y entrerent le jour de S. Barnabé de l'an 1652.

La Communauté de la Providence n'occupoit point tellement Madame *Pollalion*, qu'elle ne formât encore le dessein d'en établir, soit dans Paris, soit dans les Provinces, & même hors du Royaume; & c'est, suivant ses projets, qu'on a établi depuis les Nouvelles-Catholiques & les Sœurs de l'Union-Chrétienne. Le Roi Louis XIII. donna des Lettres-Patentes au mois de Janvier 1643, qui autorisoient l'établissement des Filles de la Providence, rendoient leur Maison capable de recevoir les bienfaits qu'on voudroit destiner à cet

usage, & approuvoient les Constitutions que la Dame *Pollalion* avoit cru utiles pour faire subsister ladite Maison. Par ces mêmes Lettres, le Roi prenoit cette Maison sous sa protection spéciale, & lui accordoit tous les privileges accordés par lui & par ses Prédécesseurs aux Hôpitaux de fondation Royale. Madame *Pollalion*, n'ayant pas fait enrégistrer ces Lettres, cette Communauté fut obligée d'avoir recours au Roi *Louis XIV*, qui lui en donna de nouvelles en 1677, lesquelles furent registrées où besoin étoit. Les Filles de la Providence font, après deux ans d'épreuve, des vœux simples de chasteté, d'obéissance, de stabilité perpétuelle, & de servir le Prochain selon leurs Constitutions.

Quant aux Filles qui y entrent pour être instruites, elles doivent être absolument pauvres, & n'être âgées que de dix ans. Cette Communauté est gouvernée au-dedans par une Supérieure, qui est élue tous les trois ans, & au-dehors par un Supérieur Ecclésiastique, qui est nommé par l'Archevêque de Paris. Outre la Supérieure & le Supérieur Ecclésiastique, la Communauté choisit deux Dames de piété, qui en sont regardées comme Bienfaitrices & Administratrices; mais elles doivent être agréées & approuvées par l'Archevêque.

C'eſt en cette qualité que *Marie Bonneau*, veuve de *Jean-Jacques de Beauharnois de Miramion*, & *Marguerite de Beauharnois*, leur fille, veuve de *Guillaume de Neſmond*, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, obtinrent en 1695 des Lettres-Patentes du Roi, qui confirmoient la conceſſion faite par les Prévôt des Marchands & Echevins de Paris, le 2 Juillet 1694, auxdites Filles de la Communauté de la Providence du fauxbourg S. Marcel, de la jouiſſance pendant le temps de 99 années, commencées le premier Juillet de ladite année 1694, de la portion de la rue des Marionnettes, reſtant à occuper juſqu'à la rue de l'Arbalete, & de la rue des Vignes ou Coupe-Gorge, depuis ladite rue des Marionnettes juſqu'à l'encoignure de la rue appellée Vieille Poterie, joignant la maiſon du clos de ladite Communauté.

J'ai déja dit que la Chapelle des Filles de la Providence étoit ſous l'invocation de S. Sébaſtien; j'ajouterai ſeulement ici que devant le grand-Autel il y a une tombe de marbre ſur laquelle eſt l'épitaphe de l'Inſtitutrice.

D. O. M.

Hîc Reſurrectionem expectat

MARIA LUMACA,

gallicè LUMAGUE,
ex antiquissima Lumacidum
Riguscorum gente,
Illustris viri Francisci Pollalion,
Equitis ac Regis apud Epidaurios
Oratoris uxor.
Quæ in ipso juventutis flore
orbata viro, formæ præstantiam,
ingenii claritatem, modestiâ singulari,
vestium cultu simplici,
jugi Christianæ humilitatis exemplo
celavit.
Mox uni Deo proximique
saluti victura,
tutandæ Virginum egentium integritati
Domum hanc Providentiæ *titulo*
Puellis Deo militaturis
erexit.
Has omnes tametsi mater omnium
non secus ac conserva suspexit;
numero centum & octoginta
famis etiam tempore fovit:
omnibus ad Dei cultum
cæteraque pietatis officia
verbo & exemplo praivit.
His virtutum studiis per annos triginta
& unum occupata
inter egenorum turmas,
afflictorum vota,
pupillorum greges,
sæpè morbis; sæpè angustiis
conflictata

dolores acerbiſſimos
temporum difficiles caſus,
conſtantiâ, ſilentio,
fidenti in Deum animo
ſuperavit:
tandem laboribus confecta
anno ætatis 57,
die 4 Septembris anni 1657,
in Chriſto quievit.

Maria Pollalion, *ejus filia,*
uxor Claudii Chaſtelain, *Equitis,*
Toparchæ Montis Audomari
in Saltu Brigico,
ac Regi à Sanctioribus Conſiliis,
& à Commentariis Conſilii Statûs,
parenti optimæ.

Ejuſque Nepotes Claudius Chaſtelain,
Canonicus Eccleſiæ Pariſienſis,
& Petrus Chaſtelain, *Pabulitii*
in Hannonia,
ac Probi-Villæ apud Attrebates
Toparcha, ad Moſam,
& Campaniæ fines miſſus Dominicus
aviæ chariſſimæ
mœrentes poſuêre.

On voit par cette épitaphe, que la fille de Madame *Pollalion* fut mariée à *Claude Chaſtelain*, Secrétaire du Conſeil, & que de ce mariage naquit *Claude Chaſtelain*, Chanoine de l'Egliſe de Pa-

ris, dont la vertu & l'érudition lui avoient acquis l'eſtime de ceux qui le connoiſſoient. Le Public lui eſt redevable du Martyrologe Univerſel, qu'il fit imprimer avec ſes notes, en 1709. *in*-4°.

La Maiſon & le Jardin des Apothicaires appartiennent à leur Communauté, au moyen de l'acquiſition qu'elle en a faite en des temps différens. La propriété du Jardin lui fut adjugée par Arrêt du Conſeil du 7 Septembre 1624, & la Maiſon par l'achat qu'elle en fit de *Gabriel Juſelin* & de ſa femme, le 2 Décembre 1626.

Dans la rue des Vignes eſt la Communauté des *Filles Orphelines de l'Enfant Jeſus.*

La rue *des Poſtes* ſe nommoit autrefois, ſelon *Sauval*, la rue *ſaint Severin*; mais il ne dit pas pourquoi on lui avoit donné ce nom. Elle fut nommée enſuite la rue *des Poteries*, à cauſe de quantité de Potiers de terre qui s'y étoient établis; & enfin la rue des *Poſtes.* On y remarque le Couvent des Filles de la Préſentation, & le Séminaire des Anglois.

Le Couvent des Religieuſes *de la Préſentation de Notre-Dame*, eſt un Prieuré perpétuel de Bénédictines mitigées, qui doit ſon établiſſement à *Marie Courtin*, veuve de *Nicolas Billard*, Sieur *de Carouge*, laquelle ayant deſſein de fonder

un Couvent de Filles dudit Ordre, par contrat du 7 Octobre 1649, fit donation entre-vifs de la somme de neuf cens livres de rente perpétuelle par chacun an, à Sœur *Catherine Bachelier*, sa niece, Prieure du Couvent des Bénédictines, nouvellement établi dans la rue d'Orléans, au fauxbourg S. Marcel. Me *Billard* fut si satisfaite de la régularité de ces Religieuses, & des bons procédés qu'elles avoient eus à son égard, que le 21 Septembre 1656, elle donna à ce Couvent par donation entre-vifs, la somme d'onze cens livres de rente perpétuelle par chacun an, qui avec celle de neuf cens livres qu'elle avoit donnée en 1649, faisoit la somme de deux mille livres de rente, pour valoir fondation audit Couvent.

Ces Filles demeurerent dans la rue d'Orléans jusques vers l'an 1671, qu'ayant résolu d'aller s'établir ailleurs, elles acheterent d'un nommé *Olivier*, une Maison, un Jardin, des Vignes & autres héritages, contenant environ quatre arpens, & le tout situé dans la rue des Postes. Une des conditions auxquelles ledit Sieur *Olivier* consentit cette vente, fut que ces Religieuses recevroient dans leur Couvent, en qualité de Religieuse de Chœur, une fille qui leur seroit présentée de la part dudit Sieur *Olivier* & de

ſes deſcendans, moyennant une penſion de deux cens livres ſeulement, tant pour le Noviciat, que Profeſſion, & habillement de ladite fille; & qu'arrivant le décès de ladite fille, ils y en préſenteront une autre conſécutivement. Après cette acquiſition, elles commencerent à bâtir dans la rue des Poſtes l'Egliſe qu'on y voit aujourd'hui, & à faire audedans tous les ajuſtemens & toutes les réparations convenables.

Ces deux différens établiſſemens ont été faits en vertu de Lettres-Patentes obtenues au mois de Décembre 1656, & par autres Lettres-Patentes du 20 Février 1661, qui furent regiſtrées au Parlement le 12 Janvier 1667.

Le Séminaire des Anglois doit ſon établiſſement à ce fonds de piété qui avoit porté le Roi *Louis XIV.* à donner retraite à tant de Prêtres & Ecoliers que la Religion Catholique qu'ils profeſſoient, avoit obligés de ſortir d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. Dès le mois de Février 1684, *Jean Perret*, *Thomas Godent*, *Jean Beraut*, *Bonaventure Giffart*, Docteurs en Théologie, & *Edouard Lutton*, tous Eccléſiaſtiques ſéculiers natifs d'Angleterre, avoient obtenu des Lettres-Patentes du Roi pour établir dans Paris ou dans les fauxbourgs une Communauté d'Eccléſiaſtiques de leur Pays,

Pays, pour y vivre conformément aux Statuts qui leur seroient donnés par l'Archevêque de Paris. Les formalités qu'il faut nécessairement observer pour de pareils établissemens, retarderent de deux ans la consommation de celui-ci. L'Archevêque donna son consentement le 12 Septembre 1685; mais le Lieutenant de Police, le Procureur du Roi au Châtelet, les Prévôt des Marchands & Echevins, ne donnerent le leur que le dernier Janvier & le 14 Septembre 1686. Les Lettres-Patentes furent registrées au Parlement le 9 Juin 1687.

Depuis huit ou dix ans, les Missionnaires de la Congrégation du P. *Eudes*, appellés *les Eudistes*, ont acheté dans cette rue une Maison qui sert d'hospice à cette Congrégation. Il y a ordinairement deux ou trois de ces Missionnaires dans cette Maison.

La Communauté de *sainte Théodore*, fut formée & établie en ce quartier vers l'an 1687, par les soins de M. *Gardeau*, Curé de saint Etienne du Mont, qui par la parfaite connoissance qu'il avoit de sa Paroisse, savoit qu'il y avoit quantité de jeunes filles, qui, faute de nourriture & d'éducation, tomboient dans le libertinage. Pour y remédier, & en retirer celles qui y étoient engagées, il excita la charité de plusieurs Dames de piété, qui

l'aiderent à rassembler celles que Dieu avoit touchées, & à les établir dans cette Maison, sous la direction de M. *Labitte*, Prêtre habitué de la Paroisse de S. Etienne, homme d'une vie très-exemplaire. M. *de Harlay*, pour lors Archevêque de Paris, jugea cependant à propos de destituer ce Directeur, & de mettre à sa place M. *le Fevre*, qui fut dans la suite un des Sous-Précepteurs des Enfans de France, arrieres-petits-fils de *Louis XIV*; mais ce changement ne plut point aux Filles de *sainte Théodore*, qui refuserent de se soumettre à ce nouveau Directeur, & prirent la résolution de sortir de cette Maison, sans garder aucune mesure de soumission & de bienséance. Quelques-unes de ces Filles se retirerent dans la rue Neuve sainte Genevieve, & donnerent lieu à l'établissement de la Communauté de *sainte Aure*; les autres se disperserent.

La rue *Neuve sainte Genevieve* aboutit d'un côté à la rue des Postes, & de l'autre aux coins des rues *Contrescarpe*, & des Fossés de la Vieille Estrapade. *Sauval* dit qu'en remontant à son origine, son nom étoit *le Clos sainte Genevieve*, & appartenoit à l'Abbé & aux Religieux. Il ajoute que dès l'an 1534, il y avoit dans cette rue un Jeu de Paume nommé le *Tripot des onze mille dia-*

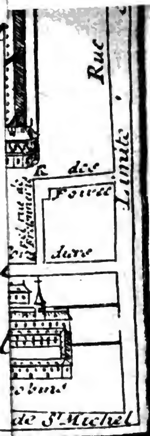
Plan du Qua

de S.t

André des

avec ses ru

et ses Limi



J.B. Scotin Sculp.

bles, & qui depuis changea ce nom en celui de *la Sphere*. On remarque dans cette rue :

La Communauté de *ſainte Aure*, doit ſon établiſſement à l'indocilité des Filles de ſainte Théodore, dont je viens de parler. L'Abbé *le Fevre*, en bon Paſteur, courut après ces brebis égarées, & acheta de ſes deniers pluſieurs Maiſons dans la rue Neuve ſainte Genevieve, pour y loger ces reſtes infortunés, & y recevoir celles qui voudroient bien s'y retirer. Il en fit bénir la Chapelle en 1700, par M. *Dantecourt*, Curé de S. Etienne du Mont. Il dépenſa enſuite plus de quarante mille livres en bâtimens, & commença en 1707 à faire bâtir une Egliſe qu'il n'eut pas la conſolation de voir achever : il mourut le 24 Août 1708.

XVIII. *Le Quartier de S. André.*

LE Quartier de S. ANDRÉ eſt borné à l'Orient par les rues de Petit-Pont & de S. Jacques excluſivement ; au Septentrion, par la riviere, depuis le petit Châtelet juſqu'au coin de la rue Dauphine ; à l'Occident, par la rue Dauphine incluſivement ; & au Midi, par les rues Neuve des foſſés de S. Germain des Prés, des Francs-Bourgeois, & des foſſés

de S. Michel, ou de S. Hyacinthe exclusivement, jusqu'aux coins des rues S. Jacques & de S. Thomas.

La rue de *la Huchette* va de la rue du petit-Pont, proche le petit Châtelet, à la rue de la Vieille Bouclerie, proche la Place & le Pont S. Michel. Cette rue se nommoit anciennement la rue de *Laas*, parce qu'elle étoit située dans le territoire de *Laas*. Elle portoit ce nom en 1227, comme il paroît par un bail à cens que les Religieux de sainte Genevieve firent de quelqu'une de ces maisons. Le nom de la Huchette est venu à cette rue, de l'Enseigne d'une des maisons qui appartenoit au Chapitre de Notre Dame en 1388, & qu'en ce temps-là, aussi-bien qu'en 1422, on nommoit l'*Hôtel de la Huchette*. Elle se nommoit la rue de *la Huchette* en 1580, quand, par Sentence du Trésor, quatre cens cinquante-trois écus d'or, qui avoient été trouvés dans les fondemens de la maison de l'*Annonciation*, furent partagés entre *le Roi*, *Guillaume de la Croix*, Propriétaire du logis, & *Antoine Beuray*, Maçon, qui les avoit déterrés. Cette rue porte encore aujourd'hui le nom de la *Huchette*; mais quelquefois, à cause des Broches qui y tournent presque toujours, on la nomme la rue *des Rôtisseurs*. *Sauval* ajoute que F. *Bona*-

venture Calatagirone, Général des Cordeliers, & un des négociateurs de la Paix de Vervins, avoit été si frappé de la Rôtisserie de la rue de la Huchette & de celle de la rue aux Cues, que quand il fut de retour en Italie, il ne parloit d'autre beauté de Paris, *veramente*, disoit-il, *queste Rotisserie sono cosa stupenda*.

La rue *du Chat qui pêche* aboutit d'un côté à la rue de la Huchette, & de l'autre à la Riviere. En 1421 on la nommoit la rue *de la Triperie*.

La rue *des Trois Chandeliers* aboutit aussi à la rue de la Huchette & à la Riviere. *Sauval* dit qu'elle a eu trois autres noms : qu'en 1246 elle s'appelloit la rue *Orillon*, ensuite la rue *Sac-à-lie*, pour être presque vis-à-vis de la rue *Sac-à-lie*, que le Peuple nomme *Zacharie*, & en 1379 & 1421 la rue *Thibault aux broches*, qui étoit apparemment le nom de quelque Rôtisseur fameux. Le nom des *Trois Chandeliers* qu'elle porte aujourd'hui, lui est venu d'une maison nommée la maison des Trois Chandeliers en 1366.

La rue de *la Vieille Bouclerie* commence au bas de la rue de la Harpe, vis-à-vis la rue S. Severin, & finit à l'Abreuvoir-Mâcon, c'est-à-dire, à la Riviere. On la nomme *la grande, ou la vieille*

Bouclerie, parce qu'autrefois il y avoit une autre rue appellée la rue de *la petite Bouclerie*, qui maintenant ſe nomme la rue *du Poirier*. Quant à la rue de *la Bouclerie* dont je parle ici, elle a été quelquefois nommée, ſur-tout en 1272, *l'Abreuvoir-Mâcon*, *Aquatorium Matiſconenſe*, *Adaquatorium Matiſconenſis Comitis*, parce qu'elle eſt terminée par un Abreuvoir où l'on menoit boire les chevaux des Comtes de *Mâcon*, qui avoient leur Hôtel dans une rue voiſine qu'on nomme encore la *rue Mâcon*.

Au coin qui fait l'angle de la rue de la Vieille Bouclerie, & de celle de S. André des Arcs, eſt une borne ſur laquelle on remarquoit une tête mal formée, qui, ſelon quelques-uns, avoit été miſe en cet endroit pour conſerver la mémoire d'une trahiſon inſigne, commiſe par *Perrinet le Clerc*, fils d'un Echevin, qui ayant pris ſous le chevet du lit de ſon pere, les clefs de la porte S. Germain, l'ouvrit à huit cens hommes de cavalerie du Duc de Bourgogne, qui mirent Paris à feu & à ſang. Cette troupe fut chaſſée quelques jours après par les Pariſiens, & emmena *Perrinet le Clerc*. Le Peuple ne pouvant autrement punir ce traître, traîna ſa figure par toutes les rues, & fit ſculpter ici ſa tête. D'autres croient que cette borne n'a été ainſi figurée que par

le pur effet du caprice de l'ouvrier. Celle dont on voit les restes, fut substituée à l'ancienne en 1701 ; mais elle est si usée par le frottement des essieux des voitures qui passent dans cette rue, qu'actuellement il n'y reste aucune apparence de tête.

Remontons le long de la rue de la *Bouclerie*, pour nous rendre dans la rue *S. Severin*. Cette rue aboutit d'un côté à la rue de la Harpe, & de l'autre à la rue S. Jacques. Elle a pris son nom de l'Eglise Paroissiale qui y est située. Cette rue n'est, ni bien longue, ni bien large; cependant il y en a trois petites qui y aboutissent, & qu'on nomme la rue *des Prêtres*, la rue *Zacharie*, & la rue *Sallembriere*.

La rue *des Prêtres* conduit de la rue *S. Severin*, à la rue de la Parcheminerie : elle est entre le Cimetiere & la Maison du Curé, & est si étroite, qu'à peine deux personnes peuvent y passer de front. En 1300, on l'appelloit la rue *de l'Achiprêtre*, à cause que le Curé de saint Severin qui y loge, est Archiprêtre né de l'Eglise de Paris. En 1386, on la nommoit la *Ruelle S. Severin ;* enfin, on la nomme la rue *des Prêtres S. Severin*.

La rue *Zacharie* aboutit d'un côté à la rue S. Severin, & de l'autre à la rue de la Huchette. En 1300, on la nominoit la

rue *Sac-à-lie;* en 1386 & 1423, la rue *Sa-calie;* en 1433, la *Ruelle de Sacalie*, & enfin par corruption, on l'appelle la rue *Zacharie*.

La rue *Sallembriere* eſt vis-à-vis la petite porte de l'Egliſe de S. Severin, & n'eſt proprement qu'un cul-de-ſac. En 1380, on la nommoit la rue *Saillembren;* en 1385, la rue *Saillenbren;* en 1386, la rue *Saille-en-bien;* d'autres l'ont quelquefois nommée la rue *Faille-en-bien*, & aujourd'hui *Sallembriere*.

L'ÉGLISE DE S. SEVERIN.

Cette Egliſe n'étoit dans ſon origine qu'un petit Oratoire ſous l'invocation de S. Clément; mais l'Egliſe qu'on bâtit en ſa place, prit le nom de S. Severin. Comme l'Hiſtoire fait mention de deux Saints de ce nom, qui ſont venus à Paris, il eſt difficile de décider duquel des deux cette Egliſe a pris le nom qu'elle porte. L'un de ces Saints, qui étoit Abbé d'Agaune, vint à Paris vers l'an 506, & procura au Roi *Clovis*, par ſes prieres, la guériſon d'une maladie qui le tourmentoit depuis long-temps. Il ſe retira enſuite à Châteaulandon, en Gâtinois, où il mourut le 11 Février de l'année ſuivante. Quant à l'autre S. Severin, tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il s'enferma dans une cellule d'un des faux-

bourgs de Paris; qu'il y vécut reclus pendant plusieurs années, & que sa haute piété porta *Clodoalde* ou S. *Cloud* à se mettre sous sa conduite, & à recevoir de lui l'habit Monastique. Celui-ci mourut sous le regne de *Childebert*, &., comme l'on croit, le 24 Novembre. M. *de Valois* a prétendu que ce saint Solitaire étoit le Titulaire de l'Eglise de S. Severin; mais les Religieux Bénédictins qui ont fait l'Histoire de la ville de Paris, croient qu'il s'est trompé, parce que cette Eglise célebre tous les ans sa Fête, non pas le 24 Novembre, qui est le jour de la mort de S. Severin, le Solitaire, mais le 11 Février, qui fut celui de la mort de l'Abbé d'Agaune. Cette raison n'est pas bien forte, & le sentiment de *Valois* me paroît plus probable que celui des deux Historiens de la ville de Paris; car puisqu'il est constant qu'il y a eu en cet endroit un Reclus nommé *Severin*, n'est-il pas plus naturel de croire que l'Eglise qu'on y a bâtie ensuite, en a pris le nom, que d'aller chercher saint Severin, Abbé d'Agaune, qui n'ayant fait, pour ainsi dire, qu'une apparition à Paris, devoit y être beaucoup moins connu que le Solitaire, qui y avoit passé une partie de sa vie, & y étoit mort dans une grande réputation de sainteté? Cette conjecture est d'autant plus vraisembla-

ble, qu'elle eſt confirmée par une Charte du Roi *Henri I*, qui eſt conſervée dans les Archives de l'Egliſe de Paris, & qui eſt rapportée par le P. *du Bois* dans l'Hiſtoire de cette Egliſe. Par cette Charte, qui eſt de 1031, ce Prince donne à l'Egliſe de Paris quelques Egliſes ſituées dans les fauxbourgs de cette Ville, qui dans le temps des troubles du Royaume, avoient été dépouillées de tous leurs biens, & étoient devenues déſertes. Parmi ces Egliſes ruinées, il met celle de S. Severin le Solitaire, *Severini Solitarii;* ce qui prouve au moins que du temps du Roi *Henri I*, on croyoit que c'étoit S. Severin le Solitaire, ou l'Hermite, qui étoit le Titulaire de cette Egliſe, & non pas S. Severin Abbé d'Agaune.

L'Evêque de Paris érigea cette Egliſe en Egliſe Paroiſſiale, & voulut que ſon Curé eût le titre d'Archiprêtre, & qu'en cette qualité, il eût inſpection ſur les Curés des fauxbourgs, comme le Curé de la Madelaine l'avoit ſur les Curés de la Ville. Aujourd'hui cette qualité n'eſt qu'un titre d'honneur ſans fonction, & qui ne donne d'autre privilege que celui de précéder les autres Curés au Synode, & d'aſſiſter l'Archevêque, lorſque le Jeudi-Saint il bénit les Saintes-Huiles.

Le bâtiment de l'Egliſe de S. Severin

est gothique, & a été fait à diverses reprises, comme on le remarque à son architecture; mais on ignore quand il a été commencé: on sait seulement qu'en 1495 on acheva l'agrandissement qu'on avoit été obligé de faire à cette Eglise, & que pour cet effet, on prit la Chapelle de la Conception de la Vierge, & on en fit bâtir une autre derriere le Chœur aux dépens des Administrateurs de la Confrairie.

En 1684, on fit des réparations considérables dans le Chœur, dont on changea la décoration, & principalement celle du grand-Autel. Celui-ci, qui est d'ordre composite, fut décoré de huit colonnes de marbre, posées sur un demi-cercle, qui soutiennent une demi-coupole enrichie de quelques ornemens de bronze doré. Les piliers les plus proches de cet Autel, ont été aussi ornés de marbre, de flammes & de festons. Aux quatre piliers qui sont les plus proches de l'Autel, sont autant de Termes portant des cornes d'abondance qui servent de chandeliers. Entre les arcades des piliers, au-dessus des balustrades de fer doré, sont les chiffres de S. Severin, & les armes d'*Orléans*, qui sont de France au lambel d'argent. L'écu est en losange, parce que ce sont les armes d'*Anne-Marie-Louise d'Orléans*, Duchesse de Mont-

penſier, & fille de *Gaſton-Jean-Baptiſte de France*, Duc d'Orléans, laquelle étoit, ſans contredit, la principale Paroiſſienne de cette Egliſe. Toute cette décoration a été exécutée par *Baptiſte Tubi*, Sculpteur très-habile, d'après le deſſein de *le Brun*, premier Peintre du Roi *Louis XIV*. On dit qu'elle couta vingt-quatre mille quatre cens livres, & que cette ſomme fut fournie par Mademoiſelle de *Montpenſier*, par le Curé & par la Fabrique.

Comme Mademoiſelle de *Montpenſier* a demeuré toute ſa vie au Palais de Luxembourg, ou d'Orléans, qui eſt de la Paroiſſe de S. Sulpice, nous ne ſaurions point par quel hazard elle étoit de la Paroiſſe de S. Severin, ſi cette Princeſſe n'eût pris ſoin elle-même de nous l'apprendre dans les Mémoires de ſa vie. Elle y dit qu'ayant eu ſujet de ſe plaindre de Meſſieurs de S. Sulpice, elle conſulta là-deſſus M. *de Harlay*, pour lors Archevêque de Rouen, qui le fut enſuite de Paris. Ce Prélat, lui ayant dit que les Evêques étoient les maîtres d'envoyer les gens dans quelle Paroiſſe ils vouloient, Mademoiſelle de *Montpenſier* écrivit auſſi-tôt à M. *de Perefixe*, Archevêque de Paris, pour le prier de lui nommer une Paroiſſe pour elle & pour ſes gens. Ce Prélat lui envoya ſur le

champ un papier par lequel il lui nommoit S. Severin pour elle, pour les gens à elle qu'elle avoit logés de son côté dans le Luxembourg, & pour ses Officiers qui seroient logés hors de son Palais. Depuis ce temps-là jusqu'à sa mort, cette Princesse n'eut pas d'autre Paroisse à Paris que celle de S. Severin.

Les figures peintes sur les arcades de cette Eglise, sont singulieres en ce qu'elles représentent les Sybilles en regard avec les Prophetes, les Patriarches & les Apôtres : elles ont été peintes sur un fond d'or par *Jacob Bunel*, né à Blois, & Peintre estimé, dont on voit plusieurs tableaux dans Paris.

Au sixieme pilier de cette Eglise, du côté de la rue S. Severin, est une statue dont aucun Descripteur, ni Historien de Paris n'a parlé, & qui cependant est une des plus belles qu'il y ait. C'est la sainte Vierge, qui est dans une chaire à pans, ou chaire de Prédicateur. La jeunesse, la douceur, la modestie sont peintes sur son visage. Cette statue, qui n'est qu'à mi-corps & en bois, fut placée en cet endroit l'an 1495, lorsque pour agrandir cette Eglise, on fut obligé de prendre la Chapelle de la Vierge qui étoit vis-à-vis ce pilier, & qu'on en bâtit une autre derriere le Chœur. Ce fut pour conserver la mémoire de cette an-

cienne Chapelle de la Vierge, qu'on mit ici cette ſtatue, qui a été reſtaurée en 1724, ainſi qu'il paroît par l'inſcription qu'on y voit, & qui eſt conçue en ces termes :

Ante an. 1495, hîc erat Sacellum
B. M. V. ob rei memoriam,
qui dicti Sacelli temporalia gerunt,
hanc effigiem tempore delapſam
reſtitui curarunt. An. D. 1724.

On nommoit cette Chapelle de la Vierge, la Chapelle de la *Conception*, à cauſe que ce fut dans cette Egliſe que fut établie en 1385, la premiere Confrairie qu'on ait vue en France, en l'honneur de la Conception de la Vierge. On annonçoit cette Fête dans tous les Quartiers de la Ville, juſqu'à ce qu'on eût érigé de pareilles Confrairies dans les autres Egliſes.

On voit à côté de la petite porte de cette Egliſe, qui conduit à la rue de ſaint Severin, une Chapelle où l'on remarque deux tableaux qui ſont de *Champagne*, & dont l'un repréſente S. Joſeph, & l'autre ſainte Genevieve.

Outre la Confrairie de la Conception, il y en avoit encore dans cette Egliſe pluſieurs autres, telles que celle du Saint-Sacrement, celle de la Trinité & du S. Eſprit, celle de S. Mamets, celle de

S. Roch & celle de S. Sébastien. Toutes ces Confrairies avoient leurs Administrateurs & leurs Chapelains.

La Chapelle de S. Pierre, ou des trois Nativités, se nomme aussi la Chapelle des *Brinons* : c'est une espece de Bénéfice qui a son revenu particulier, au moyen duquel le Titulaire ou Commissaire de ladite Chapelle est tenu d'acquitter les Messes & les Prieres que Messieurs de *Brinon* y ont fondées. C'est ici le lieu de la sépulture de plusieurs personnes de ce nom, à commencer par *Yves Brinon*, Examinateur de par le Roi au Châtelet de Paris, & Procureur au Parlement, qui mourut le 12 Janvier 1529. Cette famille des *Brinons* s'éleva dans la suite, & a fait des alliances illustres.

Sur le mur à droite de l'entrée des charniers, dans la Chapelle du Saint-Sacrement, est posée une table de marbre blanc, sur laquelle on lit ce qui suit :

MESSE
par chacun jour à midi,
à perpétuité,
fondée par Dlle MARIE DE PARIS,
Ve. de Me. PHILIPPE GUNEAU, *Notaire,*
pour le repos des ames de son
mari, d'elle, de leur fille &
parens, suivant le contrat

passé pardevant Me. GUESDOU *&*
son Confrere, Notaires, le 11
Décembre 1712.
Priez Dieu
pour eux.

Cet annuel, aux termes de la fondation, doit être acquitté par un Prêtre habitué de la Paroisse, nommé par la famille de la testatrice, dont il ne subsiste aujourd'hui que *Louis-Nicolas de Paris*, Conseiller-Correcteur des Comptes, fils unique de feu *Nicolas de Paris*, substitut de M. le Procureur-Général.

Dans la Sacristie il y a une lame de cuivre, qui autrefois a été à un pilier du Chœur; mais qui en fut ôtée, lorsqu'on y fit les réparations dont j'ai parlé. Sur cette lame est gravée cette inscription:

JACOBUS BILLIUS PRUNÆUS,

nobilissima Billionum *familia, generosissimo patre, pro Rege Guisiæ imperante ortus, Abbas sancti Michaelis in eremo pientissimus, sacræ & politioris Litteraturæ callentissimus, Linguarum Hebraicæ, Græcæ & Latinæ peritissimus, sanctorum Græcorum Patrum interpres fidissimus, Catholicæ fidei propugnator acerrimus, Pauperum Pater locupletissimus, in cunctis Religionis & pietatis operibus exercitatissimus, omni denique virtutum genere*

cumulatissimus, multis Libris Græcis, Latinis & Gallicis, summâ doctrinâ & pietate refertissimis prosâque & metro editis celeberrimus. Anno ætatis suæ 47, Salutis verò 1581, horâ nonâ serotinâ diei illius, quo Christus Dominus in mundum venit, ut eum, cæterosque pios ejus similes, in Cœlum assumeret, moritur, hicque jacet cujus anima requiescat in pace.

Hîc jacet illustri Prunæo *stemmate clarus*
Billius, *& longè clarior ipse suo.*
Cujus fama volat, virtusque ignara sepulchri,
Cujus docta vigent nescia scripta mori.
Cujus & in Cœlis animus per secula gaudet.
Ejus hic ad tempus dum tegit ossa lapis.
Sic tria læta virum tantum partita sibi sunt,
Mundus, terra, polus, nil miser orcus habet.

Jacques de Billi, dont je viens de rapporter l'épitaphe, étoit né à Guise, dont son pere étoit Gouverneur pour le Roi *François I*; mais leur famille est de Beausse, où elle est au rang des plus nobles. Elle porte pour armes d'or, à la croix d'azur, & a fait plusieurs branches, dont celle de *Prunay le Gillon* a été formée par *Louis de Billi*, second fils de *Perceval de Billi*, Baron de Cour-

ville, & de *Louise de Vieuxpont*, sa femme. Ce *Louis de Billi* fut Gouverneur de Guise, & eut une nombreuse postérité de *Marie de Brichanteau*, sa femme. C'est d'eux qu'étoit né *Jacques de Billi*, Abbé de S. Michel en l'Herm, un des plus savans hommes de son temps. Il étoit Poëte, Littérateur & Théologien, & avoit traduit quelques Ouvrages de S. Jean Chrysostôme, de S. Basile, de S. Jean de Damas, &c. Un de ses freres, nommé *Geoffroy de Billi*, fut Religieux & Grand-Prieur de l'Abbaye de S. Denis, puis Abbé de S. Vincent & de S. Jean d'Amiens, & enfin Evêque & Duc de Laon, Pair de France, mort le 28 Mai 1612.

Dans la Chapelle de sainte Barbe, qui est proche la porte du Cimetiere, il y a un buste de marbre blanc, posé dans une niche, & au-dessus est une table de marbre noir, sur laquelle est l'épitaphe d'*Etienne Pasquier*, Avocat célebre, dont la mémoire est en vénération parmi les honnêtes gens, & sur-tout parmi ceux qui aiment notre Histoire, laquelle lui est infiniment redevable.

STEPHANI PASCHASII

Epitaphium quod sibi ipse scripsit.

Quæ fuerit vitæ ratio si fortè requiris,
Siste gradum, & paucis ista, viator, habe.

Parisiis olim causis patronus agendis
Haud inter socios ultimus arte togæ.
Id solemne mihi statui despectus ut esset
Et procul à nobis, & procul invidia.
Inter utrumque fui medius, miserique clientis
Suscepi in ditem sorte patrocinium;
Tum ratiociniis allectus Regius actor.
Principe ab Henrico est hæc mihi parta quies.
Vixi non auri cupidus, sed honoris avarus.
Hei mihi, quàm varius nunc ego præco mihi!
Ingenium expressi variè, prosâque metroque,
Fama ut post cineres splendidiore fruar.
Æquævam thalamo junxit trigesimus annus,
Mascula quæ peperit pignora quinque thoro.
Quatuor è quinis orbati matre fuerunt,
Pro patria quintus fortiter occiderat.
Privatos tandem juvat, ô coluisse Penates,
Contentum & modica vivere sorte mihi.
Jamque ego septem annos sex denaque lustra peregi,
Robore corporeo firmus, & ingenio.
At nihil hæc, animam nisi tu Deus alme reposcas,
In cœlumque tua pro bonitate loces.

On lit encore cette autre épitaphe d'*Etienne Pasquier*.

D. O. M.

Et æternæ memoriæ STEPHANI PASCHASII, *Regis Consiliarii & summarum rationum Advocati generalis, Jurisconsulti, Oratoris, Historiographi, Poetæ Latini & Gallici celeberrimi, pluribus ingenii, corporis & fortunæ dotibus cumulati, vitâ fatoque felicissimi. Obiit 3 Calendas Septembris 1615, ætatis 87.*

Etienne Pasquier a été un des plus savans hommes de son temps. On peut dire de lui qu'il a été l'oracle du XVIe siecle. Il avoit une très-vaste connoissance de l'Histoire & particuliérement de celle de France; ce que témoignent les singulieres *Recherches* qu'il en a publiées en différentes occasions. Ses lettres sont aussi curieuses qu'agréables. Il fut toujours très-opposé aux Jésuites, dont il connoissoit à fond la doctrine. Le *Catéchisme* qu'il donna sous leur nom, lui attira la haine & la vengeance de la Société, dont le P. *Garasse* fut le ministre implacable, en publiant une foule d'Ecrits pleins de la bile la plus amere. *Pasquier* fit encore plusieurs Poésies très-ingénieuses, latines & françoises. On y admire, outre l'enjouement plein d'un

ſel délicat, cette urbanité ſi rare dans nos Erudits, qui veulent être plaiſans. *Nicolas Paſquier*, ſon fils, ſe diſtingua auſſi dans la Littérature; & les Œuvres de l'un & de l'autre ont été imprimées en 2 vol. in-folio en 1723.

Au milieu du Cimetiere, on remarque un tombeau élevé, fermé par une grille de fer, couvert, & ſur lequel eſt la figure d'un homme couché, ayant la tête appuyée ſur une de ſes mains, & le coude ſur des livres. Autour de ce tombeau eſt écrit ce qui ſuit :

En ſouvenance du très-noble ſang des Comtes de PHRISE ORIENTALE, *auſſi pour les dons de grace, tant de l'eſprit, que du corps, de feu noble homme* ENNON *de* EMDA, *elu Gouverneur & Satrape de la cité de* EMDA, *qui ſur le cours de ſes études fut icy ravi par mort, en l'âge de vingt-trois ans, au grand regret de ſon payis & de tous ſes amis : Nobles femmes, ſa mere-grand, & ſa dolente mere, ont à leur cher & unique fils, fait dreſſer ce préſent Tombeau en témoignage du devoir de vraye & pure amitié, & certaine eſpérance de la Réſurrection du corps qui icy repoſe. Il trépaſſa l'an de Notre-Seigneur* 1545, *le dix-huitieme de Juillet.*

Nobilitate generis Comitum Orientalis PHRISIÆ, *& animi corporiſque dotibus*

præclaro D. ENNONI *de* EMDA, *civitatis* EMDENSIS *Præposito ac electo Satrapæ, propter certam hujus corporis resurrecturi spem, ac in amoris sinceri testimonium, avia, materque pia unico suo filio, qui hîc ex studiorum cursu, patriæ amicis omnibus magno cum luctu, anno ætatis suæ* XXIII, *morte præreptus est, hoc Monumentum statuerunt. Anno Domini* 1545, 18 *Julii.*

Quid fuerim, nostræ hæc recubans commonstrat imago:
Quid sim, quam teneo, putrida calva docet.
Peccati hanc nobis pœnam ingenuêre parentes;
Cujus sed Christus solvere vincla venit.
Hic mihi viventi spes qui fuit, & morienti
Æternum corpus quale habet ille, dabit
Peccati, fidei, Christique hinc perspice vires,
Ut te mortifices vivificetque Deus.

Gilles Personne, Sieur de Roberval, Géometre & Professeur Royal en Mathématiques, étoit né à Roberval, dans le Diocese de Beauvais, le 8 Août 1602. Il fut élevé dans les Lettres, & fit surtout de grands progrès dans les Mathématiques, & en obtint la Chaire de Pro-

fesseur au College de Maître-Gervais en 1632. Il disputa ensuite celle qui a été fondée par *Ramus*, & l'obtint. Il fut fort lié d'amitié avec *Gassendi* & *Jean Morin*. Celui-ci, qui occupoit une des Chaires de Professeur Royal, la demanda en mourant pour le Sieur de *Roberval*, qui la remplit dignement jusqu'à sa mort, sans quitter néanmoins celle de *Ramus*. Il mérita aussi une place dans l'Académie Royale des Sciences, & donna plusieurs Ouvrages au Public. Il mourut le 27 Octobre 1675, dans le College de Maître-Gervais.

Louis Moreri, Docteur en Théologie, premier Auteur du grand Dictionnaire Historique, étoit né à Bargemont, dans le Diocese de Fréjus, le 25 Mars 1643, & mourut à Paris le 10 Juillet 1680, âgé de 37 ans & trois mois.

Eustache le Noble étoit de Troyes en Champagne, & avoit été Procureur-Général au Parlement de Mets. C'étoit un homme d'esprit, & qui écrivoit avec une admirable facilité. Il étoit Poëte, Orateur, Historien, Philosophe, Jurisconsulte, & médiocre en tous ces genres. Sa mauvaise conduite lui attira des affaires fâcheuses, qui le firent séjourner long-temps en prison, où il continua à donner au Public différens Ouvrages. Le Recueil de ses Œuvres forment

20 volumes *in*-12. Il mourut le 31 Janvier 1711, âgé de 68 ans, & si pauvre, qu'il fallut que la Charité de sa Paroisse le fît enterrer. Il étoit d'une très-bonne famille. Son pere *Eustache le Noble*, Seigneur de Teneliere, avoit été Président & Lieutenant-Général au Bailliage & Présidial de Troyes. Son grand-pere *Pierre le Noble*, avoit eu la même charge, & étoit de plus Conseiller au Grand-Conseil. Le petit-fils prenoit la qualité de Baron de *S. Georges*. Il fit mettre à la tête de son *Histoire de l'Etablissement de la République de Hollande*, son portrait, avec ces quatre vers, qui sont de sa composition:

Nobilitas si clara dedit nomenque genusque
Clarior ingenio, nobiliorque micas.
Invida fortunæ sic spernens tela malignæ
Per scopulos virtus sæpius astra petit.

Scévole & *Louis de Sainte-Marthe*, freres jumeaux, ont été inhumés dans les Charniers de cette Eglise. Ils descendoient de *Gaucher de Sainte-Marthe*, Médecin de *François I*, & étoient fils puînés de *Scévole de Sainte-Marthe*, Procureur du Roi au Siege de Loudun, puis Maire & Capitaine de Poitiers, & Trésorier de France dans la Généralité de cette Ville. Les deux freres jumeaux, qui donnent lieu à cet article, ont passé leur

leur vie enſemble, & l'ont employée à éclaircir notre Hiſtoire. Ils n'avoient que vingt-ſix ans, lorſqu'ils commencerent à travailler à l'*Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de France*, qui fut publiée en 1619 en deux volumes *in-quarto*. La ſeconde édition parut en 1628 en deux volumes *in-folio*. Ils donnerent en 1647 une troiſieme édition fort augmentée, mais qui n'a pas été achevée, car elle devoit contenir trois volumes. Ils avoient fort avancé l'Ouvrage intitulé *Gallia Chriſtiana*, lorſqu'ils moururent. *Pierre Abel*, & *Nicolas*, fils de *Scévole*, l'un des Auteurs & neveux de *Louis*, acheverent ce qui manquoit à ce Livre, & le publierent en 1656. On peut dire qu'on ne connoît point de famille qui ait produit un auſſi grand nombre de Savans que celle-ci. Depuis *Gaucher de Sainte-Marthe*, premier Médecin de *François I*, il n'y a point eu de filiation qui ne ſe ſoit diſtinguée par l'eſprit & par le ſavoir. Voici les épitaphes qu'on a conſacrées à *Scévole* & à *Louis de Sainte-Marthe*, & qu'on trouve ſous les Charniers de cette Egliſe.

D. O. M.

SCEVOLÆ AC LUDOVICO
SAN-MARTHANIS,
Viris nobilibus & illuſtribus;

SCEVOLÆ *in Pictonibus Franciæ*
Quæſtorum præſidis ſcriptis incliti filiis,
LUDOVICI DOMINI *de* NEUILLY,
Cognitoris Regii Nepotibus,
Comitibus Conſiſtorianis,
& Hiſtoriographis.
In eodem utero editis, ſic lineamentis oris
omniumque membrorum ſtatura,
ſincerâ pietate, virtute ſingulari,
temperantiâ ac tranquillitate animi;
geminis planè atque germanis
morum ſimilitudine, ſocietate
ſtudiorum,
fraternâ concordiâ,
& ferè perpetuâ vitæ ac victûs
communitate conjunctiſſimis:
Qui cùm iiſdem præceptoribus uſi,
AURATO BULENGERO
PASSERATIO, *celeberrimis Profeſſoribus*,
& eiſdem diſciplinis inſtituti fuiſſent,
pari animo & labore unum ambo
multorum annorum opus aggreſſi
Regium Francorum genus,
& propaginem
reſque geſtas doctis voluminibus
expoſuêre;
& ad extremam felicemque ſenectutem,
non à cunctis modò ſtudioſis culti,
ſed etiam Principibus & Regibus noſtris
externiſque noti, chari,
acceptique pervenêre
Par fratrum incomparabili

PETRUS SCEVOLA SAN-MARTHANUS,
SCEVOLÆ *filius*,
SCEVOLÆ *nepos*, PATRI
patruoque optimis & indulgentissimis
ponendum curavit.
Vixit SCEVOLA *ann.* 78,
menses 8, *dies* 18.
Obiit 7 *Idûs Sept. anno* 1650.

LUDOVICUS *decessit*
ann. ætatis 84,
mens. 1, *dieb.* 9, *Christi* 1656,
Aprilis 29.
In geminis unum, & geminos agnovit
in uno,
Ambos qui potuit doctus adire senes.

In eodem loco jacent V. C. fratres,
SCEVOLÆ *filii*,
SCEVOLÆ *nepotes*,
NICOLAUS SAN-MARTHANUS,
sacri Consistorii Assessor,
& Eleemosinarius Regius,
Prior sancti Germani in Pictonibus,
pietate, scientiâ & operibus clarus,
qui obiit 6 *Idûs Febr.* 1662,
ann. 39 *ætatis.*

ET PETRUS SCEVOLA
SAN-MARTHANUS,
Dominus de Mere supra Andriam,
Comes Consistorianus,
sacrique Palatii Magister Œconomus,

Historiographus Regius,
qui obiit anno Christi 1690,
9 Augusti, ætat. 72.

Louis Ellies du Pin, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, ci-devant Professeur Royal de Philosophie, a été aussi inhumé sous ces Charniers. Ce célebre & infatigable Ecrivain étoit né à Paris le 17 Juin 1657, & étoit fils de *Louis Ellies, Ecuyer Sieur du Pin*, issu d'une noble & ancienne famille de Normandie, & de *Marie Vitart*, d'une famille de Champagne. Celui qui donne lieu à cet article, fut reçu Maître ès Arts en 1672, Bachelier en Théologie en 1680, & Docteur le premier de Juillet 1684. Depuis ce temps-là il n'a point cessé de faire part de ses lumieres au Public.

Voici l'épitaphe qu'on a mise sous ce Charnier auprès de sa tombe; l'on peut dire qu'elle n'est point flattée.

D. O. M.

HIC JACET

LUDOVICUS ELLIES DU-PIN,

Sacræ Theologiæ Parisiensis Doctor,
veritatis cultor, & indagator non otiosus,
vetera Ecclesiæ Monumenta
indefesso labore illustravit.

Regni jura
& Ecclesiæ Gallicanæ Libertates
acriter non minùs quàm eruditè
propugnavit.
Immensæ in omni genere lectionis
& doctrinæ laude conspicuus,
idemque animo miti ac modesto,
nihil in omni vita, visus est oblivisci,
præter injurias.
Ecclesiæ munitus Sacramentis,
obiit VI *Junii,*
anno R. S. H. M. DCCXIX.
ætatis verò LXII.
REQUIESCAT IN PACE.

J'ajouterai ici le portrait qu'a fait de feu M. *Dupin*, un Ecrivain également habile & désintéressé, & je le copie d'autant plus volontiers, que c'est une paraphrase élégante de l'épitaphe qu'on vient de lire.

On ne peut, dit-il, *lui refuser la louange d'avoir eu un gout excellent, une grande exemption des préjugés ordinaires, un esprit net, précis, méthodique, une lecture immense, une mémoire heureuse, une imagination vive, mais réglée, un style léger & noble, un caractere équitable & modéré, sans parti, sans violence, sans prévention, plein de ressources dans les besoins, plus porté à la paix qu'à la division, & propre à former des pro-*

jets de réunion, s'il y avoit lieu d'en espérer quelqu'une de la part des Communions étrangeres.

Dans le temps que *Vitré*, célebre Imprimeur, étoit Marguillier de cette Eglise, il fit mettre deux Vers François, pour servir d'inscription à ce Cimetiere.

Tous ces morts ont vécu ; toi qui vis, tu mourras :
L'instant fatal est proche, & tu n'y penses pas.

La Cure de S. Severin est à la nomination & collation de l'Archevêque de Paris.

La rue du Foin traverse de la rue saint Jacques, à la rue de la Harpe, & portoit autrefois le nom de *la Fennerie*. En 1382 & 1386 on la nommoit *la rue au Foing*; en 1388, 1391 & 1407 on l'appelloit la rue *aux Moines de Cernay*, parce que l'Abbé & les Moines des Vaux de Cernay avoient leur Hôtel en cette rue. Depuis elle a repris le nom de la rue du Foin. On remarque dans cette rue le College de *Maître-Gervais*, & la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de cette Ville.

LE COLLEGE DE MAÎTRE-GERVAIS.

Gervais Chrétien, connu sous le nom de *Maître-Gervais*, fut le Fondateur de

ce College. Il étoit né de parens fort pauvres qui demeuroient dans la Paroisse de Vendes, Doyenné de Fonteney, dans le Diocese de Bayeux. A l'âge de quinze ou seize ans il fut envoyé à Paris par le Seigneur *de Vendes*, pour mener un lévrier à *Jean de France*, Duc de Normandie, fils aîné du Roi *Philippe de Valois*. Ce Prince ayant remarqué à la physionomie & aux discours de *Gervais*, qu'il avoit de l'esprit, commanda qu'on le fît étudier au College de Navarre. Il fit des progrès surprenans dans les Lettres & dans les Sciences, sur-tout dans la Théologie & dans la Médecine, & son savoir ne demeura point sans récompense; car outre que le Roi *Charles V.* le choisit pour être son premier Physicien ou Médecin, il devint Chanoine de l'Eglise de Paris, Archidiacre de celle de Chartres, Chanoine de la Matre, & d'Arry dans l'Eglise de Bayeux, & puis Chancelier de cette même Eglise. Ce fut de ses épargnes qu'il fonda le College de son nom, pour donner à de pauvres Ecoliers le moyen d'étudier. L'acte de fondation est du 20 Février 1370. *Charles V.* l'approuva par ses Lettres-Patentes de l'an 1378. *Aimeric de Magnac*, Evêque de Paris, y donna son consentement, de même que le Pape *Grégoire XI.* par trois de ses Bulles, dont l'une est de l'an 1376, &

les autres de 1377. Ce College eſt principalement affecté aux Etudians du Dioceſe de Bayeux, & doit être occupé par un Principal, & vingt-ſix Bourſiers partagés en deux communautés, dont l'une doit être compoſée de douze Artiens, ou Etudians aux Humanités; & l'autre de huit Etudians en Théologie, deux en Médecine, deux en Droit Canon, & deux en Mathématique. Le 22 Septembre de l'année de la fondation, on incorpora à ce College les Bourſiers d'un College que *Robert Clément* avoit fondé en 1349 dans la rue Haute-feuille en une Maiſon appellée *le Pot d'Etain*, à cauſe que les biens que ce Fondateur avoit laiſſés, ſes dettes payées, ne montoient qu'à dix-huit livres de rente. Les deux Bourſes pour les Etudians en Mathématique ont été fondées par le Roi *Charles V*, qui donna auſſi à la Chapelle de ce College, laquelle eſt ſous l'invocation de la Vierge, un Reliquaire de vermeil ſur lequel eſt cette inſcription :

CHARLES, *par la grace de Dieu, Roi de France, V. de ce nom, a donné ce Joyau avec la croix qui eſt dedans, aux Ecoliers du Dioceſe de Notre-Dame de Bayeux le 14 Février 1374.*

Les deux Bourſes fondées par le Roi *Charles V.* pour des Etudians en Mathé-

matique, ont donné lieu à plusieurs Mathématiciens de professer cette Science dans ce College. Parmi ces Professeurs on distingue *Oronce Finé*, qui est regardé comme le Restaurateur de la Mathématique en France. Le fameux *Postel* y enseignoit en 1563, ainsi qu'il paroît par la Lettre qu'il écrivit cette année-là à *Masius*, & qui est datée de ce College. *Gilles Personne*, Sieur *de Roberval*, de l'Académie Royale des Sciences, & Professeur Royal en Mathématique, a professé aussi jusqu'à sa mort dans ce College, où il avoit fixé sa demeure.

Nous ne voyons point que le Roi *Charles V.* ait fait d'autres biens à ce College; cependant par ses Lettres du mois d'Avril 1378, il prend la qualité & l'autorité de Fondateur, & ordonne que son Aumônier & son Sous-Aumônier auront la collation des Bourses, & droit de visite & de correction dans ce College. C'est en vertu de ces Patentes que le Grand-Aumônier de France jouit ici de tous ces droits.

Maître-Gervais Chrétien mourut le 10 Mai 1382. Il avoit fondé dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris un Obit qui se dit tous les ans à pareil jour. Les Boursiers de son College devoient y assister, & alors on leur marquoit des places dans les bas sieges du Chœur.

En 1699 on cessa de remplir les Bourses, & on mit ce College sous la direction de deux Conseillers d'Etat, & de deux Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. Il y a ici deux Chapelles en titres de Bénéfices, qui rapportent environ 300 livres chacune. L'un des deux Chapelains est Procureur du College, & fait les fonctions de Principal.

Il y a environ cinquante Obits fondés dans ce College pour être chantés en notes avec les Vêpres & Vigiles; mais ils ne se disent plus qu'à basse voix depuis un Arrêt du Conseil rendu sur la permission accordée par le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris.

Dès qu'on eut cessé de remplir les Bourses, on démolit l'ancien bâtiment de ce College, & l'on en a élevé de vastes & solides, qui font un bel effet, & qui augmentent considérablement les revenus du College.

Dans cette même rue, mais de l'autre côté, & presque vis-à-vis la rue *Bout-brie*, est le Bureau des Libraires & Imprimeurs. Sur la grand-porte de cette Maison est cette inscription en lettres d'or:

CHAMBRE ROYALE
DES LIBRAIRES
ET IMPRIMEURS.
1728.

Dessus l'attique sont les armes de l'Université, écartelées avec celles de la ville de Paris, & appuyées sur deux Sphinx.

Sur la grand-porte intérieure de cette Maison, par laquelle on passe d'une cour à l'autre, est aussi une table de marbre sur laquelle on lit :

ÆDES REGIÆ
BIBLIOPOLARUM
ET TYPOGRAPHORUM.
1728.

A côté de la porte par laquelle on entre dans la Salle de Visite, il y a quatre vers latins, qui font connoître l'usage qu'on fait de cette Salle. Les Libraires n'ont pas eu besoin d'avoir recours à un Poëte étranger pour faire cette inscription : elle est du Sieur *Thiboust*, un de leurs confreres, habile homme dans sa Profession, né le 14 Novembre 1667, & mort le 22 Avril 1737.

BIBLIOTHEORIA.

Quos hic præficiunt Prætores, Regia servant
Mandata, ut vigeat Religionis amor.
Charta time prava, interdictave, Lydius aurum
Ut lapis, hæc libros sic domus æqua probat.

M. DCC. XI.

C'est dans cette Chambre que les Officiers de la Communauté des Libraires & Imprimeurs visitent gratuitement les Mardis & Vendredis de chaque semaine après-midi, les livres qui arrivent de tous les Pays du Monde dans cette grande Ville; c'est aussi le lieu de leurs Assemblées.

La rue *Boute-Brie* ou *Bout-Brie*, aboutit d'un côté à la rue du Foin, & de l'autre à la rue de la Parcheminerie. On la nommoit autrefois la rue des *Enlumineurs*, du temps que les Enlumineurs Jurés de l'Université y avoient établi leur demeure. On la nommoit en 1284 la rue d'*Erembourg de Brie*, à cause d'un Bourgeois de ce nom qui y demeuroit. On a depuis tant abrégé son nom, qu'on l'a nommée la rue *Bourg de Brie*, & la rue *Boute-Brie* ou *Bout-Brie*.

La rue des *Mathurins* va de la rue

S. Jacques à la rue de la Harpe. Elle se nommoit anciennement, tantôt la rue *des Thermes*, tantôt la rue *des Bains*, & tantôt la rue *du Palais des Bains*, à cause d'un vieux Palais dont il reste encore des ruines, & où les Empereurs Romains avoient des Bains. Après que les Religieux de la Sainte-Trinité de la Rédemption des Captifs, se furent établis en cet endroit, & qu'on leur eût donné le nom de *Mathurins*, à cause d'une Chapelle qui étoit sous l'invocation de S. Mathurin, on donna leur dernier nom à la rue, & elle l'a toujours porté depuis.

LE COUVENT DES RELIGIEUX DE LA SAINTE-TRINITÉ, ET RÉDEMPTION DES CAPTIFS, surnommés *Mathurins*.

Cet Ordre a été institué par S. *Jean de la Mathe* & par S. *Félix de Valois*. Le premier étoit né le 24 Mai 1169, à Faucon, village de la Vallée de Barcelonette en Provence, & d'une famille riche, qui l'envoya étudier à Paris, où il fut fait Chanoine. On dit qu'il fut si mal édifié de la vie des Ecclésiastiques, qu'il quitta son Canonicat pour aller vivre dans un désert du territoire de Meaux sur les bords de la Marne. Quant à *Félix de Valois*, les Historiens sont fort par-

tagés sur son origine. Les uns disent qu'il étoit d'une naissance obscure, & qu'il prit le nom de *Valois*, qui étoit celui de son pays; mais d'autres, parmi lesquels sont le P. *Anselme*, dans son Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, & le Sieur *Caille du Fourni*, qui a corrigé & augmenté le Livre du Pere *Anselme*, disent que *Félix* étoit de l'illustre Maison de *Valois*, fils de *Raoul* I. du nom, surnommé *le Vaillant*, Comte de Vermandois, de Valois, &c. & d'*Aliénor*, sœur de *Thibaud IV.* du nom, Comte de Champagne, & petit-fils d'*Hugues de France*, Comte de Vermandois & de Valois, & troisieme fils du Roi *Henri* I. du nom.

Si on avoit demandé au P. *Anselme* des preuves de l'auguste origine de *Félix de Valois*, je suis persuadé qu'on l'auroit fort embarrassé, & qu'il auroit été réduit à citer la Légende de ce Saint, où il est dit qu'il étoit neveu de *Thibaud Comte de Champagne*; mais on sait que les anciens Légendaires étoient souvent de très-mauvais Généalogistes. Je ne comprends point comment le Sieur *du Fourni*, Critique judicieux & exact, a passé sur cet endroit du Livre du P. *Anselme*, sans en faire sentir le faux. Le P. *Simplicien* n'a pas été si complaisant que le sieur *du Fourni*; car il a fort bien remar-

qué ſur cet endroit de la Généalogie des Comtes de Vermandois, de Valois, &c. qu'*il n'y a guères d'apparence que ſaint Bernard, ſi zélé contre le divorce de ce Prince* (*Raoul I.* Comte de Vermandois, de Valois, &c. qui répudia *Aliénor*) *n'eût pas appuyé fortement ſur le jeune* Hugues, *qui devoit avoir quinze ans, lorſque ce ſaint Abbé écrivoit au Pape contre* Raoul. En effet, cet argument négatif eſt un de ceux qui valent des démonſtrations.

Ceux qui ſuivent le ſentiment du Pere *Anſelme*, ajoutent que *Félix de Valois* naquit à Amiens le 9 Avril 1127; & comme c'étoit le jour de la fête de S. *Hugues*, on lui donna ce nom ſur les Fonts de Baptême. Un naturel doux, porté à la piété, & cultivé par S. *Bernard*, ne promettoit rien moins qu'un Prince d'une vertu éminente. Il ſe prêta quelque temps aux exercices que ſa grande naiſſance demandoit de lui; il fit même quelque ſéjour à la Cour du Roi *Louis VI*; mais toujours ſans perdre Dieu de vue. Ce fut dans ce même eſprit qu'il crut qu'il n'y avoit point d'emploi qui convînt mieux à un homme de ſa naiſſance & à ſa maniere de penſer, que d'aller enlever la Terre-Sainte aux Infideles. Ce fut lui & S. Bernard qui engagerent le Roi *Louis VII*. à cette guerre,

dont le ſuccès ne répondit point à leurs eſpérances *. A ſon retour, *Hugues* réſolut de quitter le monde, & d'aller vivre dans le déſert, au milieu des auſtérités de la pénitence.

Il prit le nom de *Félix*, pour n'être point connu, & alla ſe cacher ſur une montagne de Provence, proche de Digne. Il y trouva S. Fiacre qu'un même eſprit avoit conduit en cet endroit. S. Fiacre étant mort, Dieu ne laiſſa pas long-temps *Félix* ſans ſecours, car il lui envoya *Jean de la Mathe*. Ces deux Saints auroient paſſé toute leur vie dans cette retraite, ſi la volonté de Dieu, déclarée par des miracles, ne les en avoit fait ſortir. On raconte qu'il y avoit dans ce déſert un cerf blanc, qui s'étoit familiariſé avec ces deux Anachoretes, & qu'un jour ils s'apperçurent que cet animal avoit ſur ſon bois une croix moitié bleue & moitié couleur de pourpre. Cela les ſurprit d'abord, & c'étoit en effet bien ſurprenant; mais après quelques momens de réflexions, *Jean de la Mathe* trouva, dit-on, le ſens de cette énigme, en la rapprochant d'une viſion qu'il avoit eue le jour qu'il dit ſa premiere

* *Annales Ordinis Sanctiſſimæ Trinitatis Redemptionis Capt. &c. Autore Bonaventurâ Barone Hyberno Clonmelienſi, Ordinis ſeraphici S. Franciſci*, in-fol. *Romæ*.

Messe. Il conta à *Félix* qu'il avoit vû durant l'élévation de l'Hostie, un Ange vêtu de blanc, ayant sur la poitrine une croix semblable à celle du cerf, & se tenant au milieu de deux Esclaves, l'un Negre, & l'autre Chrétien, comme pour les échanger. Il ajouta que dès lors il avoit cru que Dieu le destinoit à être l'Instituteur d'un nouvel Ordre Religieux qui travaillât à racheter les Chrétiens, qui étoient Esclaves entre les mains des Infideles ; que l'Evêque à qui il avoit communiqué cette vision, en avoit approuvé l'explication, & lui avoit conseillé de s'en aller sur le champ à Rome ; que ne se sentant pas encore assez parfait, il s'étoit retiré dans les déserts de Meaux, pour se préparer par la priere & par le jeûne à ce saint ouvrage ; qu'un Ange l'avoit ensuite amené dans la retraite de *Félix*, comme au lieu où il devoit recevoir les derniers ordres pour cette entreprise. *Félix*, malgré tous ces miracles, crut qu'il falloit se mettre en prieres, & attendre une révélation encore plus précise, avant que de se rengager dans le monde. Ils n'attendirent pas long-temps, car les Anges eurent soin de leur porter des ordres plus marqués. Le 22 Décembre 1196, les deux Saints quitterent leur solitude, & vinrent à Paris pour y prendre des Lettres de re-

commandation. Ils partirent delà pour Rome à pied, au cœur de l'hiver, & y arriverent à la fin de Janvier 1197. Les Historiens remarquent qu'en passant près de leur désert de Provence, le cerf blanc, qui avoit toujours sa croix bleue & rouge sur son bois, les reconnut, & les suivit à Rome. Ils furent admis à l'audience du Pape *Innocent III.* le premier jour de Février suivant. Le lendemain de l'audience, le Pape, après avoir célébré la Messe dans l'Eglise de saint Jean de Latran, & ayant vu lui-même l'Ange & les deux Captifs, appella les deux Instituteurs, & leur dit : *Filioli, adverto, Dei Spiritu vos duci*, &c. Ensuite il leur donna un habit & une Regle, & ordonna qu'ils seroient appellés *Moines de la Très-Sainte Trinité : Atque idcircò Monachos Ordinis Sanctissimæ Trinitatis de Redemptione Captivorum voluit appellari.* *

Si l'on demande pourquoi le Pape voulut qu'ils portassent le nom de *Moines de la Très-Sainte Trinité*, on répond que c'est à cause que dans la premiere Messe que dit *Jean de la Mathe*, & dans celle que le Pape célébra le jour qu'il approuva cet Ordre Religieux, un Ange leur apparut au milieu de deux Esclaves.

* *Burghesius, in Præleq. ad Statuta Ord. Sanctissimæ Trinit. Duaci excus. an.* 1586.

Ces Peres ſont d'ailleurs habillés de blanc,& portent ſur l'eſtomac une croix rouge & bleue. On nous dit que le blanc marque le Pere-Eternel, le rouge le Saint-Eſprit, & le mêlange de ces deux couleurs, le Fils qui tient le milieu. Enfin, trois Papes, qui étoient tous trois troiſiemes de leur nom, ont contribué à l'établiſſement, ou à l'agrandiſſement de cet Ordre, *Innocent III. Honoré III.* & *Céleſtin III.* Voilà trois raiſons étymologiques pour une, & il faudroit être bien difficile pour n'en être pas ſatisfait. On prétend que la Regle de cet Ordre avoit été dreſſée par *Eudes*, Evêque de Paris, & par *Abſalon*, Abbé de S. Victor, de concert avec *Jean de la Mathe*. Elle eſt rapportée tout au long dans la 478[e] Lettre du Pape *Innocent III.* On y voit qu'il n'eſt pas permis aux Religieux qui l'ont embraſſée d'aller à cheval, ni de manger de la viande hors les Dimanches & certaines Fêtes de l'année; mais ils ont obtenu diſpenſe pour ces deux articles, à cauſe des grands voyages qu'ils ſont obligés de faire. Pendant que cette Regle étoit encore en vigueur ſur ces deux points, ces Religieux ſe ſervoient d'ânes pour leur monture; ce qui les fit nommer durant quelque temps, *les Freres aux Anes*. On les nommoit encore ainſi l'an 1330, comme il paroît

par un titre de la Chambre des Comptes de cette année-là, quoique dès l'an 1267 le Pape *Clément IV.* leur eût permis d'aller à cheval.

Cet Ordre fit en peu de temps de si grands progrès par tout le monde Chrétien, qu'*Albéric*, qui écrivoit quarante ans après son Institution, dit qu'il avoit déja six cens Maisons dans chacune desquelles il n'y avoit, à la vérité, que sept Religieux, trois Clercs, trois Laïques ou Freres Convers, & le Supérieur appellé *Ministre*, qui étoit Prêtre. La Maison ou Couvent de Cerfroy, près de Gandelu, du côté de Meaux, lieu de la retraite de S. *Jean de la Mathe*, est la plus ancienne & la premiere de cet Ordre, & devroit être le séjour ordinaire du Ministre-Général. *Félix de Valois* y mourut en 1211, selon les uns, ou en 1212, selon les autres, & fut canonisé en 1677 par le Pape *Innocent XI.* sous le nom de *Félix de Valois.*

Jean de la Mathe mourut à Rome l'an 1213, ou 1214, c'est-à-dire, deux ans après *Félix*, son compagnon. Le Pape *Innocent XI.* ordonna aussi qu'on célébrât la fête de *Jean de la Mathe* le six des Ides de Février.

Leurs disciples ont été nommés differemment en differens temps. D'abord on les appella les Religieux *de la Trinité*

de la Rédemption des Captifs; mais ce nom étoit trop long & trop relevé pour le peuple, qui leur donna celui de *Freres de Cerfroy*, puis celui de *Freres aux Anes*, & enfin celui de *Mathurins*, qui est le nom sous lequel ils sont aujourd'hui plus généralement connus en France. Voici la raison pour laquelle on leur a donné ce dernier nom.

Il y avoit autrefois dans la rue des *Thermes*, qui est aujourd'hui la rue des *Mathurins*, un Hôpital ou Aumônerie qui portoit le nom de S. Benoît, comme il paroît par une Charte du Roi *Louis le Jeune* de l'an 1138, par laquelle il remet à cette Aumônerie une obole de cens qu'il avoit droit de prendre par chacun an sur la terre de *Simon Tournelle*, qui appartenoit à cette Aumônerie. *Eleemosyna beati Benedicti, quæ sita est in suburbio Parisiensi, juxta locum, qui dicitur* Thermæ, *obolum unum, quem de censu annuatim ab eadem eleemosyna habebamus, de terra scilicet* Simonis Tornelle, *prorsus dimisimus, &c.*

En cet Hôpital il y avoit une petite Chapelle où reposoit le corps de S. *Mathurin*. Les Religieux de la Trinité ayant été introduits en cet Hôpital, on les nomma *Mathurins*, & ce nom leur est demeuré; on l'a même donné à la rue. On ne sait pas précisément en quelle

année ces Religieux ont été établis en cet endroit; mais dans une Lettre du Prieur de S. Germain-en-Laye, datée de 1209, il est fait mention de l'Ordre de la Sainte-Trinité pour la Rédemption des Captifs, déja en possession de l'Eglise de S. *Mathurin* à Paris. Ainsi quand ces Religieux reconnurent dans un de leurs premiers Chapitres généraux par un Acte autentique, que leurs Freres avoient reçu de *Guillaume*, Evêque de Paris, & de son Chapitre, l'Eglise & la Maison de S. *Mathurin*, avec promesse de les tenir d'eux en toute obéissance, sujétion & respect, & qu'ils renoncerent dès-lors à tous privileges contraires; ce que le Chapitre général tenu à Cerfroy en 1230, approuva & ratifia par ses Lettres expresses, il ne faut pas croire que cette reconnoissance soit la premiere, ni qu'elle ait été faite immédiatement après la premiere donation de l'Hôpital & Eglise de S. *Mathurin*, puisque ces Religieux les possédoient avant l'an 1209; mais il faut la regarder comme un titre nouvel qu'ils donnerent à l'Evêque & au Chapitre pour marque de leur dépendance.

L'Eglise qu'on voit ici a été batie au même endroit où étoit la Chapelle de S. *Mathurin*. On ne sait pas positivement qui est celui qui en a jetté les fondemens;

mais il eſt certain que *Nicolas Grimont*, Miniſtre de cette Maiſon, fit bâtir les deux premieres voûtes; que *Robert Gaguin*, Miniſtre-Général de l'Ordre, fit continuer cet édifice, qui ne fut achevé que long-temps après, par les ſoins de *Louis petit*, Docteur en Droit, & auſſi Miniſtre-Général de cet Ordre, comme il eſt prouvé par une inſcription attachée proche la porte de l'Egliſe qui conduit au Cloître, & qui s'exprime ainſi :

Ad perpetuam
Sacroſanctæ Trinitatis gloriam.
Anno ſalutis 1613.
Pontificis S. S. D. N. PAULI V.
qui eſt 233 *Chriſti Vicarius*,
Anno ſeptimo.
Chriſtianiſſimi Francorum,
& Navarræ Regis, LUDOVICI XIII.
Regni anno quarto.

Reverendus P. F. LUDOVICUS PETIT, *Decretorum Doctor, Major, ac Generalis Miniſter totius Ordinis Sanctiſſimæ Trinitatis, & Redemptionis Captivorum, ſpecialis verò hujus Conventûs ſancti Maturini Miniſter, murum hunc à fundamentis ad tectum, vitreas, ac poſtremam fornicis, ac tecti partem Eccleſiæ, quæ quadringentis, & amplius annis necdum completa fuerat, de integro ſtruxit, perfecit & complevit. Anno ſpecialis hujus*

Conventûs 2°. Generalis totius Ordinis administrationis 1°.

En mira surgunt tecta,
sed pietas præit.

Sur le mur ou pignon qui termine cette Eglise, sont les armoiries du même *Louis Petit*, Général de cet Ordre; & l'année où cet édifice fut achevé, qui est l'an 1613. Quoiqu'il fût naturel de percer ce pignon, & d'y faire la grand-porte de cette Eglise, on n'y pensa point alors, & on le cacha par quelques maisons qu'on y fit bâtir, & qui regnoient le long de la rue des Mathurins. Le Pere *Petit* se contenta de faire construire la porte latérale qui est sur la même rue, & de la faire orner de la figure de Jesus-Christ, de celles des Apôtres, & d'un groupe où l'on voit un Ange entre deux Esclaves. Toutes ces figures sont en bas-relief, & d'un gout très-gothique, quoiqu'elles ne soient que du commencement du dernier siecle. Les maisons qu'on avoit appuyées contre le pignon dont je viens de parler, tombant en ruine, on les fit démolir, & de l'emplacement qu'elles occupoient on en fit une cour qui sert de parvis à l'Eglise, & qui du côté de la rue est fermée par une grille de fer. Ensuite, c'est-à-dire, en 1729, on fit percer le gros mur du pignon, & l'on

l'on y fit conſtruire un grand Portail, qui eſt en face du grand Autel. Au-deſſus de cette porte eſt une Gloire céleſte figurée par le triangle myſtérieux, au milieu duquel eſt écrit en Hébreu *Jehovah*, mot qui veut dire, *Je ſuis celui qui eſt*, & qui non-ſeulement exprime ce que c'eſt que Dieu, mais qui eſt auſſi ſon nom propre, comme il le dit lui-même à Moïſe au Chapitre 3 de l'Exode, verſet 15. Deux ſtatues de pierre, grandes comme nature, aſſiſes ſur les impoſtes de l'archivolte de cette porte, repréſentent S. *Auguſtin* & S. *Mathurin*, Patron Titulaire de cette Egliſe. Au-deſſus, ſont d'un côté les Armes de l'Ordre de la Sainte-Trinité de la Rédemption des Captifs, leſquelles ſont d'argent à une croix pattée, le montant de gueules, & la traverſe d'azur; & de l'autre côté, celles du R. P. *Claude de Maſſac*, alors Général & Miniſtre de cet Ordre, leſquelles ſont d'azur, ſemé d'étoiles d'or.

C'eſt le ſieur *Joubert* qui a conduit l'architecture de ce Portail, & le Sieur *le Pautre* qui en a fait la ſculpture.

Entrons dans cette Egliſe, & parcourons ce qu'il y a de plus remarquable.

Le grand Autel eſt décoré de quatre colonnes de marbre d'ordre compoſite. Le Tabernacle eſt d'un deſſein particulier, & enrichi de dix petites colonnes

de marbre de Sicile, pareilles à celles qui ſont au Tabernacle de l'Egliſe de ſainte Genevieve du Mont. C'eſt encore le P. *Louis Petit* qui a fait conſtruire cet Autel.

Les Stalles ou Chaires des Religieux ſont d'une menuiſerie aſſez commune; les panneaux ſont ornés de tableaux qui repréſentent la vie de *Jean de Matha* & de *Félix de Valois*, Inſtituteurs de cet Ordre. Ces tableaux ont été peints par *Théodore Van-Tulde*, éleve de *Rubens*.

Le Chœur de cette Egliſe eſt ſéparé de la Nef par des grilles de fer, qui ſont retenues par ſix colonnes de marbre ioniques, poſées ſur un piedeſtal continu arraſé, & qui ſoutiennent un entablement ſur lequel ſont des figures d'Anges qui tiennent dans leurs mains des inſtrumens de la Paſſion : elles ont été ſculptées par *Guillain*. Ce fut encore le P. *Louis Petit* qui fit faire cet embelliſſement l'an 1630; ce fut auſſi lui qui fit faire l'Orgue, & qui fit mettre dans le Chœur, dans la Nef de l'Egliſe & dans le Réfectoire de ce Monaſtere, pluſieurs tableaux qui en font l'ornement. Il eſt peint lui-même dans le tableau poſé au milieu de la Nef, où l'on voit S. Louis qui préſente ce Religieux à la ſainte Vierge.

Quant à la belle menuiſerie dont cette Egliſe eſt ornée, c'eſt le Pere *Pierre*

Mercier, aussi Général de cet Ordre, qui en a fait la dépense, & c'est pour cette raison qu'on voit des Grenades parmi les ornemens de sculpture, car c'étoient les armes de ce Général.

Au-dessus de l'Orgue est un tableau où S. Michel terrasse le Dragon.

Cette Eglise conserve dans sa Sacristie plusieurs Reliques, entre autres, du bois de la vraie Croix enchassé dans une croix de vermeille, qui a été donnée par S. Louis; un des pouces de S. Jérôme; une côte de S. Laurent; une relique de S. Roch; le Manteau Royal de S. Louis, dont on a fait une Chasuble, qui ne sert que le jour de sa Fête. On y montre aussi les gants & l'écritoire de ce saint Roi.

Il y a aussi plusieurs Confrairies établies dans cette Eglise.

Celle de S. Charlemagne, que quelques-uns regardent comme le Fondateur de l'Université, pour les Messagers de l'Université.

Celle de S. Jean Porte-Latine pour les Libraires & Imprimeurs de Paris.

Celle de sainte Barbe pour les Maîtres & les Compagnons Paulmiers.

Robert Gaguin, Général de l'Ordre de la Trinité de la Rédemption des Captifs, a été inhumé dans le Chœur de cette Eglise, devant le grand Autel; mais on a peine à y lire son épitaphe, qui va être

rapportée dans la description du Cloître de cette Maison.

Ce Cloître fut commencé l'an 1219, par les soins de *Jean de Sacro-Bosco*, célebre Mathématicien de ce temps-là, & Ministre, c'est-à-dire, Supérieur de cette Maison. Il fut depuis achevé, ou, selon d'autres, rebâti, comme on le voit à présent * par *Robert Gaguin*, Ministre-Général de l'Ordre. Le Pere *Mercier*, aussi Général de cet Ordre, fit orner ce Cloître de quantité de portraits en 1682, à la tête desquels sont celui de *Louis XIV*. & ceux de la Famille Royale; puis celui de *Robert Gaguin*, en habit de Mathurin, assis dans un fauteuil, ayant le bonnet quarré sur la tête, la chausse rouge sur l'épaule & la plume à la main. Il a devant lui une table sur laquelle on voit un Livre ouvert, où est écrit :

Annales Franciæ, Autore
Roberto Gaguino.

A un des côtés de ce portrait est écrit en gros caracteres :

* Ce Cloître a été reconstruit à neuf en 1761, comme on le dira ci-après : on ne parle ici de l'ancien que pour conserver la mémoire des inscriptions & des épitaphes qui ont disparu, lorsqu'on a bâti le nouveau.

ILLUSTRI MEMORIÆ

Reverendiſſimi Patris, ac Domini R.
ROBERTI GAGUINI,
totius Ordinis ſanctæ Trinitatis,
& Redemptionis Captivorum
Majoris quondam
ac Generalis,
nec non ſpecialis hujuſce Conventûs
Miniſtri.
Viri
inter ævi ſui eruditos,
Trithemio referente,
eruditiſſimi.
Canonici Juris publici interpretis,
Theologi inſignis,
præſtantis Poëtæ,
& Oratoris eximii.
Celeberrimæ Pariſienſis Academiæ,
ex Eraſmo *Roterodamo,*
præcipui decoris,
& ornamenti.
Rerum Gallicarum integerrimi
Scriptoris,
& ſui Ordinis fideliſſimi Chronographi,
Selectæ Ludovici XI.
Bibliothecæ Authoris & Præfecti.
Regii ſub Carolo VIII. *ad ſummum*
Pontificem,
ad Florentinos, Germanos,
& Anglos ſæpè Oratoris,
ferè ſemper Exoratoris.

A Trithemio, Poſſevino, Bellarmino,
Antonio Sandero, Valerio Andræa,
Miræo, Thevetio,
& aliis plurimùm laudati,
à nemine ſatis unquam laudandi.
Cujus encomium,
Fauſto Andrelino *Auctore,*
ſepulchrali lapidi inciſum,
quia ſub altari hujus Eccleſiæ Cancellis
partim deliteſcit,
ex integro hîc duximus tranſcribendum.
Sic igitur habet.

Illuſtris Gallo *nituit, qui ſplendor in orbe,*
Hîc ſua Robertus *membra* Gaguinus *habet.*
Si tanto non Sæva viro Libitina pepercit:
Quid ſperet Docti cætera turba chori?
Anno à natali Chriſti 1501.
22. *Maii.*

De l'autre côté du tableau, eſt la liſte de tous les Ouvrages que *Gaguin* a compoſés.

Robert Gaguin s'eſt diſtingué en ſon temps, non-ſeulement par ſon habileté dans le gouvernement Monaſtique, mais encore par pluſieurs négociations où il fut employé par le Roi *Charles VIII.* & par les Annales de France qu'il a compoſées, & qui commencent à *Pharamond*, & finiſſent en 1499. *Gaguin*

narre assez agréablement; mais il est trop crédule, & d'ailleurs sa latinité, qui étoit supportable dans le temps qu'il écrivoit, l'est si peu depuis le renouvellement des Lettres, qu'*Erasme* disoit qu'à peine *Gaguin* seroit reçu à présent entre ceux qui savent parler latin.

Assez près du portrait de *Gaguin*, est celui de *Germaine Benoite*, sa mere. Ce tableau fut fait en 1482, & a été restauré sur la fin du dernier siecle, comme il paroît par cette inscription qui est à côté:

Docta
audi Posteritas;
injurioso si pede proruat
sacra vetustas bajula gloriæ,
cæcisque noctescat tenebris,
posteritatis erit tyrannis:
proin ne scelestum huc dedecus advolet,
nostris diebus, & sua lumina
monet vetustas, vindicare
hanc decuit latebris tabellam.
Petrus Mercier *an.* 1683.
restaurator.

Le portrait de S. Louis, ayant une table devant lui, sur laquelle est une Croix, pareille à celle qu'il a donnée à cette Eglise.

Les portraits de *Jean de la Mathe* & de *Félix de Valois* n'ont point été oubliés, & on les voit ici.

A côté de la porte de ce Cloître par laquelle on va à la rue du Foin, on lit les épitaphes qui suivent :

ÉPITAPHE

De Mathurin du Portail, *serviteur donné en ce Couvent, où il s'acquitta avec fidélité & exactitude de divers emplois qui lui furent successivement donnés, comme de Portier, de Dépensier, de Pourvoyeur, de Sonneur, & autres jusqu'en l'an* 1495, *qu'il mourut Domestique assidu, près la personne du R. P.* Robert Gaguin, *qui décéda en* 1501.

Au-dessous est écrit en lettres gothiques l'épitaphe qui suit, & qu'*Etienne Tabourot* a rapportée dans le Livre intitulé *Bigarrures*, qu'il a donné au Public sous le nom du *Sieur des Accords*.

Cy gist le Loyal Mathurin,
Sans reproche bon serviteur,
Qui ceans garda pain & vin,
Et fut des portes Gouverneur,
Panier ou hotte par honneur
Au marché volontiers portoit,
Tres vigilant & bon Sonneur,
Dieu pardon à l'ame lui soit.

De l'autre côté du Cloître, vis-à-vis la porte par laquelle on va au Chœur, est une tombe sur laquelle est gravée une Sphere & l'inscription qui suit :

De Sacro Boſco, *qui compotiſta* Joannes
Tempora diſcrevit, jacet hîc à tempore raptus;
Tempore qui ſequeris memor eſto quod morieris;
Si miſer es plora; miſerans pro me precor ora.

Jean de Sacro-Boſco, qui paſſa dans ſon temps pour un grand Mathématicien, en ſeroit un aujourd'hui bien médiocre. Il étoit né dans un Bourg nommé *Holivvood*, & qu'on appelle préſentement *Holifax*, dans le Dioceſe d'York en Angleterre. Il publia un Traité *de Sphæra Mundi*, & un autre *de Computo Eccleſiaſtico* : il mourut à Paris en 1235, ſelon quelques-uns, en 1240, ou 1245, ſelon d'autres, ou même en 1256.

Proche cette tombe en eſt une autre ſous laquelle a été inhumé *François Baudouin*, ou *Balduin*. Ce ſavant Juriſconſulte naquit le premier Janvier 1520, à Arras, où ſon pere étoit premier Avocat du Roi. La nature l'avoit doué d'un beau génie, d'une mémoire très-heureuſe & d'une facilité ſurprenante de parler & d'écrire éloquemment. Il apprit les Lettres Latines & Grecques à Louvain, puis étudia la Théologie, la Juriſprudence & les autres Sciences; mais il s'at-

tacha particuliérement à la Jurisprudence, qu'il enrichissoit de tout ce qu'il y avoit de plus fleuri dans les Belles-Lettres, & de plus recherché dans les Antiquités & dans l'Histoire. Il professa le Droit à Bourges pendant sept ans, & il l'enseigna depuis à Strasbourg, à Heildelberg, à Douay & à Besançon. Il revint ensuite en France, & professoit le Droit à Angers, lorsque le Roi *Charles IX*. demandant un Orateur, qui en répondant aux harangues latines des Ambassadeurs de Pologne qui étoient venus pour reconnoître le Duc d'Anjou pour leur Roi, & lui faire hommage, pût faire honneur à la France : on lui persuada qu'il n'y avoit personne qui pût mieux s'en acquitter que *Baudouin*. On le fit donc venir à Paris, & non-seulement il remplit les intentions du Roi, mais il mérita même que le Roi de Pologne le mît au nombre de ses Conseillers d'Etat. *Baudouin* se préparoit à le suivre en Pologne, quand il mourut d'une fievre chaude le 24 Octobre 1573, dans le College d'Arras à Paris. Il fut inhumé sous cette tombe sur laquelle *Papire Masson*, qui avoit étudié le Droit sous lui, fit graver cette épitaphe qu'il adressa à *Cujas*.

CUJACI.

BALDUINUS *hîc jacet, hoc tecum reputa & vale.*
Mortuis vobis Jurisprudentiam corripiet gravis sopor.

FRANCISCUS BALDUINUS, *Jurisconsultus, obiit anno ætatis suæ 53, 9 Cal. Novembris an.* 1573.

Papirius Massonius, *Jurisconsultus*, Balduini *Auditor Tumulum posuit.*

Pendant que *François Baudouin* professoit le Droit à Bourges, il y épousa *Catherine Biton*, veuve de *Philippe Labbe*, qui étoit mort l'an 1551. *Baudouin* n'eut de son mariage qu'une fille, nommée *Catherine Baudouin*, qui fut mariée en premieres noces à *Jean de Sauzay*, Sieur de la Clamecie; & en secondes, à *Adam le Changeur*, Trésorier de France à Bourges.

Au bout de ce Cloître, mais de l'autre côté, est une tombe plate sur laquelle sont représentés deux hommes, avec cette épitaphe:

Hîc subtus jacent LEODEGARIUS DU MOUSSEL *de Normania, &* OLIVERIUS BOURGEOIS *de Britannia, oriundi, Clerici Scholares, quondam ducti ad Justi-*

tiam ſæcularem, ubi obierunt, reſtituti honorificè, & hîc ſepulti. Anno Domini 1408, *die* 16 *menſis Maii.*

Contre la muraille eſt une inſcription françoiſe, qui dit plus au long la même choſe, & qui a été miſe pour rendre ce fait plus connu, & afin que ceux qui n'entendent point le latin, puiſſent en être informés. La voici :

Cy deſſous giſent Leger du Mouſſel, & Olivier Bourgeois, *jadis Clercs Ecoliers, étudians en l'Univerſité de Paris, exécutés à la Juſtice du Roy noſtre Sire, par le Prevoſt de Paris, l'an* 1407. *le* 26. *jour d'Octobre, pour certains cas à eux impoſés; leſquels à la pourſuite de l'Univerſité furent reſtitués, & amenés au Parvis de Noſtre-Dame, & rendus à l'Evêque de Paris, comme Clercs, & au Recteur & aux Députés de l'Univerſité, comme ſuppots d'icelle, à tres grande ſolemnité, & de là en ce lieu-cy furent amenés, pour eſtre mis en ſépulture, l'an* 1408. *le* 16. *jour de May, & furent leſdits Prevoſt, & ſon Lieutenant démis de leurs Offices, à ladite pourſuite, comme plus à plein appert par Lettres Patentes, & inſtrumens ſur ce cas. Priez Dieu qu'il leur pardonne leurs pechez.* Amen.

Ces inſcriptions font connoître l'abus

que l'Université & le Clergé faisoient de l'autorité qu'ils avoient usurpée sur la puissance Royale, & cependant elles n'ont pas tout dit, car on y a omis une circonstance bien humiliante pour le Prévôt, qui étoit *Guillaume de Tignonville*. Non-seulement il fut destitué de sa charge, comme la derniere des deux inscriptions le porte, mais on l'obligea même d'aller prendre ces deux corps au gibet de Montfaucon en cérémonie, & avec tous ses Archers, de les détacher lui-même du gibet, de les baiser à la bouche en présence des assistans, & ensuite de les conduire jusqu'en cette Eglise.

C'est *Pierre Ramus* *, ou *la Ramée*, qui en nous apprenant cette derniere particuliarité, nous apprend aussi qu'en 1303 un autre Prévôt de Paris ayant eu une aventure pareille à celle de *Tignonville*, il avoit eu aussi le même sort, & fut même obligé de demander pardon au Pape.

De tous les différens monumens dont on vient de parler, on ne voit aujourd'hui que la tombe de *Sacro-Bosco* & celle des deux Ecoliers pendus à Montfaucon, & rapportés aux Mathurins à la poursuite de l'Université : tout le reste a été détruit & remplacé par des

* Dans la Harangue qu'il fit au Roi en 1557, de la part de l'Université.

bâtimens qui font un très-bel effet. On va en donner le détail tel qu'il a été communiqué par M. *de Vouges*, Architecte, Expert-Entrepreneur, qui a donné les desseins, & a eu la conduite de cet ouvrage.

Description du nouveau Cloître de Messieurs les Mathurins de Paris.

Derriere l'Eglise étoit un Cloître entouré de bâtimens, d'un ancien gothique, mal-sain & très-incommode par les terres du jardin qui étoient de trois pieds plus élevées que le sol du Cloître.

En 1761, M. *le Febvre*, Général de l'Ordre & Ministre de la Maison, en a fait reconstruire les deux principaux côtés qui menaçoient ruine, savoir, celui qui est adossé à l'Eglise, & celui qui est en retour à droite sur la cour. La distribution & la décoration en sont très-bien entendues, & font un fort bon effet, au moyen de ce que l'on a supprimé la masse de terre qui exhaussoit le jardin : cela forme aujourd'hui un rez-de-chaussée de plein pied à toute la maison, qui devient sain & agréable.

Le nouveau bâtiment est élevé de deux étages. La partie adossée à l'Eglise compose deux grandes galeries, dont la premiere sert à communiquer de toute la Maison à l'Eglise.

La partie en retour compose des chambres pour les Religieux & pour les Novices : elles sont éclairées sur le jardin, & dégagées par un corridor sur la cour, qui est de plein pied avec les anciens bâtimens ; ce qui fait que l'on communique à toutes les chambres & à trois escaliers dans les angles, dont celui du milieu descend au Cloître & au Réfectoire qui est à côté.

La décoration des deux faces neuves sur le Cloître, est d'une architecture simple dans ses proportions de l'ordre dorique : le rez-de-chaussée forme des arcades entre des pilastres, ornés d'archivoltes & d'impostes, & posées sur un soubassement qui sépare le Cloître du jardin. Les croisées sont ornées de chambranles de moulures d'architecture d'une belle proportion, & l'édifice est couronné d'un entablement orné de denticules.

Dans le trumeau faisant le milieu de chaque face, sont deux cartels de sculpture agraffés & repliés sur la plinthe au-dessus des arcades ; dans celui du côté de l'Eglise sont les armes de M. le Général, avec ses supports & attributs ; dans celui sur la face à droite, sont les Armes & attributs de l'Ordre, ornés de palmes & de guirlandes antiques très-bien composées & bien finies ; & dans chaque clef

des arcades ſont alternativement une fleur de lis & une croix de l'Ordre.

C'eſt ſous le Cloître des Mathurins que l'Univerſité de Paris tient ſes Aſſemblées tous les trois mois pour l'élection du Recteur : ordinairement il eſt continué pour une année; quelques Recteurs même l'ont été plus long-temps. On fait auſſi tous les trois mois une Proceſſion ſolemnelle, où aſſiſtent le Recteur, les quatre Facultés & les Suppôts, pour ſe rendre à une autre Egliſe indiquée, où l'on célebre une Meſſe ſolemnelle, après laquelle on reconduit le Recteur aux Mathurins, où l'on donne une rétribution à chacun de ceux qui ont aſſiſté à la Proceſſion.

L'HÔTEL DE CLUGNY.

Cet Hôtel eſt ſitué auprès de l'Egliſe & dans la rue des Mathurins. *Sauval* s'eſt trompé, lorſqu'il a dit que les Abbés de Clugny avoient choiſi le College de ce nom pour y faire leur demeure, lorſque leurs affaires les obligeoient de venir à Paris, juſqu'à ce que l'Abbé *Pierre de Chaſlus* eut acheté le Palais des Thermes, que depuis cet achat on a nommé l'Hôtel de Clugny. Ce ſavant homme ignoroit ſans doute qu'avant que *Pierre de Chaſlus* eut acheté le Palais des Thermes, les Abbés de Clugny faiſoient leur demeure lorſqu'ils étoient à Paris, dans

un Hôtel qui étoit assez près de la Boucherie de S. Germain-des-Prés, & qui avoit été acquis par l'Abbé *Bertrand*, premier du nom, sur la fin du treizieme siecle, ou au commencement du quatorzieme. Il y avoit fort peu de temps que *Pierre de Chaslus* l'avoit augmenté de nouveaux bâtimens, lorsque l'Université entreprit de le troubler dans sa possession, sans qu'on sache positivement pour quel sujet. Quoi qu'il en soit, deux Huissiers du Parlement, par ordre des Présidens, allerent le Dimanche d'après la saint-Martin d'été de l'an 1334, signifier à l'Assemblée générale de l'Université qui se tenoit aux Mathurins, que l'Abbé de Clugny & tout l'Ordre avec ses biens & ses dépendances, en quelque endroit du Royaume qu'ils fussent, étoient sous la protection du Roi, tant par privilege spécial, qu'à cause que l'Abbé de Clugny étoit du Conseil du Roi. Comme je n'ai pu découvrir la date de l'acquisition du Palais des Thermes par *Pierre de Chaslus*, j'ai rapporté ce trait d'histoire pour aller au plus près du temps où elle a été faite. Selon la Chronique de Clugny, *Pierre de Chaslus* acheta le Palais des Thermes: *Item*, dit-elle, *acquisivit domum quæ dicitur Palatium de Terminis, seu de Thermis Parisius.* Il est constant que *Pierre de*

Chaſlus ne fut fait Abbé de Clugny qu'en 1322, & qu'il ceſſa de l'être en 1342, par ſa promotion à l'Evêché de Valence. Or, par l'hiſtoire que j'ai rapportée, il faiſoit encore ſon ſéjour l'an 1334 en l'Hôtel qui étoit auprès de la Boucherie de ſaint Germain-des-Prés; donc il n'a acquis le Palais des Thermes que dans l'eſpace de temps qui s'eſt écoulé depuis le mois de Juillet 1334 juſqu'en 1342, que *Itier de Mirmande*, ſurnommé *le Docteur Solemnel*, lui ſuccéda au gouvernement de l'Ordre de Clugny. Ainſi au défaut de la date de l'acquiſition du Palais des Thermes, nous ſommes ſûrs du moins d'y toucher de bien près, puiſqu'il ne s'agit tout au plus que de huit ans.

Jean de Bourbon, Abbé de Clugny, Evêque du Puy, & fils naturel de *Jean*, premier du nom, Duc de Bourbon, entreprit de faire rebâtir cet Hôtel; mais la mort le prévint. *Jacques d'Amboiſe*, qui fut depuis Abbé de Clugny après lui, & Evêque de Clermont, reprit ce deſſein en 1490, & ne le quitta point qu'il ne l'eût mis en ſa perfection. Les armes de ce Prélat ſe voient par-tout dans cet Hôtel, avec les attributs de ſon Patron, qui ſont un bourdon & des coquilles.

Tout ce qui reſte entier de remarquable dans cet Hôtel, & dont aucune des

éditions précédentes n'a parlé, c'eſt la Chapelle, qui eſt au premier étage ſur le jardin. Le gothique de l'architecture & de la ſculpture en eſt très-bien travaillé, quoique ſans aucun gout pour le deſſein. Un pilier rond élevé dans le milieu, en ſoutient toute la voûte très-chargée de ſculpture, & c'eſt de ce pilier que naiſſent toutes ſes arrêtes. Contre les murs ſont placés par groupes, en forme de mauſolées, les figures de toute la famille de *Jacques d'Amboiſe*, entr'autres du Cardinal. La plupart ſont à genoux, avec les habillemens de leur ſiecle très-ſinguliers & bien ſculptés. L'Autel eſt placé contre le mur ſur le jardin, qui eſt ouvert dans le milieu par une demi-tourelle en ſaillie, fermée par de grands vitraux, dont les vitres aſſez bien peintes, répandent beaucoup d'obſcurité. Au-dedans de cette tourelle devant l'Autel, on voit un groupe de quatre figures de grandeur naturelle, où la ſainte Vierge eſt repréſentée tenant le corps de Jeſus-Chriſt détaché de la Croix, & couché ſur ſes genoux. Ces figures ſont d'une bonne main & très-bien deſſinées pour le temps. On y voit encore, comme dans tout cet Hôtel, un nombre infini d'écuſſons avec les armoiries des *Clermont*, & beaucoup de coquilles & de bourdons par une froide alluſion au

ſurnom de *Jacques*. On montre dans la cour de cet Hôtel le diametre de la cloche appellée *George d'Amboiſe*, qui eſt dans une des tours de la Cathédrale de Rouen, & qui eſt tracé ſur la muraille de cette cour, où l'on aſſure qu'elle a été jettée en fonte.

Pierre de Saint-Julien * nous confirme ce fait, & y ajoute des circonſtances qui méritent d'être rapportées. *J'ai appris de bonne part*, dit-il, *que Frere* Jacques *ou Dom* Jacques d'Amboiſe, *Evêque de Clermont*, *& Abbé de Cluny*, *par un compte de trois années*, *reçut de ſon Receveur .... cinquante mille Angelots des dépouilles d'Angleterre*, *leſquels il employa à la réparation du College de Cluny*, *ſitué entre les Jacobins & la porte Saint-Michel à Paris*, *à l'édification & baſtiment de fond en cime*, *de la ſuperbe & magnifique Maiſon de Cluny audit lieu*, *jadis appellée le Palais des Termes*, *aſſiſe entre la rue de la Harpe*, *& la rue Sainct Jacques*, *près les Mathurins. Auſſi en feit-il baſtir à Cluny le Palais ſurnommé d'Amboiſe.*

Chopin n'entre pas dans un ſi grand détail, & ſe contente de nous dire que *Jacques d'Amboiſe* employa au bâtiment

* Mêlanges hiſtoriques, & Recueils de diverſes matieres pour la plupart paradoxales, néanmoins vraies, &c. *pag.* 98.

de l'Hôtel de Clugny le pécule ou dépouille du Prieur de Leuve en Angleterre, qui venoit de mourir.

On voit encore dans cet Hôtel un jardin ſur une terraſſe fort élevée, & qui eſt un reſte du Palais des Thermes, ſur les ruines duquel cet Hôtel a été bâti.

L'Hôtel de Clugny n'occupe qu'une très-petite partie de l'emplacement du Palais des Thermes qui s'étendoit fort loin, & étoit accompagné d'un grand jardin & de tout ce qui eſt néceſſaire aux Palais des Empereurs & des Rois.

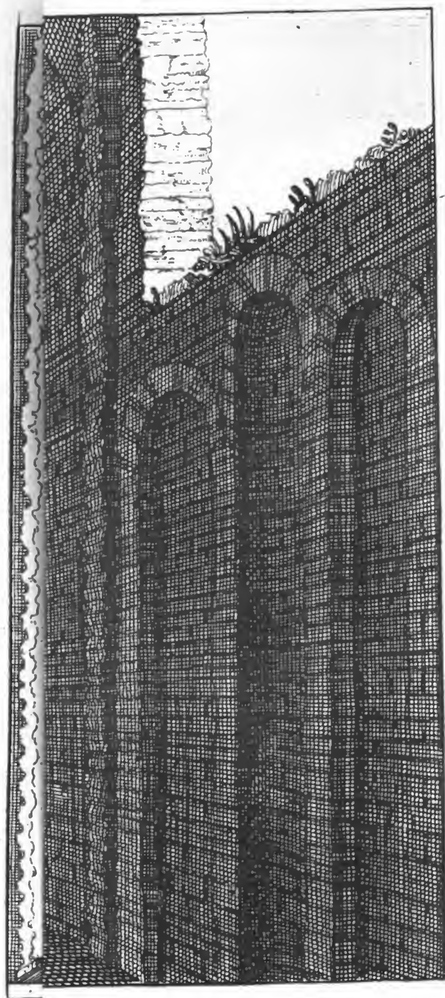
Dans les anciennes Chartes, & ſurtout dans celles du treizieme ſiecle, ce Palais eſt nommé *Palatium Thermarum*, *Palatium de Thermis*, & *Palatium de Terminis*. Preſque tous les Auteurs qui en ont parlé, ont ſuivi les deux premieres dénominations, & l'ont nommé *le Palais des Thermes*, ou *des Bains*, à cauſe que ce qui en reſte reſſemble aux Thermes ou Bains des Romains, & que d'ailleurs en 1544, des Pionniers qui travailloient près la porte ſaint Jacques, aux Boulevards qu'on faiſoit pour s'oppoſer à l'armée de *Charles-Quint*, découvrirent des tuyaux ou canaux qui conduiſoient l'eau qu'on faiſoit venir d'Arcueil, ou de Rongis, à ce Palais. Ces tuyaux faiſoient partie de l'Aqueduc antique d'Arcueil, & les connoiſſeurs

ne doutent point que celui qui avoit fait dâtir le Palais des Thermes, n'eût fait aussi construire cet ancien Aqueduc.

Il n'y a eu, que je sache, que *Raoul de Presles*, Ecrivain du quatorzieme siecle, qui ait suivi l'étymologie *de Terminis*, & qui ait cru que le nom de Termes fut donné à ce Palais, parce que les Romains tous les ans à chaque terme y recevoient les tributs qu'ils levoient sur les Parisiens. Ce sentiment n'a pas fait fortune, & ne mérite pas d'en faire.

J'ai dit ci-dessus en parlant du Palais où l'on rend la Justice, que sous le regne de *Louis VII.* le Palais des Thermes étoit quelquefois nommé le *Vieux Palais*, pour le distinguer du Palais des Comtes de Paris, qui étoit devenu le séjour des Rois depuis que *Hugues Capet* étoit monté sur le trône.

Il nous reste de cet antique Palais des Thermes, un morceau bien précieux pour les Amateurs de l'antiquité. C'est une grande Salle qui est au fond d'une maison qui a son entrée dans la rue de la Harpe, & pour enseigne la Croix de Fer. Cette Salle est grande, & sa voûte s'éleve jusqu'au comble des maisons voisines. Elle est construite de petites pierres taillées artistement, & si bien jointes, qu'à peine en apperçoit-on les jointures. En un mot, cette Salle, soit pour l'ordon-



ERMES.

nance, soit pour la fabrique, ressemble entiérement aux Palais & aux Thermes des Empereurs Romains. Il y a des Antiquaires qui croient que ce Palais fut bâti par l'Empereur *Julien*; mais d'autres le croient d'une plus grande antiquité. En effet, ni *Julien*, qui dans ses Ecrits parle si souvent de ce qu'il avoit fait pendant son séjour à Paris, ni *Ammien-Marcellin*, l'Historien de sa vie, ne disent nulle part qu'il y eût fait bâtir un Palais.

Il y a beaucoup d'apparence que c'est dans ce Palais des Thermes que *Julien l'Apostat*, l'Empereur *Valentinien*, *Gratien*, *Maxime*, plusieurs *Césars* & Préfets du Prétoire, & Gouverneurs des Gaules ont demeuré pendant le séjour qu'ils ont fait à Paris. Nos Rois de la premiere & de la seconde race y ont aussi demeuré.

Un Historien moderne & fort connu nous assure que les Nonces du Pape ont souvent demeuré à l'Hôtel de Clugny, sur-tout depuis l'an 1601. Cette Maison leur convenoit beaucoup par rapport à son voisinage de la Sorbone, dont elle les mettoit à portée de favoriser, ou de traverser les Assemblées de la Faculté de Théologie qui s'y faisoient.

Sauval ajoute qu'en 1218, *Philippe-Auguste* donna ce vieux Palais avec le Pressoir qui y étoit, à *Henri*, qui en étoit

le Concierge, & l'un des Chambellans de ce Prince, pour douze deniers Parisis de cens, en considération de ses services; & ce sont apparemment les descendans de ce Concierge, ou ceux qui ont été en son lieu & place, qui ont vendu à différens particuliers l'emplacement qu'occupoit le Palais des Thermes.

Nous voyons dans *du Tillet* que *Jean de Courtenay*, premier du nom, Seigneur de Champignelles, avoit vendu le Palais des Thermes à l'Evêque de Bayeux, & que la vente lui en fut confirmée par ses héritiers en 1324. Cet Ecrivain ajoute que l'Hôtel de Clugny, lors appellé la Maison des Thermes, avoit appartenu à leur oncle l'Archevêque de Rheims.

La rue des Mathurins que je viens de décrire, aboutit d'un côté à la rue saint Jacques, & de l'autre à la rue de la Harpe, comme je l'ai déja dit.

Celle de la Harpe aboutit d'un côté à la porte S. Michel, & de l'autre à celle de la Bouclerie. Elle a pris son nom d'une enseigne qu'il y avoit. *Du Breul* dit qu'auparavant elle se nommoit la rue S. Côme. Depuis le bout de la rue des Mathurins jusqu'à la rue de la Bouclerie, elle n'a rien de remarquable que les restes du Palais des Thermes dont je viens de parler; mais depuis la rue des Mathurins

Mathurins jusqu'à la porte S. Michel, il y a plusieurs Colleges dont je parlerai, en commençant par ceux qu'on trouve à gauche, lorsqu'on va en Sorbone; & après que j'aurai décrit ce superbe College, je reviendrai dans la rue de la Harpe, & ferai mention des Colleges & de l'Eglise de S. Côme, que je laisse à droite.

LE COLLEGE DE SÉEZ.

Ce College est situé dans la rue de la Harpe, du même côté que les deux suivans: il est comme eux de la Paroisse de S. Severin, dans la Censive de S. Jean de Latran. *Grégoire Langlois*, Evêque de Séez, ordonna par son testament la fondation de deux Colleges, l'un à Paris, & l'autre à Angers. *Jean Langlois*, Prêtre, né à Lonlay, dans le Diocese du Mans, Curé de S. Séréné, près de Monseur, dans le même Diocese, & exécuteur du testament de *Grégoire Langlois*, son oncle, fonda ce College en 1427, en faveur de huit Boursiers, dont quatre doivent être du Diocese de Séez, & les quatre autres de l'Archidiaconé de Passaye, dans le Diocese du Mans. Dans ce nombre de huit étoient compris le Principal & le Chapelain, tous deux perpétuels & à double Bourse. L'Evêque de Séez devoit conférer trois de ces Bourses & l'office de Principal, & l'Ar-

chidiacre de Passaye les trois autres Bourses & l'office de Chapelain. Par les Statuts que *Jean Langlois* fit le 24 Février 1427, (vieux style), ce College est soumis à la visite de l'Université, dont le Recteur est Juge-né des différends qui naîtroient entre les Boursiers. *Jean Aubert*, Principal du College de Laon, Commissaire député par *Jacques Camus*, Evêque de Séez, pour la visite dudit College, en ayant trouvé les revenus augmentés par la bonne administration du Principal, ordonna le 21 Août 1634, que sur la totalité du revenu, il seroit pris cent quarante-quatre livres par an pour l'entretien de deux nouveaux Boursiers qu'il y établit, & dont l'un étoit du Diocese de Séez, & l'autre de l'Archidiaconé de Passaye.

La Chapelle est sous le titre de l'Annonciation de la Vierge.

Dans ces derniers temps on a élevé un corps de bâtiment magnifique, qui regne sur la rue de la Harpe, & qui a couté près de cent mille livres. C'est par les libéralités de Messire *Charles-Alexandre Lallemand*, Evêque de Séez, & par les soins de Maître *Claude Simon*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Clerc de la Chapelle du Roi, ancien Archidiacre de Passaye, & Principal de ce College, que ce grand corps

de logis a été rebâti. On voit ſur la grand-porte un marbre noir, ſur lequel eſt écrit en lettres d'or :

COLLEGIUM SAGIENSE REÆD.
Ann. 1730.

Au-deſſus de cette porte, ſont d'un côté les armes de *Grégoire Langlois*, Evêque de Séez, Fondateur de ce College, qui portoit de Gueules à trois pommes de Pin d'or; de l'autre côté ſont celles de M. *Lallemand*, alors Evêque de Séez, & Réparateur de ce College. Il portoit de Gueules au Lion d'or. C'eſt aujourd'hui *Louis François Néel de Creſtot* qui occupe le ſiege de Séez.

LE COLLEGE DE NARBONNE.

Ce College a été fondé par *Bernard de Farges*, ou *du Fargis*, Archevêque de Narbonne, qui donna la maiſon qu'il avoit dans la rue de la Harpe pour y retirer neuf pauvres Ecoliers de ſon Dioceſe qui étudieroient aux Arts, ou en Théologie. Les Statuts qu'il dreſſa pour ce College, ſont datés du 5 Octobre 1317. Il affecta à l'entretien de ces neuf Bourſiers les revenus du Prieuré rural de la Madelaine, ſitué auprès du lieu nommé *Redorta*, dans le Dioceſe de Narbonne. Un Juriſconſulte, nommé *Amblard Cerene*, voulut avoir l'honneur

d'entrer pour quelque chose dans la fondation de ce College, & fonda une Bourse pour un Chapelain. *Pierre Roger*, qui avoit été Boursier de ce College, par dispense, car il n'étoit pas du Diocese de Narbonne, & qui parvint par dégrés à la Papauté, sous le nom de *Clément VI*, se ressouvint dans sa gloire, de l'éducation qu'il avoit reçue dans ce College; & pour lui donner des marques de sa bienveillance, y unit le Prieuré de N. D. de Marcellan, situé auprès de Limoux, dans le Diocese de Narbonne. En 1379, le 16 du mois d'Août, *Jean*, Archevêque de Narbonne, fit de nouveaux Statuts bien plus étendus que ceux du Fondateur. Un des articles porte qu'il y aura quatre Prêtres, qui diront tous les jours la Messe dans la Chapelle du College, le premier pour *Amblard Cerene*, qui l'a fondé, & les trois autres pour les Fondateurs, & particuliérement pour le Pape *Clément VI*, autrefois Boursier de cette Maison.

En 1544, le Cardinal *Jean de Lorraine*, Archevêque de Narbonne, fit de nouveaux Statuts, qui furent publiés par *Jacques Spifame*, Chancelier de l'Université, & Président au Parlement, & acceptés par le Principal & les Boursiers le 30 Janvier de la même année. Le 7 Mars 1599, il y eut un grand change-

ment dans ce College, car l'exercice public des basses Classes y fut introduit. Aujourd'hui il est dans un si pitoyable état, que non-seulement il n'y a plus d'exercice des basses Classes, mais que même il n'y a plus de Boursiers, & que tout est réduit à un Principal & à un Procureur.

La Chapelle de ce College est sous l'invocation de S. Sébastien.

LE COLLEGE DE BAYEUX.

Ce College fut fondé l'an 1308, par *Guillaume Bonnet*, Evêque de Bayeux, né dans le Diocese du Mans, & élevé dans celui d'Angers. Il étoit fils de *Bertrand Bonnet*, Seigneur de Beuville & de la Chapelle. Ce College n'a de Normand que le nom; car par les Lettres de Fondation, *Guillaume Bonnet* veut qu'il y ait dans ce College douze Boursiers, dont six doivent être de l'Evêché du Mans, & particuliérement du Désert, à la nomination de l'Evêque du Mans, & de l'Archidiacre de Passaye, & six de l'Evêché d'Angers, à la nomination de l'Evêque & du Trésorier d'Angers. Il les charge de prier, non-seulement pour lui, ses parens & bienfaiteurs, mais encore pour le Cardinal *Gervais de Clinchamp*, des biens duquel *Guillaume de la Fosse*, son exécuteur

teſtamentaire, avoit contribué de quelque choſe à cette fondation. Il ordonna auſſi que tous les ans les Bourſiers célébreroient ſon anniverſaire à S. Severin le jour de ſon décès. *Robert Benoît*, Chanoine de Bayeux, & exécuteur du teſtament de *Guillaume Bonnet*, dreſſa le 30 Novembre 1315, des Statuts pour ce College, & ajouta quatre nouvelles Bourſes aux douze anciennes. Le 25 Août 1543, *Pierre Mathé* & *Jean Corbin*, Conſeillers au Parlement de Paris, Vicaires députés par les Evêques du Mans & d'Angers pour viſiter & réformer le College de Bayeux, firent de nouveaux Statuts, où il n'eſt fait mention que de douze Bourſiers. Le Parlement réforma quelques articles de ces Statuts, par ſon Arrêt du 12 Juin 1551. Le 6 Mai & 12 Juin 1713, les Evêques du Mans & d'Angers firent ſignifier à l'Univerſité qu'ils ſouhaitoient qu'on fît obſerver dans ce College le Réglement qui avoit été fait le 19 Janvier 1706, au Parlement de Paris pour le College des Cholets. L'Univerſité fit encore le 6 Février 1716, quelques Réglemens pour ce College.

En continuant à parcourir la rue de la Harpe, on arrive à la rue *du Tréſorier*, ou *Neuve de Richelieu*, qui aboutit d'un côté à la rue de la Harpe, & de l'autre

à la Place de Sorbone. Elle est large, mais très-courte. Elle a pris les noms qu'elle porte, du College du *Trésorier*, qui y est situé, & du grand Cardinal de *Richelieu*, qui a fait rebâtir la Sorbone.

LE COLLEGE DU TRÉSORIER.

C'est le vrai nom de ce College & de la rue où il est situé, & non pas *des Trésoriers*, comme le dit le peuple. Ce College a été fondé par *Guillaume de Saone*, Trésorier de l'Eglise de Rouen, & on lui a donné le nom de la dignité du Fondateur. Les Lettres de cette Fondation sont du mois de Novembre 1268. Selon leur disposition, il doit y avoir douze pauvres Ecoliers étudians en Théologie, & douze étudians aux Arts. Les Statuts que le Fondateur leur donna, sont datés du Dimanche après l'Assomption 1280. L'Université assemblée au College de Navarre le 5 Mars 1678, fit de nouveaux Réglemens pour ce College, après avoir ouï le rapport de *Pierre Halley* & d'*Antoine le Moine*, Doyens des Facultés de Droit & de Médecine qu'elle avoit commis pour faire la visite de cette Maison. Le Parlement fit aussi quelques autres Réglemens, & par son Arrêt du 17 Août 1679, toutes les Bourses sont à la collation des Archidiacres du grand & du petit Caux, & les Bour-

ſiers doivent être de l'un, ou de l'autre pays de Caux; & s'il ne s'y en trouvoit point de propres à l'étude, alors les Collateurs ſeroient libres de les choiſir ailleurs, pourvu qu'ils fuſſent du Dioceſe de Rouen.

Au ſortir de la rue Neuve de Richelieu, on entre dans la Place de Sorbone, où le frontiſpice de l'Egliſe de ce fameux College fixe les regards des connoiſſeurs.

LA SORBONE.

On avoit réſolu d'abord de refondre entiérement la deſcription ſuivante; mais comme M. Piganiol *n'a parlé que d'après* du Breul, du Boulai, *& autres Ecrivains accrédités, dont il a copié les fautes, on a cru devoir laiſſer ſon texte à peu près tel qu'il l'a donné, & l'on s'eſt réſervé d'en corriger les fautes dans des notes au bas des pages.*

LA Maiſon de Sorbone eſt le premier College fondé dans le Quartier de l'Univerſité. L'on fonda enſuite les Colleges de Calvy, de Prémontré, de Clugny, du Tréſorier, &c. non pour y tenir des Ecoles publiques, mais ſimplement pour ſervir de retraite & d'hoſpice à de pauvres Ecoliers qui alloient prendre ailleurs des leçons, & ſur-tout

dans la rue du Fouarre, où étoient les Ecoles des quatre Nations, dans lesquelles on enseignoit encore du temps de *Charles V* & de *Pétrarque*, ainsi que je l'ai dit ailleurs.

Robert de Douay fut le premier Fondateur (1) de ce College : c'est cependant celui qui est le moins connu. Il étoit Chanoine de Senlis & Médecin de *Marguerite de Provence*, femme du Roi S. *Louis*. Par son testament, qui est gardé dans les Archives de la Maison de Sorbone, il donna quinze cens livres monnoie de Paris, pour la fondation de ce College, & en confia l'exécution à *Robert de Sorbone*, son ami : *Mille & quingentas libras Parisienses relinquit ad opus quorumdam Scholarium quos intendebat facere ex consilio Magistri Roberti de Sorbona, in Theologia Studentium.*

(1) *Robert de Douay fut le premier Fondateur, &c.* Cette opinion a été amplement réfutée par M. l'Abbé *Ladvocat*, Docteur & Bibliothécaire de la Maison & Société de Sorbone, dans une dissertation qui se trouve dans le Mercure de France du mois d'Octobre 1748. On y verra que *Robert de Douay* est seulement bienfaiteur du College de Sorbone, mais nullement Fondateur. La Sorbone étoit fondée dès 1253, & le legs que fait en sa faveur *Robert de Douay*, est de 1258. Ce n'est donc point en conséquence de ce legs que *Robert de Sorbone* commença la fondation de ce College, comme l'avance M. *Piganiol*, à l'endroit cité ci-dessus.

En conséquence de ce legs, *Robert de Sorbone* commença la fondation de ce College vers l'an 1252 (2); & comme on ne vit que lui, & qu'on ne connut que lui dans tout ce qui fut fait pour l'établissement de ce College, le Public (3) lui donna le nom de *College de Sorbone*, qui est celui d'un village du Diocese de Sens, où *Robert* étoit né, & duquel il avoit pris le nom.

Le Roi S. *Louis* donna aussi pour cette fondation la Maison qu'il avoit acquise de *Jean d'Orléans*, & les Etables

(2) *Vers l'an* 1252. Il faut dire 1253, comme le porte un ancien registre des Prieurs de Sorbone, dont l'original est à la Bibliotheque du Roi. Il est marqué, *page* 1, que le Prieur de Sorbone fera une conférence dans la salle de Sorbone la veille de S. *Louis*, Roi de France, sous lequel la maison de Sorbone a été fondée l'an du Seigneur 1253. *In vigilia S. Ludovici, Francorum Regis, sub quo fundata fuit Domus de Sorbona anno Domini* 1253. *Magistro de Sorbonio Fundatore dictæ domûs existente, Confessore prædicti Regis.*

(3) *Le Public lui donna le nom de College de Sorbone, qui est celui d'un village du Diocese de Sens, &c.* Le village du Diocese de Sens s'appelle *Serbon* ou *Seurbon*, & non pas *Sorbone* ou *Sorbon*. Ce dernier nom est celui d'un village du Diocese de Rheims, d'où *Robert* étoit natif, & dont il avoit pris le nom. La Maison de Sorbone a reconnu authentiquement ce village pour être la patrie de son Fondateur, & cela est constant par les registres de cette Maison.

de *Pierre de Ponilane* (4), laquelle maiſon & étables étoient dans la rue de *Coupe-gueule*, devant le Palais des Thermes, *ante Palatium Thermarum*, comme porte l'acte de donation qui eſt de l'an 1250, (5) & qui eſt rapporté par *du Breul* & par *le Maire*. Cette rue de *Coupe-gueule* a été mal à propos confondue par *Robert Cenal*, par *du Breul* & par *le Maire*, avec les rues de *Coupe-gorge* & de *Sorbone*, qui, ſelon *Sauval*, étoient trois rues différentes. La rue *Coupe - gueule* deſcendoit (6) de la rue des Poirées à la rue des

(4) *Ponilane:* il faut lire *Point-lane*, ſobriquet donné à une famille bourgeoiſe de Paris. Celui-ci eſt appellé dans les Archives de Sorbone *Pungens aſinum*.

(5) *Comme porte l'acte de donation qui eſt de l'an* 1250. M. *Piganiol* parle ici d'après *du Breul* & *le Maire*, qui rapportent cette même date : le premier, *page* 617 de ſon *Théâtre des Antiquités de Paris ;* & *le Maire, tome* 2, *page* 240 de *Paris ancien & nouveau ;* mais ils ſe ſont tous trompés. L'acte de donation de ſaint *Louis* eſt de 1256. Ce fait eſt d'autant plus conſtant, que dans l'acte dont il s'agit, qui eſt en original dans les Archives de Sorbone, la date de 1256 y eſt énoncée, non en chiffres, mais en toutes lettres.

(6) *La rue Coupe-gueule deſcendoit*, &c. Cette rue ſubſiſte encore aujourd'hui en grande partie : elle eſt entre la rue des Maçons & celle de Sorbone, & deſcend dans la rue des Mathurins ; mais on n'y paſſe plus, l'entrée en eſt bouchée par des maiſons.

Mathurins, entre la rue de Sorbone & la rue des Maçons. Tout le reste du terrein sur lequel la Maison de Sorbone fut d'abord fondée, avoit été acquis du Roi par *Robert de Sorbone*, en échange des cens, rentes, maisons & héritages qu'il avoit ailleurs dans la Ville. Aussi dans l'inscription que Messieurs de Sorbone firent mettre sur une lame de cuivre qui est derriere la petite porte de l'Eglise, le Roi saint *Louis* n'y est point qualifié *Fondateur*.

LUDOVICUS REX
FRANCORUM,
SUB QUO FUNDATA FUIT
DOMUS SORBONÆ, CIRCA
ANNUM DOMINI
M. CCLII.

L'an 1258, S. *Louis* fit un second échange avec *Robert de Sorbone*, & lui céda plusieurs maisons situées dans la rue de Coupe-gueule & dans une autre rue voisine, pour les maisons que ledit *Robert* possédoit dans la rue de la Bretonnerie, à l'endroit où est le Couvent de sainte Croix, que S. *Louis* fit bâtir. Enfin, par contrat passé au mois de Décembre 1263, S. *Louis* fit un troisieme échange avec *Robert de Sorbone*, & lui

céda là ſeule maiſon qui lui reſtoit dans la rue des Deux-Portes, ou de Coupe-gueule, & toutes celles qui lui apparte-noient dans la rue des Maçons, avec amortiſſement des cens & rentes dont elles pouvoient être chargées. *Robert de Sorbone*, de ſon côté, céda au Roi deux maiſons qui lui appartenoient dans la rue de l'Hirondelle, & un Hôpital qui étoit auprès du Réfectoire des Jacobins, & qui aboutiſſoit à une maiſon occupée par quelques Religieux de S. Denys, & qui étoit là où eſt à préſent le College de Clugny; S. *Louis* donna cet Hôpital aux Jacobins, pour accroître leur Couvent, ainſi que je l'ai remarqué ci-deſſus.

Après tant de ſoins & tant de bienfaits, il ſemble que *Robert de Sorbone* auroit pu, à juſte titre, prendre la qualité de Fondateur de ce College : cependant, ſoit par modeſtie, ou bien parce qu'il (7) n'avoit employé que les deniers

(7) *Il n'avoit employé que les deniers de Robert de Douay*, &c. On a déja obſervé qu'il y avoit cinq ans que la Sorbone étoit fondée, lorſque *Robert de Douay* ſe ſignala par ſes bienfaits envers cette Maiſon. Ainſi cet établiſſement devoit ſon origine & ſon affermiſſement à beaucoup d'autres ſecours que *Robert de Sorbone* reçut de ſon vivant. Le fief des roſiers, par exemple, & la plus grande partie des autres biens de la maiſon de Sorbone, ne viennent point de *Robert de Douay*.

de *Robert de Douay*, ſoit auſſi parce que le Roi S. *Louis* avoit contribué de quelque choſe à cette Fondation, *Robert de Sorbone* ne prit dans (8) ſon teſtament, qui eſt de l'an 1270, que la qualité de Proviſeur. Une vieille inſcription, qui étoit ſur les murs de la grande Salle de ce College, ne lui en donne point d'autre non plus. On a enlevé cette inſcription; mais *Paſquier* nous l'a conſervée.

M. ROBERTUS DE SORBONA, *Canonicus Pariſienſis, Proviſor, ſeu Procurator Congregationis pauperum Magiſtrorum Studentium Pariſiis in Theologica Facultate.*

Robert de Sorbone (9) mit dans ce

(8) *Son teſtament, qui eſt de l'an* 1270. Il faut dire 1274. Ce fut dans cette année que mourut *Robert de Sorbone.*

(9) *Robert de Sorbone mit dans ce College ſeize pauvres Bourſiers*, &c. Ceci eſt une fable inventée par *du Boulai.* Le nombre des Bourſiers n'a jamais été déterminé : il étoit plus ou moins grand, à proportion des revenus du College. On voit d'ailleurs par les réglemens du Fondateur, que dès les premiers temps de la fondation, il y avoit en Sorbone des Docteurs, des Bacheliers-Bourſiers, & non Bourſiers, & de pauvres étudians, tels qu'il y en a encore aujourd'hui. On voit encore par ces mêmes réglemens, que les premiers Sorboniſtes étoient plus de trente. Le regiſtre du Procureur, du temps de *Robert de Sorbone*, fait mention de trente-ſix couverts d'argent pour le ſervice journalier des repas.

College ſeize pauvres Bourſiers, qu'il voulut qu'on prît des quatre Nations qui compoſent l'Univerſité de Paris, *ex omni tribu, gentè & lingua.* Il mit à leur tête un Supérieur (10), à qui il donna

(10) *Il mit à leur tête un Supérieur, &c.* Il n'y a jamais eu de Supérieur, ni de Principal en Sorbone. Le Fondateur voulut que tout ſe gérât & ſe réglât par les Membres de la Société. Il défendit aux Docteurs de traiter les Bachcliers de diſciples, & à ceux-ci de traiter les autres de maîtres. C'eſt pourquoi dès les premiers temps on entend dire aux Sorboniſtes : *Nous ne ſommes pas entre nous comme des Docteurs & des Bacheliers, ni comme des maîtres & des diſciples; nous ſommes tous égaux & aſſociés, OMNES SUMUS SOCII ET ÆQUALES.* C'eſt par une ſuite de cette égalité que l'on n'a jamais reçu, comme *ſocius*, aucun Religieux de quelque Ordre que ce ſoit. Bien plus, quand on eſt mis en poſſeſſion de la *Société*, on prête ſerment de n'entrer dans aucune Congrégation où il y aura un Supérieur; & au cas que l'on change d'avis, on conſent d'être déchu de tous les droits de la Société, tant actifs, que paſſifs. Au reſte, quoiqu'il n'y ait point de Supérieur dans la Maiſon de Sorbone, le Fondateur y établit cependant différentes places pour l'adminiſtration. La premiere eſt celle de *Proviſeur*, qui eſt toujours occupée par une perſonne éminente en dignité. La ſeconde eſt celle de *Prieur*, qui eſt toujours remplie par un *ſocius* Bachelier. Cette derniere place eſt annuelle. La fonction de celui qui l'occupe, eſt de préſider aux aſſemblées de la Société, aux actes appellés *Robertines*, aux Sorboniques de la Licence, &c. Il ſigne le premier tous les actes;

le titre de Prieur, ou de Principal. Le Pape *Clément IV*. confirma cet établiſſement par ſa Bulle du 22 Mars 1269. Ces Bourſiers ne jouiſſoient de leurs Bourſes que pendant le cours de leurs études; (11) au lieu que depuis que le College

c'eſt à lui que tous les ſoirs on remet les clefs de la Maiſon. Cet uſage & en général tout ce qui ſe fait dans la Maiſon y a été pratiqué de tout temps, & l'expérience fait voir que la conſtitution de cette Maiſon eſt ce que l'on peut imaginer de plus parfait dans ce genre: auſſi jamais il n'a été queſtion de réforme, ni de changement en Sorbone; & ſans avoir de Principal, ni de Supérieur, elle ſe maintient, depuis pluſieurs ſiecles, dans le même état de ſplendeur & de régularité.

(11) *Au lieu que depuis que le College, &c.... les Docteurs en Théologie s'en ſont emparés, &c.* Depuis la reconſtruction de la Sorbone par le Cardinal de *Richelieu*, les Docteurs en Théologie ne ſe ſont emparés de rien dans cette Maiſon. Il y a eu depuis, comme auparavant, des Docteurs & des Bacheliers qui y ont demeuré & qui y demeurent encore comme anciennement. A cette occaſion on rapportera les réglemens que fit *Robert de Sorbone* pour être admis dans ſon College. Il ordonna qu'on ne recevroit que des *Aſſociés* & des *Hôtes*, & permit de prendre des ſujets dans tout pays indifféremment. Pour être aſſocié, *ſocius*, il falloit, 1°. ſubir d'abord trois ſcrutins; 2°. ſoutenir une Theſe appellée *Robertine*; 3°. profeſſer gratuitement un cours de Philoſophie, & enſuite ſubir encore deux ſcrutins. A l'égard du cours de Philoſophie, quelques Ecrivains ont avancé qu'on

de Sorbone a été rebâti par le Cardinal de *Richelieu*, les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris s'en sont emparés, & en jouissent pendant toute leur vie, contre l'intention des Fondateurs qui les avoient fondées pour de pauvres Ecoliers.

Le College de Sorbone n'ayant été fondé, non plus que les autres, que pour servir d'hospice à de pauvres Ecoliers qui alloient prendre des Leçons aux Ecoles publiques, l'on ne (12) commença que long-temps après sa fondation, à y enseigner la Théologie.

pouvoit y suppléer, en prêchant un Carême, ou en composant un Livre; mais c'est une erreur populaire. Jamais il n'y a eu d'exemple qu'on ait suppléé au cours de Philosophie, & il n'y a, à cet égard, de dispense que pour des Princes qui ordinairement sont reçus de la Société en même-temps qu'on les reçoit en qualité d'*Hospites*. Pour être *Hospes*, il faut être Bachelier, soutenir la *Robertine* & être reçu dans trois scrutins. Ceux-ci ne sont point astreints à professer la Philosophie; ils n'ont point de voix dans les assemblées, & ne jouissent du droit de logement que jusqu'au Doctorat. Voilà ce qui s'est observé de tout temps, & jamais il n'y a eu de variation à cet égard.

(12) *L'on ne commença que long-temps après à y enseigner la Théologie.* Il y a toujours eu des Professeurs de Théologie en Sorbone, & même du vivant du Fondateur. Les premiers Professeurs furent *Guillaume de Saint-Amour*, *Odon de Douay*, *Gérard de Rheims*, &c.

J'ai déja dit que les premieres Ecoles de Paris furent dans le Parvis & dans le Cloître de l'Eglise Cathédrale. On y enseignoit la Grammaire, les Belles-Lettres & les hautes Sciences, avec tant de succès & de réputation, qu'il y venoit des Ecoliers de tous les Pays de l'Europe. Quelque vastes que fussent ces Ecoles, elles se trouverent à la fin trop petites pour contenir le grand nombre des Etudians; & dès le douzieme siecle on fut obligé d'en ouvrir de nouvelles du côté du Midi. L'Ecole de Théologie resta dans l'enceinte de l'Eglise Cathédrale; mais les Humanités & la Philosophie furent enseignées dans le Cloître de S. Julien le Pauvre. Le Droit & la Médecine eurent aussi leurs Ecoles de ce côté-là. On transféra ensuite celles du Cloître S. Julien dans la rue du Fouare, qui en est proche. Peu à peu les Ecoles de Théologie se multiplierent. On l'enseigna dans S. Victor, dans sainte Genevieve, & même dans tous les Colleges où il y avoit des Bourses fondées pour des Etudians en cette Science; & le College de Sorbone (13) n'eut là-des-

(13) *Le College de Sorbone n'eut là-dessus rien qui le distinguât, &c.* Ce College étoit distingué des autres en ce qu'on y enseignoit gratuitement. Il n'a jamais été permis aux Professeurs de Sorbone de rien exiger de leurs Eco-

ſus rien qui le diſtinguât des autres. Ce fut après ces divers établiſſemens que le Chancelier de l'Egliſe de Paris trouva mauvais que celui de ſainte Genevieve eût inſpection ſur les Ecoles qui étoient hors de la Cité, & que les nouveaux Docteurs lui prêtaſſent ſerment. Ce différend fut accommodé, & ces deux Chanceliers, qui n'étoient que des Officiers commis par l'Evêque & par l'Abbé, pour donner la licence d'enſeigner & le Bonnet de Docteur, convinrent que les Docteurs des Facultés ſupérieures prêteroient le ſerment au Chancelier de l'Egliſe de Paris, & que les Maîtres ès Arts le prêteroient au Chancelier de ſainte Genevieve. Pour lors il y avoit déja deux ſortes de Profeſſeurs dans la Faculté de Théologie; les uns qu'on nommoit *Biblici*, parce qu'ils expliquoient la Bible, ou l'Ecriture-Sainte; & les autres *Sententiarii*, à cauſe qu'ils expliquoient le Livre des Sentences, compoſé par *Pierre Lombard*. C'étoient les Docteurs qui expliquoient l'Ecriture-Sainte, & les Bacheliers le Livre des Sentences. Dans les deux derniers ſiecles, quelques-

liers, ſous quelque prétexte que ce ſoit, même pour l'entretien des bancs & pour le Portier des Claſſes. Les Ecoliers ne paient abſolument rien du tout : il n'eſt pas même permis aux Profeſſeurs de recevoir des préſens.

uns de nos Rois & quelques Particuliers, ayant fondé des Chaires de Théologie au College de Navarre & en celui de Sorbone, & les Docteurs s'étant emparés de ces Chaires, les Bacheliers ne voulurent plus régenter, & se déchargerent d'un fardeau infructueux sur les Docteurs qui en retiroient tout le profit. Ainsi il n'y eut plus d'Ecoles de Théologie qu'aux Colleges de Sorbone & de Navarre, & dans les Maisons Religieuses.

La Chapelle que *Robert de Sorbone* fit bâtir ici, fut proportionnée aux autres bâtimens du College, & au temps où elle fut bâtie. Tout le monde (14) sait qu'elle étoit sous l'invocation de sainte Ursule; mais personne ne nous a encore dit au vrai pour quelle raison on avoit choisi cette Sainte pour être la Patrone titulaire de cette Chapelle. Il y en a qui

(14) *Tout le monde sait qu'elle* (la Chapelle bâtie par *Robert de Sorbone*) *étoit sous l'invocation de sainte Ursule.* La Chapelle de Sorbone a été sous l'invocation de la sainte Vierge depuis sa fondation jusqu'en 1338, qu'ayant été rebâtie, elle fut consacrée par le Cardinal *Ceccan* le jour de sainte Ursule; ce qui fut l'occasion de la dédier sous l'invocation de cette Sainte, à la priere d'un grand nombre de Sorbonistes qui étoient Allemands, & la plupart du Diocese de Cologne, où cette Sainte est en grande vénération.

disent que la Dédicace de cette Chapelle ayant été faite en 1392 le 21 d'Octobre, qui est le jour de la Fête de cette Sainte, on la mit sous l'invocation de la Sainte qu'on célébroit ce jour-là. On ajoute que pendant long-temps on a fait l'Office de la Dédicace le 21 d'Octobre, & qu'après qu'on eut transféré la Dédicace au Dimanche dans l'Octave, on continua cependant à faire l'Office de sainte Ursule le 21 d'Octobre. Tout cela nous instruit fort peu.

Si le College de Sorbone a rendu de grands services à la Religion par les savans & pieux Théologiens qu'il a produits, il a procuré aussi de grands avantages aux Lettres & aux Sciences, puisque ce furent deux de ses Docteurs qui introduisirent l'Imprimerie en France.

L'Art admirable d'imprimer & de multiplier les Livres, est dû à la ville de *Mayence*. Le témoignage de *Tritheme* y est formel & décisif; & tout ce que les villes de Harlem & de Strasbourg alleguent en leur faveur, ne peut pas tenir contre le témoignage de cet Ecrivain, qui avoit appris tout ce qu'il en dit, de la bouche même de *Pierre Schoeffer*, l'un des Inventeurs. *Tritheme* rapporte * que *Jean Guttenberg*, natif de Francfort, mais Bourgeois de Mayence, ayant travaillé long-temps à la recherche de cet

* *Trith. Chronicon Hirsaugiense*, imprimé au Monastere de

S. Gal en Suisse en 1690, en deux vol. *in-fol.*

Art, y ayant perdu son temps, & dépensé la meilleure partie de son bien inutilement, communiqua le tout à un de ses voisins, nommé *Jean Fusth*, Bourgeois de la même Ville. Celui-ci, aidé de *Pierre Schoeffer*, son domestique, qui étoit adroit & ingénieux, crut avoir porté la découverte au point où il la souhaitoit, & par reconnoissance il s'associa ledit *Schoeffer*, & lui donna sa fille *Christine* en mariage. Ils firent leurs premiers essais avec des planches de bois, sur lesquelles ils taillerent des lettres, & commencerent par imprimer un Vocabulaire latin, intitulé *Catholicon*. Ils imprimerent ensuite le *Speculum humanæ salvationis*, *&c.* mais ce n'étoient là que des productions de l'art de gravure & de sculpture, & nullement une invention nouvelle, puisque les Romains avoient des lettres, des mots & des discours taillés & gravés sur le marbre & sur l'airain, & qu'il y a plus de neuf cens trente ans que cette maniere d'imprimer est connue & pratiquée à la Chine. Nos Inventeurs s'apperçurent pour lors qu'ils étoient encore bien éloignés de la perfection qu'ils cherchoient; car chaque table ne pouvoit servir qu'à l'impression d'un seul Livre, & devenoit inutile pour tout autre : mais insensiblement ils parvinrent à remédier à ces inconvé-

ſiens. D'abord ils inventerent des lettres mobiles, & ſéparées les unes des autres, qu'ils firent de bois, les taillant & les poliſſant de leurs mains; & enfin ils s'aviſerent de tailler des poinçons, & de frapper des matrices pour avoir des lettres de métail fondu. Le premier uſage qu'ils firent de cette invention, fut d'imprimer la Bible, & l'on croit que c'eſt en 1450 que fut faite cette premiere édition.

Par ce que j'ai dit, en parlant de quelques Bibliotheques de cette Ville, on peut voir que cette digreſſion n'eſt point abſolument étrangere au ſujet que je traite, & je l'ai placée en cet endroit, pour faire connoître le louable empreſſement des Sorboniſtes à introduire ce bel Art à Paris, d'où il ſe répandit enſuite dans le reſte de la France.

Guillaume Fichet, Savoyard, & *Jean Heynlin de la Pierre*, Allemand, formerent le deſſein de faire venir des Imprimeurs d'Allemagne, pour établir une Imprimerie dans ce College. Ce fut donc aux ſollicitations de ces deux Docteurs, qu'*Ulric Gering*, (15) de la ville de Conſtance, & Imprimeur, vint à Paris avec deux aſſociés, *Martin Crants* & *Michel*

(15) *Ulric Gering, de la ville de Conſtance. Gering* n'étoit point de la ville de Conſtance; il n'étoit que du Dioceſe.

Friburger. M. *Naudé* s'eſt trompé dans ſon addition à l'Hiſtoire de *Louis XI.* lorſque de ces trois Imprimeurs il n'en a fait que deux, & qu'il a cru que le nom d'*Ulric* étoit le ſurnom de *Martin* & de *Michél. Cette invention*, dit-il, *fut apportée pendant le Regne de Louis XI. par deux Allemands, nommés* Martin *&* Michel Ulriques. Les noms & ſurnoms de ces trois Imprimeurs ſont ſi diſtinctement exprimés dans le *Manipulus curatorum*, & dans le *Rodericus Zamorenſis*, imprimés en 1473 & 1475, que quand on a vu ces deux Livres, & quelques autres qu'ils imprimerent, il n'eſt pas poſſible de les confondre.

Guillaume Fichet & *Jean Heynlin de la Pierre* reçurent ces trois Imprimeurs dans la Maiſon de Sorbone, où on leur donna un endroit pour y dreſſer leurs Preſſes, & où ils imprimerent pendant les années (16) 1470, 1471, 1472, &c. pluſieurs Livres, dont on voit des exemplaires dans la Bibliotheque de cette Maiſon, & le Catalogue dans la Diſſertation ſur l'origine de l'Imprimerie de Paris par feu M. *Chevillier*, qui en étoit

(16) *Ils imprimerent pendant les années* 1470, *&c.* Il faut dire pendant les années 1469, &c. car le premier livre qu'ils imprimerent eſt de 1469. C'eſt ce qu'on peut voir à la Bibliotheque de Sorbone.

Bibliothécaire.

Bibliothécaire. Tous ces Livres ont été imprimés en lettres Romaines si belles & si nettes, qu'elles approchent beaucoup des plus belles lettres rondes dont on se sert aujourd'hui. Mais la lettre, ou caractere gothique, ayant été mise en usage en Allemagne dès l'an 1471, & cet usage s'étant répandu delà à Venise & en plusieurs autres Villes, *Gering* fut entraîné comme les autres, & imprima avec des caracteres gothiques. L'an 1473, *Ulric Gering* & ses deux associés leverent leurs Presses du College de Sorbone, & allerent les placer dans une maison de la rue S. Jacques, à l'enseigne du Soleil d'or, où ils continuerent d'imprimer plusieurs Ouvrages. Il y a apparence qu'après l'impression des *Sermons de Léonard d'Udine*, en 1477, *Martin Crants* & *Michel Friburger* prirent le parti de retourner en Allemagne; car depuis ce temps-là il n'est plus parlé d'eux: au lieu qu'on voit *Ulric Gering* passer le reste de ses jours à Paris, y faire de nouveaux associés, & avec eux y faire beaucoup d'éditions. Après qu'*Ulric Gering* eut demeuré pendant dix ans dans la rue S. Jacques, il lui prit envie de se rapprocher de la Sorbone, & en 1483, sur la fin de l'année, il loua de ce College une maison située dans la rue de Sorbone, à l'endroit où est présente-

ment la porte qui ſépare la rue de Sorbone d'avec la Place. Cette maiſon lui fut donnée par un bail à vie, à la charge de payer neuf livres par année. Elle avoit pour enſeigne le Buis, & eſt appellée dans les titres latins, *domus ad Buxum ;* mais *Gering* lui fit changer d'enſeigne, y ayant porté la ſienne, qui étoit le Soleil d'or. Cette proximité ranima l'eſtime & l'amitié que *Gering* avoit pour le College de Sorbone. Il n'imprimoit point d'Ouvrage dont il ne fît préſent à la Bibliotheque; & le corps de logis où elle étoit, étant tombé par vétuſté en 1493, & la Communauté n'ayant pas dequoi le faire rebâtir, il donna cinquante francs, préſent ſi conſidérable, que par reconnoiſſance ce College le reçut au nombre des hôtes de la Maiſon, c'eſt-à-dire, lui accorda d'y pouvoir loger, & d'avoir une place à la table des pauvres Maîtres. *Jean Luillier*, Proviſeur de Sorbone & Evêque de Meaux, lui fit expédier des Lettres d'hoſpitalité, après qu'il eut promis à ce Prélat qu'il donneroit encore une pareille ſomme pour achever ce bâtiment, & que ſon deſſein étoit de faire à cette Maiſon de plus grands biens dans la ſuite. Ces Lettres ſont datées de Germini le 18 Mai 1493. La Société de Sorbone confirma à *Gering* ce droit d'hoſpitalité par acte

du neuvieme, du dix-ſeptieme & du vingt & unieme jour de Mai 1494.

Gering mourut le 23 Août 1510, & ne trompa point l'eſpérance qu'il avoit donnée au College de Sorbone; car par ſon teſtament, qui eſt de 1504, il fit le College de Montaigu & le College de Sorbone ſes légataires univerſels : mais celui de Sorbone fut le mieux partagé; car ſon legs ſe montoit à plus de huit mille cinq cens livres d'argent comptant, qui étoit alors une ſomme très-conſidérable, ſans compter ce qu'il toucha de la vente des meubles, d'une grande Imprimerie, d'un riche fonds de Livres, & des dettes actives. *Gering*, ayant fait ce legs dans le deſſein d'augmenter les Bourſes de ce College, l'Exécuteur teſtamentaire demanda que le nombre des Bourſiers fût augmenté d'une fois autant qu'il y en avoit de fondés par *Robert de Sorbone*; ſur quoi il y eut conteſtation, qui fut terminée par tranſaction du 15 Mai 1532, homologuée au Parlement le 13 Mai 1545. On convint, par cette tranſaction, qu'il y auroit à perpétuité dans le College de Sorbone huit Bourſes d'augmentation de même revenu que celles du Fondateur *Robert*, dont quatre ſeroient partagées par moitié entre deux Profeſſeurs de Théologie, à la charge qu'ils enſeigneront publique-

ment dans les Ecoles de la Maison, l'un le Vieux-Testament le matin, & l'autre le Nouveau après-midi.

Le College de Sorbone, jusqu'au Cardinal de *Richelieu*, ne fut fameux que par son ancienneté & par ses Ecoles, & nullement par son édifice, qui jusques-là avoit été fort peu de chose, en comparaison de ce qu'il est, & qui d'ailleurs tomboit en ruines; mais le Cardinal de *Richelieu*, qui vouloit immortaliser son nom par toutes sortes d'endroits, fit rebâtir ce College avec une magnificence sans exemple. Il se servit de *Jacques Mercier*, Architecte, natif de Pontoise. La premiere pierre en fut posée le 4 Juin 1629, & sous cette pierre on mit une Médaille d'argent, sur laquelle la Sorbone étoit représentée sous la figure d'une femme vénérable, courbée sous le poids des années, ayant sa main droite sur la figure du Temps, & la gauche sur une Bible, avec cette inscription autour de la Médaille:

Hîc sorte bonâ senescebam.

Ce nouveau bâtiment forme un quarré long, & consiste en quatre grands pavillons, deux sur le devant, & autant sur le derriere. Ces pavillons sont joints les uns aux autres par de grands corps de logis, où sont plusieurs grandes Salles,

& trente-six appartemens (17) pour autant de Docteurs de la Faculté de Théologie qui sont de la Maison de Sorbone. Parmi ces Salles, il y en a une où les Docteurs de la Faculté de Théologie s'assemblent le premier jour de chaque mois, pour y délibérer sur les affaires qui se présentent, soit sur le dogme, soit sur les mœurs & la discipline, ou sur d'autres matieres qui ont rapport à la Théologie. On appelle l'Assemblée du premier jour du mois, *Prima Mensis*. C'est aussi dans cette piece qu'on soutient les Theses.

Au-dessus de cette grande Salle, en est une autre qui a vingt toises de longueur sur cinq de largeur, & forme une galerie qui est décorée à chaque bout d'une cheminée, sur l'une desquelles est le Portrait en pied du Cardinal de *Richelieu*, & sur l'autre celui de *Michel le Masle*, son Secrétaire. On voit aussi sur cette derniere un buste de bronze du même Cardinal, qui est de la main du fameux *Jean Varin*. Ce précieux morceau a été donné à cette Maison par la Duchesse d'*Aiguillon*, niece du Cardinal. C'est dans cette galerie qu'est la Bibliotheque, qui, de même que la Maison, se ressent de la magnificence du

(17) *Trente-six appartemens*. Il y en a aujourd'hui trente-sept.

Cardinal de *Richelieu*, qui l'a tellement augmentée, que c'eſt aujourd'hui une des meilleures de l'Europe. Il eut même ſur ce ſujet un rival de gloire en la perſonne d'un de ſes domeſtiques; car *Michel le Maſle*, Prieur des Roches, Chantre de l'Egliſe de Paris, & Secrétaire de ce grand Cardinal, donna en 1646 une grande Bibliotheque à cette Maiſon, avec un contrat de rente ſur l'Hôtel-de-Ville pour l'entretien du Bibliothécaire & pour acheter des Livres nouveaux. La Maiſon de Sorbone, par reconnoiſſance de ce bienfait, lui accorda le droit d'hoſpitalité ou de ſociété honoraire, par lequel il avoit un appartement dans la Maiſon, qu'il a gardé juſqu'à ſa mort. Les Rois *Louis XIV*. & *Louis XV*. ont fait préſent à cette Bibliotheque de toutes les belles Eſtampes qu'ils ont fait graver.

Cette Bibliotheque eſt conſidérable par les Livres d'anciennes éditions & par les Manuſcrits.

Parmi les Livres on y en voit, non-ſeulement d'imprimés par *Ulric Gering* & ſes aſſociés, mais même on y en trouve un qui fut imprimé avant que les lettres mobiles euſſent été inventées. Il eſt intitulé, ainſi que l'Exemplaire qui eſt dans la Bibliotheque des Céleſtins de Paris, *Speculum humanæ ſalvationis*. Cet

Exemplaire a appartenu à feu M. de *Ballesdens*, de l'Académie Françoise. Les Libraires, qui ignoroient que ce fût un Livre rare & curieux, le mirent dans un paquet coté 99, & prisé 4 liv. M. *Chevillier*, Bibliothécaire de la Maison de Sorbone, passant un jour sur le Quai de la Tournelle, le trouva ouvert sur une table, qui servoit de montre à une boutique. Il l'acheta aussi-tôt, & le mit dans la Bibliotheque qui étoit confiée à sa garde, dans laquelle il est encore aujourd'hui. Cet exemplaire est entiérement semblable à celui qui est dans la Bibliotheque des Célestins, à quelques variantes près. Tout ce qu'on dit d'ailleurs de ce Livre est incertain. Les uns disent qu'il a été imprimé à Mayence, d'autres à Harlem, d'autres à Dordrecht; les uns, qu'il a été imprimé vers l'an 1440, & d'autres en 1450, 1460 & 1470: les uns, & c'est le grand nombre, disent qu'il a été imprimé par Tables gravées, & les autres avec des lettres de métail, fondues & mobiles. M. *Chevillier*, dans sa Dissertation sur l'origine de l'Imprimerie de Paris, page 282, rapporte qu'ayant fait voir les deux exemplaires ensemble, celui qui est aux Célestins, & celui qui est dans la Bibliotheque de Sorbone, à un Imprimeur, à un Fondeur & à un Graveur, ils estimerent que l'im-

pression en avoit été faite avec des lettres de métail, fondues & mobiles. Je respecte fort le jugement de ces trois Artistes; mais plus j'ai examiné ces deux Exemplaires, plus je suis persuadé qu'ils ont été imprimés sur des Tables gravées. J'ai insinué qu'entre ces deux Exemplaires il y avoit plusieurs variantes; j'en rapporterai ici quelques-unes d'après une liste manuscrite qui en a été faite par M. *Chevillier*, & qui me fut obligeamment communiquée par M. l'Abbé *Salmon*, Bibliothécaire de la Maison de Sorbone. Dans l'Exemplaire qui est aux Célestins, sous l'Estampe de l'Enfant Prodigue, il y a, *sedm̃ Lucam;* dans celui de Sorbone, *secũdũ Lucam:* dans celui des Célestins, on lit plus bas, *reple͂;* celui de Sorbone a *replere* tout du long: encore plus bas, celui des Célestins a, *age͂;* celui de Sorbone *agere* tout du long: Célest. *oĩ69 mois.* Sorb. *oĩ69 moris*, qui est une faute, pour *modis.* Sous l'Estampe d'Héliodore, Célest. *usue͂*, pour *usuræ.* Sorb. *usuere*, qui est une faute. Sous l'Estampe de Melchisedech, Célest. *adppa*, pour *propria;* Sorb. *ppria.* Au même endroit, Célest. *sacdos;* Sorb. *sacdoe*, faute. Au même endroit, Célest. *gebat;* Sorb. *gerebat.* Plus bas,

Célest. *ſacerdos*; Sorbon. *ſacdos*. Plus bas, Célest. *Sacmentug*; Sorb. *Sacramentu*. Célest. *ſacerdotalis*; Sorb. *ſacerdotal*. Célest. *ſacdotes*; Sorb. *ſacerdotes*. &c. & pluſieurs autres que je paſſe ſous ſilence pour ne pas ennuyer le Lecteur, & parce que d'ailleurs en voilà aſſez, ce me ſemble, pour en conclure que ces deux Exemplaires ſont de deux éditions différentes; mais comme ils ſe corrigent ſouvent l'un l'autre, il eſt très-difficile de décider lequel des deux eſt de la premiere, ou de la ſeconde édition.

On remarque, comme une choſe unique, en fait de Bibliotheques, qu'il y a dans celle-ci plus de huit cens Bibles différentes. Recueil qui n'a pu ſe faire qu'avec des ſoins infinis & une dépenſe conſidérable.

On voit auſſi dans cette Bibliotheque un *Corps de Droit Civil*, avec les Commentaires d'*Accurſe*, imprimé à Paris en 1576, en cinq gros volumes in-folio. Ce Livre eſt un chef-d'œuvre de l'Art d'Imprimerie. L'on voit à chaque page un *très-grand travail, toutes ſortes de bons caracteres gros & menus, une bonne encre, le rouge mêlé agréablement avec le noir, le grec bien formé, cinq ou ſix colonnes d'impreſſion, les lignes bien droites, les mots bien aſſemblés, une bonne*

correction, enfin une feuille chargée de différens caracteres, & le tout sans confusion ..... * On ne se lasse point de regarder ce Livre, quand on l'a en grand papier, ainsi qu'il est dans cette Bibliotheque, à laquelle il a été légué par M. *Chesnard*, Avocat de Mâcon, à la charge d'une Messe de *Beata* tous les ans. Il fut imprimé aux dépens de *Sébastien Nivelle*, par deux des plus habiles Imprimeurs de Paris, *Olivier de Harsy* & *Henri Thierry*.

* M. Chevillier.

Parmi les Manuscrits, il y en a en Langues Orientales, Hébreux, Syriaques, Arabes, Turcs, Persans, &c.

Un Ecrivain, dont je tais le nom, dit que *cette Bibliotheque possède un Manuscrit fort singulier : c'est un Dictionnaire de la Langue Françoise du temps de S. Louis ; & ce qui en fait la singularité, c'est qu'il est écrit en caracteres Hébraïques.*

Ce Manuscrit seroit en effet bien singulier, s'il avoit une autre existence que l'imagination de l'Auteur ; mais Monsieur l'*Abbé Salmon*, de qui cet Ecrivain dit tenir les particularités qui regardent la Bibliotheque de Sorbone, m'a assuré, en présence d'un homme qui m'avoit accompagné chez lui, qu'il n'avoit aucune connoissance d'un pareil Manuscrit.

On voit ici un *Tite-Live* en deux gros volumes in-folio, d'une traduction fran-

çoise, qu'on croit avoir été faite sous le regne de *Charles V.* (18) Ce Manuscrit est enrichi de miniatures à la tête de chaque Chapitre, & de vignettes sur les marges, qui sont peintes très-proprement.

On y montre aussi un Manuscrit en Parchemin, qui est le Catalogue des Livres qui étoient dans la Bibliotheque de cette Maison en l'an 1289, avec le prix de l'estimation qui en fut faite pour lors, & qui monta à quatre mille livres, somme très-considérable en ce temps-là.

Outre cette grande Bibliotheque, il y en a une autre derriere l'Eglise, dans un appartement qui donne sur une espece de parterre, laquelle, quoique moins nombreuse que l'autre, ne laisse pas de renfermer beaucoup de Livres rares. On y en voit plusieurs où le nom des Boursiers de diverses Nations qui les ont donnés, sont écrits, & prouvent qu'il y en avoit autrefois dans ce College de toutes sortes de Nations. On y voit aussi un

(18) *Sous le regne de Charles V.* Il faut mettre, *sous le regne du Roi Jean.* Ce fut par ordre de ce Prince que *Pierre Berchoir*, ou *Bercheur*, Bénédictin François, natif de Saint-Pierre du Chemin, en Poitou, & Prieur de saint Eloi, à Paris, fit la Traduction Françoise de *Tite-live*, dont on voit le Manuscrit en Sorbone.

Manuſcrit des Oeuvres de *Raymond Lulle*, qu'on dit être écrit de la main de ce Savant. Ce Manuſcrit eſt un préſent que les Chartreux de Paris ont fait autrefois à la Bibliotheque de Sorbone.

Après que le Cardinal de *Richelieu* eut fait bâtir le College, il ordonna qu'on bâtît l'Egliſe qu'on y voit à préſent; & pour lui donner toute l'étendue qu'elle a, il acheta le College de Calvi, qui étoit tout proche, & avoit été auſſi fondé par *Robert de Sorbone*; ce qui fit appeller ce College *la petite Sorbone*, & donna lieu de mettre ſur la porte :

Sorbona parva vocor, mater mea Sorbona major.

On y enſeigna pendant long-temps les baſſes Claſſes; mais enfin le Cardinal de *Richelieu* le fit abattre pour agrandir la Sorbone, & y bâtir l'Egliſe. Il prit auſſi, & fit abattre le College des Dix-Huit, qui étoit ſitué d'un côté devant le College de Clugny, & de l'autre devant le College de Calvi. Les Bourſes du College des Dix-Huit ſubſiſtent encore, quoique le College ne ſubſiſte plus. Toutes ces choſes ayant été ainſi diſpoſées, on commença à bâtir l'Egliſe, & le Cardinal de *Richelieu* en poſa lui-même la premiere pierre au mois de Mai 1635. On mit ſous cette pierre une grande

Médaille, ſur laquelle étoit le portrait de ce Cardinal, & cette inſcription au bas :

ARMANDUS JOANNES DU PLESSIS,
S. R. E. Cardinalis,
Dux DE RICHELIEU, *& Par Franciæ*,
poſuit hunc lapidem
die . . . . menſis Maii,
Anno Domini 1635.
Imperante Ludovico XIII.
Galliæ & Navarræ Rege.

Autour de cette Médaille & du même côté, on lit :

Dominus conſervet eum, & vivificet eum,
& beatum faciat eum in terra,
& non tradat eum in animam
inimicorum ejus.
Non eſt oblitus clamorem pauperum.

Sur le revers ſont les Armes du Cardinal, avec cette inſcription autour :

Oculi omnium in te ſperant,
& tu das eſcam illorum in tempore
opportuno;
& ſperent in te, qui noverunt
nomen tuum.
Allevat qui corruunt, & erigit Eliſos.

On peut voir le modele en bronze de cette Médaille dans le Cabinet de ſainte Genevieve.

Cette Egliſe termine un des côtés du

quarré long que forme le nouveau College de Sorbone. Son Portrail est sur la Place de Sorbone, & est assez bien en vue; car on l'apperçoit dès la rue de la Harpe. Il est décoré de deux ordres d'architecture l'un sur l'autre. Le premier est formé par des colonnes corinthiennes, & le second par des pilastres composites seulement; ce qui rend ce portail trop nud. Il y a deux niches dans les entre-colonnes du premier ordre, & deux autres dans les entre-pilastres du second. Chacune de ces niches est remplie par une statue de marbre, qui sont de l'ouvrage de *Guillain*. L'inscription qui est sur la porte, est conçue en ces termes:

DEO OPT. MAX.

ARMANDUS CARDINALIS

DE RICHELIEU.

Entre cette inscription & le cadran qui marque les heures, il y a un autre cadran qui marque toutes les différentes phases de la Lune.

Le dôme est accompagné de quatre campaniles, & terminé par une lanterne autour de laquelle regne une balustrade de fer. Au haut d'un de ces campaniles est une cloche où il y a tant d'alliage

d'argent, (19) qu'on l'entend presque de tout Paris, depuis neuf heures du soir jusqu'à neuf heures & demie.

Du côté de la cour de la Maison, est un portique en saillie de dix pieds dans ladite cour, élevé sur quinze marches & formé par dix colonnes corinthiennes. Ce portique est copié d'après celui du *Panthéon* à Rome, dont l'architecture est de très-bon gout; ce qui fait juger que l'attique & les Chapelles ne sont pas du même Auteur.

C'est ici qu'on lit l'inscription qui suit:

ARMANDUS JOANNES,
CARD. DUX DE RICHELIEU,
SORBONÆ PROVISOR,
ÆDIFICAVIT DOMUM
ET EXALTAVIT TEMPLUM
SANCTUM DOMINO.
M. DC. LIII.

Les murs de cette Eglise sont ornés dans leur intérieur de pilastres corinthiens, entre lesquels sont des niches

(19) *Où il y a tant d'alliage d'argent.* La cloche de Sorbone a été examinée de près par différens Artistes, qui tous révoquent en doute ce prétendu alliage. Cette cloche est très-ancienne, & peut-être la plus ancienne de toutes celles de Paris. Elle est de 1358. On lit dessus: *Ego vocor MARIA.* M. CCC LVIII.

remplies par des ſtatues qui repréſentent des Anges, ou des Apôtres. Le dôme a été peint par *Philippe Champagne* : le pavé eſt de marbre à compartimens.

Le grand Autel, qui eſt du deſſein de *le Brun*, eſt décoré de ſix colonnes corinthiennes de marbre de Rance, dont les baſes & les chapiteaux ſont de bronze doré d'or moulu. Sur cet Autel eſt un beau Crucifix de marbre blanc ſur un fond de marbre noir : il eſt de *François Anguiere*, & paſſe pour un de ſes plus beaux ouvrages. Les deux colonnes du milieu forment un corps en reſſaut, couronné d'un fronton ſur lequel ſont deux Anges qui ont été ſculptés par *Arcis* & par *Vancleve*, deux Sculpteurs de réputation. Entre deux autres colonnes qui ſont en retour, on a placé deux belles figures de marbre, dont l'une qui repréſente la Vierge, eſt de *le Comte*, & l'autre qui repréſente S. Jean, eſt de *Cadene*. Dans l'attique qui regne ſur tout ce magnifique ouvrage, ſont des Anges ſculptés par *Baptiſte Tubi*. Dans le fond, qui eſt ſous l'arc de la voûte, on a peint le Pere-Eternel dans ſa gloire, c'eſt-à-dire, au milieu d'un nombre infini d'Anges en adoration. Ce tableau eſt très-eſtimé, & a été peint par *Verdier*, neveu & éleve de *le Brun*.

Le corps d'architecture de la Chapelle

de la Vierge est de marbre blanc, & les colonnes de marbre de Rance. Dans une niche, dont le fond est enrichi de lames de bronze doré, est la statue de la Vierge, qui tient l'Enfant Jesus sur ses genoux. Ce groupe a été sculpté par *Desjardins*.

Les petites Chapelles sont embellies de colonnes de marbre, dont les chapiteaux sont dorés.

Le tombeau du Cardinal Fondateur est au milieu du Chœur. Cet admirable monument, qui est de *Girardon*, a été posé en 1694, & est digne du grand Cardinal pour qui il a été élevé. Il a été fait sur les desseins de *le Brun*, ainsi que tous les beaux ouvrages sortis de la main de cet habile Sculpteur, qui exécutoit parfaitement, & inventoit médiocrement.

Ce grand Ministre est ici représenté à demi couché, soutenu par la Religion, & ayant à ses pieds la Science, qui paroît très-affligée de sa mort. Deux Anges portent ses Armoiries, ornées du Chapeau de Cardinal, & du Cordon de l'Ordre du Saint-Esprit. Ce monument a été gravé par *Charles Simoneau* & *B. Picart*, qui l'ont représenté de tous côtés.

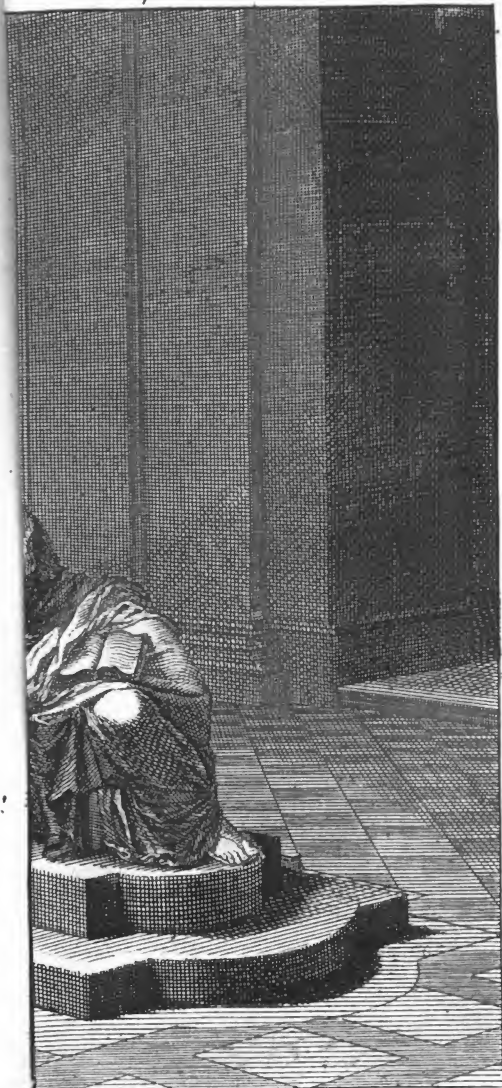
Quand on voulut poser ce monument dans l'endroit où il est, on fut obligé d'ouvrir le caveau dans lequel repose le corps du Cardinal de *Richelieu*; & voici

ce que porte le Procès-verbal de cette ouverture.

Dans une cave au milieu du Chœur de l'Eglise de Sorbone, repose le corps du Cardinal Duc de Richelieu, *dans un cercueil de plomb, enfermé dans un cercueil de bois, couvert d'un velours noir, avec un galon d'argent, & sur le velours noir, une grande croix de toile d'argent environ d'un pied de large, le tout couvert d'un poêle de velours noir, avec une croix d'argent, posé sur trois barres de fer scellées en travers du caveau. Au bout du caveau est attaché à la muraille une lame de cuivre de trois pieds & demi de haut, & de deux pieds de large; au haut de ladite lame sont les armes du Cardinal gravées sur le cuivre, & au-dessous l'épitaphe qui contient ce qui suit:*

ICI REPOSE

Le Grand ARMAND-JEAN DU PLESSIS, *Cardinal* DE RICHELIEU, *Duc & Pair de France: grand en naissance, grand en esprit, grand en sagesse, grand en science, grand en courage, grand en fortune; mais plus grand encore en piété. Il porta la gloire de son Prince par-tout où il porta ses armes, & il porta ses armes presque par toute l'Europe. Il a fait trembler les Rois, & il y a peu de trônes où il n'eût fait monter son Maître, si la justice n'eût con-*



RICHELIEU.

duit tous ſes deſſeins. Son illuſtre nom mettoit la frayeur dans l'ame de tous les Ennemis de l'Etat, & la mettra encore dans celle de tous leurs deſcendans. Si l'on comptoit ſes jours par ſes victoires, & ſes années par ſes triomphes, la poſtérité croira qu'il aura vécu pluſieurs ſiecles, & ſon hiſtoire n'aura rien à craindre qu'elle-même, qui étant toute pleine de prodiges & de merveilles, aura peine à perſuader aux ſiecles éloignés ce que le nôtre a vu avec admiration. Comme il fut toujours équitable, il fut invincible. Ses ennemis n'ont jamais eu d'autre avantage que le ſeul d'être ſurmontés par lui; & comme il fut infiniment prudent, il fut infiniment heureux. La grandeur des événemens juſtifia la droiture de ſes intentions. Sa diligence ne put être prévenue, ni ſa vigilance ſurpriſe, ni ſa prévoyance trompée. Il n'a jamais manqué à ſes amis, & ſes Ennemis même ſe fioient plus à ſa parole, que s'ils euſſent eu des Places en ôtages. Rien ne réſiſtoit à la force de ſon éloquence; la grace & la majeſté étoient ſur ſon front, en ſa taille & en toutes ſes actions. Ses graces inſpiroient le reſpect; ſes paroles lioient les cœurs, & ſes mains libérales ne laiſſoient point de mérite ſans récompenſe. Il abattit l'héréſie par la priſe de la Rochelle, cette orgueilleuſe Ville que l'on eſtimoit imprenable, & par la réduction

de plus de deux cens Places qui avoient depuis long-temps partagé l'autorité Royale. Vainqueur du dedans, il porta au-dehors les forces de son Roi. De tant de Villes conquises, Pignerol, Arras, Brisach, Monaco, Perpignan & Sédan, *sont les principales. La gloire de ses Ouvrages de piété pour l'instruction & la perfection des Chrétiens, & pour la conversion des Hérétiques, surpasse encore celle de ses conquêtes; & la force de son génie ayant accordé en lui deux choses qui semblent incompatibles, la Religion & l'Etat, il avança toujours du même pas les progrès de l'un & de l'autre. Il fut le protecteur de la vertu, des Sciences & des beaux Arts. Enfin, sa réputation a été sans tache, & il doit être justement appellé le Héros des derniers siecles. Que peut-on dire de plus? sa mort a été digne de sa vie. Comme il possédoit les grandeurs, sans en être possédé, il s'en est détaché sans peine, & a vu le bout de sa carriere avec joie, parce qu'il voyoit des couronnes immortelles. Il est mort comme il a vécu, grand, invincible, glorieux; & pour dernier honneur, pleuré de son Roi; & pour son éternel bonheur, il est mort humblement, chrétiennement & saintement.*

Qui que tu sois, tu n'as garde de refuser tes prieres à un si grand homme; mais

en priant, ſouviens-toi que tu rends ce pieux devoir à celui qui par ces ſuperbes bâtimens de la Sorbone, a laiſſé un ſi grand monument de ſa piété.

Ce grand Cardinal mourut à Paris le quatrieme jour de Décembre mil ſix cent quarante-deux, âgé de cinquante-ſept ans, trois mois moins un jour.

Cette longue & romaneſque épitaphe, ridicule par des louanges exceſſives, & fauſſes pour la plupart, eſt de *Scudéri*, Auteur d'un grand nombre de mauvaiſes Tragédies, admirées par le Cardinal de *Richelieu*, qui lui faiſoit une groſſe penſion, & l'engagea à publier ſes critiques du *Cid de Corneille*, dont ce Cardinal fut jaloux, & qui lui firent ſi peu d'honneur.

La poſtérité, qui met le prix au mérite des défunts, n'eſt point ſéduite par ces diſcours funéraires, compoſés la plupart par la vanité ou l'intérêt, & l'Hiſtoire tôt ou tard venge la vérité de tous ces fameux menſonges.

La plupart des ſtatues qui décorent le dedans de cette Egliſe, & toutes celles qui en décorent les dehors, ſont des ouvrages de *Guillain* & de *Berthelot*. Quoique ces dernieres ſoient dans une poſition ſi haute, qu'on ne puiſſe pas trop s'appercevoir de leurs beautés, ni de

leurs défauts, ce qui eſt un grand abus dans les décorations, on eſtime cependant celle qui repréſente la Science, qui tient un miroir à la main, & qui foule aux pieds des livres; & celle qui eſt de l'autre côté, tenant de la main droite une palme, & de la main gauche un livre, qui eſt la figure de la Vérité. Elles ſont l'une & l'autre de *Guillain*.

La grand-porte de cette Egliſe, qui eſt du côté de la Place, ne s'ouvre que le jour de ſainte Urſule, qui eſt le 21 Octobre; le 4 de Décembre, jour de l'Anniverſaire du Cardinal de *Richelieu*; le jour de l'Octave de la Fête-Dieu; & lors de la mort de quelque Docteur de la Maiſon de Sorbone; ou lorſqu'on y tranſporte les corps des Seigneurs de la Maiſon de Richelieu, qui y ont leur ſépulture.

Pour bâtir l'Egliſe de Sorbone, & pour faire la Place qui eſt devant, on a abattu, ainſi que je l'ai dit, les Colleges de Calvi & des Dix-Huit, & l'on condamna la rue Coupe-gueule, qui deſcendoit de la rue des Poirées, à la rue des Mathurins, entre la rue de Sorbone & celle des Maçons.

La rue Coupe-gorge aboutiſſoit d'un côté à la rue S. Jacques, & de l'autre à la rue de la Harpe, entre les murs de la Ville & le Couvent des Jacobins, dans

l'enceinte duquel elle a été renfermée conformément à la demande qu'en fit le P. *Jean Cleiret*, au Corps de Ville assemblé en 1504. On ne sait pas précisément quand la Ville leur accorda cette permission ; mais pour lors elle se contenta de remettre l'affaire à une plus grande Assemblée.

La rue de Sorbone se nommoit *Vicus ad portas* en 1258, & la rue des deux Portes, parce que S. *Louis* permit à *Robert de Sorbone* d'y mettre deux portes, afin qu'elle fermât par les deux bouts, & que son College fût la nuit en sûreté.

La rue des Maçons se nommoit anciennement la rue des Bains, ou des Etuves, & étoit dans l'enceinte du Palais des Thermes.

Revenons à la Place de Sorbone, qui a été faite environ l'an 1640, pour orner le portail & la façade de l'Eglise de Sorbone. Cette Place est quarrée, & l'on y entre par la rue de Richelieu, par celle des Maçons, par celle de Sorbone & par celle des Cordiers. Jusqu'en 1647 on y entroit encore par la rue des Poirées, qui fut alors condamnée pour unir à la Sorbone le College des Dix-Huit. Cette Place est décorée dans le fond par le magnifique portail de l'Eglise de Sorbone; du côté des rues de Sorbone & des Maçons, par les Ecoles de Théolo-

gie; & du côté de la rue des Cordiers, par la Chapelle ou Eglise du College de Clugny.

Les Ecoles de Théologie sont dans un grand corps de logis de maçonnerie en bossage rustique, à deux étages, que le Cardinal de *Richelieu* a aussi fait bâtir pour y tenir la Classe de Théologie. Six Docteurs Professeurs (20) y donnent des Leçons aux Ecoliers, le matin & l'après-midi, depuis le jour de S. Luc, jusqu'à la Fête de l'Assomption.

Les Chaires de ces Professeurs ont été fondées en différens temps. La plus ancienne a été fondée au moyen du legs considérable qu'*Ulric Gering* fit à la Maison de Sorbone; car après sa mort, son Exécuteur testamentaire ayant demandé qu'en conséquence de ce legs, le nombre des Boursiers fût augmenté d'une fois autant qu'il y en avoit de fondés par *Robert de Sorbone*, il y eut contestation, qui fut enfin terminée par transaction

(20) *Six Docteurs Professeurs*, &c. Il y en a sept aujourd'hui depuis la fondation d'une chaire d'Hébreu, faite en 1751, par M. le *Duc d'Orléans*, premier Prince du Sang, mort à quarante-huit ans & demi, le 4 Février 1752, dans l'Abbaye de sainte Genevieve, où il vivoit depuis vingt ans dans les exercices de la pénitence la plus austere. L'objet de cette fondation est l'interprétation de l'Ecriture-Sainte sur le texte hébreu.

passée

passée le 10 Mars 1532, entre les Prieur, Compagnons & Boursiers dudit College de Sorbone, d'une part; & Maître *Jean Coignet*, Prêtre, seul survivant Exécuteur dudit testament d'autre. Par cet Acte, le College de Sorbone s'obligea d'entretenir audit College deux Docteurs ou Licenciés en Théologie, qui seroient tenus de lire publiquement ès Ecoles dudit College, la sainte Bible, l'un le matin le Vieux-Testament, l'autre après-midi le Nouveau, lesquels Lecteurs devoient avoir pour ce dudit College, le salaire & profit chacun par moitié, de quatre Bourses. Après que les Rois *Henri le Grand* & *Louis XIII.* eurent fondé trois autres Chaires, & que Messieurs *de Péléjay* & *Roën* en eurent fondé encore deux, comme il ne restoit plus qu'une heure commode dans la journée, on réunit en une les deux Chaires fondées du legs de *Gering*, & elle fut même encore dotée dans la suite par trois Docteurs de la Société de Sorbone, par M. *Aubry* en 1616, par M. *de Gamaches*, un des Professeurs Royaux, en 1625, & par M. *Sachot*, Curé de S. Gervais, en 1660. Cette Chaire est, sans contredit, la plus ancienne des six, & celui qui la remplit est appellé *Lector Domûs Sorbonicæ;* nom qu'on donnoit anciennement à ceux qui

enseignoient dans l'Ecole de Sorbone, pour les distinguer de ceux qui enseignoient en d'autres Colleges.

Le Roi *Henri IV.* en fonda deux au mois de Juin 1598, l'une pour la Théologie Scholastique, & l'autre pour la Positive. Le Cardinal *du Perron* dit que *ces deux Chaires furent créées à l'instance du Pape, & comme par pénitence donnée au Roi. André Duval* & *Philippe de Gamaches* en furent pourvus les premiers.

Claude Péléjay, Maître des Comptes, fonda la quatrieme par contrats passés le 26 Septembre 1606 & le 14 Août 1612, & y attacha douze cens livres de revenus. Par le premier de ces contrats, il apposa à cette fondation, une condition qui n'a point été observée; car il stipula *que le Docteur qui seroit élu pour remplir cette Chaire, n'eût aucun Bénéfice-Cure, ni dans, ni dehors cette Ville, ni autre qui l'oblige à résidence, comme pourroit être une Chanoinie, & s'il est possible qu'il ne fasse aucune autre Profession*; il voulut aussi *que la fondation fût lue en pleine Assemblée, lorsque l'élection se fera.* On fit peu de cas de cette clause; car feu *Martin Grandin*, qui fut pourvu de cette Chaire, & qui l'a possédée jusqu'à sa mort, conserva toujours un Canonicat de l'Eglise Cathédrale de Noyon.

La cinquieme fut fondée le 20 Octo-

bre 1612, par *Jean de Roën*, ou *de Rouen*.

La ſixieme fut fondée pour enſeigner la Controverſe, par le Roi *Louis XIII.* en 1616, & ce fut *Nicolas Iſambert* qui en fut pourvu le premier.

Comme ces Profeſſeurs enſeignent la Théologie dans un bâtiment qui appartient au College de Sorbone, il s'eſt introduit un uſage ſans raiſon, de confondre la Faculté de Théologie de l'Univerſité de Paris avec la Sorbone, & l'on dit (21) tous les jours, *un Bachelier de*

(21) *L'on dit tous les jours, un Bachelier de Sorbone, &c.* C'eſt depuis le temps du Concile de Baſle que les Docteurs & Bacheliers de la Faculté de Paris ont commencé à prendre le titre de *Docteurs & Bacheliers de Sorbone.* La Maiſon de Sorbone voulut s'y oppoſer, prétendant que ce titre n'appartenoit qu'à ſes ſeuls Docteurs. La conteſtation fut portée au Parlement, & il y eut Arrêt, qui permit aux Docteurs en Théologie de l'Univerſité de Paris & aux Bacheliers, de ſe dire *Docteurs & Bacheliers de Sorbone*, pourvu qu'ils n'ajoutaſſent pas *de la Maiſon* ou *Société de Sorbone;* titre qui n'appartient qu'à ceux qui ſont aggrégés à cette Maiſon : ſur quoi il faut obſerver que ceux qui ſont vraiment aſſociés, *ſocii*, ſe qualifient *de la Maiſon & Société de Sorbone*, & ceux qui ne ſont que de l'hoſpitalité, *hoſpites*, ſe diſent ſimplement *de la Maiſon de Sorbone* La difficulté mue au ſujet de la qualité qu'avoit priſe M. *Dumas*, paroît être une pure chicane : il eſt vrai que ce Docteur auroit pu prendre le ti-

Sorbone, *un Docteur de Sorbone*, au lieu de dire *un Bachelier*, *un Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.* Le Sieur *Dumas* dans la poursuite d'un Procès, ayant pris la qualité de Docteur de la Maison & Société de Sorbone, feu M. *de Harlay*, Premier Président, interrompit l'Avocat, & lui dit : *La Cour ne connoît point de Docteurs de la Maison de Sorbone ; la Sorbone n'est qu'un College ;* dites, *Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Boursier de Sorbone.*

Vis-à-vis l'Ecole de Théologie est la Chapelle du College de Clugny, que l'on peut appeller une Eglise par sa grandeur. Elle est d'architecture gothique, mais bien éclairée par plusieurs vitraux fort exhaussés. L'autel a été refait sous le Cardinal de *Bouillon*, & entiérement aux dépens de la Dame *Danet*, veuve d'un Maître des Comptes, aussi-bien que la boiserie du chœur & les stalles. Le tableau de l'Autel représente une Na-

tre de *Docteur de la Faculté de Théologie de la Maison & Société de Sorbone ;* cela auroit été plus exact : à l'égard de la qualité de *Boursier de Sorbone*, elle ne lui convenoit point : il étoit du nombre des Associés sans bourse, tels qu'il y en a eu de tout temps. Cela est mentionné dans les provisions, où l'on marque que l'Associé aggrégé jouira de tous les droits de la Société, *sine bursa.*

tivité, fait par *Venard* en 1735. Il eſt accompagné de deux ſtatues aux côtés, qui repréſentent l'Annonciation : ils ſont d'une très-bonne main. La Vierge eſt d'un beau caractere, & l'Ange d'une grande légéreté. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette petite Egliſe, c'eſt le tableau du Reniement de ſaint Pierre d'une très-bonne Ecole d'Italie. On y admire ſur-tout la figure de la ſervante qui interroge S. Pierre, & qui eſt éclairée par la lumiere d'un flambeau; le tout eſt d'une excellente maniere. Ce tableau mériteroit une bordure moins pauvre que celle qu'il a. C'eſt dans cette Egliſe que ſe chantent les Vêpres les plus tardives de tout Paris. Elles commencent tous les jours de l'année à ſix heures du ſoir, & même pendant le Carême.

LE COLLEGE DE CLUGNY.

Ce College fut fondé par *Yves de Vergy*, Abbé de Clugny, en 1269. Il en acheta la place, bâtit le Réfectoire, le Dortoir & la moitié du Cloître, qu'il entoura de bonnes murailles. *Yves II.* ſon neveu & ſon ſucceſſeur en l'Abbaye de Clugny, fit bâtir l'Egliſe, le Chapitre & l'autre moitié du Cloître, & y mit une Bibliotheque. Il fut deſtiné pour les Religieux de la Congrégation qui viendroient étudier à Paris. Ces deux

Fondateurs firent des Réglemens pour ce College, qui furent confirmés & augmentés par *Henri I.* élu Abbé de Clugny en 1308. Suivant ces Statuts, ce College est uniquement destiné à l'étude de la Philosophie & de la Théologie. Tous les Prieurs & Doyens dépendans de l'Abbaye de Clugny, sont obligés d'entretenir chacun, un ou deux Boursiers en ce College; ce qui doit faire le nombre de vingt-huit Boursiers; & s'il arrive que les Prieurs & Doyens se rendent négligens d'y envoyer des Ecoliers, ils n'en paient pas moins les pensions auxquelles leurs Maisons ont été taxées. Malgré toutes ces précautions, il n'y a aujourd'hui dans ce College que six Boursiers, sans compter le Prieur. *Sauval* dit que les Abbés de Clugny choisirent ce College pour y faire leur demeure, lorsqu'ils venoient à Paris, jusqu'à ce que *Pierre de Châlus* eut acheté une partie du Palais des Thermes; mais il se trompe, car j'ai fait voir ci-dessus que les Abbés de Clugny avoient leur Hôtel dans le fauxbourg S. Germain.

Plusieurs Abbés, Prieurs & Docteurs en Théologie de cette Congrégation, ont été inhumés dans la Chapelle de ce College, sous des tombes plates. On en voit une à l'entrée du Chœur à droite en marbre noir, sur laquelle on lit cette épitaphe:

D. O. M.

ANNA DARCONA,

Rothomagensis Abbatissa ;
hîc jacet, obitum tacet ;
clara vixit, sed queis fatis
obscurata ullus vix scit ;
cauta parum illi medicorum
series, sic incauta labitur ;
satis sit & tamen pateat
quod nullo artis volubro
devoluta saxo tandem huic
devolvitur.
Obiit die 20 Septemb. an. 1630.

Cette épitaphe, qui est rapportée par *le Maire*, dans son *Paris ancien & nouveau*, avoit passé jusqu'ici dans l'esprit de bien des personnes pour une énigme, & elle en est une réelle par l'obscurité & la barbarie de son style, où se lit le mot *volubro*, qui ne fut jamais latin. D'ailleurs cette épitaphe laissoit des impressions désavantageuses à la mémoire de *Madame d'Arconne*. Ayant consulté sur cette épitaphe un savant Religieux de mes amis, il m'indiqua l'histoire de l'Abbaye de saint Amand de Rouen, par le Pere *de la Pomeraye*, page 63. En effet, je trouvai là, & l'explication de l'énigme, & la justification de *Ma-*

dame d'Arconne, qui a été plus malheureuſe que coupable.

Anne d'Arconne étant Abbeſſe de ſaint Amand de Rouen, paſſa les premieres années de ſon gouvernement dans l'union & la tranquillité; mais ſur la fin elle ſe vit expoſée à de rudes épreuves. Trois de ſes Religieuſes, voyant qu'il s'étoit gliſſé divers abus dans l'adminiſtration de la Maiſon, préſenterent Requête contre leur Abbeſſe au Parlement de Rouen. La Cour, avant que de faire droit ſur cette Requête, ordonna que préalablement il ſeroit fait une viſite à l'Abbaye de ſaint Amand, & commit à cet effet le célebre Docteur *Hallier*, pour lors Grand-Vicaire de Rouen. Cependant il arriva que dans le fort de ces brouilleries, *Anne de Souvré*, Abbeſſe de Préaux, vint à paſſer par Rouen, & y fit quelque ſéjour avec ſon frere, Evêque d'Auxerre : le peu de temps qu'elle y demeura ouvrit une nouvelle ſcene contre *Anne d'Arconne*. L'Abbeſſe de Préaux, ſans ſonger à l'odieuſe tache qu'elle alloit imprimer ſur ſon nom en devenant dévolutaire, crut qu'elle pouvoit ſe ſervir de cette voie, & obtint, ſous ce prétexte, des Bulles en Cour de Rome ſur la nomination du Roi, à la faveur deſquelles elle prit poſſeſſion de l'Abbaye de ſaint Amand. Procès alors

entre les deux Abbeſſes, qui dura près de deux ans. Enfin, par Arrêt du Grand-Conſeil, *Anne d'Arconne* fut maintenue dans ſon Abbaye; mais victorieuſe de tous les artifices & de tous les détours de la chicane, elle mourut à Paris ſubitement, avant l'expédition de ſon Arrêt, fut enterrée au College de Clugny, & enſuite tranſportée aux Dames de la Viſitation de la rue S. Jacques, où elle gît préſentement.

On ſent bien que l'Auteur de cette épitaphe a voulu s'égayer par l'application qu'il a faite des différens ſens de *devolvere*, *devoluta*; mais en pareille occaſion, le badinage eſt bien froid & bien déplacé.

Rentrons dans la rue de la Harpe, & montons juſqu'à l'endroit où étoit la Porte S. Michel. Cette Porte a eu trois noms différens. Anciennement on la nommoit la Porte *Gilbert*, ou *Gilbart*, & par corruption *Gibard*, qui étoit le nom d'un vignoble voiſin. On la nomma enſuite la *Porte d'Enfer*, à cauſe qu'elle conduiſoit à l'ancien Palais de *Vauvert*, qu'on diſoit être habité par les Diables, ou bien parce qu'elle conduiſoit à la rue baſſe qu'on nommoit & qu'on nomme encore la *rue d'Enfer*, *via infera*. Enfin, elle prit le nom de Porte S. Michel, de ce que le Roi *Charles VI*. l'ayant

fait rétablir & agrandir, il voulut qu'on lui donnât ce nom, non-seulement parce que les Rois ses Prédécesseurs avoient choisi cet Archange pour Patron & Protecteur du Royaume, mais aussi à cause qu'une de ses filles, qui naquit en 1394, se nommoit *Michelle*.

Cette Porte fut abattue en 1684, & peu de temps après, on y a bâti une niche sous un arc assez élevé, ornée de deux colonnes doriques. De cette niche, qui est du dessein de *Bulet*, sort une fontaine, au-dessus de laquelle est un marbre de Dinan, où on lit ces deux vers de *Santeul*.

Hoc in Monte suos reserat sapientia fontes;
Ne tamen hanc puri respue fontis aquam.

On doit revenir sur ses pas dans la rue de la Harpe, & parcourir deux bâtimens publics, dont nous n'avons point encore parlé. Ce sont les Colleges d'Harcourt & de Justice.

LE COLLEGE D'HARCOURT.

Ce College fut fondé en 1280, par *Raoul d'Harcourt*, Chanoine de l'Eglise de Paris, & qui étoit de l'ancienne & illustre Maison d'*Harcourt* en Normandie. Comme il avoit été successivement Archidiacre dans l'Eglise de Coutance,

Chancelier en celle de Bayeux, Chantre en celle d'Evreux, & Grand-Archidiacre en celle de Rouen, il fit cette fondation pour de pauvres Ecoliers de ces quatre Diocefes. Etant mort avant que d'avoir donné la derniere perfection à ce College, *Robert d'Harcourt*, que quelques-uns nomment auffi *Raoul*, Evêque de Coutance, au nom & comme Exécuteur du teftament de *Raoul d'Harcourt*, fon frere, acheva ce qu'il avoit commencé. Non-feulement il agrandit le College par l'acquifition qu'il fit de quelques maifons, particuliérement d'une qu'on nommoit l'*Hôtel d'Avranches*, mais même il lui donna deux cens cinquante livres tournois de rente amortie, par Lettre du 9 Septembre 1311; ce qui fut confirmé par Lettres de *Guillaume Baufet*, Evêque de Paris, datées du Jeudi avant la S. Jean-Baptifte 1312. Par les Statuts que fit l'Evêque de Coutance le 9 Septembre 1311, il doit y avoir dans ce College vingt-huit Bourfiers étudians aux Arts & en Philofophie, & douze Etudians en Théologie, lefquels doivent être tous des quatre Diocefes ci-deffus fpécifiés. Selon les Statuts, il doit y avoir dans ce College cinq principaux Officiers, le Provifeur, le Prieur, le Procureur des Bourfiers Théologiens, le Procureur des Bour-

ſiers Artiens, & le Principal. Le Proviſeur, autrement appellé Maître, doit être élu quinze jours au plus tard, après qu'on aura été informé de la mort du précédent, par les huit plus anciens Bourſiers Théologiens des quatre Evêchés de Normandie, qui ſont obligés de nommer un ſujet capable & natif de Normandie. Ils le préſentent enſuite au Chancelier de l'Univerſité, au plus ancien Docteur Régent de Théologie ſéculier & Normand, & au Recteur de l'Univerſité, qui confirmeront l'élection; & en l'abſence de l'un des trois, ſi les deux autres ne ſont point d'accord, on doit avoir recours à l'Evêque de Paris, qui joindra ſon ſentiment à celui des deux autres.

Le Proviſeur demeure en charge pendant ſa vie, à moins qu'il n'abdique, ou ne ſoit deſtitué pour mauvaiſe conduite. Il eſt le maître de recevoir les Bourſiers, & de les corriger, & doit avoir ſoin des affaires du College & de pourvoir aux beſoins de la Maiſon.

Le Prieur eſt élu du nombre des Théologiens, chaque année à la ſaint Luc, & c'eſt à lui à régler tout ce qui regarde les Meſſes, les Prédications, les Jeûnes, les Diſputes, les Leçons, les Conférences, les Services des morts, &c.

Les Procureurs doivent être élus qua-

tre jours après l'élection du Prieur. L'un doit être pris du nombre des Boursiers Théologiens, & l'autre d'entre les Boursiers étudians aux Arts. L'élection doit s'en faire par le Maître & les Théologiens.

Ces Procureurs élus prêtent serment au Maître & au Prieur, & doivent rendre compte l'un & l'autre deux fois l'an, aux mois d'Avril & d'Octobre; celui des Théologiens en leur présence, le Maître & le Prieur étant à leur tête; & celui des Ecoliers aux Arts en présence de six de leurs anciens, du Maître & du Prieur. Ils ne doivent être qu'un an en charge; mais ils peuvent être continués, quand les électeurs le trouvent à propos.

Le Principal étoit élu par le Proviseur & le Prieur, & établi dans la Maison des Ecoliers aux Arts, où il présidoit aux Assemblées, régloit le temps des disputes, &c.

Comme l'Evêque de Paris dans ses Lettres de confirmation n'avoit point exempté les Ecoliers d'assister au Service divin à la Paroisse, *Marin de Marigni*, Proviseur de ce College, obtint du Pape *Clément V.* une Bulle datée du premier Juin 1313, laquelle permet au Maître & College d'Harcourt de faire célébrer l'Office divin dans leur Chapelle, de jour & de nuit, en note, ou sans note, même sans la permission de

l'Evêque de Paris, si elle leur étoit refusée après avoir été demandée.

Plusieurs personnes ont augmenté la fondation de ce College en différens temps. *Jean Boucard*, Evêque d'Avranches, Confesseur & Aumônier du Roi *Louis XI.* donna la somme de quatre mille livres tournois pour l'entretien de douze nouveaux Boursiers Grammairiens, & cette fondation fut confirmée, après sa mort, par un Arrêt du Parlement du 9 Juillet 1488; mais ces douze bourses furent réduites à six en 1536, à cause de la diminution des revenus.

En 1509, *Godefroy Herbert*, Evêque de Coütance, fonda dans le même College quatorze bourses aussi pour des Grammairiens, & donna pour cet effet la Terre du Bois de Préaux, & soixante livres de rente sur les Terres de la Haye & de la Hédouiniere. Ces quatorze bourses furent réduites à onze le 7 Juin 1519.

L'an 1535, les Proviseur, Prieur & Boursiers acquirent la Seigneurie d'Imberville de *Godefroy Herbert*, Seigneur de Préaux, d'Imberville, pour la somme de cinq mille livres, dont le vendeur remit le cinquieme, tant pour un Obit, que pour fonder un Boursier Grammairien, dont il se réserva la présentation, & à ses héritiers après lui.

En 1550, *Jean Michel*, Chancelier de l'Eglise de Coutance, donna deux mille livres pour fonder une bourse de Théologien & de deux d'Artiens.

Un Prêtre du Diocese de Coutance, nommé *Jean Rouxel*, donna par Actes des années 1633, 1636, 1639, 1642, 1643 & 1650, la somme de neuf mille livres pour plusieurs Obits, & pour la fondation d'un Boursier de sa famille, ou du moins de son pays, qui auroit cent quarante livres par an, & qui, après avoir fait ses études en Grammaire & aux Arts, entreroit parmi les Boursiers Théologiens.

Robert Pelerin, Prêtre, & du même Diocese, donna en 1644 la somme de quatre mille cinq cens livres pour la fondation d'un autre Boursier aussi de sa famille, ou de son pays, lequel, après avoir pris le grade de Maître ès Arts, étudieroit en Médecine, ou en Théologie. Le 13 Janvier 1651, cette fondation fut augmentée de cinq sols par semaine pour le même Boursier, par *Nicolas Pelerin*, frere du Fondateur de cette bourse.

Nicolas Quintaine, Prêtre de Coutance & Greffier de l'Université de Paris, donna l'an 1650 quatre mille cinq cens livres pour un Boursier, qui, après avoir fini ses études aux Arts, passeroit

parmi les Théologiens, & qui seroit pris de sa famille, ou du moins de la Paroisse de saint Nicolas, ou de celle de saint Pierre de Coutance.

Pierre Padet, Prêtre, Licencié en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison & Société de Sorbone, ancien Recteur de l'Université & Proviseur du College d'Harcourt, en doit être regardé comme un des principaux bienfaiteurs; car par acte du 29 Octobre 1645, & par son testament du 15 Juin 1657, il a donné ou légué à ce College près de vingt mille livres, tant pour la fondation de quatre Obits, que d'une Messe tous les Dimanches pour la commodité de ceux du College qui ne pourront assister à la grande; & d'une somme de soixante livres par an pour les gages du Bibliothécaire du College, qui sera destitué ou continué tous les trois ans.

Guillaume des Auberis, Professeur du Roi en Philosophie, donna en 1668 quelques rentes aux petits Boursiers.

Le sieur *Denis*, Professeur en ce College, fit la même chose en 1683.

Thomas Fortin, Docteur en Théologie, Proviseur & Réparateur de ce College, donna en 1677 & 1678 des sommes considérables, tant pour une Messe basse tous les jours, après son décès, moyennant deux cens livres par an, que

pour fournir cent livres par an pour les ornemens de la Chapelle, deux cens livres pour les nécessités des petits Boursiers, & six cens livres aussi de rente pour les Boursiers Théologiens.

Louis Nouël, Professeur Royal en Philosophie, fonda en 1691 un petit Boursier & un Obit, & donna pour cet effet la somme de quatre mille cinq cens livres.

Enfin, il y a eu un Cuisinier de ce College, nommé *Guion Gervais*, qui eut l'ambition d'être mis au rang des bienfaiteurs, & donna en 1679 la somme de mille livres pour fonder une bourse de Grammairien.

Sur le rapport de la visite faite au College d'Harcourt au mois de Décembre 1701, par *Edme Pirot*, Docteur en Théologie, & Chancelier de l'Eglise & Université de Paris; & par *Edme Pourchot*, ancien Recteur de l'Université, en présence d'*Antoine Portail*, Conseiller, & de *Charles Barrin de la Galissoniere*, Doyen des Substituts du Procureur-Général, le Parlement par son Arrêt du 27 Juin 1703, fit un Réglement dont voici les principaux articles.

Les qualités & fonctions de Proviseur & de Principal demeureront unies & inséparables, pour être exercées par un seul, lequel choisira un Sous-Princi-

pal, qui ne dépendra que de lui, & qu'il pourra destituer à sa volonté.

Le Proviseur-Principal tiendra seul les Pensionnaires comme chef du College; il nourrira les Régens, suivant l'usage du College d'Harcourt & les Statuts de l'Université.

Il sera tenu de payer tous les ans à la Communauté des Boursiers, pour le loyer des bâtimens de l'enceinte intérieure du College, telle qu'elle est à présent, la somme de deux mille livres, le tout sans préjudice des actions des Boursiers contre la succession de *Jean le François*, ci-devant Proviseur de ce College, tant à raison de l'emprunt par lui fait de la somme de soixante-dix-sept mille livres pour la réfection des maisons appartenantes au College, & la construction du nouveau bâtiment qui est sur la rue de la Harpe, que pour autres causes.

Que la premiere fondation subsistera toujours pour le nombre de douze Boursiers Théologiens, dont les huit seront pris des quatre Dioceses spécifiés ci-dessus, & les quatre autres seront pris de tout pays, & même on y pourra comprendre les Boursiers de nouvelle fondation.

Que les vingt-huit petits Boursiers de l'ancienne fondation seront réduits au nombre de dix, dont huit seront choisis

des quatre mêmes Diocefes que les huit Théologiens.

Que les Bourfiers fondés par *Jean Boucard*, Evêque d'Avranches, demeureront réduits à trois Artiens, dont l'un fera nommé par le Chapitre d'Avranches, l'autre par les Tréforiers de l'Eglife de faint Lo, & le troifieme par les héritiers du Fondateur, s'il s'en trouve, ou, à leur défaut, par ledit Chapitre d'Avranches & lefdits Tréforiers de faint Lo tour à tour.

Les fondations de *Godefroy Herbert*, Evêque de Coutance, & du Seigneur *de Préaux* & d'*Imberville*, feront réduites à quatre Bourfiers, dont deux feront nommés par le Chapitre de Coutance, & les deux autres par la famille des Fondateurs, &, à leur défaut, par ledit Chapitre de Coutance.

La fondation de *Jean Michel*, réduite à un feul Bourfier, qui fera nommé par les héritiers du Fondateur pour jouir des droits des Bourfiers Artiens, & enfuite de ceux des Bourfiers Théologiens, fans pouvoir néanmoins concourir à l'élection du Provifeur.

Que les bourfes de *Rouxel*, *Pelerin*, *Quintaine* & *Nouël* fubfifteront dans leur entier, ainfi que celle qui a été fondée par *Guillaume Gervais*, fi mieux n'aime le College rendre aux héritiers

ce qu'il a touché du prix destiné auxdites fondations, &c.

Le College d'Harcourt est situé au haut de la rue de la Harpe. Sa porte a de l'apparence, & est fort riche en sculptures : elle est en retraite, & élevée sur un plan courbe, qui forme un renfoncement en voussure, orné de grands refends. Au bas est la porte d'entrée, dont l'ouverture est quarrée, & beaucoup trop basse pour sa largeur. Sur un chambranle fort grossier sont couchés deux lions, qui supportent l'écusson des armoiries de l'illustre & ancienne Maison d'*Harcourt* : aux deux extrêmités, deux consoles portent une corniche très-déplacée. Sur cette corniche, dans le haut de la voussure, est un cartouche ovale, où on lit *Collegium Harcurianum*, & sur le haut de la menuiserie des deux ventaux de la porte, *Thomas Fortin, Provisor & Doctor Harcurianus, ædificavit.* 1675. Deux Anges assis & adossés à ce cartouche, soutiennent une guirlande qui borde les extrêmités intérieures du haut de l'arcade de cette grande porte : on voit à leurs pieds les attributs des Sciences enseignées dans ce College.

Cette voussure, fort exhaussée, porte un grand entablement corinthien, orné de modillons & de denticules. Au-dessus de cet entablement s'éleve un attique,

percé de cinq croisées, que l'œil ne sauroit voir à cause de l'énorme saillie de la corniche, & du défaut d'espace dans la rue, qui est plus étroite en cet endroit que dans tout le reste. Enfin, cette irréguliere composition est terminée par un grand fronton angulaire, qui en fait l'amortissement. Toutes les parties de cette fabrique sont mal distribuées. Elle a plus de cinquante pieds de hauteur, dont on ne sauroit voir que la moitié, & par conséquent, ni l'attique, ni le fronton. Nous avons plusieurs exemples de ces absurdités d'emplacemens dans un grand nombre de façades d'édifices publics décorés à grands frais, & que l'on ne peut appercevoir en entier. Ils auroient fait des points de vue très-agréables, s'ils eussent terminé des rues ou orné des places. Mais tant que les particuliers & les Communautés pourront, au gré de leur caprice, ou de leur ignorance, élever les façades de leurs édifices, sans être assujettis aux jugemens d'un préposé à cet effet, soit pour le dessein, soit pour l'emplacement, nous verrons toujours les mêmes défauts choquer l'aspect des Citoyens & des étrangers, & les rues étranglées, sans alignement & sans décorations : c'est cependant ce qui eût fait la beauté de cette Capitale, si quelque Patriote en place n'y eût pas été indifférent.

La Chapelle eſt au fond de la cour. Elle fut rebâtie dans le même temps que l'on reconſtruiſit la porte du College, c'eſt-à-dire, en 1675. Ce fut *Nicolas Colbert*, pour lors Coadjuteur de l'Archevêque de Rouen, qui en poſa la premiere pierre. Cette Chapelle eſt ſous l'invocation de la ſainte Vierge & de ſaint Louis : mais comme la Nation de Normandie y fait célébrer le Service divin aux Fêtes ſolemnelles obſervées par l'Univerſité, & que cette Nation a pris ſaint Romain pour ſon Patron, cela a fait dire à quelques Ecrivains, que cette Chapelle étoit ſous l'invocation de ſaint Romain.

Ce College eſt de plein exercice, & eſt remarquable par le mérite des Profeſſeurs qui y enſeignent, & par le grand nombre de Penſionnaires & d'Externes qui y font leurs études.

LE COLLEGE DE JUSTICE.

Ce College a pris ſon nom de *Jean de Juſtice*, Chantre & Chanoine de l'Egliſe de Bayeux, qui, par ſon teſtament, en ordonna la fondation pour douze Bourſiers, dont huit doivent être de l'Archevêché de Rouen, & quatre de l'Evêché de Bayeux. *Du Breul* dit que *Jean de Juſtice* étoit auſſi Chanoine de l'Egliſe de Paris & Conſeiller au Parle-

ment de la même Ville; mais il n'en est rien dit dans l'acte de fondation que les exécuteurs de son testament passerent à Paris le 15 Novembre 1358, cinq ans, un mois & treize jours après la mort de *Jean de Justice*, arrivée le 2 Septembre 1353.

Pierre Lizet, natif de la petite ville de Salers, en Auvergne, & qui par son mérite parvint à être premier Président du Parlement de Paris, fonda cinq autres bourses dans ce College, par acte passé le 13 Mars 1563, & ordonna que deux de ces bourses fussent toujours données à ses parens ou à ses alliés, &, à leur défaut, à des Ecoliers de la ville de Salers, ou des lieux les plus proches; & les trois autres bourses à des Ecoliers de Paris, ou des environs. Ces bourses ont été réduites à trois, une pour Salers, & deux pour Paris. Ç'a toujours été le Curé & les Consuls de Salers qui ont nommé aux bourses qui étoient affectées à leur Ville; & le Prieur de S. Victor qui a nommé à celles qui sont pour les Parisiens.

La rue des Cordeliers aboutit d'un côté à la rue de la Harpe, & de l'autre à la rue neuve des Fossés S. Germain. On la nommoit anciennement *la rue S. Germain*, parce qu'elle conduit & tient au fauxbourg S. Germain. *Sauval* dit que si en 1255, lorsqu'on fonda le College

des Prémontrés, on la nommoit *la rue aux Etuves*, ce ne fut que pendant quelques années, & lorſqu'il y avoit des Etuviſtes qui y demeuroient.

L'on rencontre à l'entrée de cette rue, en ſortant de celle de la Harpe,

LE COLLEGE DE DAIMVILLE.

Ce College fut fondé en 1380, par *Michel de Daimville*, Archidiacre de l'Egliſe d'Arras, Chapelain & Conſeiller du Roi, tant en ſon nom, que comme exécuteur des dernieres volontés de *Gérard* & de *Jean de Daimville*, ſes freres; le premier, Evêque d'Arras, puis de Terouane, & enfin de Cambrai; & le ſecond, Maître-d'Hôtel des Rois *Jean* & *Charles V*. La fondation fut de trois cens dix-huit livres ſeize ſols dix deniers tournois de rente ſur les Halles & les Moulins de la ville de Rouen. Outre cela, *Michel de Daimville* donna ſa maiſon pour ſervir de demeure aux douze Bourſiers ou Ecoliers en faveur deſquels il fit cette fondation. De ces Bourſiers ſix doivent être du Dioceſe d'Arras, & ſix de celui de Noyon, au choix & à la nomination du Doyen & du Chapitre de chacune de ces deux Egliſes.

Auprès de la porte de ce College, dans la même rue, au coin de celle de la Harpe,

Harpe, on voit un bas-relief où les Rois *Jean* & *Charles V*. & les Fondateurs présentent à la sainte Vierge le Principal & les Boursiers de ce College.

L'EGLISE PAROISSIALE DE S. CÔME.

Cette Eglise a été bâtie vers l'année 1212, aux dépens de l'Abbé & des Religieux de Saint-Germain-des-Prés, qui en eurent le patronage jusqu'en 1345, qu'ils en furent privés par un Arrêt du Parlement, rendu en faveur de l'Université, à l'occasion d'une querelle qu'il y avoit eue entre les domestiques de cette Abbaye, & les Ecoliers de l'Université. Depuis cet Arrêt, ç'a toujours été l'Université qui a nommé à la Cure de Saint-Côme.

Cette Eglise est petite, & proportionnée au peu d'étendue de la Paroisse. Le grand Autel est décoré de colonnes corinthiennes & d'une menuiserie assez propre. Le tableau représente la Résurrection de Jesus-Christ, & a été peint par *Houasse*, de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Nicolas de Besze, né à Vezelay le 17 Novembre 1483, reçu Conseiller au Parlement de Paris en 1515, Seigneur de la Selle & de Chalioué en Donziois, Archidiacre d'Estempes, Prieur Commendataire de Saint-Eloi-de-Longju-

meau, mort le 29 Novembre 1543, fut inhumé à Saint-Côme, dans la nef, où se voient ses armes gravées sur une tombe de marbre noir, & peintes sur une des vitres. Elles sont de gueules, à la face d'or, chargées de trois roses d'azur, & accompagnées d'une clef d'argent en pointe. On voit aussi à un pilier qui est à main gauche, & proche de ladite tombe, un petit quadre de bois fort simple, qui a environ deux pieds de haut, & sur lequel est une feuille de parchemin enfumée, fendue de vieillesse par le milieu, sortant du quadre, & retirée à peu près comme si elle étoit grillée. Elle contient trois Epitaphes que *Théodore de Besze*, un des Patriarches du Calvinisme, a consacrées à la mémoire de *Nicolas de Besze*, son oncle. Comme les caracteres autrefois enluminés, ne s'en liroient aujourd'hui qu'avec peine, & qu'il étoit à craindre que dans peu ils ne fussent plus lisibles, feu M. *de la Monoye* fit copier ces Epitaphes, & les inséra dans le quatrieme tome du *Menagiana* qu'il fit imprimer en 1715. Je vais les rapporter ici, parce qu'elles entrent naturellement dans le dessein de cette Description.

TUMULUS

NICOLAI A BEZA,

viri ampliſſimi Regiique in Pariſienſi Curia Senatoris.

Marmoreas, Lector, nullas hîc ſtare columnas,
Æra nec artificis vivere juſſa manu,
Nec tumuli cernes operoſam ſurgere molem,
Qualia Mauſoli fama ſepulchra canit.
Scilicet hos titulos, hos quærere debet honores,
Qui nil, quo melius nobilitetur, habet.
Hic autem magni, quondam pars magna Senatûs,
Aut nullo, aut ſolo Beza Catone minor,
Quem ſic eripuit virtus ter maxima morti
Ut fatis vivat poſthumus ipſe ſuis,
Cur tandem è tumulo famam nunc captet inanem
Illi quam vivo vita peracta dedit?
Imo, ſi verum fas nobis dicere, ſed fas,
Dignus, qui tumulo non tegeretur, erat.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Τὸν δ' ἀρετῇ ἐπιλαμπόμενον ἐπιβλέψας Ἀΐδης
Τί πλ', ἔφη, κόσμῳ ἥλιος ἄλλος ἔφυ;
Ὣς φάτο, καὶ δολίοισι φρεσὶν καχαμηχωνοώσας
Τὸν δ' ἐκέλευσε νεκροῖς νῦν ἐπιλαμπόμενον.

Du même.

Ami paſſant, ſi tu as le loiſir;
Je te ſuppli' me faire ce plaiſir

De t'arrêter, non pour pleurer, ou rire,
Mais ſeulement, s'il te plaît, pour me lire.
Eſcoute donc: Vrai eſt que le tombeau,
Qu'ici tu vois, n'eſt trop riche, ne beau,
Ni eſtoffé de quelque ouvrage exquis,
Auſſi celui oncque ne l'a requis
Auquel il ſert de riche ſepulture,
Car le bon homme avoit bien autre cure
Que pour ces biens, & tréſors amaſſer,
Que nous voyons de jour en jour paſſer.
Et toutefois ſa très-grande prudence
Lui mit en main des biens à ſuffiſance,
Dont riche fut en ſon tems renommé,
Ce néanmoins par trop pauvre eſtimé,
Veu les honneurs, eſtats, & dignités,
Veu les grands biens qu'il avoit méritez.
De Beſze eut nom, nom d'antique maiſon,
Qui nonobſtant mainte forte ſaiſon,
Et la fureur de guerre continue
En ſon honneur s'eſt toujours maintenue,
Et qu'ainſi ſoit, Bourgogne te dira
Tout le ſurplus que ma plume taira.
De te conter ſa vie vertueuſe
Par le menu, ſeroit choſe ennuyeuſe,
Non pas à toi qui n'en as connoiſſance,
Mais bien à moi qui en ai ſouvenance,
Et ne ſçaurois avoir aucun plaiſir
En racontant mon ancien déplaiſir.

Or donc, paſſant, pour achever mon
conte,
Tu n'aperçois ici ne Duc, ne Comte,
Tu ne vois pas choſe qui à l'œil plaiſe,
Ains ſeulement le tombeau d'un de
Beſze.
Tu vois un rien, mais dire je t'oſe,
Que ce rien fut jadis une grand'choſe.

Nicolao à Beza, Patruo chariſſimo, Theodorus
Beza mœrens ponebat 1543.

Les deux derniers vers de l'Epitaphe latine donnoient priſe à la critique de plus d'une façon, comme l'a fort bien remarqué feu M. *de la Monoye*; car, outre que le Poëte y fait longue la derniere ſyllable d'*imo*, toujours breve dans Martial, dont l'exemple doit ſervir de regle, c'eſt que *dignus qui tumulo non tegeretur*, préſente un ſens fort équivoque, ſignifiant également qu'un homme ne devoit jamais mourir, ou qu'il ne méritoit pas l'honneur de la ſépulture. *Théodore de Beſze*, ayant apperçu ces fautes, fit divers changemens dans cette Epitaphe latine, dans l'édition qu'il publia à Geneve en 1562, où les deux derniers vers ſe liſent ainſi :

Fas alios igitur nomen debere ſepulchris,
Beza ſuum contra nobilitat tumulum.

L'Epitaphe grecque, ſelon le même

Critique, eſt encore plus défectueuſe que la latine. Monſieur *de la Monoye*, après en avoir relevé les fautes, conclut qu'on a eu raiſon de dire que *Beze* n'a pas bien entendu les Langues.

L'Epitaphe françoiſe, continue le même Critique, toute puérile, ne mérite pas d'examen. Il ſuffit d'y remarquer deux choſes. L'une, qu'au pénultieme Vers,

Tu vois un rien, mais dire je t'oſe :

le Copiſte a oublié un mot qu'infailliblement l'Auteur avoit mis, & qui doit être ſuppléé ainſi, *mais bien dire je t'oſe*. L'autre eſt que l'ancienne ortographe du nom de *Beze*, étoit de *Beſze*.

Dans la Chapelle de la Vierge il y a cette Epitaphe, encaſtrée dans un des murs :

Viro clariſſimo CAROLO LOISELLO, *Juris utriuſque peritiſſimo, quod & aſſiduè per annos* 45, *navata forenſibus negotiis opera, & libri ab eo editi complures non mediocri ſui temporis ornamento ac poſteritatis commodo teſtantur.*

Vixit annos 63. *Obiit anno ſal.* 1628, 5 *Cal. Novemb.*

Tout proche il y a une autre Epitaphe ſur une table de marbre, avec cette Inſcription :

PETRUS PUTEANUS, *Claudii Puteani Senatoris ampliſſimi filius*, *ex* Claudia Sanguina, *filia Barbaræ Thuanæ, quæ fuit Chriſtophori Thuani Senatûs Principis ſoror, Clementis Puteani, juris ævo ſuo peritiſſimi nepos, optimis parentibus optimè reſpondit.*

Doctrinâ, pietate, prudentiâ, fide, gravitate, conſtantiâ probatiſſimus.

Regi à Conſiliis & Bibliothecis. Imperii Gallicani jura exemplis ſummo labore proviſis Rempublicam miniſtrantibus conſultiſſimè ſuggeſſit, procerum & clariſſimorum ubique virorum officiis obſervantiâ frequenti conventu celebratiſſimus.

Vixit annos 69. menſes 1.

Hîc ſitus 19. Cal. Januarii ann. Chriſti 1652. immortalis vitæ per Chriſtum gratiam expectat Jacobus Puteanus fraternæ gloriæ conſors, orbitatis ſuæ mœſtitiam Nicolai Rigaltii verbis amicitiæ veteris honorem teſtantibus, quanto per Chriſtianæ modeſtiæ præcepta fas eſt ſolatio conſolatur.

A côté de cette Epitaphe on en voit une autre de même façon, avec cette Inſcription :

JACOBUS PUTEANUS, *Claudii Senatoris ampliſſimi filius*, *ex* Claudia San-

guina, *filia Barbaræ Thuanæ, quæ fuit Christophori Thuani Senatûs Principis soror, Clementis Puteani juris ævo suo peritissimi nepos, Regi à Consiliis & Bibliothecis Prior S. Salvatoris Varengevillæ & Marchesii, fratre suo Petro orbatus, & ei quinquennio superstes doloris sensum numquam amisit. Sic vero temperavit, ut officia sapientis viri numquam deseruerit, totus fratri similis, Regni res procurantibus charus, ab amicis quotidie ad ipsum convenientibus eximiè cultus, universæ Galliæ viris bonis probatus, apud exteros nominis ac variæ eruditionis fama clarus, hîc situs & fratris reliquiis appositus* 15. *Cal. Decemb. Ann. Christi* 1656.

Beatam spem expectat.

Vixit annos 65 *mensem unum, dies* 20.

CÆSAR PUTEANUS, *ex fratre Clemente nepos & heres patrui virtutum ac beneficiorum memor, hoc monumentum posuit.*

Ismael Bullialdus, qui Puteanos assiduè coluit, & cum Jacobo ad ipsius vitæ terminum habitavit, testamento rogatus solatium sibi quærens, hæc verba sua monumento mœrens inscripsit.

Dans la Chapelle de saint Roch, vis-à-vis l'Autel, il y a une table de

marbre noir faite en ovale, & au-dessus est écrit :

Hic situs est Clarissimus AUDOMARUS TALÆUS (Omer Talon) *in Senatu Patronus consultissimus, qui exortis in regno factiosis motibus Christianissimi Regis autoritatem fortiter capitis periculo, & libertatis jacturâ propugnavit.*

Ibi quoque condita est charissima conjux Susanna Choart, *Jacobi Choartii illustris & excelsæ memoriæ viri filia, quæ cùm maritum officiosissime coluisset, eumdem vita functum diuturnâ viduitate honestavit, pietate insignis, charitate erga miseros & pauperes ferè impar, sacram hanc ædiculam suis sumptibus extructam desideravit esse totius familiæ conditorium. Obiit ille 60 annos, natus 6 Februarii ann.* 1618, *hæc exactis* 78 *annis* 19 *Aprilis ann.* 1643, *superstites sacris & regiis dignitatibus aucti, pium hoc monumentum posuêre.*

Aux côtés de l'Epitaphe que l'on vient de rapporter, il y en a deux autres. Voici celle qui est à droite :

D. O. M.

Et gloriosis manibus JACOBI TALÆI *Audomari & Susannæ Choartiæ primogeniti, qui ætatis flore privatorum caussis, mox Advocatus generalis publicis*

regioque patrocinio in Principe Senatu annis 12 functus, in comitem Consistorianum adscitus est; dein universas fere Regni Provincias missus Dominicus in se suscepit, turbatas composuit, pacatas placide rexit, cunctis quoque sacratissimi consilii Reiquepublicæ negotiis occupatus mirum ingenii, integritatis, comitatisque fuit exemplar; sed præclaras animi dotes constans ejus pietas; indeficiensque tàm erga suos quàm erga miseros quosque charitas longe superavit, vir acri magnoque judicio, morum gravitate & humilitate christianâ commendabilis: hunc cita mors leni morbo tristi familiæ eripuit beatiore vitâ remunerandum anno ætatis 60, 6 Maii 1648, prædecesserat ann. 1640, 19 Decemb. Catharina Gueffier uxor charissima non impar virtutum: & si radiis lucet mariti suos etiam habuit, quibus viro gratissima & cunctis munificentissima extitit matrona nobilis, in egenos adeo larga, ut nemini cesserit præterquam viro.

L'Epitaphe qui est au côté gauche, est conçue en ces termes:

D. O. M.

AUDOMARUS TALÆUS, *Consistorianus Comes, & in summo Galliarum Senatu Advocatus Regius, Oratorum Princeps*

in Foro, Patrum Oraculum in Curia, inter eruditos primus, improbis ſcopulus; miſeris portus, regiæ Majeſtatis, autoritatis Senatûs, quietis publicæ, formæ judiciorum, Patriarum Legum, Religionis avitæ, juris Eccleſiæ Gallicanæ vindex acerrimus, vir invictæ conſtantiæ, integritatis incorruptæ, cui unum idemque munus viſum eſt Regis eſſe Advocatum, & populi civem optimum, qui Remp. difficillimo belli civilis tempore ſapientiſſimis conſiliis ſuſtinuit Regi ſemper fidus, populo nunquam ſuſpectus, hîc ſitus eſt, ſanctiſſimè obiit 29 Decembris ann. 1652, ætatis ſuæ 57, privatorum cauſas annis 15, regias 22, egit; Franciſca Doujat marito incomparabili cum quo annis 27 ſuaviſſime vixit amoris luctûſque ſui monumentum fecit.

Dans la même Chapelle, proche de l'Autel, du côté de l'Evangile, il y a une table de marbre noir, avec cette Inſcription :

Hîc ſitus eſt JOANNES DAUTRUY, *Tricaſſinus inter primores almæ Sorbonæ Magiſtros inſignis, qui deſtinatam exponendis ſacris litteris Cathedram ac ipſius intuitu recens extractam primus ita implevit, ut ipſi ſecundus haud facile queat inveniri; cujus inexhauſtum ſapientia pectus triginta quatuor annis aſſidue*

nova peperit opera, nova etiamnum parturiens, & ad anteriora ſemper extendens ſemetipſum ſicut doctrinæ ſic vitæ adeo inculpatæ, ut alteram ſæculi ſui labem ſemper damnaverit, alteram pene neſciviſſe credatur, quo candidum viri animum fere quinquaginta annis veluti proprium habuit illuſtriſſima Talæorum familia, cariſſimas corporis reliquias poſtquam Deo redditus eſt animus, gentilitio monumento adoptat. Obiit anno 1646, die 19 Aug. ætatis 70.

Dans cette même Chapelle ont été inhumés :

Denis Talon, qui, après avoir exercé pendant long-temps une des Charges d'Avocat-Général au Parlement de Paris, à la ſatisfaction du Roi & avec l'admiration du Public, fut fait Préſident à Mortier au même Parlement, & mourut le 2 Mars de l'an 1698, âgé de ſoixante & onze ans.

Louiſe-Angélique Favier du Boulay, veuve de *Denis Talon*, dont je viens de parler, étant morte en ſon Château du Boulay, en Beauſſe, le 28 Septembre de l'an 1732, ſon corps fut tranſporté dans cette Chapelle, où il fut inhumé. Elle étoit âgée de quatre-vingt-huit ans.

Jacques Bazin, Marquis du Bezons,

Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Cambrai, &c. mourut à Paris le 22 de Mai de l'an 1733, étant dans la quatre-vingt-huitieme année de ſon âge. Il voulut que ſes cendres fuſſent mêlées avec celles d'une famille dont il s'étoit toujours fait honneur de deſcendre ; car il étoit petit-fils de *Pierre Bazin*, Tréſorier de France à Soiſſons, & de *Suzanne Talon*, ſœur d'*Omer Talon*, Avocat-Général au Parlement de Paris.

Proche de la porte de la Sacriſtie, l'on voit la ſtatue d'un homme à genoux, en habit de Docteur, élevée ſur une colonne de pierre, & à côté une plaque de cuivre avec cette Inſcription :

Nobiliſſimo, piiſſimo, omnique diſciplinarum genere cumulatiſſimo D. CLAUDIO ESPENCÆO, *Theologorum hujus ſæculi facile Principi, paterno quidem genere, ex clariſſimo Eſpencæorum, materno illuſtri Urſinorum familia orto, divini verbi præconi celeberrimo, pauperum patri benigniſſimo, qui cùm per 46 annos continuos in hac prima omnium Academia litteris humanioribus, philoſophicis & divinis operam cum omnium incredibili admiratione navaſſet, à Rege Chriſtianiſſimo Franciſco I. Melodunum, Hen-*

rico II. Bononiam, à Francisco II. Aureliam, à Carolo IX. Pissiacum Religionis componendæ ordinandæque nomine inter primos hujus augustissimi Regni proceres partim legatus, partim orator de Re Christiana sanctissimè doctissimèque disceptasset, permultos in sacrosanctam Scripturam commentarios edidisset, tandem gravissimo calculi morbo diu multumque vexatus, cum omnium Principum Senatorum, Nobilium, plebeïorumque luctu ac desiderio, obiit anno ætatis 60, die 5 Octob. 1571.

GUIDO GASSARUS FLAMINIUS, *Prior sanctæ Fidei apud Columerios ejusdem Amanuensis, & per annos* 17 *negotiorum gestor devinctissimus, hanc effigiem cum suo elogio piæ Domini charissimi & benignissimi memoriæ erigebat, & mœrens ponebat anno* 1572, *die ultimâ Januarii.*

Celui dont je viens de rapporter l'Epitaphe, descendoit, par son pere, de l'ancienne Maison d'*Espense*, une des plus nobles de la Province de Champagne, & laquelle est fondue dans l'illustre Maison *de Beauvau*, par *Madelaine d'Espense*, sœur de celui qui donne lieu à cet article. Par le mariage de cette Demoiselle avec *Alof de Beauvau*, il se forma une branche de la Maison de *Beauvau* qui prit le nom de *Beauvau*

d'Espense, & cette branche subsiste encore aujourd'hui. *Claude d'Espense* fut donc homme de condition, un des grands Théologiens de son temps, employé par *François I.* à Melun, par *Henri II.* à Boulogne, par *François II.* à Orléans, & par *Charles IX.* à Poissi, avec les premiers Prélats du Royaume, tantôt comme député, & tantôt comme arbitre dans les disputes de Religion. Cependant avec tant de mérite il ne parvint jamais à la Prélature. Cela n'eût pas été sans doute de même, si dans la distribution des dignités de l'Eglise, on n'avoit égard qu'à la vertu & au savoir.

Dans la même Eglise est inhumé Monsieur *Bouthilier*, Avocat célebre. Voici son Epitaphe :

Jam functum senio sat venerabili
Ad se me vocitat Cælicolûm pater :
Quid me fletis ibi dulcia pignora?
Reddi depositum præcipit æquitas,
Nunc idcirco animam restituo polo
Nec non corpus humo, parcite fletibus.

François Bouthilier de Chavigni, ancien Evêque de Troyes, mort à Paris le 15 de Septembre 1731, dans la quatre-vingt-dixieme année de son âge, fut aussi inhumé dans cette Eglise. C'étoit un Prélat éclairé, & né avec beau-

coup de talent pour les grandes affaires. Ces qualités lui mériterent une place dans le Conseil de Régence, pendant la Minorité du Roi *Louis XV.* actuellement regnant.

J'ai dit ci-dessus, que, depuis l'an 1345, le Patronage de la Cure de Saint-Côme appartenoit à l'Université de Paris. J'ai encore ajouté que, par Arrêt contradictoirement rendu au Parlement de Paris, le 2 d'Avril de l'an 1667, le Patronage de l'Université avoit été déclaré laïque. Ainsi le droit que l'Université a de nommer à cette Cure, à celles de Saint-André-des-Arcs & de Saint-Germain-le-Vieux, ne peut être, ni prévenu, ni interrompu par *résignation*, ni par *permutation*, malgré les prétentions de quelques-uns de leurs Curés, qui ont fait des tentatives pour disposer de leurs Cures.

Au premier pilier de cette Eglise est adossé un monument que les Maîtres en Chirurgie de Paris ont fait élever à la mémoire de feu *François de la Peyronie*, premier Chirurgien du Roi, mort à Versailles le 24 Avril 1747. Son Buste, qui forme un médaillon de marbre, semble présenté par le génie de la prudence. Ce génie est de bronze, de même qu'une urne qui est placée derriere avec plusieurs attributs de la

Chirurgie. Ce morceau, qui eſt de *Vinache*, eſt parfaitement exécuté. Monſieur *de la Peyronie* eſt celui de tous les célebres Chirurgiens qui a montré plus de zele pour le progrès & la perfection de ſon art, & qui a fait le plus de dépenſe pour l'honneur du Corps, dont il étoit le digne Chef. C'eſt à ſes ſoins que l'on eſt redevable de l'établiſſement de l'Académie Royale de Chirurgie en 1731. Il a, de plus, enrichi ſa Compagnie de legs conſidérables : 1°. il lui a légué ſa Bibliotheque, qui étoit très-nombreuſe ; 2°. il lui a donné ſa belle Terre de Marigni, dont le Roi a fait l'acquiſition pour la ſomme de 200000 livres ; 3°. il a inſtitué cette Compagnie ſa légataire univerſelle pour les deux tiers de ſes biens. Les Maîtres en Chirurgie de Montpellier ont eu auſſi une part conſidérable dans ſes bienfaits : il leur a donné deux maiſons qu'il avoit à Montpellier, & les a chargés de faire conſtruire dans cette Ville un Amphithéâtre de Chirurgie, pour lequel il leur a donné la ſomme de 100000 livres ; il les a, de plus, inſtitués ſes légataires univerſels pour un tiers de ſes biens. Son principal objet dans ces différentes diſpoſitions, étoit de donner un certain luſtre à la Chirurgie, & de contribuer, de tout ſon pouvoir, à la gloire d'un art ſi utile à l'humanité.

LA MAISON DE SAINT-CÔME,

ou L'ECOLE DE CHIRURGIE.

Avant que de faire la Deſcription de cette Maiſon, ou *Ecole*, qui eſt ſituée dans la rue des Cordeliers, auprès de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Côme, il eſt à propos de parler de l'origine de la Communauté des Chirurgiens de Paris, qui dans ſon eſpece eſt peut-être la plus ancienne qu'il y ait en Europe, mais qui certainement eſt celle qui a produit les ſujets les plus habiles.

Cette Communauté prétend avoir été établie en forme de Confrairie, ſous l'invocation de *ſaint Côme & de ſaint Damien*, Martyrs, par le Roi S. *Louis*. Elle ſe fonde ſur une tradition conſtante, & ſur un Manuſcrit de ce temps-là, qui a paſſé avec la Bibliotheque des *de Thou*, dans celle de feu M. le Cardinal *de Rohan*, Evêque de Straſbourg. Ce Manuſcrit porte le titre que voici : *Cette Bible, avec riches acoutremens, contient les faits dy Cyrurgiens fondés par Monſeigneur ſaint Loys en la noble Cité de Parrhis pour la Confrairie de Meſſeigneurs ſaint Coſme & ſaint Damien.*

Ce Livre commence enſuite par ces mots :

Cy commenchent l'Hiſtoire dy Cyrurgiens, &c.

Un Chirurgien *, qui étoit, non-ſeulement habile dans ſon art, mais encore ſavant dans les Belles-Lettres, aſſure que dans les Archives de la Sainte-Chapelle de Paris, il y a une liaſſe d'anciens Manuſcrits qui regardent l'établiſſement de la Confrairie des Chirurgiens de Paris, & parmi leſquels il ne doute pas qu'on ne trouvât pluſieurs Chartes auſſi poſitives que le Manuſcrit qui eſt dans la Bibliotheque du feu Cardinal *de Rohan*, s'il étoit permis de parcourir cette liaſſe; mais cette permiſſion a toujours été refuſée juſqu'à préſent; refus dont il ſeroit difficile de trouver un motif raiſonnable.

Il faut croire qu'*Etienne Paſquier* auroit changé de ſentiment, s'il avoit vu le Manuſcrit du Cardinal *de Rohan* & les Chartes qui ſont dans les Archives de la Sainte-Chapelle, & qu'il n'auroit pas nié, comme il a fait, que S. *Louis* fût l'Inſtituteur de cette Confrairie. Cet établiſſement fut fait à la ſollicitation de *Jean Pitart*, Chirurgien des Rois S. *Louis*, *Philippe-le-Hardi* & *Philippe-le-Bel*. Cet homme, également recom-

* M. *Devaux*, dans un Livre intitulé, *Index funereus Chirurgorum Pariſienſium.*

mandable par ſa probité & par ſon habileté dans la Chirurgie, dreſſa des Statuts & des Réglemens qui furent publiés ſous *Philippe-le-Hardi*, vers l'an 1278, & qui furent confirmés par *Philippe-le-Bel*, & par les Rois ſes ſucceſſeurs.

La Confrairie des Chirurgiens eut d'abord deux objets, la perfection de l'Art, & l'exercice des œuvres de piété & de charité. C'eſt par rapport à ce dernier, que dès le commencement les Chirurgiens qui y étoient inſcrits, viſitoient les premiers Lundis de chaque mois, après le Service Divin, tous les pauvres malades qui ſe préſentoient à Saint-Côme, & cette viſite s'y continue encore actuellement avec d'autant plus de régularité & d'aſſiduité, qu'en 1555, *Nicolas Langlois*, un des anciens Prévôts, laiſſa un fonds, dont le produit fournit une rétribution aux Officiers en charge, & aux douze plus anciens Maîtres qui y aſſiſtent. Les Reliques de ſaint Côme & de ſaint Damien ayant été apportées de la Terre-Sainte à Luzarches, ſous le Pontificat d'*Alexandre III*. par le Comte de *Beaumont-ſur-Oiſe*; *Jeanne de Bourgogne*, Reine de France & de Navarre, femme du Roi *Philippe-le-Long*, alla les viſiter; & ayant remarqué qu'elles étoient dans des

Chaſſes de cuivre, elle les fit mettre dans des Chaſſes d'argent qu'elle donna. Cette cérémonie fut des plus ſolemnelles, & ſe fit le 3 d'Octobre de l'an 1320, en préſence de ladite Reine, de ſa fille, Ducheſſe de Bourgogne, des Evêques de Paris & de Nevers, des Abbés de Saint-Denis & de Sainte-Genevieve, &c.

Ce fut à l'occaſion de ce changement de Chaſſes, que l'Evêque de Paris & le Chapitre de Luzarches firent venir à Luzarches quelques Chirurgiens de Paris pour examiner leſdites Reliques, & puis leur propoſerent l'union de la Confrairie de Saint-Côme & de Saint-Damien de Luzarches, avec celle qui étoit depuis long-temps établie à Paris, afin que des deux il n'en fût fait qu'une ſeule ſous la direction des Maîtres Chirurgiens de Paris, à condition que leſdits Maîtres Chirurgiens députeroient chaque année aux Fêtes de ſaint Côme & ſaint Damien, & des Apôtres ſaint Simon & ſaint Jude, deux de leurs Maîtres pour aſſiſter au Service Divin à Luzarches, faire enſuire la viſite des pauvres malades, & inſcrire ceux qui voudroient participer aux bonnes œuvres & prieres de la Confrairie.

Cette union fut ſi bien cimentée,

qu'elle a toujours continué depuis, même malgré le Chapitre de Luzarches. Deux de nos Rois, *Charles V.* & *Louis XIII.* ont fait l'honneur à cette Confrairie de s'y faire inſcrire; & le dernier, par ſes Lettres-Patentes du mois de Juillet 1611, regiſtrées au Parlement le 22 Septembre ſuivant, ajouta aux armes des Chirurgiens de Paris, *une Fleur de Lis* rayonnante.

Comme les Maîtres Chirurgiens de Paris étoient tous gens lettrés, & la plupart Maître-ès-Arts dans l'Univerſité, la Compagnie préſenta Requête à l'Aſſemblée génerale du Recteur & de l'Univerſité, & lui députa le 13 Décembre 1437, *Jean Deſſous-le-Four*, Maître-ès-Arts & en Chirurgie, & pluſieurs autres Maîtres qui demanderent que tous les Maîtres Chirurgiens duement reçus, fuſſent admis au nombre des Ecoliers & Suppôts de l'Univerſité, & jouiſſent de toutes ſes immunités & de tous ſes privileges. L'Univerſité, après avoir mis la matiere en délibération, accorda ce que les Chirurgiens demandoient, à condition qu'ils aſſiſteroient, comme les autres Ecoliers, aux leçons qui ſe faiſoient journellement aux Ecoles de Médecine, & d'en prendre des atteſtations des Profeſſeurs. Ce Décret de l'Univerſité fut confirmé par un au-

tre du 5 Mars 1515. La Faculté de Médecine ayant vu ces Décrets, en accorda un le 10 de Novembre de la même année, par lequel elle reconnut les Chirurgiens de sa Confrairie de Saint-Côme pour ses Ecoliers, & promit de les faire jouir des immunités, exemptions & privileges dont ses autres Ecoliers & Suppôts jouissoient.

François I. par ses Lettres-Patentes du mois de Janvier 1544, ordonna que le College des Chirurgiens de Paris, qui depuis long-temps étoit réputé du corps de l'Université, y seroit de nouveau plus étroitement uni, & jouiroit de ses privileges & immunités, à condition que personne ne pourroit prendre les dégrés de Bachelier, de Licencié & de Maître en Chirurgie, qu'il ne fût bien instruit des préceptes de la Grammaire & de la Langue Latine, & que les Maîtres Chirurgiens assisteroient tous les premiers Lundis de chaque mois, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, à la pieuse visite des pauvres malades.

Vers l'an 1560 ou 1561, *Claude Verscris*, Curé de Saint-Côme, & les Marguilliers & Paroissiens de cette Eglise, obtinrent des Bulles du Pape *Pie IV.* qui leur permettoient de construire dans leur Eglise un bâtiment pour visiter &

panser les pauvres malades, chaque premier Lundi du mois. Le Parlement, par son Arrêt du 19 Novembre de l'an 1561, leur permit de faire publier ces Bulles, selon la permission que leur en avoit donnée l'Évêque de Paris, & elles eurent leur effet.

Henri III. par ses Lettres-Patentes du 10 de Janvier de l'an 1576, obtenues par le Prévôt & College des Maîtres Chirurgiens & Professeurs en l'Art de Chirurgie de Paris, confirma leurs anciens privileges. *Louis XIII.* par ses Lettres-Patentes du mois de Juillet 1611, en fit de même, ainsi que je l'ai déja dit, & ce fut en reconnoissance de ses bienfaits, qu'en 1615 ils firent mettre cette Inscription au Bâtiment qu'on avoit construit pour les visites & le pansement des pauvres malades.

Collegium Regium M. M. D. D. Chirurgorum Parisius Juratorum à sancto Ludovico, anno Domini M. CC. LXVI. *instauratum. Gradatim à Philippis, Ludovicis, Carolis, Joanne, Franciscis & Henricis, Regibus Christianiss. conservatum. Modò sub auspiciis Christianissimi, justi, piique Regis Ludovici XIII. ob ejus natalis memoriam renovatum. Ann. salutis* M. DC. XV.

La Faculté de Médecine crut avoir sujet

ſujet de ſe plaindre des Chirurgiens ; & pour les mortifier, reçut, au nombre de ſes Ecoliers, les Barbiers-Chirurgiens, qui, d'abord, ne s'étoient occupés qu'à la barberie, puis y avoient ajouté la ſaignée ; & enfin, entreprirent les grandes opérations de la Chirurgie. Ils avoient à leur tête le premier Barbier du Roi ; & *Jean de Precontal*, qui l'étoit en 1577, obtint, cette même année, de *Claude Rouſſelet*, Doyen de la Faculté de Médecine, que les Barbiers-Chirurgiens fuſſent reconnus pour ſes Ecoliers. Ainſi ladite Faculté reconnut deux ſortes de Chirurgiens : les uns, de Robe-longue ; & les autres, de Robe-courte. Cette reconnoiſſance fut la ſource d'un grand nombre de différends & de procès entre ces deux eſpeces différentes de Chirurgiens, qui, en étant à la fin fatiguées, ſe réunirent pour n'en plus compoſer qu'une ſeule. A peine l'union de ces deux corps fut-elle faite, que la Faculté de Médecine fit entrer le Recteur & l'Univerſité dans ſon reſſentiment, & réſolut d'expulſer de l'Univerſité cette Compagnie de gens non lettrés. Elle préſenta Requête, à cet effet, le premier de Février de l'an 1657. Le Recteur & l'Univerſité étant intervenus, le Parlement rendit un Arrêt le 7 de Février de l'an 1660, qui

défend aux Chirurgiens-Barbiers de prendre la qualité de *Bacheliers*, *Licenciés*, *Docteurs* & *College*; mais seulement celles d'*Aspirans*, *Maîtres* & *Communautés*, comme aussi de faire aucunes lectures & actes publics, &c. Les Barbiers-Chirurgiens n'ayant point obéi audit Arrêt, il en fut rendu un autre le 4 du mois d'Août de la même année, qui ordonne auxdits Barbiers-Chirurgiens de se conformer audit Arrêt du 7 de Février, & leur fait défenses d'y contrevenir, &c.

Charles-François Félix, * premier Chirurgien du Roi, homme très-habile dans sa Profession, & de beaucoup de crédit, se trouvant Chef des Chirurgiens gradués, & des Chirurgiens-Barbiers, parce qu'il avoit fait unir la Charge de premier Barbier du Roi, à celle de premier Chirurgien de Sa Majesté, fit de nouveaux Réglemens pour le Corps entier des Chirurgiens, & l'observation de ces Réglemens fut ordonnée par Arrêt du Conseil du Roi, du 2 d'Août de l'an 1699, confirmé par

* Il fut choisi pour faire à *Louis XIV.* l'opération de la Fistule, & l'heureux succès justifia ce choix. Ce généreux Monarque ajouta aux dons immenses dont il le combla, l'Evêché de Châlons-sur-Saone, que S. M. donna à son fils.

Lettres-Patentes du mois de Septembre ſuivant. Il y eut là-deſſus quelques oppoſitions qui furent levées par d'autres Arrêts, leſquels, avec les Lettres-Patentes, furent enrégiſtrés au Parlement le 3 de Février 1701.

Depuis ce temps-là il n'y a plus à Paris qu'un ſeul Corps de Chirurgiens, composé généralement de tous ceux qui ont droit d'y exercer cette Profeſſion. Cette Communauté eſt ſous la Direction du premier Chirurgien du Roi, de ſon Lieutenant, *Prévôt* perpétuel, & de quatre *Prévôts* électifs, dont la fonction ne dure que deux ans. Les Aſpirans ne parviennent à la qualité de Maîtres, qu'après huit Actes différens, dont le premier eſt nommé l'*Immatricule*; le ſecond, *la Tentative*; le troiſieme, *le premier Examen*; le quatrieme, *la Semaine d'Oſtéologie*; le cinquieme, *la Semaine Anatomique*; le ſixieme, *la Semaine des Saignées*; le ſeptieme, *la Semaine des Médicamens*; & le huitieme, *le dernier Examen*. Tous ces Examens, longs & difficiles à ſoutenir, font qu'on ne reçoit dans ce Corps, que des Sujets inſtruits & habiles. Je ne rapporterai point ici les noms de ceux de cette Compagnie qui ſe ſont le plus diſtingués; je remarquerai ſeulement que, ſur la fin du regne

de *Louis XIV.* ce Prince accorda des Lettres de Nobleſſe à quatre Chirurgiens célebres, en conſidération des importans ſervices qu'ils avoient rendus à l'Etat dans l'exercice de leur Profeſſion. Le premier de ces quatre eſt *Charles-François Félix*, premier Chirurgien de ce Prince, annobli par Lettres données à Verſailles au mois de Mars 1690. Le ſecond eſt *Georges Mareſchal*, auſſi premier Chirurgien de ce Prince, annobli par Lettres du mois de Décembre de l'an 1707. *Julien Clément*, Chirurgien-Accoucheur des Princeſſes de la Maiſon de France, fut annobli par Lettres du mois d'Août de l'an 1711. *Jacques Beiſſier*, Chirurgien-Májor des Camps & Armées du Roi, fut annobli par Lettres du mois de Février de l'an 1712. *Louis XV.* aujourd'hui glorieuſement régnant, a honoré de la même faveur pluſieurs Chirurgiens diſtingués dans leur Art, tels que Meſſieurs *Puzos*, *Morand*, &c.

Revenons à la Maiſon, ou Ecole, qui a donné lieu à l'hiſtoire abrégée que je viens de faire de la Chirurgie.

Cette Maiſon, telle qu'elle eſt aujourd'hui, a été nouvellement bâtie aux dépens de la Communauté des Chirurgiens. On y entre par une grand'porte

assez bien décorée, & sur laquelle est cette inscription en lettres d'or :

ÆDES CHIRURGORUM.

On trouve ensuite deux beaux corps de bâtimens séparés par la cour.

A main droite, en entrant, est l'Amphithéâtre Anatomique. La premiere pierre en fut posée le 2 d'Août 1691, & le bâtiment fut achevé en 1694. La porte de cet Amphithéâtre est décorée d'un ordre ionique, & de quelques ornemens de sculpture symboliques de l'Art de Chirurgie. Sur un marbre sont gravés ces deux beaux vers de *Santeul*.

Ad cædes hominum prisca Amphitheatra patebant,
Ut discant longum vivere nostra patent.

Je rapporte ici la traduction en Vers françois, qu'en fit M. *Bosquillon*, en faveur de ceux qui n'entendent pas le Latin.

Si dans les siecles idolâtres,
Ces superbes Amphithéâtres
Où l'on admire encor la grandeur des Romains,
S'ouvroient pour avancer le trépas des humains;
Cette aveugle fureur ne se voit plus suivie :

Les nôtres ſont ouverts pour conſerver
la vie.

Jean Bienaiſe, un des fameux Chirurgiens de cette Communauté, qui mourut le 21 Décembre 1681, laiſſa ſix cens livres de rente pour deux Démonſtrateurs d'Anatomie & de Chirurgie, & c'eſt ici que ces deux Profeſſeurs faiſoient leurs démonſtrations; mais le ſyſtême de Law, qui a renverſé tant de fortunes, & qui a occaſionné la réduction des rentes, tant viageres, que perpétuelles, de l'Hôtel-de-Ville, à un denier fort bas, avoit réduit la fondation de *Bienaiſe* à ſi peu de choſe, que l'inſtruction alloit ceſſer dans cet Amphithéâtre, ſi le Roi n'avoit eu la bonté de la ranimer par ſes libéralités, & de fonder par ſes Lettres-Patentes, données à Fontainebleau, au mois de Septembre 1724, regiſtrées au Parlement le 26 de Mars 1725, *cinq Places de Démonſtrateurs*, dans toutes les parties de la Chirurgie, qui doivent être données aux Chirurgiens les plus expérimentés ſur la préſentation du premier Chirurgien de Sa Majeſté. Ceux qui rempliſſent ces Places ont chacun cinq cens livres de gages par an, qui leur ſont payés par les Receveurs du Domaine de la Généralité de Paris, en

rapportant des Certificats du premier Chirurgien du Roi, comme ils se sont bien & fidélement acquittés de leur devoir.

De l'autre côté de la cour, & vis-à-vis de cet Amphithéâtre, est un beau bâtiment construit aussi aux dépens de la Communauté des Chirurgiens, en la place de l'ancienne Maison, où elle faisoit ses Assemblées, & la visite des pauvres malades qui avoient besoin des secours de la Chirurgie. Ce bâtiment fut commencé en 1707, & achevé en 1710. On mit d'abord sur la porte ce Distique latin, de la composition du sieur *le Comte*, Professeur Emérite d'Humanités au College Mazarin.

Hîc probat ingenium Doctrina, Prudentia dextram,
Ut certa in cives, prodeat inde salus.

Ces vers furent traduits en vers françois, de la maniere qui suit :

Ici le vrai savoir, la longue expérience,
Eprouve tour à tour, & l'esprit, & la main ;
Afin que dans ses maux, ton peuple, heureuse France,
Puisse compter sur un secours certain.

La Communauté a fait ôter ce Dis-

tique latin depuis quelques années, & a fait mettre, en sa place, cette inscription que le feu P. *Ménestrier*, Jésuite, lui avoit donnée, & dont elle ne voulut pas faire usage dans ce temps-là.

CONSILIOQUE MANUQUE.

Il y a quelques années que la Faculté de Médecine intenta un nouveau procès aux Chirurgiens : les Médecins prétendirent qu'ils devoient présider aux cours publics qui se font dans cet Amphithéâtre, interroger les Aspirans, &c. Mais par Arrêt de la Grand'Chambre, rendu au rapport de M. *Mingui*, au mois de Mars 1724, les Médecins furent déboutés de toutes leurs demandes, & les Chirurgiens ne sont obligés qu'au serment ordinaire que les Prévôts électifs prêtent tous les ans au Doyen de la Faculté de Médecine, le lendemain de la Fête de saint Luc, & à la redevance d'un écu d'or qu'ils lui paient tous les ans au même jour.

En 1731, M. *Georges Mareschal*, premier Chirurgien du Roi ; & M. *François Gigot de la Peyronie*, premier Chirurgien du Roi, reçu en survivance, formerent le dessein d'établir une Académie de Chirurgie, qui, sous la protection du Roi, & sous l'inspection du premier Chirurgien de Sa Majesté, s'oc-

cupât à perfectionner la pratique de la Chirurgie, principalement *par l'expérience & par l'observation.* M. *Mareschal* & M. *de la Peyronie* firent là-dessus un projet de Réglement, qui contient trente-trois articles. Le 18 Décembre de la même année 1731, il y eut à Saint-Côme une Assemblée de Chirurgiens Jurés, convoquée par le premier Chirurgien du Roi, qui y présida.

On y lut le projet de Réglement pour une Académie de Chirurgie établie sous la protection du Roi, & sous l'inspection du premier Chirurgien de Sa Majesté; ensuite une Lettre du Comte *de Maurepas*, par laquelle il mande au sieur *Mareschal*, que Sa Majesté a approuvé ce projet; qu'elle approuve aussi que les Assemblées Académiques de Chirurgie se tiennent conformément à ce projet; qu'elle a réglé le nombre des Chirurgiens de Paris, qui doivent composer cette Société Académique; qu'elle souhaite que le sieur *Mareschal* envoie au Comte *de Maurepas* un état de ceux qu'il croira à propos d'y admettre. Après cette Lettre, on lut la liste de *soixante & dix* Académiciens présentés au Roi par le sieur *Mareschal*. Dans ce nombre il y avoit six Officiers; savoir, le sieur *Petit*, Directeur; *Ma-*

laval, Vice-Directeur ; *Morand*, Sécrétaire ; *le Dran*, chargé des correſpondances ; *Garongeot*, chargé des extraits ; & *Bourgeois*, fils, Tréſorier. On lut enfin une autre Lettre du Comte *de Maurepas*, qui mande au ſieur *Mareſchal*, que Sa Majeſté approuve le choix qu'il a fait, & le charge d'en donner avis à chacun des Membres.

Cette Académie eſt compoſée de dix Académiciens libres, & de ſoixante Académiciens ordinaires, qui ſont tous Maîtres Chirurgiens de Paris. Elle aura cependant attention, dans la ſuite, de s'aſſocier les Chirurgiens du Royaume & des Pays étrangers, qui ſe diſtingueront le plus dans l'Art de Chirurgie ; mais il ſera néceſſaire de réſider à Paris pour conſerver la qualité d'Académicien ordinaire. Ceux qui s'établiront ailleurs, ſeront mis dans la claſſe des Académiciens libres.

Le premier Chirurgien du Roi, & celui qui ſera reçu en ſurvivance de ſa Charge, ſeront toujours du Corps de l'Académie, & y auront la qualité de Préſidens, dont ils feront les fonctions, lorſqu'ils y aſſiſteront.

Lorſqu'il y a des places vacantes, l'Académie préſente ſix Maîtres, entre leſquels il en eſt nommé un par Sa Majeſté, pour remplir la place vacante.

L'Académie s'assemble réguliérement à trois heures de l'après-midi, le Mardi de chaque semaine, dans la grande-Salle de Saint-Côme, & les Assemblées durent deux heures. Il y a aussi des Assemblées extraordinaires de trois mois en trois mois, ou plus souvent, si le Président le juge à propos, pour examiner les Extraits des Livres nouveaux qui regardent la Chirurgie, ainsi que ceux de tous les Ouvrages qui sont présentés à l'Académie; mais ces Assemblées extraordinaires ne sont composées que des Commissaires nommés à cet effet.

Outre les Assemblées ordinaires & les extraordinaires, l'Académie fait une Assemblée publique le Mardi d'après la Trinité, dans laquelle on lit les Mémoires les plus intéressans de l'année précédente.

Les Maîtres Chirurgiens qui ne sont point Académiciens ordinaires, étant censés Adjoints de l'Académie, sont invités à mettre par écrit les observations qui leur paroîtront importantes, & à les porter à l'Assemblée. Toutes les fois qu'ils y en apporteront, ils y auront séance, & leurs Ouvrages, avec leurs noms, seront publiés avec ceux de l'Académie.

L'Académie, pour exciter l'émula-

tion, & contribuer aux progrès de la Chirurgie, donne tous les ans une Médaille d'or, de la valeur de deux cens livres, à celui qui, au jugement de ladite Académie, a fait le meilleur mémoire sur la question proposée. Les Chirurgiens de tout pays sont admis à concourir pour le prix ; on n'en excepte que les Membres de ladite Académie.

Nous finirons cet article par un Réglement que Sa Majesté jugea à propos d'établir en 1750, pour constater les droits respectifs des Docteurs en Médecine de la Faculté de Paris, & des Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie de cette même Ville.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Portant Réglement entre la Faculté de Médecine de Paris, & les Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie de la même Ville. Du 4 Juillet 1750. Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE Roi ayant permis par l'article XII. de l'Arrêt rendu en son Conseil le 12 Avril 1749, tant aux Doyen & Docteurs-Régens de la Faculté de Médecine de Paris, qu'à son premier Chirurgien, de lui présenter tels mémoires & projets de réglemens, qu'ils estime-

roient propres à porter la Médecine & la Chirurgie à leur plus grande perfection ; le ſieur *de la Martiniere*, ſon premier Chirurgien, auroit repréſenté à Sa Majeſté, que s'il eſt important pour les habitans de la Capitale du Royaume, de maintenir, ainſi que Sa Majeſté l'a fait par l'Arrêt du 12 Avril 1749, l'étude des Lettres parmi les Chirurgiens de Paris, afin qu'ils puiſſent acquérir une connoiſſance plus parfaite des regles de l'Art & Science de la Chirurgie, il ne ſeroit pas moins utile, pour faciliter le progrès d'un Art ſi néceſſaire au genre humain, de fixer, d'une maniere plus préciſe, l'ordre qui ſera obſervé dans les Cours de Chirurgie, établis par les Lettres-Patentes du mois de Septembre 1724, & d'y ajouter une Ecole pratique d'Anatomie & d'Opérations, où les éleves puſſent journellement pratiquer ſous la direction des Maîtres de cette Ecole, ce qui leur auroit été enſeigné dans leſdits Cours ; & que, pour y rendre plus aſſidus ceux qui étudient la Chirurgie, il ſeroit fort néceſſaire de les obliger à s'inſcrire au commencement de chacun deſdits Cours, ſur les Regiſtres des Démonſtrateurs ou Maîtres qui en ſeront chargés, auſſi-bien que ſur ceux de ladite Ecole pratique, & à en rapporter des atteſtations

en bonne forme : d'un autre côté, les Doyen & Docteurs-Régens de la Faculté de Médecine, établie à Paris, au lieu de se contenter de donner un simple Mémoire, suivant l'esprit de l'Arrêt du 12 Avril 1749, ont présenté une Requête à Sa Majesté, où ils ont formé plusieurs chefs de demandes, au sujet des dispositions du même Arrêt. Et le Roi voulant prévenir, ou faire cesser toutes nouvelles difficultés entre deux Professions qui ont un si grand rapport, & y faire régner la bonne intelligence, qui n'est pas moins nécessaire pour leur perfection & pour leur honneur, que pour la conservation de la santé & de la vie des sujets de Sa Majesté, Elle a résolu d'expliquer ses intentions sur ce sujet. A quoi voulant pourvoir : Oui le rapport, & tout considéré, SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les Lettres-Patentes du mois de Septembre 1724, seront exécutées selon leur forme & teneur ; & Sa Majesté voulant suppléer à ce qui peut y manquer, a ordonné & ordonne que le Cours complet des Etudes de toutes les parties de l'Art & Science de la

Chirurgie, ſera dorénavant de trois années conſécutives, pendant leſquelles les Démonſtrateurs établis par les mêmes Lettres, ou leurs Adjoints, même en cas d'abſence, maladie ou autre empêchement légitime, d'autres Maîtres en Chirurgie de Paris, qui ſeront nommés, à cet effet, par le premier Chirurgien de Sa Majeſté, ſeront tenus de faire ledit Cours ſans interruption.

II.

Au commencement de la ſeconde année du premier Cours, il en ſera commencé un ſecond par un autre Démonſtrateur ou Adjoint, ou Maître en l'Art & Science de la Chirurgie, lequel durera auſſi pendant trois années conſécutives; & il en ſera uſé de la même maniere à l'égard d'un troiſieme Cours, qui s'ouvrira au commencement de la troiſieme année du premier; en ſorte que les nouveaux éleves ne ſoient point obligés d'attendre la fin d'un premier ou d'un ſecond Cours, pour commencer celui qu'ils doivent faire.

III.

Pour rendre leſdits Cours plus utiles aux Eleves en l'Art & Science de la Chirurgie, & les mettre en état de joindre la pratique à la théorie de cet Art, il ſera inceſſamment établi dans le College de Saint-Côme de Paris, une

Ecole pratique d'Anatomie & d'Opérations Chirurgicales, où toutes les parties de l'Anatomie seront démontrées gratuitement : ordonne à cet effet, Sa Majesté, que les Maîtres en Chirurgie qui auront la direction de ladite Ecole, soient tenus de faire, & de faire faire par les Eleves, toutes les dissections nécessaires ; de leur expliquer pareillement la maniere d'opérer dans les Maladies Chirurgicales, & même de leur faire faire sous leurs yeux, les opérations qu'ils leur auront enseignées.

IV.

Et Sa Majesté voulant favoriser ledit établissement, Elle a permis & permet au Corps des Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie de Paris, d'acquérir près ledit College de Saint-Côme, le terrein nécessaire pour y construire la Salle & autres édifices servant à ladite Ecole pratique, sans qu'ils soient tenus de payer, pour raison desdites acquisitions & constructions, aucun droit d'amortissement, ni aucuns autres droits à Sa Majesté, desquels droits ledit Corps des Maîtres en Chirurgie demeurera exempt à cet égard.

V.

Tous les Eleves, Gradués ou non Gradués, qui aspireront à exercer l'Art de la Chirurgie dans la Ville & Faux-

bourgs de Paris, seront tenus de s'inſcrire au commencement de chaque année du Cours d'Etude ci-deſſus marqué, ſur le regiſtre qui ſera tenu, à cet effet, par le Démonſtrateur, l'Adjoint ou autre Maître en l'Art & Science de la Chirurgie, ſous lequel ils feront leurs Etudes; ce qu'ils ſeront tenus pareillement de faire ſur le regiſtre de celui qui ſera chargé de l'Ecole pratique, ſans que, ſous quelque prétexte que ce ſoit, il puiſſe être exigé, ni reçu aucun droit ou rétribution pour raiſon deſdites inſcriptions.

VI.

Enjoint Sa Majeſté, à tous leſdits Eleves, de faire exactement le Cours de trois années, mentionné dans l'article premier du préſent Arrêt; comme auſſi de fréquenter aſſidument l'Ecole pratique, pendant chacune deſdites trois années, ſans qu'ils puiſſent être reçus à la Maîtriſe, ſous quelque dénomination que ce ſoit, qu'en rapportant des atteſtations en bonne forme, qui leur ſeront pareillement délivrées gratuitement, & ſignées de ceux ſous leſquels ils auront fait ledit Cours, ou fréquenté ladite Ecole, portant qu'ils l'ont fait avec aſſiduité; & ſeront leſdites atteſtations viſées dans les Lettres de Maîtriſe qui leur ſeront expédiées, le tout à peine de nullité.

VII.

A l'égard de ceux qui n'aſpireront point à ſe faire recevoir Maîtres dans le Corps des Chirurgiens de la Ville & Fauxbourgs de Paris, veut & entend Sa Majeſté, que lorſqu'ils auront fait ledit Cours, & fréquenté ladite Ecole pratique, ils ſoient admis à la Maîtriſe, dans les lieux où ils voudront s'établir, en payant ſeulement la moitié des droits ordinaires qui y ſont bien & duement perçus.

VIII.

Les Maîtres-ès-Arts qui ſeront à l'avenir admis à exercer l'Art & Science de la Chirurgie dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, & pareillement ceux qui auront été reçus en qualité de Maîtres aſſociés, ſeront tenus d'aſſiſter aſſidument, pendant deux ans au moins, aux grandes opérations qui ſe feront dans les Hôpitaux de ladite Ville; & ce néanmoins en tel nombre qu'il ſera jugé convenable par les Chirurgiens-Majors deſdits Hôpitaux, en ſorte qu'ils puiſſent y être tous admis ſucceſſivement.

IX.

Seront auſſi tenus leſdits nouveaux Maîtres d'appeller, pendant le temps ci-deſſus marqué, deux des autres Maîtres ayant au moins douze années de

réception, aux opérations difficiles qu'ils entreprendront ; Sa Majesté leur défendant d'en faire aucune durant ledit temps, qu'en la présence & par le conseil desdits Maîtres à ce appellés.

X.

Les Maîtres-ès-Arts qui auront obtenu ce titre dans quelque Université approuvée du Royaume, & qui aspireront à être admis à exercer leur Profession en qualité de Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie, dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, pourront, à cet effet, se faire agréger à la Faculté des Arts de l'Université de ladite Ville, dans les formes qui s'y observent en pareil cas, en rapportant leurs Lettres de Maîtres-ès-Arts, avec leurs attestations en bonne forme, du temps d'Etude; & après néanmoins qu'ils auront subi un examen en ladite Faculté, & payé la moitié des droits ordinaires.

XI.

Les Chirurgiens-Officiers du Roi & de sa Maison, ceux de la Reine & de sa Maison, ceux des Enfans de France, ceux du premier Prince du Sang, & les Chirurgiens qui sont à la nomination du Grand-Maître de l'Artillerie ou du Grand-Prévôt de l'Hôtel, pourront, s'ils ne sont pas gradués, exercer leur Profession dans la Ville &

Fauxbourgs de Paris, ainsi & de la même maniere que les Maîtres associés audit Corps des Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie : & à l'égard de ceux qui, ayant la qualité de Maître-ès-Arts, voudront être agrégés au Corps desdits Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie, ils seront obligés de soutenir dans les Ecoles de Saint-Côme, l'acte ou examen public prescrit par les articles premier & second de l'Arrêt du Conseil du 12 Avril 1749.

XII.

Et Sa Majesté voulant expliquer plus amplement ses intentions au sujet dudit acte, a ordonné & ordonne que, trois jours au moins avant celui qui sera indiqué par les programmes de chacun desdits actes ou examens publics, chaque Répondant qui aura été admis à les soutenir, sera tenu d'en remettre trois exemplaires au Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, en invitant ladite Faculté audit acte ou examen public; à l'effet, par elle, d'y envoyer trois de ses Docteurs, lesquels continueront d'y être placés, suivant l'usage, dans trois fauteuils au côté droit du bureau du Lieutenant du premier Chirurgien de Sa Majesté, des Prévôts & autres Officiers du Corps desdits Maîtres en Chirurgie de Paris.

XIII.

En cas de maladie, abſence ou autre légitime empêchement du Doyen, ſa place ſera remplie auxdits examens & actes publics, par le Doyen qui l'aura précédé immédiatement, ou à ſon défaut, par le plus ancien des Docteurs en ladite Faculté; & l'un ou l'autre recevront le même honoraire que le Doyen qu'ils repréſenteront, lequel honoraire ne pourra être payé, en aucun cas, qu'à ceux qui auront été préſens auxdits actes.

XIV.

Veut pareillement Sa Majeſté, que lorſque le Doyen de ladite Faculté aura été choiſi avec deux autres Docteurs d'icelle, pour aſſiſter auxdits actes ou examens publics, le Répondant ſoit tenu de donner audit Doyen la qualité de *Decanus ſaluberrimæ Facultatis*, & à chacun deſdits Docteurs, celle de *Sapientiſſimus Doctor*, ſuivant l'uſage obſervé dans les Ecoles de l'Univerſité de Paris.

XV.

Les droits accoutumés ſeront donnés audit Doyen, ou à celui qui le repréſentera, & à chacun des deux autres Docteurs qui auront aſſiſté audit examen ou acte public, lorſqu'ils ſortiront de la Salle où ledit acte aura été ſoutenu.

XVI.

Après que ledit acte ou examen aura été achevé en la maniere prescrite, par l'Article II. dudit Arrêt du 12 Avril 1749, le premier Chirurgien de Sa Majesté, s'il a assisté audit examen, ou en son absence, son Lieutenant, les Prévôts & autres Maîtres en Chirurgie seulement, se retireront dans une autre salle voisine ou chambre, pour y procéder par voie de scrutin, & en la maniere accoutumée, à la réception dudit Répondant, en cas qu'il ait été trouvé suffisant & capable ; après quoi il sera mandé en ladite salle, pour y prêter le serment en tel cas requis, & être ainsi admis à la Maîtrise en l'Art & Science de la Chirurgie.

XVII.

Veut Sa Majesté, que mention expresse soit faite dudit examen, tant dans l'acte de réception de chaque Répondant, que dans ses Lettres de Maîtrise ; & que lesdits actes de réception soient signés, tant par le premier Chirurgien de Sa Majesté, ou son Lieutenant, par son Greffier & par le Répondant, que par lesdits Maîtres en Chirurgie qui auront donné leurs suffrages. Sera néanmoins tenu le Répondant ainsi reçu ou agrégé, de remettre, conformément à l'Article II. dudit

Arrêt du 12 Avril 1749, au Doyen de ladite Faculté de Médecine de Paris, une expédition en bonne forme de ses Lettres de Maîtrise, & ce dans la quinzaine, à compter du jour de sa réception.

XVIII.

Ladite Faculté, ni pareillement les Doyen, Docteurs & Régens d'icelle, ne pourront exiger à l'avenir, pour quelque cause ou prétexte que ce soit, aucun serment, tribut ou redevance desdits Maîtres en Chirurgie de Paris, en général ou en particulier, ni les mander à cet effet, ou les troubler pour raison de ce, dans l'exercice de leur profession ou autrement.

XIX.

Et Sa Majesté voulant expliquer de quels droits & prérogatives doivent actuellement jouir les Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie de Paris, & ceux qui ont été, ou qui seront à l'avenir reçus Maîtres, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, ou associés au Corps desdits Maîtres en Chirurgie, a ordonné & ordonne, que conformément à la Déclaration du 23 Avril 1743, ils jouiront des prérogatives, honneurs & droits artribués aux autres Arts libéraux, ensemble des droits & privileges dont jouissent les notables Bourgeois de Pa-

ris; à l'effet de quoi ils ne pourront être compris dans les rôles des Corps d'Arts & Métiers, le tout à la charge de se conformer à l'Article III. de ladite Déclaration, & d'exercer leur Profession dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, sans mélange d'aucun Art non libéral, ou Profession étrangere à la Chirurgie.

XX.

N'entend Sa Majesté, que les dénominations d'Ecole ou de College, employées par les Maîtres en l'Art & Science de la Chirurgie, ni pareillement les inscriptions extérieure & intérieure par eux mises sur leur maison commune de Saint-Côme, puissent être tirées à conséquence, ni que, sous prétexte de ces titres ou inscriptions, ils puissent s'attribuer aucun des droits des Membres & Suppôts de l'Université de Paris.

XXI.

Permet Sa Majesté, à son premier Chirurgien, & auxdits Maîtres en Chirurgie de Paris, de lui présenter tels nouveaux Statuts qu'ils estimeront nécessaires ou utiles, tant par rapport au réglement & à la direction des actes & exercices dudit College de Chirurgie, qu'à l'égard de la discipline de leur Corps & de ses Membres, pour être lesdits

lesdits nouveaux Statuts approuvés & autorisés par Sa Majesté, si Elle le juge à propos ; & seront exécutés par provision, les Statuts de l'année 1699, en ce qui n'est pas contraire au présent Arrêt, à la Déclaration du 23 Avril 1743, & à l'Arrêt du Conseil du 12 Avril 1749.

XXII.

Ordonne au surplus, Sa Majesté, que ledit Arrêt soit observé dans toutes les dispositions auxquelles il n'a été apporté aucun changement par le présent Arrêt, lequel sera pareillement exécuté selon sa forme & teneur, nonobstant toutes oppositions ou empêchemens quelconques ; au moyen de quoi, veut & entend, Sa Majesté, que toutes les contestations formées entre les Médecins & les Chirurgiens de la Ville de Paris, soient regardées, de part & d'autre, comme finies & terminées ; Sa Majesté se réservant de faire expédier ses Lettres-Patentes sur lesdits Arrêts, adressées au Tribunal, auquel Elle jugera à propos d'attribuer la connoissance de leur exécution. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Compiegne le quatre Juillet mil sept cent cinquante. *Signé*, M. P. DE VOYER D'ARGENSON.

Fin du sixieme Volume.

ADDITIONS
POUR LE TOME VI.

Page 253, après la huitieme ligne, mettez à la ligne.

Dans le Chœur de cette Eglise a été inhumé en 1751, Mre *Jean Pinel*, Licencié ès Loix, qui, après avoir gouverné, avec édification, la Cure de S. Severin pendant quarante-six ans, mourut le 14 Novembre 1751, âgé de 81 ans. On a gravé sur sa tombe l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Hîc Beatorum resurrectionem expectat
JOANNES PINEL,
Constantiensis Presbyter,
In utroque Jure Licentiatus,
Archipresbyter Parisiensis,
Hujusque Ecclesiæ per sex & quadraginta annos
VENERANDUS PASTOR.
Hunc, vitæ integritas, morum simplicitas, ardens disciplinæ studium, Sacri Ministerii munerum fidelis exercitatio, satis commendant.

Propter pauperes egenus factus,
at in Deum dives,

Obiit die XIV *Novembris anno* M. DCC. LI.
ætatis verò ſuæ 81.
Requieſcat in pace.

Cette épitaphe, également ſimple & noble, & qui donne une idée ſi juſte du caractere & des vertus du reſpectable Paſteur qui en eſt l'objet, eſt de M. *Claude-François Simon*, Chevalier de l'Ordre de Chriſt, Imprimeur ordinaire de la Reine, & de Monſeigneur l'Archevêque de Paris, connu avantageuſement dans la République des Lettres, par différens Ouvrages qui ſont ſortis de ſa plume. Ces diverſes productions, qui font l'éloge de ſon eſprit & de ſon cœur, ne doivent cependant être regardées que comme un délaſſement qu'il ſe procuroit dans le cours d'un Ouvrage plus important & plus analogue à ſa Profeſſion. Il a travaillé depuis long-temps à des recherches ſur la Théorie & la Pratique de l'Art de l'Imprimerie, & ce travail a produit deux gros volumes in-folio, qui ſont encore manuſcrits. Il ſeroit à ſouhaiter, pour le bien public, que le Gouvernement voulût ſe charger de faire paroître un Ouvrage auſſi intéreſſant, dont l'impreſſion eſt trop diſpendieuſe pour un Particulier.

Ibid. page 253, *ligne* 9.

Il eſt parlé, dans cet endroit, de l'i-

dée ſinguliere de *Jacob Bunel*, Peintre célebre du ſeizieme ſiecle, qui, ſur les arcades de cette Egliſe, avoit repré-ſenté en regard, ſur un fond d'or, les Sibylles avec les Prophetes, les Patriar-ches & les Apôtres.

Il n'exiſte aujourd'hui aucune de ces figures : elles ont toutes été ſupprimées en conſéquence d'une réparation con-ſidérable que l'on vient de faire dans cette Egliſe.

On remarquoit, depuis du temps, quelques défectuoſités dans différentes parties des voûtes des bas côtés ; mais on n'avoit garde d'imaginer qu'elles fuſſent auſſi conſidérables qu'elles ſe ſont trouvées en effet : on y auroit remédié plutôt, & c'eſt une faveur ſignalée de la Providence, qu'il ne ſoit point ar-rivé d'accidens fâcheux pendant tout le temps que l'on a différé d'y apporter remede. On n'y a penſé efficacement qu'en 1761, que par délibération de Meſſieurs de la Fabrique, M. *Godin*, habile Architecte, fut nommé pour pré-ſider aux réparations qu'il convenoit de faire. Cet Artiſte, auſſi expert dans ſa profeſſion, qu'attentif & intelligent à ménager les intérêts des perſonnes qui ont confiance en lui, prit auſſi-tôt les meſures les plus ſages pour répondre à ce qu'on attendoit de lui, & pour tout

réparer avec le plus de ſolidité, & en même-temps avec le moins de dépenſe qu'il ſeroit poſſible.

Dès les premiers pas qu'on a faits pour découvrir l'étendue du mal auquel il étoit néceſſaire de remédier, il s'eſt rencontré des obſtacles qui ont occaſionné un retard aſſez long, parce qu'effectivement il a fallu beaucoup de temps pour les ſurmonter. Il y avoit peut-être plus de quatre-vingt ans que l'on n'avoit penſé à nettoyer les voûtes; de ſorte que quand l'Architecte y eſt monté pour faire ſa recherche, il a trouvé, de toutes parts, des monceaux énormes de décombres, de gravois, de débris, tant en pierres, qu'en tuiles; en un mot, des immondices de toutes eſpeces, qu'il a fallu d'abord enlever, pour tâcher de découvrir quelles étoient les réparations qui preſſoient le plus.

Ce premier ouvrage a duré longtemps, & cependant on y a employé du monde jour & nuit. On a enlevé environ quatorze à quinze cens tombereaux de décombres & de gravois, ſans compter près de trente toiſes d'oſſemens : tout cela étoit amoncelé ſur ces voûtes, & ne pouvoit que les endommager conſidérablement.

Selon M. l'Abbé *Lebeuf*, les Marguilliers de S. Severin avoient fait, dès

le commencement du quatorzieme siecle, un réglement dont l'observation auroit paré cet inconvénient. Il rapporte dans son *Histoire de Paris*, tome 1, p. 162, que *parmi les charges des Fossoyeurs, qui sont gravées en capitales gothiques, sur le pied de la tour, du côté de l'entrée, on y lit qu'ils devoient nettoyer les voûtes & toute l'Eglise, à la S. Martin d'été.* Quelques personnes qui paroissent au fait des Antiquités de l'Eglise de S. Severin, révoquent en doute l'existence de ces *lettres gothiques*; mais, au reste, s'il n'existoit point de réglement à cet égard, il seroit bien à propos d'en faire un, & plus à propos encore de tenir la main à son exécution.

Lorsque l'on eut débarrassé les voûtes de tout ce qui pouvoit nuire à la recherche que l'on vouloit faire, on vit alors que le mal étoit bien plus sérieux qu'on ne l'avoit imaginé d'abord: différentes parties étoient considérablement endommagées; quelques-unes, dont les clefs étoient absolument hors d'état de servir, ne portoient plus sur rien, & restoient ainsi en l'air, au risque d'écrouler à chaque instant.

On a remédié à tout ce désordre par un travail continuel qui a duré plusieurs mois; & c'est en conséquence de ces

réparations, que l'on a pris le parti de donner un air uniforme à tout l'intérieur de cet édifice, en le regrattant dans le vif, d'un bout à l'autre. Telle eſt la raiſon qui a fait ſupprimer les peintures dans leſquelles le célebre *Bunel* avoit, par une bizarrerie ſinguliere, uni les Sibylles Païennes avec les Prophetes & les Apôtres.

Je ne ſais pourquoi, dans cette réparation générale, on a diſtingué les clefs des voûtes de tout le reſte, en leur donnant une couleur rembrunie, qui ſemble faire autant de taches ſur un fond qui eſt blanc de toutes parts. Ce ne peut pas être pour rendre plus ſenſibles les emblêmes ou armoiries qui ſont ſculptées ſur ces clefs; car, élevées comme elles, on ne diſcerne pas mieux ce qui eſt deſſus, que ſi elles étoient du même blanc que tout le reſte de la voûte.

Au moyen des travaux que l'on vient de faire, l'Egliſe de S. Severin, ſans avoir des ornemens recherchés, aura toute la dignité qui convient au Temple du Seigneur. Il n'y manqueroit actuellement que de procurer un peu plus de jour pour les bas côtés, en détruiſant les barreaux de menuiſerie qui ferment les Chapelles, & en y ſubſtituant des grilles de fer qui laiſſeroient un libre cours à la lumiere.

Environ deux ans avant la réparation dont je viens de parler, on en avoit fait une autre à la porte d'entrée, du côté de la rue S. Severin. On a remis à neuf les dégrés par lesquels on monte à cette Eglise; mais en démolissant les anciens, on a supprimé deux lions qui étoient en regard, aux deux extrêmités de ces dégrés : ils avoient à leurs cols une espece de collier d'où pendoit un écusson, sur lequel étoient gravées les armes de France & du Dauphin, & une inscription en caracteres romains; ce qui indiquoit que ces figures pouvoient avoir environ deux cens cinquante ans, & qu'on les avoit remises, dans ce temps, à la place d'autres plus anciennes, qui apparemment tomboient de vétusté. Ces lions méritoient d'être conservés, & on feroit très-bien de les rétablir actuellement. C'est un monument de l'antiquité, qui prouve le droit de Jurisdiction. Ces figures servoient autrefois, dit M. l'Abbé *Lebeuf*, *à supporter le Siege du Juge Ecclésiastique, soit Official, soit Archiprêtre, dans les siecles où leurs jugemens se prononçoient aux portes des Eglises, ainsi qu'on en trouve encore qui finissent par ces mots, DATUM INTRA DUOS LEONES.*

Tabul. Eccles. aniciens.

De ce même côté est la tour, où sont six cloches qui forment une sonnerie

assez forte & assez harmonieuse.

La plus grosse, qui a quatre pieds dix pouces de diametre, sur quinze pieds neuf pouces de circonférence, est de l'an 1553.

La seconde a quatre pieds deux pouces trois lignes de diametre, sur quatorze pieds sept pouces de circonférence. Elle est de 1612.

La troisieme a trois pieds dix pouces neuf lignes de diametre, & onze pieds sept pouces de circonférence. Elle est du même temps que la seconde, comme on le voit par l'inscription qui est en Latin, aussi-bien que celles des deux premieres.

La quatrieme, qui a trois pieds sept pouces & demi de diametre, sur onze pieds de circonférence, porte cette inscription Françoise :

» En 1669 j'ai été nommée *Anne-* » *Marie-Louise*, par très-haute & très- » puissante Princesse *Anne-Marie-Louise* » *d'Orléans*, fille aînée de feu *Monsieur*, » Fils de France, Duc d'Orléans, On- » cle du Roi, Princesse Souveraine de » Dombes, Duchesse de Montpensier, » Châtellerault & de S. Fargeau, Dau- » phine d'Auvergne, Princesse de la » Roche-sur-Yon, Comtesse d'Eu, Pre- » mier Pair de France ; & par haut & » puissant Seigneur Messire *Emmanuel-*

» *Théodose de la Tour d'Auvergne*, Car-
» dinal-Prince de Bouillon, Duc d'Al-
» bret, & Abbé de S. Ouen de Rouen,
» & de Tournus en Bourgogne : & bé-
» nite par Messire *François le Tellier*,
» Prêtre-Docteur en Théologie, Curé
» & Archiprêtre de l'Eglise de S. Seve-
» rin, & Aumônier de la Reine. M.
» *Auguste-Robert de Pommereux*, Che-
» valier, Seigneur de la Bretache, Con-
» seiller du Roi en ses Conseils, Maître
» des Requêtes ordinaire de son Hôtel,
» & Président au Grand-Conseil ; M.
» *Claude Louvet*, Ecuyer, Conseiller
» & Sécrétaire du Roi, Maison, Cou-
» ronne de France & de ses Finances ;
» M. *Joachim Boivinet*, Greffier de l'Au-
» dience de la troisieme Chambre des
» Requêtes du Palais ; & honorable
» homme *François Bourgeois*, Mar-
» chand de soie, Bourgeois de Paris,
» Marguilliers.

La cinquieme, qui a deux pieds de diametre, sur six pieds sept pouces de circonférence, n'a point d'inscription.

La sixieme a un pied huit pouces de diametre, sur six pieds huit pouces de circonférence. Elle porte pour inscription :

» En 1697 j'ai été bénite par Messire
» *Jean Lizot*, Docteur, Archiprêtre &
» Curé de S. Severin, & nommée *Ma-*

» *rie-Madelaine*, par *Auguste-Joseph de*
» *Montulé*, & *Madelaine-Henriette le*
» *Clerc de Lesseville ; Chappuis*, Con-
» seiller ; *André Perron*, Conseiller au
» Parlement, Marguilliers.

On finira ce qu'on avoit à ajouter à l'article de l'Eglise de S. Severin, par rendre raison de la quantité de fers de chevaux qui sont attachés à la grand-porte du côté de la rue S. Severin. C'est une suite de la dévotion que l'on avoit anciennement à S. Martin, qui est un des anciens Patrons de cette Paroisse. Comme ce Saint est plutôt représenté en Cavalier qu'en Evêque, & qu'on le peint toujours à cheval, les voyageurs avoient imaginé de le prendre pour leur Patron, ou du moins d'invoquer son intercession en leur faveur ; &, soit avant d'entreprendre leur voyage, ou après leur retour, ils attachoient des fers de leurs chevaux aux portes des Eglises où ils avoient été implorer sa protection : c'est ce qu'on peut remarquer dans les Eglises dédiées sous son nom, & dans lesquelles on a conservé les mêmes portes qui y étoient anciennement, telles que sont encore aujourd'hui l'Eglise Collégiale de S. Martin de Chabli, & celle de S. Martin d'Erblai, près Conflans-sainte-Honorine.

SUPPLÉMENT

AUX ADDITIONS DU TOME VI.

PAGE 79, *au bas de la page ajoutez*, les Ouvrages excellens du Pere *Lallemant*, entr'autres *le Bonheur de la mort des Justes*, & *le Recueil de leurs dernieres actions & paroles*, en deux Volumes *in*-12. & plusieurs autres.

Page 163, *ligne* 10. Cette belle copie de Raphaël est presqu'entiérement perdue par la moisissure dont elle est couverte. C'est le sort des meilleurs Tableaux des Communautés de Filles, par la négligence & le peu de connoissance des Moines qui desservent leurs Monasteres. Le chœur de ces Dames est un des plus grands & des mieux éclairés de Paris.

FIN DU TOME VI.

2 plans
7



